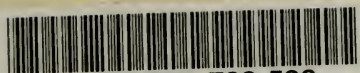


UNIVERSITY
OF PITTSBURGH



LIBRARY



3 1735 060 728 536

843684

PAPINEAU ET SON
TEMPS

(Droits réservés, Canada, 1925)

Imprimerie Adj. Menard,
133, rue Saint-Laurent, 133
Montréal

Papineau et son Temps

Mélanges historiques

DE

BENJAMIN SULTE

VOLUME 13

Compilés, annotés et publiés par

GÉRARD MALCHELOSSE



G. DUCHARME

Libraire-Editeur

133, RUE SAINT-LAURENT, MONTRÉAL

1925

□ar.

F1030

S954

v. 13-15

cop. 1

Avant-propos

L'étude que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs de Benjamin Sulte date de 1899. C'est la substance, probablement incomplète, de trois conférences données aux Etats-Unis et publiées en partie, en 1900 et 1901, dans l'Indépendant, de Fall-River, Mass.

Papineau, comme La Fontaine et Cartier, a eu le biographe qu'il méritait en M. A.-D. DeCelles. On ne saurait attendre mieux ou même autant de Benjamin Sulte parce que son travail est antérieur à celui de M. DeCelles. Il ajoute cependant de grands traits à l'histoire politique du pays de 1760 à 1841, et c'est ce qui nous a porté à le publier. Cette analyse critique d'une époque troublée où les nôtres ont été constamment aux prises avec les émissaires anglais qui voulaient nous en imposer paraîtra peut-être trop sévère à quelques-uns, mais elle aura l'avantage incontestable d'être juste et précise. Les opinions personnelles de Benjamin Sulte sont généralement acceptées de nos jours où l'on se rend compte, plus que jamais, du besoin de connaître les dessous de l'histoire et la philosophie des faits qui ont amené les libertés politiques dont nous jouissons à présent. Ce résumé, écrit sans programme arrêté, portera plutôt sur des comparaisons des modes de gouvernements de cette époque éloignée que sur la vie du grand tribun.

En nous reportant aux débuts du régime anglais, il paraît certain que si on nous avait imposé en 1763 une chambre élective nous aurions été fort embar-

rassés, faute d'éducation politique, puisque le régime français n'admettait rien de cela. Plus tard, on nous offrit une législature. Personne n'ouvrit la bouche pour l'accepter. Tant mieux. La génération qui suivit demanda une chambre populaire et elle l'eut en 1791; elle n'était point parfaite, bien que calquée sur celle de la Grande-Bretagne, et ne donna guère de contentement.

L'Europe marchait clopin-clopan. Les déchirements politiques qui s'y succédaient n'instruisaient personne. Le sentiment démocratique, qui paraît avoir commencé dans les masses dès les premiers rois, avait toujours eu des formes vagues, indéfinies, plutôt révolutionnaires que raisonnables. Ce sentiment n'était pas encore formulé dans son sens réel en 1800 et même plus tard, et c'est en Angleterre que l'on parvint à lui donner une marche régulière. Au lieu d'un roi responsable à Dieu et de ministres responsables au roi, ce qui ne voulait rien dire, on eut des ministres dépendants du peuple et le roi obligé d'accepter ces ministres.

En 1820 l'Angleterre et le Canada étaient gouvernés de la même façon, mais l'Angleterre plus mal que le Canada, parce que son administration étant ancienne les abus s'y étaient accumulés hors de proportion avec ce que l'on voyait dans la colonie qui commençait à vivre politiquement. En Angleterre, comme ici, on réclamait des réformes, sans cependant dire de quelle manière il faudrait s'y prendre pour les réaliser. La cause du mal résidait dans ce fait que le roi et son entourage gouvernaient en opposition aux Communes. Les whigs ou libéraux n'avaient pas encore découvert la vérité; celle-ci n'éclata point, mais

s'infiltra avec lenteur, durant trente, quarante ans, un peu partout, et finit par éclairer le monde vers 1850.

Les luttes que Papineau a conduites n'avaient point pour objet de flétrir des concussionnaires ni un monde pourri comme celui d'Angleterre alors, mais plutôt de convaincre nos adversaires de la justesse de nos vues en fait d'administration. Elles ne ressemblaient donc pas à la révolution qui s'élève contre l'iniquité des gouvernants et cherche à les écraser étant persuadée qu'elle ne peut les transformer pour le mieux.

Il va de soi que, après avoir combattu pendant plus de vingt ans pour obtenir une série de réformes dont la majeure partie lui avait été refusée, Papineau déposait dans sa liste de griefs — les Quatre-vingt-douze Résolutions — la substance des multiples questions soulevées au cours de ce long débat. Il pouvait compter sur l'entendement de la masse du peuple puisque toutes ces questions avaient été débattues, commentées et mises en évidence plusieurs fois dans les assemblées publiques. L'éducation des électeurs était faite sur tous ces points, éducation lente si l'on veut, mais aussi rapide au moins que celle de n'importe quel peuple au monde, car il faut bien du temps pour qu'un programme politique nouveau soit compris de la majorité des hommes.

Le sort des Canadiens français était lié aux Quatre-vingt-douze Résolutions. C'était Jules César passant le Rubicon, Fernand Cortez brûlant ses vaisseaux, enfin un ultimatum à l'Angleterre. Un refus s'opposa à ces demandes de réformes. Alors, il ne nous restait que la révolte. C'est pourquoi plusieurs députés, et bientôt tous ceux des districts de Québec et des Trois-

Rivières ne voulurent pas suivre Papineau dans cette démarche. Si les administrateurs que l'Angleterre nous envoyait n'eussent pas été aussi intransigeants, la situation ne serait pas devenue si tendue. Papineau a eu à combattre un gouvernement odieux et il n'a peut-être pas eu tort d'y mettre une fougue parfois exaltée.

"Papineau n'était pas un utopiste, a dit ailleurs Benjamin Sulte.¹ Ce qu'il a demandé à travers sa carrière politique était parfaitement praticable. Seulement, comme tous les agitateurs, il devançait le temps, et encore, sur ce point, on ne peut pas dire qu'il allait trop vite puisqu'il est reconnu aujourd'hui que la plupart des réformes invoquées par lui auraient dû être concédées dès 1830." Si les circonstances eussent permis à Papineau de patienter six ou sept ans encore, la prise d'armes désastreuse de 1837-38 n'aurait probablement pas été nécessaire. On peut conjecturer, cependant, que le soulèvement ne fut pas inutile. La responsabilité des patriotes aurait été moindre s'ils n'avaient pas cherché l'appui des Américains. Durant la longue période de nos luttes pour agrandir les libertés politiques du Bas-Canada nous n'avions jamais invoqué le soutien de l'étranger ni cherché à attirer les sympathies des puissances.

Le malheur de Papineau est d'avoir survécu aux vingt années (1817-37) où il fut le chef du Bas-Canada, ou, plutôt, d'être retourné en 1847 sur le terrain de la politique active sans avoir compris qu'il entraît dans un monde nouveau.² Il tenta, en effet, de reprendre la lutte au point où il l'avait laissée avant son exil.

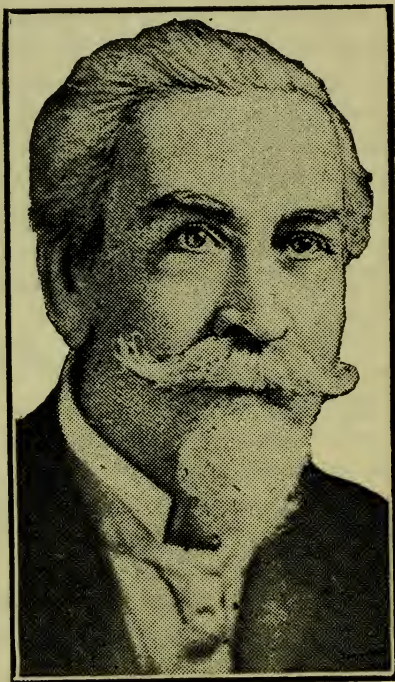
1. *History of Quebec*, I, 386.

2. Ce que dit Robert Christie, *History of Lower Canada*, II, 330, sur ce sujet vaut qu'on s'y arrête.

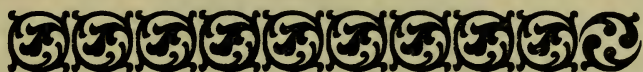
D'autres défenseurs de nos droits, également remarquables, l'avaient supplanté et avaient su tirer de l'Union, faite pour nous anéantir, un parti inespéré. Laisseé entre deux bureaux, Papineau abandonna la politique pour toujours. Mais sa mémoire ne saura périr. Toujours on se souviendra des loyaux et utiles services de ce patriote sincère qui, jusqu'à la mort, restera l'incarnation des plus belles vertus canadiennes. La postérité, qui ne l'oubliera pas plus longtemps, lui élèvera un monument digne du souvenir et fera graver dans le marbre ou le granit ces paroles qu'un Canadien anglais disait de Papineau: "He forced the Imperial authorities to grant Lower Canada a larger measure of self government."

Gérard MALCHELOSSE.

Montréal, 14 mai 1925.



Benjamin Sulte



Papineau et son temps

I

Le nom de Papineau est répandu, depuis trois ou quatre siècles, dans le Poitou et dans les environs de La Rochelle. L'histoire du commerce de cette dernière ville renferme la mention de plusieurs membres de cette famille qui exerçait une forte influence dans les affaires de la région.

La lignée d'où est sorti l'honorable Louis-Joseph Papineau commence au Canada par Samuel Papineau dit Montigny, né en 1670 dans la ville de Montigny, près Bordeaux, en Poitou, fils de Samuel Papineau et de Marie Delain. Il était arrivé au pays en qualité de soldat. Il s'établit à la Rivière-des-Prairies, au nord de Montréal, où, le 6 juin 1704,¹ il épousa Catherine,

1. C'est la première rencontre du nom de Papineau dans les archives du Canada. Sur la carte cadastrale de Gédéon de Catalogne, ingénieur du roi, dressé vers 1709, on voit à la Rivière-du-Loup (Louiseville) un colon du nom de Papineau, qu'on a cru erronément être Samuel Papineau. Ce n'est pas, non plus, Jean Papineau, dont la fille, Madeleine, serait née en 1715 et qui fut inhumée au Cap-de-la-Madeleine le 7 mai 1791, ni Pierre-Joseph-François Papineau, marié à Marie-Louise Desmarests, qui fit baptiser sa fille Louise à Saint-Michel d'Yamaska le 14 novembre 1752, et, au même endroit, Geneviève, le 1 septembre 1754, et Joseph, le 14 octobre 1756, comme des auteurs l'ont écrit; c'est Jean-Baptiste Testard de Folleville qui portait le surnom de Papineau. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, VI, 206, 207; *Mélanges historiques*, vol. 10, p. 35, 37.

fille d'Adrien Quevillon, cordier, né en 1641 et mort avant 1697, de Rouen, et de Jeanne Hunault. Agée de vingt-cinq ans au recensement de Montréal en 1681, cette dernière était fille de Toussaint.

Catherine Quevillon avait été baptisée à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, le 14 mars 1686, au moment où la guerre des Iroquois recommençait. En 1689, elle fut enlevée par ces Sauvages, avec l'une de ses sœurs âgée de sept ans qui fut brûlée. Après plusieurs années, Catherine, ayant été rachetée par les Français, rentra dans sa famille. Mariée à Montréal, le 30 juillet 1703 avec Guillaume Lacombe dit Saint-Amant, elle devint veuve peu après et épousa Samuel Papineau.

Le ménage Papineau fit baptiser neuf enfants à Montréal de 1705 à 1727: Marguerite, Catherine, Louise, François, Pierre, Jean-Baptiste, Joseph, Michel, Louis. Samuel Papineau fut inhumé au Sault-au-Récollet le 23 avril 1737. Sa veuve se remaria avec Jacques Daniel, au Sault-au-Récollet, le 3 avril 1742. En quatrième nocces, elle épousa Jean-Baptiste de Verac, le 18 février 1754.

Les neuf enfants de Samuel Papineau se sont mariés et leur descendance est nombreuse.

Joseph, né le 19 mars 1719, épousa le 17 février 1749 Josette Beaudry à la Longue-Pointe, et s'établit à Montréal où, en 1763, il tenait une boutique de tonnelier sur la rue Bonsecours, coin Saint-Paul. C'est là qu'il mourut le 8 septembre 1785.

Joseph, son fils, né à Montréal le 16 octobre 1752, fut notaire; il épousa, à Montréal, le 23 août 1779, Rosalie Cherrier. Nous parlerons de sa carrière politique.

Louis-Joseph, fils de ce dernier, naquit à Montréal le 7 et fut baptisé le 10 octobre 1786 (et non pas 1789). Il épousa, le 29 avril 1818, Julie Bruneau, de Québec.²

Ces deux derniers furent des hommes remarquables.

Joseph, né en 1752, étudia au séminaire tenu par les Sulpiciens de Montréal³ et s'y distingua par la facilité avec laquelle il apprenait ce qu'on lui enseignait.

Le bureau de M. Delisle, dans lequel il fit sa cléricature,⁴ était le rendez-vous des hommes qui s'occupaient de politique, bien que ce mot n'eût à peu près aucun cours à cette époque. On demandait des réformes. Tout le gouvernement était compris dans la personne du gouverneur et, bien que le général Guy Carleton fût un brave garçon, un habile administrateur, un bon ami des Canadiens, cela ne garantissait pas le régime qu'il plairait à son successeur de nous faire suivre. Les gens intelligents causaient de la situation et le jeune Joseph Papineau écoutait, sans se douter que vingt ans plus tard il représenterait les intérêts de ses compatriotes et que son fils Louis-Joseph livrerait pour eux des combats oratoires dont retentiraient tous les échos du pays.

Le 20 juillet 1773, Joseph Papineau était reçu arpenteur breveté et le 19 juillet 1780 il devenait notaire. La maison de Saint-Sulpice lui donna sa clientèle.

2. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, 312, 505; III, 53; VI, 206, 207.

3. Garneau et L.-O. David disent qu'il étudia au séminaire de Québec.

4. Il y entra en 1771.

Dès l'année 1776, il eut occasion de manifester ses sentiments de patriotisme. L'armée américaine occupait Montréal et le reste de la contrée jusqu'à Québec. La vieille forteresse était assiégée; mais, défendue par la milice canadienne, elle tenait bon en attendant des nouvelles d'Angleterre. Il n'y avait pas plus d'un régiment dans tout le Canada. Un navire arriva sur les côtes de Boston en janvier et livra des dépêches qu'un messenger secret apporta à Montréal. Pour transmettre ces papiers à Québec, où le général Guy Carleton était enfermé par les troupes américaines, il fallait courir des risques très sérieux, sans compter que l'on n'était nullement certain de réussir. Joseph Papineau s'offrit, avec un compagnon nommé Lamothe, qui a laissé une belle famille parmi nous. Le fils de Lamothe rendit des services signalés durant et après la bataille de Chateauguay en 1813.

Les deux Canadiens se mirent en route à pied, par la rive sud du Saint-Laurent et, de presbytère en presbytère, ils atteignirent la pointe Lévis. L'histoire des tentatives qu'ils firent pour traverser le fleuve sans être vus des sentinelles et des patrouilles américaines fait penser aux ruses des trappeurs de Fenimore Cooper.

Un jour, ils mirent leurs chemises blanches par-dessus leurs habits et se couvrirent la tête de tuques blanches; dans cet accoutrement ils marchaient à quatre pattes, se cachant le plus possible derrière les blocs de glace qui formaient ça et là des ondulations sur la traverse du fleuve. Rendus près de la ville, les sentinelles canadiennes les prirent pour des ours blancs ou quelque chose de ce genre et voulurent leur envoyer

du plomb. Par bonheur, ils se firent reconnaître à temps, et bientôt après le gouverneur recevait les précieuses lettres qui annonçaient de grands secours dès l'ouverture de la navigation. Là-dessus, les miliciens firent la promesse de tenir bon jusqu'à l'arrivée de la flotte, et l'on sait qu'ils ne reculèrent pas.

Papineau et Lamothe, ne voulant pas se faire pendre par les Américains en retournant chez eux, devinrent soldats de la garnison de Québec dans la compagnie du capitaine Marcoux et ne rentrèrent à Montréal qu'après le départ des troupes étrangères du Canada.⁵

M. Delisle fut chargé en 1783 d'aller en Angleterre, avec deux autres délégués, demander une constitution pour la colonie.⁶ C'était l'époque où Pierre Ducaulvet, sortant des prisons de Québec, publiait à Londres un livre intitulé *Appel à la justice*, et réclamait le gouvernement responsable pour le Bas-Canada.

Jusque-là, Joseph Papineau avait travaillé à s'instruire et il savait parfaitement quelle différence il y a entre un gouvernement absolu, comme celui de la monarchie française, et un Etat constitutionnel comme l'Angleterre. En un mot, il était armé pour l'avenir et avait réfléchi sur la conduite qu'il devait tenir si jamais il entraît dans la vie publique. De 1783 à 1790, il employa toute son influence pour décider ses compatriotes à signer les pétitions qui furent envoyées en Angleterre, dans lesquelles on demandait une chambre élective et, au nom des Canadiens, des droits égaux à ceux des Anglais. C'est alors que son talent oratoire se révéla.

5. L.-O. David, *les Deux Papineau*, p. 13, 14.

6. Voir *Mélanges historiques*, vol. I, p. 114, 115.

Aux élections de 1792, les premières qui eurent lieu en ce pays, il devint député du comté de Montréal-Est. En 1796, il représenta Montréal-Ouest avec Denis-Benjamin Viger, et en 1800 le comté de Montréal-Est l'élit de nouveau.

Dès les premières séances de 1792 il prit place à la tête de la chambre d'assemblée par la justesse de ses vues, l'éloquence de sa parole et, mérite très appréciable, l'art de procéder avec ordre et de profiter de toutes les chances qui s'offrent dans un débat. Il fut le principal champion des Canadiens et dépassa Pierre Bédard aussi bien que Chartier de Lotbinière, deux hommes de grande valeur cependant. Joseph Papineau était né en 1752 et Pierre Bédard en 1763. Tous deux disparurent de la vie parlementaire presque en même temps.

La taille imposante, le geste sobre et bien calculé, la voix sonore, une figure aux grands traits et pleine de vie, le flot des paroles coulant comme l'eau d'une source, rendaient Joseph Papineau admirable, et ses adversaires eux-mêmes faisaient son éloge. Il avait l'estime de tout le monde. Sa vie privée en faisait un modèle du citoyen utile et respectable.

Aux élections de 1800, il refusa de se porter candidat parce qu'il voulait consacrer son temps et ses ressources à l'éducation de ses enfants, les députés n'étant pas indemnisés pour leurs services. Il fut élu quand même, mais n'ayant assisté ni à la session de 1802 ni à celle de 1803, la chambre ordonna au sergent d'armes de le faire comparaître. Le 4 mars 1803, il parut à la barre de l'assemblée législative et supplia ses collègues de l'exempter de siéger, ce qui lui fut accordé après un assez long débat.

Lorsque la chambre fut dissoute, en 1804, il ne voulut pas y rentrer cette fois encore, à cause de l'état de ses affaires personnelles, qu'il avait négligées pour servir le public.⁷ Mais en 1810, voyant que le gouverneur James Craig était déterminé à écraser les Canadiens, il se fit élire à Montréal-Est, et reprit la direction qu'il avait eue autrefois. Toutes les difficultés paraissant aplanies en 1814, il se retira définitivement et vécut encore de longues années entouré du respect universel.

La seigneurie de la Petite-Nation avait été concédée à Mgr de Laval le 27 novembre 1674, mais était restée en bois debout jusqu'à 1802, alors que Joseph Papineau l'acheta du séminaire de Québec.⁸ On a prétendu que c'était l'une des plus anciennes seigneuries du Canada, mais au contraire c'est la plus récente. Les deux Papineau y travaillèrent pour s'en faire un gagne-pain et vraiment, avant 1850, elle ne rapportait guère, de sorte que Joseph Papineau mourant à Montréal le 8 juillet 1841, n'en avait encore tiré que peu de chose. Il s'y était établi, en 1810,⁹ et commença à y attirer des colons de sa race. Il était le seul Français fixé sur l'Ottawa; car les Irlandais n'apparurent dans

7. C'est alors qu'il commença l'exploitation de sa seigneurie de la Petite-Nation, tout en habitant à Montréal une maison sise rue Saint-Paul, dont l'arrière touchait à la maison paternelle des Papineau, sur la rue Bonsecours, occupée par son fils Louis-Joseph, L.-O. David, *les Deux Papineau*, p. 34.

8. Il la paya en partie en honoraires et en services professionnels. Le titre de la seigneurie de la Petite-Nation accordé en 1674 n'est pas dans le recueil des titres seigneuriaux publié par le gouvernement canadien en 1852, mais il a été fourni par M. Higginson, registrateur du comté de Prescott. Alexis de Barbezieux, *Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa*, I, 70.

9. C'est plutôt 1814. Quoiqu'il en soit, il eut toujours un domicile à Montréal où il passait la rude saison.

cette région qu'à l'ouverture des exploitations de bois en 1812, et se portèrent tout d'abord au fort Coulonges, où les Canadiens ne tardèrent pas à les suivre.

Montebello est la plus ancienne paroisse du diocèse d'Ottawa. Les archives de la mission de Notre-Dame-de-Bonsecours (seigneurie de la Petite-Nation) remontent à 1815. Un prêtre de la maison des Sulpiciens d'Oka allait y desservir les rares Canadiens groupés autour de Joseph Papineau. Mais ce n'est qu'en 1855, cependant, que Montebello prendra quelque importance. Louis-Joseph Papineau écrivait au mois de mai 1855 à son ami Robert Christie lui exposant le plan qu'il a formé de fonder un village: "J'ai acheté une terre voisine qui gâtait ma vue parce qu'elle était mal tenue. Je me suis résolu d'y avoir un village; je me suis fait arpenteur pour le tracer en rues larges de soixante pieds, bordées d'arbres, obligeant les acheteurs à en garnir le front des lots que je vends. Chaque rue portera le nom des arbres... avenue des Ormes, rue des Cèdres... J'ai obtenu de la fabrique des terrains adjoignants, à la charge de lui bâtir maison et chapelle. Je me suis décidé à me bâtir une haute tour, détachée de la maison, mais assez rapprochée pour qu'à distance elle en paraîtra comme une aîle. Je la fais à l'abri du feu pour mettre à couvert de ce risque mes chers livres et le grand nombre de contrats et de papiers, à la conservation desquels tant de familles peuvent être intéressées dans la seigneurie. J'ai commencé force défrichements, clôtures, ponts et chemins. J'ai attiré quelqu'un à bâtir un moulin à carder, dans le village, sur le joli ruisseau du domaine. Toutes ces diverses entreprises sont en plein progrès. J'y suis nécessairement dans un mouvement perpétuel, diri-

geant les travaux les plus divers, de cinq heures du matin à sept heures du soir. Oh! j'oubliais — j'ai fait planter 150 pommiers et un plus grand nombre d'arbres d'ornement. . .”

Louis-Joseph, qui fut admis avocat le 9 mai 1810, était entré au parlement dès 1808, comme représentant du comté de Chambly (Kent), et depuis lors jusqu'à 1834 il s'est fait élire dix fois.¹⁰ On raconte qu'il se contenta durant les sessions de 1808 et de 1809 de suivre avec attention les pratiques et usages de la chambre d'assemblée, afin de se mettre au courant de ce mécanisme assez compliqué et qu'il faut absolument connaître si l'on veut prendre part aux travaux des législateurs.

En 1810, son père, reprenant la place qu'il avait occupée avec tant d'éclat l'espace de douze ans, n'avait pas encore ouvert la bouche lorsque le fils se leva pour faire une observation au sujet d'un projet de loi soumis à la chambre. On lui répondit de manière à rebuter un jeune homme ordinaire, mais le lion sentit la piquûre; il attaqua le bill sous toutes ses faces, le démolit et termina en proposant sur le même sujet une mesure préparée par lui et qui passa comme une lettre à la poste.

En sortant de cette séance, Joseph Papineau, père, dit aux membres qui l'accompagnaient:

— Qu'avais-je besoin de me faire réélire! Vous avez dans celui-là mieux que moi.

On voulut savoir de Louis-Joseph Papineau où il avait appris le métier de la parole. Sa réponse devrait

10. En 1808, 1810 et 1810, Kent (maintenant Chambly); 1814, 1816, 1820, 1824, 1827, 1830, Montréal-Ouest; 1834, Montréal-Est.

être méditée par tous ceux qui se destinent à la vie publique :

— Je me suis exercé dans notre petit cercle littéraire de Québec.

C'était pourtant une réunion bien humble que cette académie d'écoliers, mais il en est sorti sept ou huit hommes brillants qui n'auraient pu se former ailleurs que là et dont la carrière a dépendu de cette heureuse circonstance.

De Gaspé, condisciple de Louis-Joseph Papineau, dit que la renommée du jeune Papineau "l'avait précédé avant même son entrée au séminaire de Québec. Tout faisait présager, dès lors, une carrière brillante à cet enfant précoce, passionné pour la lecture, et dont l'esprit était déjà plus orné que celui de la plupart des élèves qui achevaient leur cours d'études. Il jouait rarement avec les enfants de son âge, mais lisait pendant une partie des récréations, faisait une partie de dames, d'échecs, ou s'entretenait de littérature, soit avec ses maîtres, soit avec les écoliers des classes supérieures à la sienne. L'opinion générale était qu'il aurait été constamment à la tête de ses classes, s'il n'eût préféré la lecture à l'étude de la langue latine".

Remarquons que Louis-Joseph Papineau a fait son éducation au séminaire de Québec.¹¹ Toutefois sa famille demeurait à Montréal; comme la législature siégeait à Québec, le père et le fils avaient souvent l'occasion de se trouver ensemble. On peut dire que le fils était élevé dans l'atmosphère politique, au milieu d'hommes qui se nommaient Bédard, Chartier de Lotbinière, Borgia, Debartzch, Neilson, Papineau, le seul

11. De vingt-deux écoliers entrés en rhétorique en 1802, il était le seul survivant en 1855.

groupe, dans le monde entier, qui possédât la juste conception de la manière d'administrer les colonies à cette époque.

La question coloniale, telle qu'on la comprenait il y a un siècle et plus, est très peu connue de nos jours, du moins en Amérique, car l'Europe est encore encroûtée dans les idées du temps de Christophe Colomb et elle nourrit ces faux principes avec une persistance inconcevable. Le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, Ecosse et Irlande, était de beaucoup en avant de toute l'Europe dans l'art de se gouverner; cependant, il était comme toute l'Europe dans l'ornière des préjugés dès qu'il s'agissait des colonies.

Les Canadiens du temps de Louis XIV n'avaient aucun désir de se gouverner eux-mêmes, ayant toujours été soumis au régime de la monarchie absolue, où le roi est propriétaire de tout. Il nous venait de France une dizaine de fonctionnaires qui faisaient la pluie et le beau temps, puis on les remplaçait par d'autres, et plus on changeait le personnel, plus c'était la même chose.

Le système anglais que l'on nous imposa tout d'abord ne différait guère de celui des Français; par conséquent les Canadiens ne virent rien de neuf dans l'administration nouvelle, sinon le côté commercial.¹²

Vers 1768, il y avait à Montréal et à Québec quelques Anglais que cet état de bêtes de somme

12. Voir *Mélanges historiques*, vol, 5, p. 81-97, sur les sentiments des Canadiens de 1760 à 1763. Le conseil, de 1763 à 1773, ne renferma aucun catholique. En 1773 les nobles pétitionnèrent demandant qu'on augmente le conseil en leur y donnant une juste part et que l'on rappelle cette partie de la proclamation de 1763 qui établit les lois anglaises seules.

mécontentait, vu qu'ils étaient habitués en Angleterre à prendre connaissance des affaires publiques. De là naquit chez quelques-uns des nôtres la pensée des réformes; et j'ai déjà dit que M. Delisle s'entourait d'amis qui discutaient la situation. En peu de temps ces Canadiens d'élite comprirent le vice de tous les systèmes coloniaux et entreprirent d'y porter remède, en ce qui concernait le Canada.

Les Espagnols, les Portugais, les Français, les Hollandais et après eux les Anglais, découvrirent autrefois des terres lointaines, y construisirent quelques cahutes et y logèrent une poignée de fonctionnaires pour exploiter les produits naturels du pays. Si, par hasard, un certain nombre de familles s'établissaient autour de cette colonie officielle et artificielle, il fallait les administrer au bout de la fourche et ne leur accorder aucune indépendance, puisque le principe fondamental de la colonie était l'exploitation de la forêt, du sol et des gens par le gouvernement de la mère-patrie. En dehors de cette mesure, pas de salut, pas d'espérance, rien! Est-il étonnant que les colons ne comprissent pas leur situation abjecte? Ils étaient dressés à cette école et ne songeaient pas même à en sortir. Espagnols, Portugais, Français, Hollandais sont encore dans cet état pitoyable.

Voilà cent cinquante ans révolus que les Canadiens ont fait entendre des revendications et, depuis ce moment-là jusqu'à présent, ils ont sans cesse gagné du terrain dans l'ordre des libertés politiques; aussi l'histoire de nos grands hommes sur la scène parlementaire est-elle à la fois unique et admirable.

Le parlement de Londres adopta en 1774 une loi qui autorisait le gouverneur du Canada à s'entourer

d'une vingtaine de conseillers pris dans la colonie et nommés par lui.

Le conseil de Québec, qui existait du temps des Français, ressemblait sur presque tous les points à celui de 1774. Nous étions en progrès en ce sens que, de 1760 à 1774, nous n'avions pas eu de conseil du tout, mais deux excellents gouverneurs : Murray et Carleton ;¹³ en le rétablissant nous faisons un pas vers le "self-government", un pas de coq.

L'agitation de Delisle, Powell, Adhémar, Ducalvet, Papineau, de 1780 à 1790, portait, nous l'avons dit, sur la nécessité d'avoir une chambre élue par le peuple.¹⁴ Lorsque nos pétitions arrivaient au pied du trône, les ministres avaient le cœur gonflé de chagrin. "Ces pauvres colons, disaient-ils, sont des enfants qui demandent à jouer avec des armes dangereuses ; il faut les détourner de ce projet, car nous ne voulons que leur bien-être." Et, en effet, ils étaient tous enclins à se conduire envers nous comme de bons pères de famille ; seulement, ces sortes de pères ne donnent pas d'ordinaire une éducation pratique à leurs fils.

La preuve de la candeur des ministres de George III est tellement facile à faire que je ne comprends pas les écrivains d'à présent qui les qualifient de tyranneaux et de despotes. Ces écrivains s'imaginent que, en 1780, en Europe, on pensait comme l'on pense en Amérique aujourd'hui.

13. Les censeillers de Carleton approuvés par le roi en 1768 étaient : William Hey, juge en chef non susceptible de remplacer le gouverneur par intérim ; Hector-Théophile Cramahé, James Goldfrap, Hugh Finlay, Thomas Mills, Thomas Dunn, Walter Murray, Samuel Holland, Francis Mounier, Benjamin Price, Colin Drummond.

14.—Voir *Mélanges historiques*, vol. 7, p. 90-93 sur l'agitation de Ducalvet.

Mettez la France à la place de l'Angleterre en 1780, et figurez-vous comment nos pétitions auraient été reçues! On aurait d'abord promulgué un édit royal contre l'esprit de révolte et proféré des menaces terribles contre les chefs de la "conspiration". Puis des surveillances, des actes de contrainte, des abus de pouvoir à tout moment pour lasser le courage des "patriotes"; car le mot patriote était en horreur au roi et à sa cour. En Espagne, en Portugal, même situation. Le temps a beau s'écouler, l'exemple du Canada et de quelques autres colonies anglaises ne fait pas ouvrir les yeux aux gouvernements de l'Europe. Ceux-ci ne sont pas même aussi avancés que l'était le cabinet de Saint-James en 1770, alors que nous le regardions comme infiniment arriéré.

A force d'entendre bourdonner à ses oreilles les plaintes des Canadiens, William Pitt présenta en 1791 un bill qui accordait au Canada un régime, copié sur la constitution anglaise, affirmait-il, — et il croyait que c'était une vraie copie, sauf de légères variantes que nous allons examiner. On nous donnait un conseil exécutif et un conseil législatif, nommés par la couronne; plus une assemblée législative élue par le peuple.

En Angleterre, le conseil exécutif ou ministère est choisi par les Communes ou assemblée législative, responsable à cette assemblée et ne tient son existence que d'elle. Au Canada, l'assemblée n'avait aucune prise sur les ministres.

En Angleterre, le conseil législatif ou chambre des lords est formé par droit d'hérédité et se compose des premières familles du pays sous le rapport de la richesse et des influences de tous genres. Au Canada, ce conseil

ne pouvait se recruter que dans une classe de pauvres gens et il ne représentait que les favoris du pouvoir.

En Angleterre, un employé du gouvernement ne peut avoir de siège dans aucune des chambres. Au Canada, ces fonctionnaires étaient admis partout et votaient comme les autres membres des chambres.

En Angleterre, les ministres nommés par les chambres soumettaient le budget aux Communes et les dépenses étaient expliquées item par item afin d'être votées en détail, en parfaite connaissance de cause. Au Canada, le conseil exécutif, indépendant de l'assemblée législative ou populaire, envoyait à celle-ci une liste des dépenses requises, arrangées sous quatre ou cinq titres en bloc, et encore cette liste ne couvrait-elle que le tiers des besoins de l'année. Si la chambre acceptait, très bien; si elle refusait, c'était pareil, on prenait à même le trésor.

Voilà la constitution qui passait pour être une copie de celle de la Grande-Bretagne. Elle était bien imparfaite, et pourtant jamais rien de pareil n'avait été octroyé aux colonies par aucune puissance. Pitt pouvait se proclamer avec raison le plus libéral des ministres et des rois présents et passés.

Il y avait dans la colonie, comme en Angleterre, un parti ancré dans la vieille école européenne qui maudissait l'œuvre de Pitt, parce que l'on pensait que les Canadiens allaient pouvoir en profiter pour se faire entendre en haut lieu. Ce parti se qualifia lui-même d'"anglais". Par contre, le parti de Joseph Papineau et de Pierre Bédard s'appela "canadien".

Les Anglais commencèrent à manifester leur dépit et leur mécontentement lorsque l'on vit les Canadiens élire des Canadiens, ou encore des Anglais

décidés à suivre Papineau. Ils ne se gênaient pas de dire que le devoir des habitants était d'envoyer en chambre des Anglais, autant qu'ils en pourraient trouver, mais du parti "anglais".

Sur cette base insolente et injuste il n'y avait pas moyen de s'entendre, de sorte que l'assemblée législative se composait de quarante-quatre membres marchant ensemble et six soutenant les prétentions de l'oligarchie. Ajoutons que le conseil législatif supportait cette petite poignée d'autoritaires; que le conseil exécutif était composé de leurs créatures, et que les instructions venues d'Angleterre, de temps à autre, leur donnaient raison à tous.

Le parti anglais partait de ce principe: 1° une colonie ne doit avoir que le moins de liberté possible; 2° s'il faut relâcher les rênes, plaçons cette liberté entre les mains des Anglais, attendu que les Canadiens sont incapables de se gouverner eux-mêmes.

Et ces jolis principes étaient débités avec sentiment, dans notre intérêt. On ne nous disait pas: "Vous voyez combien je vous aime", mais c'était tout proche d'une déclaration d'amour.

Les ministres de Londres avaient nommé Caldwell receveur-général du Canada, et celui-ci n'avait de compte à rendre à personne dans la colonie. On sut, par la suite, qu'il n'en rendait pas davantage à Londres. Lorsque le gouverneur ou le conseil exécutif avait des dépenses à couvrir, on donnait un bon à Caldwell et tout était dit.

Vers 1818, Louis-Joseph Papineau voulut connaître les registres du receveur, mais on se montra surpris et on s'écria: "Vous êtes bien curieux!" Il insista. Pour le coup on lui dit qu'il manquait de

respect à Sa Majesté, de qui Caldwell tenait sa place. Bref, de 1792 à 1830 et même plus tard, ce fut un mystère que la question des finances; la chambre d'assemblée n'a jamais vu les comptes concernant l'argent de la province. En 1823, Caldwell, fils, successeur de son père dans la charge des finances, déclara banqueroute sur un chiffre d'un demi-million de piastres.¹⁵ Les Canadiens n'étaient pas contents; le parti anglais prétendait que cela ne nous regardait pas.

Il va sans dire que les employés du gouvernement étaient de la même opinion que les ministres de Londres et que le parti anglais du Canada, à l'égard des finances de la colonie. Le patronage était entre les mains de ce parti, au lieu de subir le contrôle de la chambre d'assemblée. Tout était au roi; donc les Canadiens ne devaient pas prétendre à jouir des prérogatives réservées au seul souverain et aussi à ses conseillers! Les terres en forêt étaient distribuées aux favoris du pouvoir. Dans toutes les colonies du monde le même système prévalait, et vous n'auriez pas trouvé un Européen pour approuver les folles prétentions des Canadiens.

Mais, dans les autres colonies anglaises, vers 1830, on commença à se dire: "Savez-vous que les Canadiens ont raison! Pourquoi n'aurions-nous pas chacun chez nous la conduite de nos affaires, au lieu de recevoir des ordres d'une bande d'étrangers qui vivent à nos dépens et nous méprisent?"

15. La faillite du receveur-général Caldwell éclata en 1823, mais elle était connue depuis longtemps par l'insolvabilité de ce fonctionnaire. On constata un déficit de £96,000, mais seulement sur ce que l'on put connaître. Il n'y avait aucune décharge du trésor postérieure à 1814, quoique l'on parvint à établir quelques balances jusqu'à 1819.

La Nouvelle-Ecosse comprit la situation; ensuite le Haut-Canada se mit à réfléchir. L'idée du "self-government" faisait son chemin au dehors du Bas-Canada — mais Louis-Joseph Papineau n'en était que plus attaqué. Lorsqu'il exposait devant le public les noms de divers personnages qui demeuraient en Angleterre, mais qui recevaient de gros salaires pour de prétendues fonctions dans le gouvernement du Canada, on doit s'imaginer si le peuple se montrait content! Jusqu'au poète Thomas Moore qui touchait de \$1,500 à \$2,000 par année sous prétexte d'un emploi qu'on lui avait donné à Montréal et qui, une fois dans sa vie, passa quinze jours au Canada — pour composer sa fameuse chanson de voyageurs.

Vous comprenez maintenant que Papineau père et fils avaient de la besogne toute taillée devant eux et qu'ils n'étaient pas à la peine d'imaginer des griefs pour appuyer leurs réclamations.

Les discours des chefs canadiens prouvaient leur compétence à juger les affaires publiques; pourtant, la réponse qu'on leur adressait était toujours pour les dissuader d'une ambition qui dépassait leurs forces, croyait-on. On leur disait: "Vous êtes étonnants. Quoi! vous qui vous êtes si bien comportés en tout temps, dans la guerre comme dans la paix, vous demandez à usurper les privilèges du roi et à vous charger de gouverner la colonie! Allons, braves gens, laissez-nous ce fardeau et vous n'en serez que mieux."

Lorsqu'un officier de milice se permettait de parler de réforme, il était réprimandé. Plusieurs se virent retirer leurs commissions, entr'autres Bédard, Panet, Borgia, Taschereau et Blanchet.

La résistance des deux Papineau contre le genre de gouvernement imposé au pays n'avait aucune couleur ou rapport avec la pensée d'une révolution. Ils voulaient des réformes et ne les demandaient pas toutes à la fois, de crainte de bouleverser les affaires.¹⁶ On ne les vit jamais prêcher en démagogues, qui affectent de soutenir les intérêts du peuple et se rendent favorables à la cause populaire afin de gagner sa faveur et de le dominer. Ils n'exagéraient rien, ne sortaient pas de la vérité; aussi étaient-ils irréfutables.

La chambre d'assemblée comptait à cette époque des talents de premier ordre et, bien que le *Mercury*, de Québec, et les cercles officiels affectassent un grand mépris pour ces "habitants illettrés", le gouvernement anglais savait très bien que ces prétendus ignorants étaient, le plus souvent, des hommes d'une grande valeur, d'une parfaite dignité de manières et d'un patriotisme à toute épreuve, et que leurs chefs, loin d'être des démagogues, auraient été dignes de s'asseoir sur les bancs de la chambre des Communes.¹⁷ Citons quelques-uns de ces députés remarquables.

Louis Bourdages révéla un talent d'orateur de première force. Pierre-Dominique Debartzch surprit la chambre par l'expression mesurée d'une indépendance de caractère qu'il soutint toute sa vie. Denis-Benjamin Viger posa aux partisans du gouverneur des questions savantes autant qu'habiles. J.-T. Taschereau s'éleva comme un homme d'honneur contre les pratiques abu-

16. En 1834, en présentant les Quatre-vingt-douze Résolutions, on oublia ce bon principe: tout fut rejeté en bloc.

17. Les chefs du parti canadien étaient en effet tous des hommes de bonne compagnie et d'étude, aussi les gouverneurs les considéraient personnellement et les traitaient avec une grande courtoisie.

sives du pouvoir. Enfin, Pierre Bédard et les deux Papineau faisaient entendre la grande voix des libertés politiques qui allait remuer le pays durant trente ans.

L'enquête de 1828 devant la chambre des Communes de Londres a été imprimée et forme un volume des plus instructifs. On y trouve à peu près toute la question coloniale sous la forme qu'elle affectait en Canada depuis non seulement la constitution de 1791, mais en remontant à 1763. Ce livre bleu suffirait à lui seul pour nous expliquer Papineau et son temps si nous n'avions pas, d'autre part, de nombreux documents pour nous éclairer.

L'enquête n'amena guère de changements dans l'administration de la colonie, mais elle fournit un sujet de réflexion à plusieurs hommes publics déjà disposés à sortir des vieilles idées relatives aux possessions d'outre-mer. C'était l'époque de l'agitation d'O'Connell en faveur de l'Irlande et de l'émancipation des catholiques. L'aube de la liberté des colonies se mêla au rayon matinal de la réforme qui allait s'opérer en Angleterre dans plusieurs branches de la politique active et pratique. Pour nous, ce fut juste un pas de gagné, pas beaucoup plus.

En 1834, Papineau, formulant les Quatre-vingt-douze Résolutions, pouvait dire que l'on en était encore à 1828 ou mieux à 1807, sinon plus arriérés encore; et pourtant aucune colonie ne possédait autant de liberté que nous, d'après ce raisonnement que, dans le royaume des aveugles les borgnes sont rois. Il fallait plus de lumière que cela pour satisfaire les Canadiens.¹⁸

18. Les Quatre-vingt-douze Résolutions ont été publiées avec commentaires incomplets par le Dr N.-E. Dionne dans sa *Galerie historique*, vol. 2. M. Sulte eut le dessein dans sa quatre-vingtième année d'interpréter ces résolutions, mais il n'a pas pu exécuter ce projet. La mort l'a frappé au moment où il allait y mettre la plume.

Les Quatre-vingt-douze Résolutions ne contenaient rien de nouveau. C'est la reprise des anciens griefs, exprimés dans une rédaction étirée, pâteuse, sans allure. L'enquête de 1828 vaut cent fois davantage. Néanmoins, ces résolutions étant présentées à l'assemblée législative de Québec, notre peuple y attacha son attention par-dessus tout, et les débats qui s'ensuivirent le passionnèrent comme l'eût fait un discours de Papineau.

Car la parole de Papineau enlevait les imaginations, et c'est même ce qu'il ne calculait pas assez de 1834 à 1837. Le sentiment populaire se nourrissait de sa verve et de ses terribles coups de langue, mais l'orateur se contenait parfaitement et croyait que le peuple pensait avec le même sang-froid et la même modération que lui. Il déchaînait des forces qu'il savait exister et qu'il croyait pouvoir contenir. Illusion qu'avait eue Mirabeau, illusion de presque tous les agitateurs. Je ne sais quel sens vous donnez au mot agitateur, mais n'oublions pas que, sous un gouvernement constitutionnel, ce genre de politique est nécessaire, tandis qu'il constitue un embarras public sous la monarchie absolue.

Papineau a vécu de 1786 à 1871; il s'est occupé de politique de 1808 à 1837, et de 1847 à 1855; l'époque où il agit en chef va de 1817 à 1837; deux dates sont mémorables et le montrent à l'apogée du prestige: 1823 et 1834, c'est-à-dire deux crises où l'agitateur fournit la mesure de ses ressources oratoires et impressionna toute l'Amérique du Nord. Dans un cas comme dans l'autre, le ministère britannique fit la sourde oreille parce qu'il était pénétré de ce vieux préjugé

européen: "Il faut conserver les colonies en tutelle et les exploiter pour le seul avantage de la mère-patrie."

La destinée de Papineau n'était pas de réussir à nous faire accorder les réformes dont se composait son programme, mais il était venu au monde pour faire l'éducation politique des Canadiens. Sa carrière, répétons-le, commence à cet égard en 1817 et finit en 1837. Après les troubles et son exil,¹⁹ il n'avait plus de rôle à jouer, car il repoussa l'acte d'union des Canadas de 1841, qui nous était imposé, et ne songea pas à l'utiliser dans un sens pratique comme le comprit LaFontaine. En un mot, il n'avait qu'une idée, qu'un désir, c'était de nous procurer une constitution parfaite, un rêve trop beau pour ce bas monde.

Alors, direz-vous, il n'avait qu'une note dans la voix et ne pouvait faire qu'un seul discours constamment le même? C'était à peu près cela, en effet; mais, quel virtuose! Il avait trouvé un thème d'une grande justesse et de plus approprié à l'entendement populaire; son but était de le développer et d'en tirer tous les accents, les accords, les sentiments qu'il pouvait produire, et il y parvint en maître, électrisant à tout coup son auditoire. Paganini avait ramassé à Venise un air dont personne ne s'occupait; il le couvrit d'une de ses interprétations comme il savait les imaginer, l'enroula dans des variations fantaisistes, le fit

19. En 1837, Papineau passa sa dernière nuit sur le sol canadien dans la maison du capitaine Luc Fortin, de Saint-Georges d'Henryville, comté d'Iberville, d'après une lettre reçue de Georges-E. Fortin, Minneapolis, E.-U., son petit-fils. On dit que la tête de Fortin fut mise à prix pour sa conduite en cette circonstance. Voir *Saint-Georges d'Henryville*, par Fr. J.-D. Brosseau, o.p., p. 130, 131.

soupirer, rire, chanter, lui imprima des allures contraires les unes aux autres tout en étant charmantes, et le *Carnaval de Venise* fit l'admiration des artistes comme celle de la foule. C'est absolument le cas de Papineau.

Durant les années 1838-1845, le proscrit vécut presque constamment dans la capitale de la France et y rencontra des personnages instruits qui durent le faire parler. Savons-nous quelque chose de la tournure de ces causeries ? Je crois que non. Etant donné la manière d'envisager les colonies qui règne en Europe, je me persuade que les Français s'étonnèrent tout d'abord en apprenant que l'Angleterre avait concédé depuis longtemps une chambre élective et d'autres faveurs au Canada. Leur surprise devait être plus grande en entendant Papineau exposer son programme de réformes, et je ne suis pas loin de croire qu'ils se dirent à mi-voix : "Voilà un homme que nous n'endurerions pas dans nos colonies !" Celui d'entre nous qui se trouverait à présent dans la situation du patriote de 1837, ne serait pas mieux compris en France.

Il est dans notre destinée de nous tirer d'affaire par nous-mêmes. C'est perdre notre temps que de vouloir acquérir les sympathies des étrangers. L'adresse avec laquelle nos hommes d'Etat ont mis en pratique l'acte d'union inévitable de 1841, et la Confédération de 1867, également inévitable, prouve que nous avons des ressources suffisantes pour nous maintenir sous n'importe quel régime; et comme, après tout, il n'y a pas de bon régime en ce monde, il ne faut pas avoir peur de la lutte. Les petits peuples qui sont forts doivent leur courage au danger. Les peuples nombreux ne peuvent pas tous en dire autant.

II

Si le Canada eut appartenu à l'Espagne ou à la France, nous n'aurions pas eu les luttes pour la liberté politique qui impriment une si noble attitude à notre histoire durant la longue période de 1774 à 1850.

Sous le mot Canada, nous embrassons ici les quatre provinces confédérées en 1867, Québec, Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, car elles ont eu chacune une existence à peu près semblable avant l'heure de la Confédération, mais le Bas-Canada fut le berceau de la liberté.¹

Commencées par la France et retenues sous son contrôle de 1604 à 1760, ces quatre colonies, à l'exception de l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, qui fut abandonnée en 1713, n'ont rien connu de la liberté politique.

Le roi était propriétaire du sol, des bois, des eaux, des bêtes et des gens; il en disposait à volonté. et ceci est tellement le cas que le peuple cédé par un souverain à un autre souverain changeait de joug avec la passiveté, l'obéissance aveugle, la soumission inerte du boeuf de labour, sans éprouver ni tristesse ni regret, faute de culture intellectuelle. L'homme qui n'a pas joui de la liberté dans l'ordre social ne l'envie point,

1. En 1758, à la Nouvelle-Ecosse, on élit vingt-deux conseillers. L'autre chambre, la haute, était un conseil de douze hommes. Ce gouvernement dura jusqu'à 1836, alors que parut Joseph Howe; c'est le point tournant. *Canada: an Encyclopedia*, V, 416, 417. En 1785 on ajouta, dans le Nouveau-Brunswick, une chambre élective au conseil des douze qui existait déjà. Cela dura jusqu'en 1832.

étant incapable de la comprendre. Nous étions de cette classe lorsque le pays passa de Louis XV à George III, et les Canadiens ne se doutaient pas des changements surprenants qui allaient se produire dans l'ensemble de leur manière de voir, par suite du contact avec une nation libre.

L'Angleterre, à cette époque, était la seule nation civilisée qui eût la pratique du "self-government"; ce seul terme explique la transformation magique des idées chez les Canadiens. Les premiers individus de langue anglaise qui arrivèrent en Canada y apportaient le sentiment du citoyen et non pas de l'esclave. Ce fut une révélation pour les anciens sujets de la monarchie absolue. Ils saisirent la différence qu'il y avait avec la monarchie constitutionnelle où le peuple délègue le pouvoir à des représentants de son choix et se trouve ainsi à se gouverner lui-même, en ne laissant au prince que la tâche de faire exécuter les lois du parlement populaire.

Les capitulations de Québec, de Montréal et le traité de Paris n'ont qu'un sens: nous devenions sujets du roi d'Angleterre. Il ne nous a pas été fait ou accordé de conditions spéciales par ces actes ou aucun autre que l'on pourrait invoquer. Notre devoir, comme celui des gouverneurs, consistait à nous tenir dans cette mesure, et c'est ce qui eut lieu, nonobstant certaines heures difficiles que l'histoire enregistre parce qu'elle ne veut rien oublier.

A l'honneur des officiers militaires qui nous avaient combattus, et que les circonstances appelèrent tout d'abord à l'administration du pays en 1760, nous devons dire qu'ils tinrent une conduite loyale et généreuse. Ils savaient ce que les habitants valaient et ils

les respectaient. Ceci contribua beaucoup à pacifier les campagnes. Quant aux villes, elles étaient alors de simples bourgades sans importance. Plus tard, on nous adressa de Londres des fonctionnaires non instruits de leurs devoirs et préjugés comme le sont les Européens. Ils gâtèrent la situation par le déploiement d'un faux zèle britannique.

Toutes les colonies autour du globe étaient administrées de cette façon, et, comme nous l'avons dit, c'est encore la manière des puissances européennes, l'Angleterre exceptée.

Nos premiers défenseurs devant le public anglais furent ceux qui nous avaient rencontrés sur les champs de bataille et qui ensuite avaient étudié sur place nos sentiments et notre caractère. Ils se prononcèrent contre l'aveuglement du petit monde administratif du Canada qui se modelait sur celui des colonies anglaises en général, ou pour mieux dire ressemblait aux fonctionnaires de n'importe quelle colonie espagnole, hollandaise ou française. Ces derniers ont donné naissance à la révolution qui a créé les Etats-Unis.

Si, au lendemain de la conquête, on eût vu arriver en foule des immigrants de l'Angleterre, la situation se serait dessinée d'elle-même; l'idée d'absorber les Canadiens et de les faire disparaître dans la masse du peuple nouveau avait, en ce cas, sa raison d'être; mais il ne vint aucun colon, si l'on en excepte une poignée de marchands. La politique de Murray et de Carleton prescrivait sagement de s'en tenir à l'état des choses et de ne pas alarmer les Canadiens.

Nous avons tous ri de cette leçon donnée par Louis XIV aux gouverneurs du Canada en 1672: "On m'assure que malgré cinquante ans de fréquentation

avec nos sujets du Canada, les Iroquois ne parlent pas français: il faut que cela change.”

On a vu en 1772 et en 1792 des membres de la chambre des Communes mécontents de ce que les Canadiens n'étaient pas devenus Anglais; mais, comme le roi de France, ils négligeaient de se rendre compte des événements et traitaient une affaire de cette importance avec la naïveté d'un enfant.

Peu après la cession du pays, les Canadiens apprirent que la monnaie de carte et les billets d'ordonnance étaient répudiés par le trésor français. “Cette nouvelle, dit Garneau, fut comme un coup de foudre pour ces malheureux, à qui l'on devait plus de quarante millions de francs; tous étaient créanciers de l'Etat. Le papier qui vous reste, écrivait le chevalier de Lévis au ministre, est entièrement discrédité et tous les habitants sont dans le désespoir; ils ont tout sacrifié pour la conservation du Canada; ils se trouvent actuellement sans ressources”.

Le roi d'Angleterre insista auprès de Louis XV pour le paiement de cette dette à la fois nationale et d'honneur, mais après plusieurs années de sollicitation et d'insuccès, il abandonna la partie.

Du côté de la France, rien n'éveillait plus l'espoir. Mettons-nous un instant à la place de nos pères en ce moment solennel. N'ayant jamais connu que l'administration française, ils n'en voyaient pas les défauts, puisque les termes de comparaison leur manquaient. Tout les invitait à regretter un état de choses que leurs descendants aujourd'hui ne voudraient pour rien au monde voir recommencer.

Avec la perte du drapeau français, ils pensaient avoir tout perdu: ils avaient tout gagné. Le poète

Octave Crémazie a dit qu'ils éprouvaient "la douleur d'un enfant qu'on arrache à sa mère" et qu'ils se considéraient "exilés dans leur propre patrie". C'est possible, mais dans une mesure restreinte, croyons-nous, car il est peu probable que leur chagrin ait été profond.²

Qu'il y ait eu des effarements, nous savons que la nature humaine s'y prête; mais ce ne fut pas un sentiment aussi général que les hommes d'imagination le représentent. Toutefois, ce que l'on nomme le patriotisme, lequel était purement français, eut une heure terrible à passer, ne sachant pas ce que lui apportait la volonté du vainqueur. Un malaise général régnait naturellement par tout le pays.

L'inconnu du lendemain explique cette situation. Ne pas savoir ce que l'on va devenir est un état accablant, terrifiant. Passer aux mains de l'ennemi de la veille coupe les ailes de l'espérance. Se voir brusquement appelé à recevoir les ordres de l'étranger transforme notre existence. Etre laissés seuls, loin de la mère-patrie, sans un mot de consolation, rend l'avenir bien sombre. L'idée d'un écrasement systématique s'offre à l'esprit. La résistance n'est plus dans les âmes. Il faut céder — céder à quoi? au pouvoir qui va parler. C'est comme l'attente du jugement.

Pourtant, on se trompait: il n'y eut pas de malveillance de la part des nouvelles autorités. Les angoisses ont existé, néanmoins, vu l'incertitude où nous laissait cette déplorable cession, sans un mot de réconfort, sans une garantie consolante. Ah! nous avons été bien abandonnés, et il ne nous resta que

2. Voir *Mélanges historiques*, vol. 5, p. 86-92, sur les erreurs historiques de Crémazie.

notre courage pour faire face à l'imprévu de ces moments terribles. Le tempérament de la race sauva ce petit peuple qui se transforma, se fit une éducation nouvelle, attendit l'occasion d'agir, profita des incidents favorables, s'émancipa à la longue du temps, bien mieux qu'il n'eût été capable de le faire sous le régime ancien.

Il se résolut à accepter sa situation et, à la manière des Normands ses ancêtres, il retourna le problème pour le résoudre. Alors cet enfant arraché à sa mère devint un homme; cet exilé dans sa propre patrie se créa un patriotisme autochtone et devenant, comme le voulait le traité de 1763, sujet britannique, il en réclama les devoirs et les prérogatives.

Ainsi, en 1763, ruine partout. Le Canadien était dans la situation d'un homme qui voit réduire par le feu, en quelques heures, les biens qu'il possède. Aurait-il le courage de recommencer la lutte contre l'indigence? Cette question resta en suspens pendant quelques mois. Elle devait un jour se trouver résolue par la forte trempe de la race. L'habitant tenait le sol: il comprit ce que cela valait.

La situation financière changea de formes avec les Anglais. Le numéraire à circulation libre prit sur le peuple un empire bienfaisant. Le commerce cessa d'être aux mains des coteries et des privilégiés. C'était un régime nouveau qui s'annonçait sous bonne couleur; aussi la réflexion convainquit les Canadiens de la nécessité de le mettre à l'épreuve avant que de s'en plaindre. Ils avaient à leur portée les éléments d'une éducation tournée vers l'esprit public et favorisée par les institutions de leur nouvelle mère-patrie.

Rien d'étonnant donc que, au lieu de rester, comme les colons français et espagnols, de simples machines inconscientes aux ordres de quelques familles privilégiées, ils aient fait eux-mêmes, par leur initiative et leurs actions, l'histoire de leur propre pays.

La population du Bas-Canada, plus nombreuse à elle seule que celle des trois autres provinces, fut l'inspiratrice des réformes demandées. Elle voulait la représentation nationale dans une chambre élue par le vote populaire; la responsabilité des ministres soumis à cette chambre; le contrôle des finances, du patronage, le vote du budget (liste civile comprise) item par item; le droit de régler le tarif des douanes; la poste canadienne, non impériale; les terres de la couronne; l'exclusion des juges et des fonctionnaires publics du conseil législatif et de l'assemblée législative; ³ la reconnaissance de l'évêque par le gouvernement; la nomination d'un agent du Canada à Londres; etc. De 1774 à 1850, la lutte fut sans trêve, la cause canadienne gagnant sans cesse quelques points qui finirent par former un total merveilleux: l'indépendance politique, alors que les colonies espagnoles et françaises restaient dans les langes du XVIIe siècle et que la plupart des colonies anglaises n'avaient encore remué ni un œil ni un doigt pour se constituer en "self-government".

C'est aux Anglais qu'est due la première idée d'un gouvernement représentatif dans la colonie: ils la tenaient de leurs pères et l'avaient apportée ici avec eux, tout naturellement. Les Canadiens, pour qui cela était nouveau, redoutaient de la voir appliquée, à cause de l'influence qu'un tel genre d'administration pouvait

³. Les juges élus membres de l'Assemblée législative doivent choisir entre leur commission du roi et leur mandat populaire.

fournir à la population anglaise, déjà exercée à se servir de l'instrument en question. Les quinze premières années qui suivirent la conquête constituent une période d'attente et de tâtonnements durant laquelle chacun regardait son voisin avec défiance. Il y eut des mouvements politiques destinés à prouver à l'Angleterre que personne n'était satisfait du régime existant: les Anglais parce qu'ils désiraient réduire plus vite les Canadiens, et les Canadiens parce qu'ils ne voyaient qu'une liberté dérisoire dans le mode de gouvernement qu'on leur appliquait.

En 1774, par l'Acte de Québec adopté au parlement de Londres, on nous donna à peu près tout ce que nous désirions. Il était temps, car les colonies anglaises renonçaient à leur ancienne loyauté et cherchaient le chemin de l'indépendance. Dès que les Yankees se révoltaient, l'Angleterre devait, dans son propre intérêt, se rapprocher de nous. Il fallait voir si les trafiquants du Canada étaient furieux en voyant cette conduite du cabinet anglais! Tout naturellement ces braves gens se figuraient que le Canada leur appartenait.

Un conseil, composé d'Anglais et de Canadiens, était autorisé par l'Acte de Québec. Les Canadiens passaient aux yeux du peuple anglais pour une race ignorante et crétinisée; on se montra inquiet de voir qu'il leur serait donné place au conseil et qu'ils auraient l'usage des libertés nouvelles. A cette crainte chimérique autant que malveillante, le général Guy Carleton, qui nous avait gouvernés de 1766 à 1770, répondit par la déclaration suivante devant la chambre des Communes anglaises en 1774: "Les protestants du Bas-Canada sont au nombre de trois cent soixante, et aucun

d'eux n'est propre à être élu membre d'une chambre d'assemblée."

L'Acte de Québec assurait aux catholiques la liberté religieuse et les dispensait du serment du "test";⁴ les lois françaises d'autrefois étaient reconues. Tout cela avait pour cause la situation des affaires dans l'Amérique du Nord; en présence de ce qui avait lieu à Boston, New-York et ailleurs, l'administration de lord North comprenait la nécessité de faire disparaître tout sujet de mécontentements parmi les Canadiens. Le parti anglais du Canada n'était ni aussi avisé ni aussi patriotique: il cria bien fort contre la mesure et chercha plus que jamais à noircir la population française. Nous avons vu pareille chose en 1811.

4. Après les capitulations de Québec et Montréal jusqu'à l'automne de 1764, le serment des fonctionnaires publics était conçu comme ceci: "Je, X....., promets et jure sincèrement que je serai fidèle et garderai une véritable ligence envers Sa Majesté le roi George. Ainsi, Dieu me soit en aide."

En 1764, on introduisit les deux formules suivantes qui remontaient à cent ans et plus: "Je, X....., déclare que je crois qu'il n'y a pas dans le sacrement de la sainte scène de Notre-Seigneur Jésus-Christ, aucune transsubstantiation des éléments de pain et de vin, ni dans le moment de leur consécration ni après leur consécration, par quelque personne que ce soit; et que l'invocation ou l'adoration de la Vierge Marie, et de tout autre saint, et le sacrifice de la messe, comme elles sont aujourd'hui pratiquées dans l'église de Rome, sont superstitieuses et idolâtres. Et je jure que j'abhore du fond de mon cœur et que je déteste et abjure, comme étant impie et pleine d'hérésie, cette doctrine et maxime affreuse que les princes qui sont excommuniés, ou privés de leurs royaumes ou territoires, par le pape, ou par aucune autorité du siège de Rome, peuvent être détrônés ou mis à mort par leurs sujets ou par d'autres personnes quelconques. Et je déclare que nul prince, personne, prélat, état ou potentat étranger a, ou devrait avoir, aucune juridiction, pouvoir, supériorité, prééminence ou autorité ecclésiastique ou spirituelle dans ce royaume. Ainsi, Dieu me soit en aide." Voir Thomas Chapais, *le Serment du Roi*.

Voici un passage du discours de Louis-Joseph Papineau prononcé à l'Institut Canadien de Montréal le 17 décembre 1867 — qu'il importe de lire :

“Le bill de 1774 et les opinions des officiers en loi de la couronne avaient enfin reconnu que, aux termes de la capitulation et du traité de paix de 1763, et même d'après les seuls principes du droit public de l'Europe chrétienne, il n'aurait jamais dû y avoir, pour un nouveau sujet, d'incapacité à l'exercice d'aucun emploi public, à raison de son catholicisme, et qu'en Canada tous les sujets étaient de plein droit sur un pied de parfaite égalité. L'oligarchie coloniale n'en continuait pas moins à demander le système représentatif avec droit d'éligibilité pour les protestants seuls. Les Canadiens le demandaient pour tous sans distinction de culte ni d'origine. Ils étaient dans le vrai. Les hésitations des cabinets anglais duraient depuis plusieurs années, laissant tout ici dans la souffrance et le désordre. Elles eussent duré plus longtemps sans la révolution française qui, en un instant, ébranle et déracine la plus ancienne et la plus forte monarchie du monde, disperse sa vaillante noblesse et soulève de toutes parts le flot populaire autour d'elle. La consternation est dans toutes les cours et l'épouvante chez tous les nobles, chez ceux de l'Angleterre plus qu'ailleurs, parce qu'ils sont plus éclairés et plus réfléchis. L'effroi que répandent les principes de l'Assemblée Nationale a des effets plus salutaires que n'en avaient produits la déclaration d'indépendance (1776). On fait mine de se convertir, si l'on ne se convertit pas sincèrement. Le danger étant devenu plus grand en se rapprochant, on est plus libéral en 1789 qu'en 1776 et l'on accorde enfin

le système représentatif, avec le suffrage presque universel et l'éligibilité, la même pour tous les sujets indistinctement.

“Il fallait que ces concessions fussent avantageuses aux majorités pour que les hommes de la minorité, qui avaient toujours gouverné jusqu'alors, se montrassent si fort irrités de se voir, disaient-ils, abaissés à ce niveau.

“L'influence constitutionnelle du corps représentatif va, sans doute, être la même ici que celle qu'il a déjà en Angleterre, et elle y est grande. Bons Canadiens, on vous le dit et vous le croyez. Réveillez-vous! votre songe doré va s'évanouir. La couronne a toujours le droit de nommer le conseil législatif; et, pour apaiser les colères de l'oligarchie qui voulait le système pour elle et les siens seulement, on saura bien rendre illusoire la folle espérance, aveuglément conçue, qu'une représentation française influente pût être tolérée dans une dépendance anglaise. On fit donc du conseil l'ennemi organisé en permanence du corps représentatif. On appela dans le nouveau conseil ceux des membres de l'ancien qui s'étaient le plus violemment opposés à l'introduction du système représentatif. On en exclut inflexiblement le petit nombre d'entre eux qui en avaient appuyé la demande, sans distinction d'origine. La droite reprenait ainsi ce que la gauche avait hypocritement offert.

“Ainsi, ces deux chambres inconciliables ne feront rien du tout; ce sera la balance des pouvoirs, l'équilibre maintenu en sens inverse de ce qu'il est dans la métropole, où toute l'action prépondérante existe en réalité dans la chambre des lords, qui ne laissent élire que leurs fils, leurs dévoués, leurs commensaux et leurs

serviteurs, dans ces bourgs si justement nommés "pourris", patrimoines de leurs familles dans le passé et dans l'avenir.

"On préparait donc sciemment, ou plutôt on organisait artistiquement l'animosité entre ces deux corps. Elle ne s'est pas ralentie un instant tant qu'ils ont été en présence. L'histoire de ce que fut ce régime de gouvernement a été tracée à grands traits par lord Durham. Il est loin de rendre justice à la libéralité des représentants, mais il fait justice de l'arrogance et de l'illibéralité des conseils et des pactes de famille dans l'une des provinces, et des conseils et de l'oligarchie dans l'autre."

Ce résumé des affaires politiques de 1774 à 1837, fait par l'homme qui avait pris part à presque toutes ces luttes, est assez original; mais il devrait nous dire que les idées répandues alors en Europe étaient de beaucoup plus arriérées que celles des ministres de Londres, whigs ou tories. Papineau n'a jamais cessé d'être un peu comme en 1807 et 1837: deux crises qui l'ont vivement impressionné. Nous allons dire un mot là-dessus, puisque nous causons sans programme arrêté.

De tout temps, depuis 1807, on a vu des Canadiens pousser le zèle national jusqu'à attaquer les Anglais. Est-ce que les Anglais peuvent changer notre situation? Et nous, qui sommes le petit nombre, qui avons besoin de tout le monde pour vivre, pourquoi travailler à susciter contre nous des animosités? Chacun de nous est libre de faire son chemin comme il l'entend. Les Anglais ne nous ont que rarement gênés. Même dans nos luttes politiques, il y avait de notre côté des Anglais de poids qui se sont admirablement comportés.

D'où vient cette haine, ce sentiment sauvage qui reparaît si souvent sous la plume de nos écrivains et dans la bouche de nos orateurs? Je la fais remonter à 1807, car avant cette date néfaste, elle n'existait pas.

Sir James Craig, en débarquant à Québec l'automne de 1807, souleva de suite la colère des Canadiens en déclarant que le parti anglais allait triompher. Or, en créant l'expression du parti anglais, il entendait parler des fonctionnaires publics, tous venus d'Angleterre, tous liés ensemble contre les gens du pays et formant une sorte de pacte de famille que le ministère de Londres appuyait, faute de rien comprendre à nos affaires.⁵

Lorsque ce gouverneur repartit, l'été de 1811, pour aller mourir de chagrin en Angleterre, accablé par la disgrâce et banni des Canadiens, il laissait derrière lui un parti canadien formidable qui ne cessa plus de combattre l'oligarchie en question.

Voilà bien longtemps de cela. Les bureaucrates n'existent plus. Leur école est morte et enterrée. La masse des Anglais n'avait point d'attache avec ces favoris du ministère de Londres, et cependant nous fulminons contre les Anglais, par habitude, et nous nous causons des embarras, mais chacun s'imagine que c'est là du patriotisme! Ceux des Anglais qui nous dédaignent sont comme les Américains: ils ne nous connaissent point. Ils voient, avec raison, peut-

5. Cette oligarchie administrative, dans laquelle entraient les hommes du commerce, menait en réalité toutes les affaires et jouissait du patronage sur toute la ligue. On l'appelait le parti anglais. Jusqu'à 1805, toutefois, ce terme ne signifiait pas grand'chose. Lorsque le *Canadien* parut, en 1806, on prit l'habitude de mentionner le parti canadien par opposition au parti anglais. Il y avait parmi les Canadiens des Anglais qui n'épousaient pas les vues du *family compact*.

être, que nous sommes un peuple sans défense, peu nombreux, assez errant, pas du tout commerçant, passionné pour la politique, et ils en concluent que c'est une race de second ordre. Ce n'est pas en les injuriant que nous nous relèverons à leurs yeux. Quant à notre patriotisme, ils nient son existence, et ils ne se trompent pas là-dessus, de nos jours, s'ils le recherchent dans la politique. Nos gouvernants, pour se faire "sirer", ne se plaisent-ils pas à faire toutes sortes de courbettes devant les Anglais? et en combien de cas n'ont-ils pas été comme des "poules-mouillées" lorsqu'ils auraient dû défendre courageusement nos droits?

Ah! que les temps sont changés depuis Papineau!

Dans son discours prononcé à l'Institut Canadien de Montréal le 17 décembre 1867, Louis-Joseph Papineau disait que sous le drapeau britannique il avait le droit si précieux d'exprimer librement ses convictions et sa foi politique, ainsi que le droit de réfuter ceux qui pensent autrement que lui, et il ajoutait: "Ce n'est pas un droit théorique, c'est un droit donné par l'autorité suprême qui éclaire tout homme venant en ce monde et lui a soufflé de faire pour les autres ce que l'on voudrait que l'on fasse pour nous. C'est le droit qui ne fut reconnue qu'en partie par les articles de la capitulation qui disent "ils deviennent sujets anglais". Ce titre a brisé pour eux le scellé qu'il y avait eu sur leurs lèvres, supprimé l'embastillement par lettres de cachet, pour quoi que ce soit qu'ils diront ou écriront; ce titre confère le droit à la pleine discussion orale et écrite, l'autorité d'appeler en assemblée publique quiconque voudra bien s'y rendre

pour les entendre; ce titre abolit la censure préalable sur les livres et proclame la liberté de la presse."

La définition de ces deux mots: "sujets britanniques" ne fut pas d'abord comprise par les Canadiens, faute d'en connaître le sens pratique.

Citons un autre écrivain canadien sur ce sujet: "Quoi que l'on puisse penser de la constitution britannique, elle aura au moins le mérite presque exclusif et incontestable d'avoir fait passer un peuple de l'absolutisme du souverain à la participation de son propre gouvernement, et d'avoir ainsi acheminé les sociétés formées à la suite de l'invasion des barbares en Europe à la pratique de la démocratie qui envahit maintenant le globe." ⁶

La révolution américaine causait des agitations dans les cercles politiques de la Grande-Bretagne, et l'opinion publique inclinait du côté des réformes, sans trop savoir encore lesquelles adopter; mais en principe on convenait que les colonies pouvaient être mieux gouvernées qu'elles ne l'étaient. A mesure que cet esprit nouveau se répandait, les Canadiens agrandissaient leur programme dans l'espoir d'obtenir davantage. Des changements politiques s'annonçaient, petit à petit, après 1783, à la suite des pétitions de la classe anglaise, contre lesquelles les Canadiens ne manquaient pas de combattre au moyen de contre-pétitions.

La presse ne restait pas inactive: on imprimait des brochures. Les journaux des Etats-Unis, nouvellement émancipés, croisaient le feu avec les feuilles de l'Angleterre à notre sujet: ce que les Canadiens n'osaient point dire tout haut, les Américains le

6. Joseph Doutre, discours prononcé devant l'Institut Canadien de Montréal, 17 décembre 1867.

criaient aux quatre vents du ciel. Enfin, en 1789, la révolution française éclata, créant une immense sensation dans tous les cabinets de l'Europe. Les ministres de George III se dirent que l'Acte de Québec de 1774 avait fait son temps.

Pitt proposa d'accorder au Canada une constitution libérale, selon le vœu des habitants de cette colonie. On sait que sa copie ne ressemblait à l'original que de loin; pourtant rien d'aussi favorable n'avait encore été accordé à aucune colonie, sauf le Massachusetts, un siècle auparavant.

Lorsque la colonie est gouvernée par un cabinet (conseil exécutif) responsable au peuple, elle se trouve absolument libre de ses actions et n'a pas à craindre d'avoir à lutter contre un parti qui représente la mère-patrie comme c'était le cas en 1818.

Expliquant le bill de 1791 pour la division du Canada en deux provinces séparées, Pitt déclara que son intention était d'assimiler les Canadiens à la langue, aux mœurs, aux habitudes et, par-dessus tout, aux lois et à la constitution de la Grande-Bretagne.

M. Lymburner, de Québec, se trouvait alors à Londres. Il était contre la division en deux provinces.⁷ Il fit observer au premier ministre que l'assimilation des deux races serait empêchée par l'établissement

7. Il comprenait l'illogisme du système de Pitt. Mais en 1822, M. Lymburner sera contre l'union des deux provinces, et dira que la séparation a fortifié des habitudes et des intérêts distincts et donné naissance à deux législations différentes. "Ce qu'il voulait, en 1791, ajoute-t-il, "c'était d'amalgamer les deux nationalités; on les a séparées — ce fut une erreur — maintenant il faut laisser les choses comme elles sont."

Le parti anglais exclusif avait toujours demandé l'union; depuis au moins 1799, pour noyer la population française. L'Angleterre n'envoyait que peu de colons et les isolait des Canadiens. Voir *Mélanges historiques*, vol. 2, p. 124-40.

d'une province anglaise et d'une autre province déjà toute française; on ne l'écouta pas. John Neilson disait en 1828, devant la chambre des Communes, que l'intention des deux partis politiques, whig ou tory, avait toujours été de laisser le Bas-Canada aux Canadiens-français.

Durant le débat sur la constitution de 1791, Pitt insista pour que le titre de conseiller législatif de la colonie fût héréditaire; mais Fox répondit que l'institution d'un pouvoir aristocratique comme celui de la chambre des lords, devrait être l'œuvre du temps, et que d'ailleurs il n'y avait pas de familles riches en Canada, donc pas de classe aristocratique habituée aux affaires publiques.

Joseph Bouchette décrit soigneusement l'organisation politique de la colonie en 1815; mais il ne s'aperçoit pas qu'elle est bien différente de celle de la Grande-Bretagne. Avec Pitt, il veut que nous regardions l'Acte de 1791 comme une copie de la constitution anglaise.

Certains livres publiés de nos jours qui traitent des malheureux abus d'un pouvoir entêté et injuste, n'ont que des sarcasmes pour le *Canadien* et ses rédacteurs.⁸ De quoi s'agissait-il donc? De principes sacrés et de la liberté politique chère à tous les hommes de cœur. On ridiculise ceux qui combattaient dans l'assemblée législative et dans la presse l'oligarchie qui écrasait la colonie. Les défenseurs des droits populaires avaient non seulement des idées élevées et

8. Nous avons ici l'esprit du temps: la chambre d'assemblée composée d'une forte majorité de Canadiens ne veut pas que l'on parle contre sa politique. De son côté le *Canadien*, organe de Bédard, blâme sans trop s'enflammer les actes du gouvernement et on le regarde comme un rebelle.

généreuses, mais aussi le courage de les mettre au jour à leurs risques et périls. C'étaient les rebelles, dit-on. Parce qu'ils ont devancé les Anglais en demandant la jouissance des libertés anglaises? Songe-t-on que leurs idées sont devenues celles des loyaux sujets anglais de ce pays? Il n'y a pas ici de simples nuances ou manières de comprendre, il y a couleur tranchée et une seule méthode, rien d'ambigu. Ce qui est bon pour les autres races était également bon pour les Canadiens. Est-ce donc à dire que lorsque les Anglais épousent des opinions rebelles, celles-ci deviennent des vertus? C'est comme 1837: on persiste à dire que les Canadiens ont mal agi à cette époque; néanmoins on se montre très fier des conquêtes accomplies par le sacrifice du sang et de la fortune des prétendus rebelles.

Dans son enquête, en 1828, John Neilson dit: "De 1792 à 1806, les mesures du gouvernement étaient communément soutenues par la majorité de la chambre d'assemblée. Le changement qui a eu lieu en 1807 est attribuable à sir James Craig, qui se conduisit d'une manière très violente envers la chambre d'assemblée et envers le peuple en général. Ce fut la fin de l'influence de l'administration, parce que cette conduite impliquait non seulement le gouverneur, mais tous les individus qui étaient dans les emplois du gouvernement."

L'assemblée législative a fréquemment déclaré qu'elle croyait avoir le droit d'affecter les deniers de la province aux différentes branches du service public, en vertu de l'Acte de Québec de 1774. L'acte déclaratoire de 1778 dit que les deniers prélevés dans les colonies seront utilisés par les législatures des colonies,

et il ajoute que ce sera là un principe pour le gouvernement futur de ces colonies. Certaines lois du Royaume-Uni adoptées avant 1778, affectaient des sommes d'argent d'une manière permanente pour diverses branches du service de la province; mais la chambre d'assemblée a toujours prétendu que ces lois étaient abrogées par l'acte déclaratoire de 1778. John Neilson affirme que, de 1792 à 1822, l'exécutif n'invoquait pas ces anciennes lois; mais en 1822 ce corps les a remises en vigueur, s'est appuyé dessus, et la division qui s'en est suivie durait encore en 1828. L'exécutif se fait appuyer par le conseil législatif et dit qu'il ne veut pas appliquer l'argent de ces prétendus octrois permanents à d'autres objets qu'aux dépenses du gouvernement civil; mais l'assemblée législative soutient qu'il ne doit pas être employé par l'exécutif de manière à ce qu'elle n'ait aucun contrôle sur cet argent.

Au commencement du dix-neuvième siècle, il paraîtrait que les Communes du Royaume-Uni ne surveillaient pas de très près cette partie de la liste civile qui comprend les salaires des fonctionnaires publics; mais c'était parce qu'elles ne voulaient pas s'en occuper, car leur droit sur ce point était incontestable. Au Canada, il fallait déterminer par items l'emploi et la distribution de l'argent; c'était le seul moyen d'exercer quelque contrôle sur le pouvoir exécutif nommé par la couronne, et de s'assurer de la diligence et de l'intégrité des employés publics à tous les rangs et à tous les degrés.

D'après la dépêche de lord Bathurst⁹ en date du 8 septembre 1817, "le droit de voter les subsides, qui,

9. Il fut ministre des colonies de 1809 à 1827.

par l'esprit et l'essence de la constitution, appartient aux seuls représentants du peuple, serait partagé avec le conseil législatif, nommé par la couronne et conséquemment sa créature." ¹⁰

L'un des points de la question se rapportait aux dépenses contingentes, extraordinaires, imprévues. En pareils cas, le gouverneur soldait en puisant dans la caisse militaire, ne se trouvant pas justifiable d'utiliser l'argent de la province non encore affecté par la législature à aucun but défini. Si, par exemple, une somme de £100 avait été votée pour la construction d'un quai qui se trouvait à coûter nécessairement £120, on empruntait aux fonds de l'armée les £20 manquants, — mais le trésor impérial devait-il perdre cette somme? Si l'on demandait à l'assemblée législative de la reconnaître par un vote, celle-ci pouvait répondre qu'elle n'approuvait pas les dépenses encourues en dehors de son contrôle — et il n'y avait pas de ministre responsable au peuple.

A l'enquête de 1828, John Neilson s'exprimait comme suit: "Tous les revenus de la couronne étaient dans les mains du receveur-général et ils y étaient tenus avec beaucoup de confusion. Je crois que la caisse militaire payait quelques-unes des dépenses; il y avait de continuels versements réciproques entre la caisse civile et la caisse militaire; quelquefois elles se vidaient l'une dans l'autre, et d'autres fois les coffres devenaient absolument vides... On disait que la Grande-Bretagne payait une partie de la dépense; mais chaque fois que la chambre d'assemblée demandait le contrôle des deniers publics, la réponse était:

10. Garneau, *Histoire du Canada*, III, 216.

“Qu’avez-vous à vous mêler de cela puisque c’est la Grande-Bretagne qui paye...” Dans d’autres colonies, on a établi la règle de faire les actes de revenu annuellement, mais dans le Bas-Canada, nous avons commis la folie de rendre ces actes permanents. Ces actes produisent plus d’argent qu’il n’en faut pour le soutien du gouvernement; toutefois les dépenses en général se sont accrues en même temps que le revenu et rien n’a jamais été contrôlé par les représentants du peuple de la colonie.”

Le même témoin continue: “Le total du revenu du Bas-Canada a été dernièrement d’environ £ 90.000. Il s’est élevé en gros jusqu’à £ 150.000 par an, dont douze ou quinze pour cent passent pour la perception (collection), ce qui nous paraît énorme. Un quart du revenu net est remis au Haut-Canada, excepté la part du revenu territorial. L’exécutif prend £ 40.000, de sorte qu’il reste une forte balance à la disposition de la législature pour les améliorations locales, dons charitables, etc. Ce que l’on appelle communément revenu de la couronne est perçu d’après des actes antérieurs à 1774, par exemple ceux de Charles II, George I et les autres; nous n’avons pas de comptes réguliers de leurs produits. Une autre partie des revenus de la couronne est mentionnée dans l’acte de 1774 (14e George III) à part le revenu territorial, aussi appartenant à la couronne. Tous ces revenus peuvent former de £ 30.000 à £ 40.000 par année.

“La première proposition faite par l’exécutif et soutenue par le conseil législatif était que tout l’argent qu’on voterait fût accordé d’une manière permanente à la liste civile pour le soutien du gouvernement. Ensuite, on se borna à demander le vote pour la durée

de la vie du roi. La chambre d'assemblée refusa toujours ces conditions. Enfin l'exécutif prétendit qu'il était déjà pourvu au salaire de certains employés du gouvernement civil à même les deniers que les actes impériaux affectent au soutien du gouvernement civil et de l'administration de la justice. Il n'a été fait aucune proposition directe à la chambre d'assemblée de pourvoir au salaire de tels ou tels employés, mais on lui a demandé d'accorder d'une manière permanente tout ce qu'elle voudrait donner.

“Dans la Nouvelle-Ecosse, où les choses vont très bien, on a fait dépendre tout le revenu du vote annuel de la législature, de sorte que non seulement la formation du budget, mais la perception même des deniers dépend du vote annuel de la législature; là, le gouvernement et l'assemblée agissent très bien de concert. Dans les anciennes colonies de l'empire on persiste à voter annuellement le revenu en bloc, ce qui n'est pas extraordinaire lorsque l'on connaît les circonstances particulières de ces colonies.

“Le gouvernement ne voulant consentir à aucune loi pour régler la charge et devoir d'un auditeur des comptes publics, la chambre d'assemblée a objecté à la nomination d'un tel fonctionnaire. L'exécutif voulait que l'on accordât £ 1.800 par année à la personne qui occuperait ce poste, tandis qu'il n'y a pas d'audition du tout, parce que l'on se borne à noter les noms de ceux qui reçoivent l'argent.”

John Neilson vivait à Québec depuis trente-sept ans lorsqu'il fit ces déclarations et l'on sait que personne ne les a jamais contredites. Il représentait le comté de Québec depuis dix ans. Il fut envoyé en

Angleterre avec D.-B. Viger et M. Cuvillier, porteurs des pétitions.

John Neilson était un philosophe qui fut comparé à Franklin par ceux qui le virent en Angleterre. Il avait, comme journaliste, un genre qui lui était propre, un style laconique, d'une ironie froide et calme, une habileté toute particulière à faire ressortir, par des citations et des rapprochements, les exagérations ou les contradictions de ses adversaires. Protestant, il était cependant l'ami intime de Mgr Plessis et des membres les plus éminents du clergé catholique. Par ses connaissances, sa sagesse et sa modération, il fut longtemps une sorte d'oracle politique dans le district de Québec.¹¹

La proclamation de 1763 déclarait que tous les sujets de Sa Majesté qui iraient au Canada auraient droit aux avantages des lois de ses domaines en Angleterre. Le statut de 1774 donnait les lois françaises aux seigneuries, mais exceptait de l'opération de ces lois le reste de la province accordé ou à accorder en soccage, tenure des townships.

On a agi, de 1763 à 1774, d'après les lois anglaises. D'après l'Acte de Québec de 1774, les townships étaient sous les lois anglaises et les seigneuries retournent aux lois françaises. Après l'acte constitutionnel de 1791, le gouvernement invita par proclamation les loyalistes américains à venir s'établir dans les town-

11. John Neilson était né le 17 juillet 1776; il mourut en 1848. Il était imprimeur de métier. Il avait épousé le 6 janvier 1797, dans l'église protestante des Trois-Rivières, Marie Hubert, de cette ville, petite-fille de Jean-Baptiste Rieutord. Après son mariage, Neilson envoya régulièrement *la Gazette de Québec* aux Ursulines, chez qui sa femme avait été instruite. Bibaud, *le Panthéon canadien*, p. 196; Henry J. Morgan, *Celebrated Canadians*, p. 297.

ships du Bas-Canada, leur offrant des terres, et, en conséquence, nombre de ces personnes se présentèrent et d'autres firent des demandes de terres, de sorte que leurs descendants ou les gens auxquels ils ont revendu habitent à présent les townships.

De 1815 à 1817, \$280,000 ont été dépensés pour faire des chemins par tout le pays; mais l'argent a été gaspillé. De 1818 à 1828, \$120,000 furent dépensés de la même manière, sans régularité, sans bons résultats. John Neilson dit que "la chose a été tout à fait mal conduite. Il y a eu beaucoup de désordres dans cette affaire. Des deniers au montant de \$600,000 ont été affectés à divers travaux et rien de tout cela n'a été réglé."

L'acte de 1822 donne au district de Saint-François une juridiction limitée; il renferme des expressions d'où l'on pourrait conclure qu'on regardait les lois françaises comme étant en opération dans les townships. Le tribunal de ce district pouvait juger sans appel des causes de \$40. Il pouvait juger aussi des procès allant jusqu'à \$80; mais dans ce cas les parties avaient le droit d'en référer à une plus haute autorité pour faire casser le jugement.

La pétition de 1823, présentée par les cantons de l'Est, se plaint de la situation dans laquelle se trouve cette partie du pays. Les seigneuries établies du temps des Français comprennent une bande étroite de terre des deux côtés du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu, dont la profondeur varie de dix milles à quarante, à moitié peuplée, principalement habitée par des Canadiens, à part 40,000 âmes d'origine britannique, et régie par les lois françaises. Les cantons de l'Est comprennent le reste de la province

(sud-est), sont d'une plus grande étendue et susceptibles de contenir une population plus forte que les seigneuries; ils sont entièrement peuplés d'habitants, formant en tout 40,000 âmes, parlant uniquement l'anglais,¹² ayant un clergé protestant, pour le soutien duquel une partie de ces terres est mise en réserve, et cependant sont soumis aux lois françaises, quoique les terres aient été concédées sous la tenure anglaise du franc et commun soccage. Il n'y a pas de cour de justice dans les limites des cantons de l'Est, et les colons sont obligés de se rendre à Québec, Trois-Rivières et Montréal, souvent à une distance de cent ou cent cinquante milles, à travers un pays où il est difficile et même dangereux de voyager, par suite du mauvais état des routes auxquelles la législature ne semble prêter aucune attention. De plus, ces cantons sont "de facto" sans représentation quelconque dans la chambre d'assemblée. Pour ces motifs, ils se prononcent en faveur du projet de l'union législative des deux provinces.

Les milliers d'émigrés arrivés de la Grande-Bretagne pendant ces dernières années en ont laissé à peine mille dans les cantons de l'Est, le reste a passé aux États-Unis, en voyant ce déplorable état de choses. On estime que cent mille émigrants nous ont ainsi échappé. Les cantons sont persuadés que les Canadiens se regardent comme la nation par excellence et veulent absorber les autres éléments ou leur refuser justice s'ils ne s'assimilent pas. Les Canadiens, sans devoir aucune partie de leur accroissement à l'émigration, ont plus que deux fois doublé depuis la conquête, et ils

12. Stanstead est le plus gros village. Il n'y a pas de marché public dans les townships.

ont encore un caractère pareil à celui du temps de la conquête: ils le garderont toujours si la législation actuelle est maintenue. Si l'on adoptait l'union législative, on ferait finalement disparaître les préjugés et les inimitiés nationales, et on consoliderait la population des deux provinces en une masse homogène. Ces derniers mots ont rapport à l'ancien projet d'unir les deux provinces en une seule.

En 1828, l'enquête du parlement de Londres constata que la loi des chemins du Bas-Canada fonctionnait assez bien dans les seigneuries, à cause de la forme des terres d'habitants et du niveau égal du sol généralement, mais dans les townships, elle n'était guère applicable, vu la forme de ces terres, la situation des réserves et l'inégalité fréquente du sol.

Les gens des townships se plaignaient qu'on les négligeait systématiquement, et ils en accusaient la chambre d'assemblée. La faute en était au conseil exécutif. De fait, ils avaient des chemins d'été qui menaient aux Etats-Unis et n'en avaient pas pour conduire aux seigneuries du Bas-Canada. La partie des townships située près des seigneuries était la moins habitée.

Nous avons dit que le premier ministre William Pitt proposant le bill de 1791 pour donner au Canada une chambre élective, déclara que c'était mettre la colonie sous le régime de la constitution des Trois-Royaumes; par conséquent, il accordait plus qu'on ne lui avait demandé, et il ajouta que son intention était d'assimiler les Canadiens à l'élément britannique afin de transformer l'ancienne Nouvelle-France en pays anglais.

Cette déclaration paraît étrange lorsque l'on étudie l'histoire des années qui suivirent 1791, puisque d'une part on voit clairement que les autorités impériales voulaient laisser le Bas-Canada aux Canadiens et former une province anglaise dans le Haut-Canada. Du moment que l'on voulait amener les Canadiens aux usages anglais, il fallait mettre les deux provinces en un seul gouvernement et tâcher de retenir dans le Bas-Canada la masse des colons de langue anglaise. En 1822, lorsque l'on proposa l'union des provinces, M. Lymburner s'y opposa, disant qu'il était trop tard, puisque les peuples que l'on avait séparés en 1791 se regardaient comme des ennemis. Ses paroles n'empêchaient pas qu'en ce moment on signait partout des pétitions dans les deux Canadas, les unes en faveur du bill, les autres contre et d'autres demandant que les détails du projet fussent connus du public des provinces intéressées avant que d'être soumis au parlement britannique. De fait, il était visible pour tous que c'était un coup monté par un petit nombre d'hommes qui agissaient comme des idéologues ou par simples calculs privés.

Les arrangements conclus, le 1 mai 1817, entre le Haut et le Bas-Canada au sujet de la proportion du revenu des douanes afférente à chacune de ces provinces avaient été ratifiés durant la session de 1818, mais ils étaient expirés depuis le 1 juillet 1819. Ensuite, une commission avait siégé pour reprendre la question *ab ovo* mais sans pouvoir arriver à une entente parce que les exigences du Haut-Canada paraissaient excessives.

La législature du Haut-Canada avait référé l'affaire à la considération du gouvernement impérial et

en avait averti les autorités du Bas-Canada. Cette démarche fit sortir en pleine lumière le projet de l'union législative des deux provinces jusque-là débattu dans l'ombre par le parti du conseil exécutif, du conseil législatif, le bureau du gouverneur, les fonctionnaires anglais et certains marchands. En peu de temps un bill dans ce sens était soumis à la chambre des Communes de Londres, embrassant toutefois la question du commerce, des douanes et autres choses comme pour régler par cette loi les principales difficultés des deux provinces. Les articles concernant l'union furent attaqués vivement, et le ministère décida de suspendre la discussion jusqu'au moment où l'on aurait pu s'assurer de l'opinion des habitants de chaque province à cet égard.

Le bill, ainsi déchargé, prit le nom de *Canada Trade Act* et devint loi. Il accordait au Haut-Canada, sous une forme permanente, les conditions de l'arrangement du 1 mai 1817 au sujet des douanes; de plus, les deux bills de subsides mentionnés plus haut et qu'on avait laissé expirer intentionnellement à la chambre de Québec, furent remis en vigueur avec le caractère de la permanence, mais susceptibles d'être modifiés par la législature du Bas-Canada pourvu que la législature du Haut-Canada y consente; en outre il n'était plus permis à la législature du Bas-Canada d'imposer de nouveaux droits sur les marchandises importées par voie de mer, à moins du consentement du Haut-Canada.

Cette aventure politique, qui ressemble à un coup de théâtre, enrayait la marche adoptée par la chambre de Québec, et lui enlevait en même temps les pouvoirs qu'elle avait exercés relativement aux douanes.

Le bill donnait au Bas-Canada une représentation beaucoup plus faible qu'au Haut-Canada. Il conférait à des conseillers non élus par le peuple le droit de prendre part aux débats de l'assemblée législative. Il abolissait l'usage officiel de la langue française et limitait la liberté religieuse et les droits de l'Église catholique. Il restreignait aussi les droits des représentants touchant la disposition des impôts. Cette loi paraissait dictée par l'esprit le plus rétrograde et le plus hostile.

Il était évident que tout avait été tramé dans le Bas-Canada car on ne pouvait supposer que le parlement ou le ministère britannique eussent trempé dans une pareille combinaison sans y avoir été conduits par leur confiance dans le gouvernement de la colonie. La plupart des Anglais du Bas-Canada se disaient assez favorables à l'union mais tous rejetaient le bill comme mal conçu et renfermant de criantes injustices.

Dans le Haut-Canada, on pétitionna vigoureusement contre le bill. Dans l'assemblée législative il n'y eut que trois voix pour l'union; au conseil il y en eut six. L'opinion publique pesait évidemment sur les deux chambres.

La Compagnie du Nord-Ouest, qui jouissait de beaucoup d'influence à Londres, voulait l'union. Ses directeurs en Canada étaient MM. Richardson¹³ et McGill, deux chefs exagérés du parti anglais. Ellice avait été commis dans leur maison, puis étant passé aux Antilles il y avait épousé une fille du comte Grey

13. L'honorable John Richardson, membre du conseil législatif, déclarait en plein conseil en 1820 que les députés canadiens-français voulaient tenter un coup d'état et mettre l'un des leurs à la place du gouverneur!

qui se trouva plus tard l'homme le plus puissant du parti whig. Ellice, propriétaire de la seigneurie de Beauharnois, conservait des attaches en Canada¹⁴ et cherchait à détruire l'œuvre de Pitt; il décida le ministre à présenter le bill d'union.

Samuel Gale, né à Saint-Augustin, en Floride, était propriétaire dans les seigneuries et les townships et de plus président salarié de la cour des Sessions de quartier pour la ville et le district de Montréal. C'est lui qui se chargea de faire parvenir à Londres les requêtes favorables à l'union.¹⁵ James Stuart se détacha du parti canadien, se fit le champion des unionistes et devint par cette voie procureur-général en 1825.

Parker, qui avait fait fortune en Canada, vivait retiré en Angleterre. Il eut connaissance du bill d'union et se rendit aux bureaux de Downing Street où il accusa Ellice de plusieurs méfaits et de fourberie dans toute cette affaire, mais on ne l'écouta pas. Il fut plus heureux auprès de sir James Mackintosh, de sir Francis Burdett et quelques autres députés. Une opposition se forma et arrêta le bill à la seconde lecture.

John Neilson et Papineau furent délégués à Londres où ils virent, en 1823, M. Lymburner. Les pétitions qu'ils portaient étaient couvertes de 60,000 signatures. La grande assemblée de Montréal à ce sujet avait eu lieu le 7 octobre et à Québec le 14 octobre 1822. Le conseil législatif fut intimidé par

14. Son père avait fait un commerce considérable dans le pays.

15. Il avait agi comme commissaire pour déterminer les lignes frontières entre le Haut et le Bas-Canada. Il témoigne devant le comité de l'enquête de 1828.

les démonstrations publiques et se déclara contre l'union. Comme la chambre basse il envoya son adresse à Neilson et Papineau pour la faire parvenir au roi, aux lords et aux Communes. Dans ce conseil, Richardson, Ryland, Grant, Irvine, Roderick Mackenzie et Felton avaient lutté contre l'adresse. Neilson et Papineau arrivèrent à Londres pour apprendre que le ministère ne poussait pas le bill.

Papineau dit qu'il se trouva en présence "d'un ministère tory, conservateur et absolutiste qui lui fit un accueil bienveillant et lui témoigna une honnête déférence." Il ajoute que lord Bathurst lui demanda vingt-cinq ans de patience pour amener la transformation politique que Papineau désirait.

Lord Bathurst s'appuyait sur la croyance assez générale alors que la démocratie amènerait vers 1840 des déchirements aux Etats-Unis et que les régions voisines du Canada reprendraient le drapeau anglais, ce qui ouvrirait une nouvelle ère coloniale propre à l'accomplissement des désirs de Papineau. Par exemple, on accorderait au Canada un gouvernement à lui, et en donnant, comme contrepoids à l'élément populaire, une chambre héréditaire. Sur ce point le ministre expliqua que si la création d'une aristocratie n'avait pas encore été tentée en Canada, c'était à cause de la pauvreté des gens — argument que Fox amenait contre le même projet de Pitt en 1791. Mais, à entendre lord Bathurst, on pourrait former de grands propriétaires fonciers, qui deviendraient bientôt riches avec l'aide d'une immigration intelligemment dirigée. Papineau était accessible à de semblables vues et l'on pensait peut-être qu'il y aurait eu moyen de le tourner en faisant miroiter devant lui la perspective

d'une élévation que toute sa nature était préparée à recevoir. On se trompait.

Il résulte de ce qui précède et de bien d'autres sources de renseignements, que le plus complet malentendu régna dans les conseils de George III, George IV et Guillaume IV au sujet de l'administration du Bas-Canada, aussi bien que pour le Haut-Canada, c'est-à-dire de 1791 à 1837. Avec la reine Victoria,¹⁶ on commence à voir que les ministres sont accessibles à certaines explications et, par la suite, ils deviennent de plus en plus ouverts et comprennent enfin ce que leurs prédécesseurs s'obstinaient à méconnaître.

Le croirait-on ! l'un des hommes qui conserva le plus longtemps les vieux préjugés à cet égard fut Gladstone. En 1868, il expliquait au parlement que par nécessité, le pouvoir impérial avait dû, depuis 1791 jusqu'à ce dernier moment, concéder par bribes et fragments le "self-government" à plusieurs colonies, et que, par conséquent, la séparation était devenue complète, qu'il ne fallait pas songer à retenir l'amitié de ces Etats devenus indépendants car, disait-il, "leur premier instinct est de se dérober à notre contrôle"... et il concluait, comme vous le savez, en demandant que l'on retirât les troupes anglaises de la confédération canadienne. Il était loin de prévoir ce qu'il a vu avant que de mourir : les principales colonies de la

16. Le 24 mai 1900, le reine Victoria entrait dans sa quatre-vingt-deuxième année. Elle était la doyenne des souverains d'Europe. *Le Journal des Débats*, de Paris, disait en 1838 : "On ne considère pas comme très solide la santé de la jeune souveraine et l'on craint en général que son règne ne soit pas de longue durée." On a dit qu'avec la reine Victoria s'ouvre l'ère des libertés politiques, mais l'agitation en faveur des réformes datait de cinquante ans dans la chambre des Communes.

Grande-Bretagne devenues indépendantes, mais se rapprochant plus que jamais de leur ancienne métropole.

Tout de même, Pitt avait une singulière conception en pensant que plus il nous isolerait, plus il nous laisserait à nous-mêmes et plus nous deviendrions Anglais ! Les Canadiens étaient tous cultivateurs : la plupart des Anglais étaient commerçants. Afin d'échapper à l'influence que ces derniers exerçaient à Londres, l'assemblée législative proposa la nomination d'un agent résidant près le ministère britannique pour représenter les intérêts de la province.

Avant 1774, les colonies de la Nouvelle-Angleterre avaient chacune un agent à Londres ; ces fonctionnaires étaient nommés par les législatures intéressées. La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick ont eu à leur tour de semblables agents.

Pierre Bédard fut le premier qui demanda la permission pour le Bas-Canada d'avoir un agent en Angleterre. C'était en 1809. Le gouverneur fit dire à Bédard de se taire. La chambre, passant par dessus cette rebuffade, vota une adresse au prince régent, déclarant que ladite adresse lui serait portée par Bédard. On vota une autre adresse au gouverneur, le priant d'avancer à Bédard la somme de trois mille louis courant, à prendre sur l'argent non encore affecté à aucun service, puis, dès le lendemain, la chambre changea d'avis et demanda au gouverneur de nommer un messenger pour porter l'adresse au régent. Le gouverneur répondit qu'il choisirait un messenger lorsque les frais de son voyage auraient été vôtés. Le désaccord entre les deux chambres empêchait la réalisation de ce projet, et la chose en resta là. Cette question n'était pas encore réglée en 1837. Elle était au

nombre des griefs qui amenèrent le soulèvement.¹⁷ Les troubles de 1837 ne sont que la fin de quarante années de conflits politiques les plus remarquables, à plusieurs points de vue, de tous ceux des colonies anglaises, françaises, espagnoles et autres.

Cet aperçu de la situation jusqu'en 1822 n'est pas complet. Il l'est cependant assez pour faire comprendre le rôle important que Papineau s'est chargé de remplir. La lutte va se continuer sur le même terrain pendant des années, car, semblables aux héros des poèmes épiques qui combattent depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil durant plusieurs jours sans jamais épuiser leurs forces, nos champions parlementaires déploient une merveilleuse énergie et semblent avoir en eux quelque chose de cette vigueur antique chantée par Homère et les bardes anciens.

17. La révolution de France de 1830 a eu son effet sur nous en 1831-32.

III

Nous avons dit que l'année 1807 fut le point de départ de beaucoup de malentendus, à cause des deux hommes qui accentuèrent les difficultés comme à plaisir : le gouverneur sir James Craig et son secrétaire Ryland. Celui-ci exerçait les fonctions de secrétaire des gouverneurs depuis 1792. Il était homme de talent, de bonne société. Sa conception des colonies était que tous les pouvoirs sont localisés dans la personne du roi et que le gouverneur délégué par le souverain détient pareillement ces pouvoirs et privilèges. C'est du Louis XIV pur. Il voulait abolir la chambre d'assemblée et le conseil législatif, ne gardant autour du gouverneur qu'une douzaine de personnes, sans lien avec la population canadienne, pour mener les affaires, avec des employés anglais uniquement. En somme, c'est le régime français tel que nous l'avions subi durant six quarts de siècle.¹

Le juge en chef Jonathan Sewell partageait les mêmes vues. Le groupe des fonctionnaires pensait de la même façon. Aucun gouvernement n'avait adopté cette politique, de sorte qu'elle dormait dans la tête de ses auteurs.

L'automne de 1807, le gouverneur sir James Craig arriva pour prendre la direction de la province. Dès le lendemain, on savait qu'il allait écraser tout le

1. Ryland déblatère contre les Canadiens de la même façon que le faisait le parti anglais du Canada en 1774.

monde, "afin, disait-il, d'avoir la paix dans le pays". Ryland avait rencontré son "alter ego". Tous deux s'unirent pour envenimer les sujets d'irritation qui préoccupaient déjà l'esprit public. Il se forma autour d'eux une clique qui continua de se donner le nom de parti anglais, exprimant par là son désir de refouler les Canadiens et de les chasser de partout.

Sir James Craig avait été choisi comme gouverneur du Canada parce que la guerre menaçait d'éclater entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Dans ces conditions, il devait s'assurer de deux choses essentielles : les ressources du pays et la bonne volonté de la population. Il ne fit ni l'un ni l'autre. Toute sa pensée se concentra dans l'assujettissement des Canadiens. Il activa le feu déjà allumé et fit naître de nouveaux embarras. Il n'est pas possible d'errer plus complètement. Ses vexations servirent à prouver que les Canadiens n'étaient pas des rebelles, puisque, aussitôt qu'il eût décampé, la population se leva comme un seul homme pour repousser les Américains.

Si Craig eût été gouverneur en 1812, les Canadiens se seraient déclarés neutres entre les belligérants, tant cet officier avait paralysé le bon vouloir du peuple. Il a failli perdre le Canada, et son secrétaire Ryland doit porter une large part du blâme de l'histoire.

La chambre offrait alors de payer toutes les dépenses civiles. Cette mesure effrayait les conseillers du gouverneur qui, plus que personne, en ressentaient les conséquences ; car c'était leur enlever le maniement des deniers publics et par là le patronage. Ryland, l'âme de toutes les combinaisons imaginées contre l'influence des Canadiens, crut pouvoir parer le

coup en partant pour Londres, porteur des dépêches officielles de sir James Craig et muni d'instructions particulières pour plaider la cause anglaise auprès des ministres. On verra qu'il ne gagna rien.

Le 14 juin 1808, Jean-Antoine Panet, président de la chambre d'assemblée, fut révoqué comme lieutenant-colonel de milice. Cet acte arbitraire tendit tout à fait la situation. Alors commencèrent de la part du gouverneur une suite de tracasseries et de mesures violentes, qu'il porta jusqu'à réprimander l'assemblée législative et à la dissoudre coup sur coup trois fois en deux ans, espérant que les élections lui amèneraient des députés plus soumis, mais il ne gagna qu'à se faire détester.

Sir James Craig était lettré, orateur et écrivain. Il savait tourner un sujet et lui donner des formes diverses. Bref, il mettait toute son habileté à soutenir le conseil législatif contre l'assemblée législative, afin d'empêcher cette dernière de contrôler les dépenses publiques et par là faire les nominations aux emplois, exercer le patronage, etc., tel que cela se passe de nos jours.

Les marchands de fourrures avaient une influence énorme dans le pays; mais, comme on s'aperçut qu'ils faisaient corps avec sir James Craig, les élections de 1808 les reléguèrent en arrière. Ce fut un mouvement de toute importance, puisqu'il fit avorter le projet d'union des deux Canadas préparé dans ce milieu.²

Durant la session de 1810, Pierre Bédard, reprenant les idées de Ducalvet, demanda la création d'un

2. Ce projet était au nombre des questions débattues dès 1805 et que nous verrons reparaître durant plus d'un quart de siècle.

ministère responsable. Il fut regardé comme un révolutionnaire.

Pierre Ducalvet, dans son *Appel à la Justice*, publié en 1784, invoquait l'établissement d'un gouvernement constitutionnel dont il posait ainsi les bases : 1° Conservation des lois françaises ; 2° loi de l'*Habeas Corpus* ; 3° jugement par jury ; 4° inamovibilité des conseillers législatifs, des juges et même des simples gens de loi, sauf forfaiture ; 5° gouverneur justiciable des lois de la province ; 6° chambre d'assemblée électorale ; 7° nomination de six députés pour représenter le Canada dans le parlement anglais ; 8° liberté de conscience ; personne ne devant être privé de ses droits politiques pour cause de religion ; 9° réforme de la judicature par le rétablissement du conseil supérieur ou conseil souverain du temps des Français ; 10° établissement militaire ; création d'un régiment à deux bataillons ; 11° liberté de la presse ; 12° collèges pour l'instruction de la jeunesse ; emploi des biens des Jésuites pour cet objet, conformément à leur destination primitive ; écoles publiques dans les paroisses ; 13° naturalisation des Canadiens dans l'étendue de l'empire britannique.

Une telle constitution serait plus complète que celle qui nous fut donnée en 1791. A l'article du gouverneur, Ducalvet allait au-delà des partisans du ministère responsable, car ce fonctionnaire relève des autorités impériales ; en le rendant sujet à nos lois, il voulait ôter à la métropole un pouvoir qu'il regardait comme dangereux. Ce livre de Ducalvet était continuellement commenté et invoqué par les Canadiens ainsi que l'ouvrage de Jean-Louis Delolme intitulé

Constitution de l'Angleterre, publié à Amsterdam en 1771.³

Sir James Craig méditait un projet qu'il croyait de nature à affirmer son ascendant sur l'esprit de la population : c'était la suppression du seul journal publié en langue française à Québec. Le 17 mars 1810, une escouade de soldats saisit la presse du *Canadien* et MM. Bédard, Taschereau, Blanchet, Borgia, tous membres de la chambre, et autres rédacteurs, furent arrêtés comme propriétaires rédacteurs de ce journal. Joseph Papineau eut avec sir James Craig une longue conférence au sujet de leur emprisonnement et ne put rien gagner sur l'esprit arriéré du général, qui le quitta en disant : "le peuple apprendra que ce n'est pas à la chambre de gouverner le pays". On sait que non seulement les prisonniers furent libérés sans procès, lorsque le gouverneur se vit blâmer par le ministre des colonies, mais encore ils reprirent leur carrière politique avec plus de vaillance que jamais.

Sir James Craig s'était fait rendre compte des griefs dont la chambre électorale demandait le redressement, et il était décidé à agir de rigueur sur chacun de ces points. Ainsi, il prétendit que les juges et autres fonctionnaires pouvaient être élus par le peuple et former partie des deux assemblées aussi bien que du conseil exécutif. Sur la question des finances, il fut intraitable. Enfin, il voulait donner une leçon à la chambre populaire, et il en proclama la dissolution dès qu'elle se réunit après les élections de 1808. Son idée était de terroriser les électeurs parce qu'il les

3. Voir "A book of revelations", article de Benjamin Sulte dans l'*American Book-Lore*, Milwaukee, 1899

crovait susceptibles de se laisser conduire dans le sens indiqué par le gouvernement. La nouvelle chambre aurait dû lui ouvrir les yeux; il n'y vit que des idées mal conçues et de nouveau fit un appel au peuple. Cette fois il ne pouvait s'y tromper: la masse des électeurs repoussait sa politique. Il renvoya la chambre aux électeurs et reçut encore un démenti éclatant. Tout cela à la veille des hostilités avec nos voisins.

Les deux Papineau entrèrent dans l'arène politique durant cette crise. Par bonheur, ils avaient assez de patriotisme pour combattre ce gouverneur étrange et ne pas perdre de vue les dangers de l'invasion américaine.⁴

La chambre ayant été cassée pour la troisième fois, Craig commença à se douter que les "morceaux en étaient encore bons", d'après le mot énergique d'un député, et il envoya Ryland en Angleterre, en mai 1810, pour se faire accorder la suppression de ladite chambre et autres changements, comme, par exemple, de prendre la direction du clergé catholique en faisant de l'évêque un employé du gouvernement.

Sir Robert Peel paraît n'avoir fait à Ryland qu'une seule réponse, verbale et sans gêne: "Les Canadiens forment l'immense majorité de la population". L'émissaire de Craig ne comprit pas. Il retourna au bureau colonial un mois plus tard et entama le même sujet. Peel, une seconde fois, lui répondit: "Les Canadiens forment l'immense majorité de la population". Trois mois après, dans un dîner, les deux hommes se rencontrèrent et Ryland amena la conversation sur

4. Mais vingt-cinq ans plus tard, Louis-Joseph Papineau deviendra annexionniste.

son sujet favori. Peel riposta : "Les Canadiens forment..." — Mais Ryland venait enfin de comprendre, et il se disposa à repartir pour Québec. Le ministre le chargea d'une lettre ouverte ordonnant à sir James Craig de retourner en Angleterre.

Le général sir George Prévost arriva en 1811 pour remplacer Craig, et sa première démarche fut de nommer Ryland greffier du conseil pour l'empêcher de rester dans le bureau du gouverneur.

Dépité de son insuccès auprès des ministres, Ryland se lança plus que jamais contre les Canadiens. Jusqu'à la fin de sa vie on le voit imbu de l'idée qui dominait quelques hommes de 1774 : l'effacement des sujets d'origine française, leur asservissement à l'ordre de choses établi par les fonctionnaires impériaux. L'automne de 1811, il apprenait, à Québec, que le nouveau gouverneur sir George Prévost s'écartait absolument de sa politique. Sir James Craig rentrait à Londres pour comprendre à son tour qu'il avait trompé les espérances du gouvernement, tout en faisant du zèle et se croyant dans la bonne voie.

N'est-il pas étrange que, après avoir mis tout en œuvre pour séparer les Canadiens des Anglais en favorisant toujours et uniquement ces derniers, Ryland s'alarme, en 1812, en découvrant tout-à-coup le danger d'une guerre contre les Etats-Unis? Sa conviction était que les Canadiens ne feraient point corps avec les Anglais dans une telle crise. Comme il se trompait!

Durant l'administration de sir George Prévost (1812-15) l'assemblée législative a unanimement soutenu toutes les mesures de ce gouverneur parce qu'il

s'agissait de défendre le pays.⁵ Louis-Joseph Papineau, bien qu'il s'opposa à la guerre qu'il qualifiait d'anglaise, servit comme capitaine de milice. Un jour qu'il commandait une compagnie qui conduisait des prisonniers américains, il fit taire la musique militaire qui jouait *Yankee Doodle*, considérant que cet air était un sarcasme à l'adresse des vaincus.⁶

Sir John Sherbrooke succéda à sir George Prévost comme gouverneur. Sous son administration (1816-17), le peuple fut généralement de son côté et soutint le conseil. En 1815, Papineau fut appelé à la présidence de la chambre d'assemblée en remplacement de Jean-Antoine Panet. Jusqu'en 1820, il ne remplira qu'un rôle modeste, alors que la législature siégeant au mois d'avril se trouve aux prises avec plusieurs questions, tant anciennes que nouvelles et au nombre de celles-ci est la singulière affaire de l'élection de Gaspé que le gouverneur avait retardée sans en avoir le droit. La chambre d'assemblée ne voulait pas procéder, disant qu'elle était incomplète. C'était un *dead lock* en règle. Sous lord Dalhousie, l'attitude des deux partis politiques ne se modifia point, c'est-à-dire que Papineau ne gagna rien, sinon peu de choses vers la fin de cette époque, ce qui eut pour effet de l'aigrir davantage contre l'Angleterre, son ennemie irréconciliable.

5. L'élection de 1814 sous sir George Prévost donne la clef de l'opinion publique et c'est cette clef qui a ouvert la porte des événements de 1817-37. Sur 50 députés élus pour 1817, il y en avait 33 de 1814. Sur ces 33 il y en avait 11 de 1810. Le parlement de 1814 comptait 39 nouveaux membres; celui de 1817 n'en avait que 17.

6. C'est à l'entrée des prisonniers américains à Montréal (les hommes du général Hull), qu'au son de *Yankee Doodle* Papineau sortit des rangs.

Les élections de 1824 eurent lieu en juillet-août et doublèrent le nombre des partisans de Papineau qui fut élu orateur, le 8 janvier 1825, par trente-deux voix contre douze en faveur de Vallières de Saint-Réal. L'âge de Vallières était le même que celui de Papineau, mais il n'était entré dans la politique qu'en 1815 et n'avait pas trouvé sa place toute préparée comme son rival en éloquence, il en résultait que la masse populaire était moins familiarisée avec son nom; il passait d'ailleurs pour être un homme de plaisir, par conséquent moins sérieux qu'il ne fallait pour un chef de parti.

Le parlement, prorogé le 29 mars 1826, se réunit de nouveau le 23 janvier 1827. Les subsides furent votés dans la même forme que par les années précédentes et furent refusés. Le discours de prorogation fut une semonce en règle et fut suivi d'une dissolution. On retournait aux jours de Craig. Papineau et plusieurs députés signèrent un manifeste énergique, un véritable appel au peuple. Le gouverneur y répondit en destituant les officiers de milice,⁷ en faisant arrêter et poursuivre M. Waller, rédacteur du *Canadian Spectator*.

La situation politique du Bas-Canada de 1760 à 1830 est maintenant connue du lecteur; elle sera la même jusqu'à 1837 et se compliquera encore sur quelques points. Ce long débat est résumé dans l'imagination du peuple par l'expression "les temps de Papineau," et certes! on ne saurait mieux analyser cette suite de combats oratoires durant laquelle un

7. Louis-Joseph Papineau perdit sa commission de milice en 1837. Lord Dalhousie l'avait promu au grade de major, mais Papineau avait refusé.

homme, constamment sur la brèche, résistait au *Colonial Office* qui, lui non plus, ne voulait rien céder. De tous les événements de la guerre de l'indépendance américaine le populaire n'a retenu qu'un nom, celui de Washington. Au Canada, pour rappeler nos luttes mémorables, on dit Papineau.

A la cession de 1834, le tableau des griefs fut communiqué aux membres qui suivaient Papineau.⁸ On s'était réuni à diverses reprises chez Elzéar Bédard afin de discuter et d'y faire certains changements. C'est alors que Papineau se sépara de John Neilson,⁹ Cuvillier, Quesnel et autres, ou plutôt ceux-ci refusèrent de le suivre ne voulant pas se lancer dans une lutte ouverte contre l'Angleterre, tout en étant des hommes d'opinions libérales.

Au commencement de 1835, lord Aylmer écrivait au ministre qu'il avait donné quatre-vingts places aux Canadiens qui formaient les trois-quarts de la population, mais que la partialité avait été si grande avant lui et l'abus encore si enraciné, qu'il avait dû accorder soixante-deux places aux Anglais qui ne faisaient qu'un quart; quant aux salaires et émoluments attachés à ces soixante-deux offices, ils excédaient de beaucoup ceux des quatre-vingts autres. Les fonctionnaires anglais recevaient £58,000, les Canadiens £13,500, Ceux-ci étaient exclus des départements de l'exécutif, du bureau des terres, des douanes, des postes. L'administration de la justice était partagée entre Anglais £28,000 et Canadiens £8,000.

8. Papineau prépara sous forme de liste les griefs des Canadiens. M. Morin fut chargé de les mettre sous la forme de Résolutions.

9. Aux élections d'octobre-novembre 1834, Neilson et ses amis sont battus.

Au printemps de 1835, le nouveau ministère de sir Robert Peel nomma lord Gosford, sir Charles Grey et sir George Gipps, commissaires, pour aller au Canada s'enquérir de la situation politique de cette colonie; la commission arriva à Québec vers la fin d'août. En septembre, des membres libéraux du conseil et de la chambre d'assemblée se réunirent aux Trois-Rivières, chez René Kimber, pour s'entendre sur l'attitude à prendre devant la commission royale. Le district de Québec refusa de se joindre à cette assemblée, de sorte qu'on n'y vit que les représentants des districts de Montréal et des Trois-Rivières.¹⁰

A la session de 1836, Papineau prit la responsabilité des Quatre-vingt-douze Résolutions.¹¹ L'année suivante le parlement britannique passa des résolutions qui l'autorisa à voter le budget du Bas-Canada. C'était violer le principe fondamental de la liberté. Lord Gosford avait invoqué cette mesure et dut la répudier. Le sentiment public tournait vers la révolte et Papineau, dans une grande tournée, loin de calmer les esprits, les enflammait outre mesure. En juillet, il perdit du terrain, mais dans l'automne il le reprit. Alors on l'accusa de vouloir la séparation de la province d'avec l'Angleterre.¹² Lord Gosford recommanda la suspension immédiate de la constitution, ordonna l'arrestation de Papineau et offre \$4,000 pour sa capture. Papineau passe aux États-Unis et

10. C'est alors que Papineau se déclara républicain pour tout le continent.

11. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, III, 328, 329.

12. Lord Gosford écrivit: "Mettez-le à bas, ou il nous abattra." Le fait est que Gosford se crut perdu.

de là s'expatrie en France où il restera jusqu'après l'amnistie, en 1845.¹³

Louis-Joseph Papineau avait une belle grande taille, souple et droite, un port noble, des mouvements gracieux. Tout en lui respirait la bonté. Sa figure au repos était une vraie médaille; lorsque les traits s'animaient ils parlaient aux yeux, tant la pensée s'y trouvait dépeinte. La voix, sonore, bien timbrée, portait au loin, mais de près, dans une conversation, elle était moyenne et toujours d'un son agréable.

J'ai lu cent lettres écrites de sa main, remplies de passages, longs et minutieux, sur les membres de sa famille et leurs amis. Elles débordent d'affection, de complaisance, de soin pour ceux qui lui appartiennent. Le ton est chaud, la parole est gentille, la forme est gaie. C'est lui tel que je l'ai connu longtemps après, lorsque j'allais dîner, le dimanche, à son manoir de Montebello, car les lettres en question datent de 1810 à 1837.

Ses lectures étaient variées. Sa mémoire excellente lui permettait de puiser dans les livres qu'il n'avait pas ouverts depuis longtemps. En conversation, il se mettait juste au niveau de son interlocuteur. Chacun s'imaginait que Papineau était comme lui-même. La différence d'âge n'existait pas: il était vieillard avec les vieux et jeune avec la jeunesse. Langage approprié et manières ajustées au rôle qu'il prenait; politesse exquise et pas du tout fatigante, tel était l'idole des

13. Le soulèvement était comprimé et le gibet avait fait son œuvre quand lord Glenelg, secrétaire d'Etat pour les colonies, déclara que les plaintes des Canadiens étaient formulées d'après le sens constitutionnel, c'est-à-dire qu'elles n'avaient rien de la révolte. Les troubles de 1837 furent provoqués par les Anglais eux-mêmes.

Canadiens, et certes, personne ne s'est jamais moqué de cette gloire populaire qui resta sans tache, car la vie privé du tribun fut un modèle de la plus pure sagesse.

Dans ses lettres comme dans ses discours, il avait la manière du XVIIIe siècle: la longue période. Presque toutes ses phrases se divisaient en quatre ou cinq membres séparés par le point-virgule. On accorde de nos jours trois membres, et encore plusieurs disent que c'est trop long. Pas plus que ses contemporains il n'échappa à l'emphase qui régna si fort en France de 1750 à 1850 et marque cet espace d'un siècle d'une façon toute particulière dans l'histoire de notre langue. Son vocabulaire était celui des orateurs, car il y a des expressions qui sonnent bien dans la bouche et doivent leur valeur à la prononciation, tandis qu'il en est d'autres, très expressives sur le papier, qui ont moins bonne mine sur nos lèvres.

Il avait par nature la faculté de la parole et la cultivait avec un soin constant; c'est dire qu'il possédait l'art de construire la phrase et surtout de penser avant que de parler. Nous avons peu d'hommes qui se donnent la peine de travailler pour maîtriser la langue écrite; nous en avons encore moins qui apprennent à parler selon l'art, soit devant un auditoire, soit dans un salon.. Papineau excellait en ces deux derniers genres; mais quand il prenait la plume, on ne le retrouvait pas à la même hauteur; pourtant il écrivait fort bien en tant qu'il s'agit de faire comprendre les idées que l'on émet. Le style de l'écrivain lui manquait. Il était maître du style de l'orateur qui utilise la voix, le geste, la circonstance du lieu, à part le fond de la pensée, tandis que l'écrivain n'a à sa disposition que des mots tracés en noir

sur un fond blanc pour exprimer tout ce qu'il veut faire entendre; c'est plus difficile.

Ses moyens d'existence n'ont jamais été abondants.¹⁴ La vie de chef politique coûte du temps et de l'argent. J'ai vu tant de papiers des deux Papineau que je puis affirmer que ceux-ci ont vécu dans le médiocre, assez près de la pauvreté. Leur seigneurie de la Petite-Nation n'a procuré de l'aisance qu'à Louis-Joseph Papineau, et encore, c'était vers 1850, alors qu'il était âgé de près de soixante-dix ans. Son père et lui avaient travaillé avec ardeur, depuis 1804, à défricher et mettre en valeur ces terres perdues au bout du monde, sur la rivière Ottawa restée sauvage comme il y a deux siècles. Ils ont gagné courageusement le peu d'aisance qu'ils ont goûtée sur la fin de leur vie.¹⁵

Avocat pratiquant, Papineau eut amassé une fortune princière. Il a préféré servir la cause nationale.¹⁶ Durant plusieurs années, il a refusé de recevoir aucune rémunération en qualité de président de la chambre d'assemblée. Vers 1818, la somme de quatre mille piastres annuellement avait été votée pour

14. Le 16 juin 1828, Louis-Joseph Papineau écrivait à son frère Denis-Benjamin: "J'aimerais bien à aller à la Petite-Nation si j'avais de l'argent à y dépenser, mais sans cela le voyage me coûterait et je ne vois pas grand chance d'en trouver..."

15. Après 1845, Louis-Joseph Papineau a été surtout un habitant. De retour d'Angleterre en 1824, il abandonna le barreau et se jeta dans la politique, et en aucun temps il ne parut plus avoir vécu de sa profession d'avocat.

16. Il n'est pas vrai, quoique je me le suis laissé dire parfois, que Louis-Joseph Papineau ait soigné ses intérêts personnels jusque dans les choses politiques. Mais sa conduite dans l'affaire de la tenure seigneuriale, en 1850, fut celle d'un seigneur et non d'un homme désintéressé. Joseph Tassé, *Discours de sir Georges-Etienne Cartier*, p. 23, 25.

le titulaire de cette charge. Toujours il a refusé d'acheter des actions de banques, par crainte d'engager sa liberté individuelle et de gêner par là l'expression de ses idées; ses adversaires en ont pris sujet pour dire qu'il était l'ennemi du commerce. En toute occasion il tonnait contre le monopole et dénonçait les mesures susceptibles de placer dans la main d'un petit nombre d'individus des moyens dangereux. L'égoïsme des financiers le révoltait. En fait de courage on ne saurait aller trop loin sur la voie de l'éloge, sa longue carrière politique atteste qu'il était doué d'une fermeté hors ligne, et les lettres menaçantes qu'il reçut à tout propos eussent ébranlé un caractère moins bien trempé que ne l'était celui de cet intrépide champion des droits du peuple. Il continuait sa marche avec calme en méprisant les intimidateurs. Au commencement de 1836, lord Gosford l'envoya chercher avec mystère et lui déclara qu'une conspiration était tramée contre leur existence à tous deux.¹⁷ Il ajoutait: "Ne sortez jamais seul ou sans être armé... toute cette agitation disparaîtrait pourtant si la chambre votait les subsides..." On voit le fond de la pensée du gouverneur. Papineau sourit et se retira.

Il allait à Ottawa, chaque été, et visitait la bourgade devenue ville, passée ensuite au rang de capitale, lui qui en avait vu construire les premières maisons. Sa haute stature frappait les passants. Du reste, il n'avait pas l'air d'un homme "quelconque".

17. Six semaines auparavant, lord Gosford avait invité Louis-Joseph Papineau et Denis-Benjamin Viger à dîner; il visita les classes du Séminaire de Québec et, le soir, il donna un grand bal, jour de la Sainte-Catherine qui est une occasion de fête annuelle dans la province; il laissa tout le monde enchanté de sa politesse.

Son aspect impressionnait au premier regard. Un jour, j'entendis quelques personnes demander qui il était. On répondit: "Papineau", et l'un des témoins de cette petite scène s'écria naïvement: "Tu m'aurais dit que c'était Joseph Montferrand, je l'aurais cru!"

Le 17 décembre 1867, alors qu'il avait quatre-vingt-un ans, il prononça à l'Institut Canadien de Montréal un long discours résumant ses idées sur la politique du Canada. Je n'y vois pas le sens pratique dont sa longue expérience pouvait profiter. Il est trop 1837, ne tenant pas compte de ce qui avait eu lieu depuis trente ans.

Nul plus que lui ne savait que notre élément est en quelque sorte un îlot au milieu d'une mer d'influences étrangères, et par conséquent qu'il nous est impossible d'agir en maîtres. La conquête de 1760 pèse toujours sur les Canadiens-français; c'est même une espèce de miracle que nous subsistions encore. Dans ces conditions, il n'y a qu'une politique: voir venir les événements, les ajuster à nos besoins; être les plus habiles, ne pouvant déployer de grandes forces.

Papineau ne voyait pas les choses de cette façon et se croyait au temps de 1810, où notre groupe, dans une province isolée, avait chance de se débattre; mais, depuis soixante, quatre-vingts ans, nous sommes entourés, englobés, forcés de faire corps avec des masses qui s'agitent, et notre existence est bien autrement difficile qu'au début du siècle dernier. Qu'importe, l'esprit de combat de Papineau a mis dans notre peuple un sentiment de vaillance qui est inappréciable et qui promet de ne jamais s'éteindre. S'il n'a fait que cela, c'est assez pour sa gloire, c'est un bonheur pour nous.

Papineau mourut à Montebello le 25 septembre 1871, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Son épouse, née Julie Bruneau, l'avait précédé dans la tombe en 1862, ayant toute sa santé et ne fut malade que quelques heures. Elle avait à peu près soixante-six ans. De leur union étaient nés trois garçons et deux filles : Lactance, qui étudia la médecine à Paris, et Gustave qui, à dix-sept ans, rédigeait l'*Avenir*, à Montréal, moururent jeunes ; et Amédée qui leur survécut ; Ezilda et Azélie. Cette dernière épousa Napoléon Bourassa, père d'Henri.

Au lendemain de sa mort, le *Journal de l'Instruction publique*, de Québec, publiait l'extrait suivant : "Réélu en 1848, M. Papineau rentra en 1854 dans la vie privée pour n'en sortir que bien rarement. Il a partagé presque constamment son existence entre Montréal et son manoir splendide de Montebello, où il possédait une bibliothèque considérable. Malgré son âge, même dans les derniers temps, il étudiait et lisait beaucoup. L'été, sa villa se peuplait comme par enchantement. Toute sa famille, et un grand nombre d'étrangers accouraient jouir de sa franche et cordiale hospitalité. Plus d'une célébrité étrangère est allée jusque-là saluer le grand homme dans son manoir patriarcal. Dans ses relations sociales, il apportait un charme, une politesse, en un mot un bon ton que l'on rencontre peu souvent de nos jours."

L'amabilité des deux Papineau, leur courtoisie n'attira jamais que des compliments sur leur compte, et ils eurent des rapports suivis de bonne société avec la plupart de leurs adversaires les plus déclarés. On lit dans les lettres de H.-W. Ryland que Joseph Papineau ne figurait pas dans une certaine assemblée qui

venait d'avoir lieu, "mais, ajoute-t-il, il y a une ou deux phrases dans la résolution adoptée en cette occasion, qui ne peuvent venir que de son esprit subtil, toujours adroit à éviter le danger en disant cependant tout ce qu'il veut dire."

Sir James Craig causait longuement avec Joseph Papineau chaque fois qu'il en trouvait l'occasion. Et qui a plus combattu Craig que Joseph Papineau ?

En 1820, alors que Louis-Joseph Papineau menait une campagne formidable contre l'administration des finances,¹⁸ il raconte dans une lettre à son frère que le receveur-général Caldwell, revenant d'Angleterre, lui donna de copieux renseignements sur le projet des ministres à l'égard du Bas-Canada; et pourtant Papineau demandait alors que l'on examinât les livres et la caisse du susdit Caldwell pour savoir ce qui se faisait dans son bureau. Il est à croire que ni Ryland, ni Craig, ni Caldwell, ni Dalhousie, ni Gosford, n'attribuaient au chef du parti canadien des motifs d'animosité personnelle ou d'intérêt privé, et, en dehors de la lutte politique, ils le traitaient amicalement.

Lord Gosford écrivait en 1846 à M. Bréhaut, de Montréal: "J'ai appris que M. Papineau a visité l'Irlande en même temps que j'y étais, l'an dernier. Si j'eusse su qu'il était là, je me serais empressé d'aller le voir. J'apprends qu'il est retourné au Canada en bonne santé, et cette double nouvelle me réjouit après son exil. Dites-lui que je le salue cordialement. Personnellement, j'ai toujours partagé son opinion, mais comme gouverneur général du Canada, j'agissais

18. La question des finances et du contrôle du revenu était comme le point central autour duquel tournaient toutes les autres.

d'après mes instructions et je lui refusais malgré moi nombre de choses importantes pour la colonie. La dernière fois que nous nous sommes vus, c'était l'automne de 1837 et, au cours d'une longue conversation, j'insistai pour qu'il n'allât pas à Montréal où il y avait de l'effervescence. Je le priai de rester à Québec. Il partit, cependant, disant que sa présence calmerait les esprits, mais je lui affirmai que le soulèvement se produirait dès qu'il serait au milieu de ses partisans enfiévrés. Je n'avais que trop raison".

Ses manières affables, son geste engageant, sa conversation polie et admirablement soutenue, presque toujours enjouée, faisaient de Papineau l'idole de son entourage. Lorsqu'il parla en chambre pour la première fois, il étonna l'assemblée, fut comblé de témoignages d'admiration et lui, le nouveau membre, se trouva aussitôt au rang des vieux lutteurs. Comédien à la façon de tous les orateurs, il s'animait en parlant et jouait les sentiments que sa langue exprimait. Il réglait l'enthousiasme des foules comme un morceau de musique. Son tempérament était sanguin et bilieux. Chez lui, le coeur était le premier organe qui agissait sous le coup d'une pensée ou d'une surprise, et le sang bouillonnait visiblement. Cela rendait sa parole chaude, sympathique, humaine; il était tout en dehors et captivait les gens à sentiment. Se voyant écouté, il allait avec l'entrain du coursier généreux qui aperçoit devant lui une longue carrière. L'agencement des faits qu'il exposait à l'auditoire prenait des formes poétiques; il en appelait à l'histoire, au dire des grands hommes, citait des vers, mesurait ses phrases avec une justesse de rhétoricien et charmait par la continuité d'une diction lyrique très propre à étonner le

peuple, comme dans l'éloquence de l'antiquité. Sa verve, toute française, ne tarissait point; il pouvait reprendre les divers éléments de son discours et leur donner une couleur nouvelle à chaque fois. Très respectueux de la langue, il ne s'oubliait jamais jusqu'à lui donner une tournure vulgaire. Ceci impressionnait énormément les esprits, même les plus obtus, car ils sentaient qu'ils étaient en présence d'un maître ou d'un être supérieur. Le feu de l'enthousiasme, une fois allumé, embrasait tout, allait d'un bout à l'autre du discours, restait dans l'imagination des auditeurs. Si, par contre, l'organisation bilieuse était touchée, ce qui arrivait dans l'énumération de certains griefs qui étaient comme une plaie ouverte au flanc de cet homme étonnant, l'ironie, le sarcasme, l'invective débordaient à pleine phrase, l'accent emphatique prenait le dessus, d'après la mode de son temps, il mordait et poignardait, retournait la situation, ramenait son auditoire palpitant d'une irritation à une autre et l'abandonnait soulevé, éperdu, épeuré.

Le système nerveux ne comptait en apparence pour rien dans sa personne. Il le dominait totalement. On sait que les gens nerveux ne produisent pas sur le public autant d'effet que les tempéraments sanguins, et cela se conçoit puisque les manifestations des nerfs sont un indice de faiblesse. Moins lymphatique encore que nerveux, Papineau était toute application, persistance et vigueur. On aurait pu attendre de lui qu'il fût rieur, gai, pétillant, mais il ne l'était pas. Son expression était plutôt solennelle; néanmoins son amabilité en conversation le portait à la causerie légère, et il y déployait des ressources variées.

Le tempérament d'un homme est subordonné à son caractère dans une organisation bien servie par ses organes. Le caractère de Papineau était celui d'un calculateur, non pas de ceux qui s'occupent de chiffres, mais de ce calcul qui consiste à mesurer la conséquence d'un fait, d'une parole, d'une proposition. S'étant donné pour mission de faire l'éducation politique du peuple, il savait prévoir, à longue ou à courte échéance, le résultat d'une démarche publique. Il ne mettait point de hâte dans ce qui devait nécessairement prendre un temps assez long pour s'accomplir, de même qu'il savait brusquer ce qui lui paraissait exiger une action immédiate. Sans la faculté de calcul qu'il possédait, il n'aurait pas pu tenir durant vingt ans une suite de campagnes électorales et de débats parlementaires comme il y en a peu dans l'histoire des colonies ou même de l'empire britannique. Vers 1837, il commit la faute de ne pas s'apercevoir qu'il avait déchaîné le lion populaire et que celui-ci était d'un tempérament à la fois nerveux et bilieux, ce qui implique la férocité.

Tel était l'homme qui, de 1817 à 1837, se maintint au premier rang d'une agitation qui a produit le réveil des idées coloniales actuelles. S'il n'eût pas existé, il est probable que nous en serions encore à vivre sous l'ancien régime, mitigé de quelque façon, mais certainement bien éloigné du "self-government".



Appendice

Avant que de clore cette étude, qu'on nous permette d'ajouter qu'on ne se figure pas, généralement, combien le gouvernement britannique d'autrefois différait de celui de nos jours.

Delolme, il y a cent cinquante ans, faisait admirer à la Suisse, sa patrie, et à la France, le mode administratif des Trois-Royaumes ; il était loin de se douter des imperfections qu'il préconisait, mais son fond de raisonnement consistait à comparer avec les autres Etats de l'Europe et, en cela, le bon sens était de son côté.

Mirabeau plus tard, le duc d'Orléans et nombre d'écrivains ou orateurs invoquaient la constitution britannique ; ils n'en voyaient point les défauts, mais ils sentaient bien que c'était préférable à l'autocratie de leurs souverains. Washington prit tellement à coeur la forme anglaise qu'il l'imposa aux Etats-Unis dans plus d'un rouage essentiel. Encore aujourd'hui on voit le président américain choisir ses ministres qui ne sont responsables qu'à lui-même.

L'idée de mettre la direction d'un peuple entre les mains d'un monarque et des ministres qu'il se choisit à son gré a donné la forme à tous les gouvernements qui ont existé depuis au moins quatre mille ans, mais cela ne la rend ni plus juste ni plus honnête ni plus respectable. Aucun individu ne peut remplir les devoirs qui incombent à une fonction aussi énorme : il penche du côté où son caractère rencontre un point faible. De là, ce fait, constant et dégradant, d'une

autorité abusive et de peuple traité en esclaves. L'hérédité de la couronne a toujours fait naître l'oligarchie, c'est-à-dire un petit nombre de familles fournissant des ministres au souverain, et le résultat n'a fait que rendre plus complet l'esclavage général.

L'œuvre du temps est la première chose à comprendre lorsque l'on étudie le passé. C'est commettre une erreur profonde que de reporter en arrière les idées et les pratiques de nos jours. Autrefois est si complètement autrefois que la ressemblance avec nos us et coutumes ne se retrouve presque pas. Avant la réforme de 1832 il y avait en Angleterre plus de quatre-vingts différents droits de vote pour l'élection des membres du parlement qui représentaient les bourgs et villages dans les différentes régions du royaume.

Les bourgs et villages des Cornouailles, par exemple, envoyaient quarante-deux délégués à la chambre des Communes, tandis que la ville de Londres n'en avait pas plus de quatre.

Le parc de Gratton, réservé à la chasse, comptait quelques habitants qui envoyaient à la législature autant de membres que les villes prospères de Westminster ou Bristol.

Des localités de rien, comme East Looe et West Looe élaient autant de députés que les grands comtés de Yorkshire et de Devonshire.

Dans les comtés régnait un système moins mêlé, plus uniforme, mais là comme ailleurs, tout dépendait de l'influence de quelques familles. On cite Wharton qui à lui seul faisait élire cinquante membres au temps de Guillaume III. Les votations duraient des jours et des semaines, parfois quarante jours.

La chambre des Communes ne se gênait pas, ou plutôt le parti au pouvoir cassait l'élection d'un adversaire et nommait tout simplement le candidat battu pour prendre sa place. Un membre du parlement pouvait être fonctionnaire public ou recevoir une sinécure, le tout grassement payé. Par ce moyen George III eut une majorité solide aux Communes durant une vingtaine d'années, juste les années qu'il employa à perdre les colonies américaines. La corruption avait beau jeu. Sous les Stuart elle formait partie de la politique, mais de 1687 à 1800 ce mécanisme changea de forme et d'importance; sous Guillaume III ce ne fut presque rien; sous Anne on acheta bon nombre de députés; sous George I, Walpole se créa une renommée en ce genre de politique, mais son successeur Pultney, sous George II, le dépassa de cent coudées. Ensuite vint George III qui fit de la corruption la base de son gouvernement. La guerre contre la France, de 1793 à 1815, mit fin aux excès, mais aux excès seulement.

Drôles de cabinets, toujours composés de gens de deux, trois, quatre ou cinq partis, nommés par le roi, responsables à lui seul, et se tirillant à qui mieux mieux tout le temps de leur durée dans les bonnes grâces du souverain. Tous étaient nobles. La chambre des Communes ne voyait que certains chapitres des comptes publics, mais elle avait le pouvoir, vers 1778, de les examiner de plus près. Il était défendu de publier ce qui se disait ou ce qui se passait au parlement. Le service civil était entre les mains d'une classe particulière.

A travers tout cela, les whigs ou libéraux et les tories ou conservateurs se combattaient. Les whigs.

mieux organisés, gardaient le pouvoir plus longtemps et c'étaient les prêcheurs de réforme. Sous Guillaume III et les deux premiers George ils avaient les rênes de l'administration. George III les tint longtemps dans l'opposition mais finit par les accepter bien malgré lui. Plus tard le programme des whigs triompha et devint loi.

Le régime politique actuel est ancien par sa base mais nouveau dans son opération. Ainsi, quand l'Angleterre, il y a cent ans, refusait à la chambre d'assemblée du Canada la nomination des juges, greffiers, etc., c'est que sa chambre des Communes ne possédait pas ce droit. Quand on ne nous montrait que telle ou telle partie des comptes publics c'était que la même chose avait lieu aux Communes. Ensuite, les réformes se produisant là-bas, on nous les passa les unes après les autres, quelquefois à contre coeur, et voilà comment, depuis 1848, bien des changements avantageux sont survenus chez nous. L'honneur d'avoir conçu ces réformes revient au Canada autant qu'au parti whig anglais.

On lit dans un livre récent: "Avec la reine Victoria s'ouvre l'ère des libertés politiques." Entendons-nous mieux que cela. L'agitation en faveur des réformes datait de cinquante ans dans la chambre des Communes. Tout d'abord, la nation s'y montra indifférente. Avec le temps la propagande gagna du terrain et en 1829 eut lieu l'émancipation des catholiques, puis en 1832 le remaniement des sièges électoraux. La porte était ouverte. La reine Victoria, en 1837, ne prévoyait ni ne désirait d'autres réformes. Elle a été toute sa vie revêche à l'action des démocrates. Néanmoins, c'est durant ce long règne que, morceau par

morceau, miette à miette, à venir jusqu'à 1890, qu'on lui a retiré ses "privilèges" et elle a eu assez de bon sens pour y renoncer, les uns après les autres, avec l'idée très juste qu'elle empêchait la révolution de tout emporter.

Edouard VII n'a pas vécu comme les princes de Galles ses prédécesseurs, uniquement entouré de courtisans et de gens de la très haute classe. Il s'est mêlé de bonne heure et avec bonheur à tous les éléments de la nation et a parcouru l'Europe en tous sens, acquérant une expérience extraordinaire pour un personnage royal. Je me souviens du temps où on lui faisait une pauvre réputation, parce qu'il se "fourrait partout". Cet homme sortit de là diplomate accompli et souverain éclairé, comprenant la transformation des idées, les besoins de notre époque et ayant sous les yeux les réformes que la démocratie forçait sa mère à sanctionner. Il a agi comme roi selon ce qu'il avait su comprendre étant prince de Galles.



Index Général

| | Page |
|--|--------------------------------|
| Acte de Québec, 1774 | 41, 42, 43, 49, 51 |
| Adhémar, Toussaint-Antoine, | 23 |
| Aylmer, lord, | 77 |
| Bathurst, lord, | 52, 64 |
| Beaudry, Josette | 12 |
| Beauharnois, seigneurie, | 63 |
| Bédard, Elzéar, | 77 |
| Bédard, Pierre, | 16, 20, 25, 28, 30, 66, 70, 72 |
| Blanchet, François, médecin, | 28, 72 |
| Borgia, Joseph-Louis, | 20, 28, 72 |
| Bouchette, Joseph, | 50 |
| Bourassa, Napoléon et Henri, | 84 |
| Bourdages, Louis, | 29 |
| Bourgeois du Nord-Ouest, | 62, 70 |
| Bruneau, Julie, | 13, 84 |
| Burdett, sir Francis | 63 |
| Caldwell, Henry | 26, 27, 53, 85 |
| <i>Canada Trade Act, The</i> , | 61, 62 |
| Canadiens, 1763, monnaie de carte, | 37 |
| Cantons de l'Est, | 56, 59 |
| Carleton, sir Guy | 13, 14, 23, 36, 41 |
| Catalogne, Gédéon de | 11 |
| Chartier de Lotbinière, | 16, 20 |
| Cherrier, Rosalie, | 12 |
| Christie, Robert, | 18 |
| Commerce, 1760, devient libre, | 39 |
| Coulonges, fort, | 18 |
| Craig, sir James | 17, 46, 51, 68-76, 85 |
| Cramahé, Hector-Théophile, | 23 |
| Crémazie, Octave, | 38 |
| Cuvillier, Austin, | 56, 77 |
| Dalhousie, lord, | 75, 76, 85 |
| Dames, jeu de, | 20 |
| Daniel, Jacques, | 12 |
| Debartzch, Pierre-Dominique, | 20, 29 |
| Delisle, Jean-Guillaume, | 13, 15, 22, 23 |
| Delolme, Jean-Louis et son livre, | 71, 72, 89 |
| Desmarets, Marie-Louise, | 11 |
| Ducalvet, Pierre, | 15, 23, 70, 71 |
| Drummond, Colin, | 23 |
| Dunn, Thomas, | 23 |
| Durham, lord, | 45 |
| Echecs, jeu des, | 20 |
| Edouard VII, | 93 |
| Ellice, Edward, | 62, 63 |

| | Page |
|---|--------------------|
| Felton, W. B., | 64 |
| Finlay, Hugh, | 23 |
| Folleville, voir Testard de Folleville. | |
| Fortin, capitaine Luc et Georges-E, | 32 |
| Fox, Charles James, | 50, 64 |
| Franklin, Benjamin, | 56 |
| Gale, Samuel, | 63 |
| Gipps, George, | 78 |
| Gladstone, William Ewart, | 65 |
| Glenelg, lord, | 79 |
| Goldfrap, James | 23 |
| Gosford, lord, | 78, 82, 85 |
| Gouvernement responsable, | 23, 28, 35, 40, 65 |
| Grant, Charles William, | 64 |
| Grey, sir Charles, | 62, 63, 78 |
| Guerre, 1812, | 69, 74, 75 |
| Henryville, | 32 |
| Hey, William, | 23 |
| Holland, Samuel, | 23 |
| Howe, Hon. Joseph, | 34 |
| Hubert, Marie, | 56 |
| Hunault, Jeanne, | 12 |
| Immigration nulle de 1763 à 1817, | 49, 58 |
| Invasion de 1775, | 14, 15 |
| Irvine, James, | 64 |
| Jury, | 71 |
| Juges en 1784, | 40, 71, 72 |
| Kent, comté, | 19 |
| Kimber, René, | 78 |
| Lacombe dit Saint-Amand, Guillaume, | 12 |
| La Fontaine, sir Louis-Hippolyte, | 32 |
| Lamothe, capitaine Joseph-Marie, | 14, 15 |
| Langues française et anglaise, | 49, 59, 62, 71 |
| Laval, Mgr de | 17 |
| Lymburner, Adam, | 49, 60, 63 |
| Mackenzie, Roderick, | 64 |
| Mackintosh, sir James, | 63 |
| Marcoux, capitaine, | 15 |
| McGill, Peter, | 62 |
| McKenzie, Roderick, voir Mackenzie. | |
| Mills, Thomas, | 23 |
| Monnaie de carte, | 37 |
| Montebello, village et manoir, | 18, 79, 84 |
| Montferrand, Joseph, athlète, | 83 |
| Moore, Thomas, poète, | 28 |
| Morin, Hon. A.-N., | 77 |
| Mounier, Francis, | 23 |
| Murray, James, | 23, 36 |

| | Page |
|---|--------------------------------|
| Murray, Walter, | 23 |
| Neilson, John, | 20, 50-57, 63, 64, 77 |
| Noblesse, | 21 |
| North, lord, | 42 |
| Nouveau-Brunswick, | 34, 66 |
| Nouvelle-Ecosse, | 34, 55, 66 |
| Officiers de milice, | 28, 70, 76 |
| Panet, Jean-Antoine, | 28, 70, 75 |
| Papineau, Amédée, Gustave et Lactance, | 84 |
| Papineau, Azélie et Ezilda, | 84 |
| Papineau, Jean, | 11 |
| Papineau, Joseph et Louis-Joseph. Voir tout le livre. | |
| Papineau, Pierre-Joseph-François, | 11 |
| Papineau, Samuel et sa famille, | 11, 12 |
| Parker, William, | 63 |
| Peel, sir Robert, | 73, 74, 78 |
| Petite-Nation, seigneurie, | 17, 18, 81 |
| Pitt, William, ministre, | 24, 25, 49, 50, 59, 63, 64, 66 |
| Plessis, Mgr | 56 |
| Powell, William Dummer, | 23 |
| Prévost, sir George, | 74, 75 |
| Price, Benjamin, | 23 |
| Quatre-vingt-douze Résolutions, | 29, 30, 31, 77, 78, 79 |
| Quesnel, F.-A., | 77 |
| Quevillon, Adrienne et Catherine, | 11, 12 |
| Révolution américaine, 1775, | 14, 15, 36, 41, 43 |
| Révolution française | 43, 49 |
| Richardson, Hon. John, | 62, 64 |
| Rieutord, Jean-Baptiste, | 56 |
| Rivière-du-Loup (Louiseville), | 11 |
| Ryland, Herman W., | 64, 68, 69, 73, 74, 84, 85 |
| Saint-François-du-Lac, | 57 |
| Seigneuries, | 17, 56-59 |
| Sewell, Jonathan, juge en chef, | 63 |
| Sherbrooke, sir John, | 75 |
| Stanstead, village, | 58 |
| Stuart, James, | 63 |
| Taschereau, J.-T., | 28, 29, 72 |
| Tenure seigneuriale, | 56-59, 81 |
| Test, serment du, | 42 |
| Testard de Folleville, J.-B., | 11 |
| Troubles de 1837-38, | 67, 79, 88 |
| Ursulines des Trois-Rivières, | 56 |
| Vallières de Saint-Réal, avocat, | 76 |
| Vérac, Jean-Baptiste de, | 12 |
| Victoria, reine, | 65, 92, 93 |
| Viger, Denis-Benjamin, | 16, 29, 56, 82 |
| Waller, rédacteur, | 76 |
| Washington, George, | 77, 89 |

MÉLANGES
HISTORIQUES

(Tous droits réservés, Canada, 1928)

VOLUME 14

Mélanges
Historiques

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE



EDITIONS EDOUARD GARAND

1423-1425-1427, rue S.-Elisabeth

MONTREAL

1928

Au Lecteur

Ce quatorzième volume des "Mélanges historiques" de feu Benjamin Sulte naît d'une circonstance fortuite et par la volonté d'un nouvel éditeur. L'ultimatum que nous avons reçu de M. Garand de livrer ce manuscrit dans les vingt-quatre heures ne nous a pas permis d'apporter le soin minutieux que nous aurions voulu consacrer à une compilation d'études toutes d'égale valeur.

Les "Mélanges historiques" étant d'ailleurs une sorte de revue paraissant à intervalles plus ou moins rapprochées, la variété des études en fait le principal mérite. La tâche de M. Sulte a été de faire la lumière sur mille points mal compris ou inconnus de notre histoire. Ses écrits ont été publiés à mesure que se présentait une question à éclaircir et non pas pour faire une suite. La plupart de ces articles appartiennent à une longue durée de temps et ne peuvent être placés systématiquement ou par aucun ordre chronologique. Notre genre de publication ne raisonne donc pas par comparaison avec les autres.

Ces pages renferment cependant des articles de mérite et débutent par un travail assez substantiel sur Etienne Parent, journaliste, philosophe, député, sous-secrétaire d'Etat, décédé à sa résidence, rue Wilbrod, à Ottawa, à dix heures et trois-quarts du matin, le 22 décembre 1874. La nouvelle de cette mort assombrit toute la presse du pays. M. Parent était sans contredit l'un des premiers écrivains du Canada français. Le rôle qu'il a joué au cours d'une existence bien remplie lui avait mérité l'estime et l'admiration de ses concitoyens.

Le "père Parent," comme on l'appelait, personnifiait le type le plus complet du Canadien du bon vieux temps. C'est cette noble et sympathique personnalité que Benjamin Sulte fait revivre, en même temps qu'une page tourmentée de notre histoire.

Très en lumière à l'époque de l'insurrection, parce qu'il était journaliste redoutable autant que gagné à la cause des Canadiens contre le pouvoir de l'oligarchie anglaise, M. Parent fut mis sous arrêt en 1838 et jeté en prison sous l'accusation de conspiration politique. "Le Canadien" qu'il dirigeait alors ne pouvait cependant pas se passer de sa collaboration. On imagina de lui faire parvenir chaque jour, comme au petit duc d'Orléans, à Clairvaux, quelques mets choisis, au milieu desquels figurait quotidiennement une tarte appétissante qui servait de cheval d'Ulysse. Elle apportait ou rapportait, selon le besoin, un canevas d'article, une épreuve, une communication quelconque, etc. Le porteur de cette tarte devenue historique était un garçonnet alors très éveillé et un peu malin dans les circonstances. Il se nommait Stanislas Drapeau et il acquit plus tard dans le monde littéraire une notoriété de bon aloi comme auteur d'ouvrages sur la colonisation et comme annaliste.

M. Sulte nous dira dans cette biographie que les livres étaient rares à l'époque où M. Parent fréquentait le petit séminaire de Québec. Ne pouvant un jour se procurer un cours de Bossuet, M. Parent alla trouver son professeur, M. l'abbé Jérôme Demers, pour lui emprunter le sien et le copier, mais trouvant le procédé trop long il trancha la question: il l'apprit par coeur.

Les anecdotes abondent sur M. Parent. Au temps où il était député, le parlement siégeait à Kingston. Un boucher ontarien avait installé sur son étal deux moutons, l'un chétif avec l'étiquette "Bas-Canada," l'autre gros et gras avec l'étiquette "Haut-Canada." M. Parent s'arrête devant la vitrine. Le boucher, tout fier de sa spirituelle plaisanterie, l'interpelle :

—Voyez donc, M. Parent. Qu'en pensez-vous?

—Vous élevez bien, mais vous êtes mal élevé, réplique le jeune député québécois.

Durant les trois semaines qui précédèrent sa mort, ses amis le visitèrent assidûment. Il fallait le veiller. Il dormait peu, ne voyait presque plus à cause d'une cataracte qui avait pris tout à coup des proportions alarmantes, et n'entendait pas davantage. Dans les derniers temps il ne parlait que des troubles de 1837-38 et de la prison où il avait été détenu. Il en décrivait la salle : là était le poêle, ici le bassin où les prisonniers se lavaient ; à droite, la porte aux lourdes ferrures, à gauche, le guichet des visiteurs, etc.

Il racontait des choses ineffables. Le curé de sa paroisse arrive pour lui administrer l'Extrême-Onction. Avant de commencer les prières d'usage, le ministre de Dieu lui passe au cou le scapulaire de la bonne mort. M. Parent sent le cordon du scapulaire qui lui chatouille l'épiderme et s'écrie dans cette langue canadienne à laquelle il savait donner tant de rondeur et tant de charme :

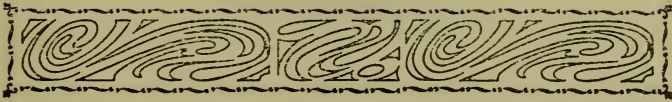
—Ah! cré Dié! c'est l'restant. Les v'la qui m'passent la corde au cou.

Trois heures après, il était mort. Cette anecdote, que je tiens de son gendre Benjamin Sulte alors présent, nous rappelle un des beaux traits de ce grand caractère. L'homme intellectuel et l'homme physique étaient finis, le patriote restait.

Si nous avons ajouté quelques mots au magnifique témoignage rendu par M. Sulte à celui qui fait le sujet de la biographie qui suit, c'est pour répondre au désir de quelques-uns. Les lecteurs nous sauront gré, sans doute, d'y avoir associé des articles tels que ceux sur Laurier et Montcalm, car, en histoire, rien n'est perdu.

Gérard MALCHELOSSE

1er mars 1928.



ÉTIENNE PARENT

Le télégraphe nous a appris hier, 22 décembre 1874, la mort de celui dont le nom est inscrit en tête de ces lignes. Trois générations de patriotes pleureront sur cette tombe qui emporte à la fois l'homme de pensée, d'action et de dévouement. Pour nous, journalistes, c'est un devoir de première instance que de parler de lui, de sa carrière si fructueuse pour la cause des Canadiens-français, si universellement acclamée par les amis du Canada. Il était le doyen de la presse en ce pays; c'est de sa main, pour ainsi dire, que nous tenons la plume de combat. C'est en grande partie son enseignement qui a été le mot d'ordre de nos champions au parlement depuis une quarantaine d'années, et c'est avec raison qu'on l'appelait le "Nestor de la presse au Canada." Comme journaliste, il a créé le genre en ce pays.

Il n'y a pas dans notre histoire de figure plus nettement accentuée que celle de M. Parent. Par son physique, son langage, la tournure de son esprit, la franche et cordiale manière qu'il mettait en tout, c'était un ancien Canadien, de ceux de l'autre siècle, — impossible de s'y tromper. Il avait gardé de plus une chose que, du temps de sa jeunesse, on prisait fort et que tous les Canadiens

mettaient au-dessus des autres ambitions: l'amour de la patrie. En 1874, comme soixante ans auparavant, il estimait qu'avant tout il faut être Canadien et l'être résolument. La fermeté de sa croyance en nos destinées ébranlait souvent les moins crédules. En de certains moments, il refusait de croire ceux qui se montraient prêts à exprimer des doutes sur notre avenir national. "Vous manquez donc de courage! s'écriait-il; vous ne savez donc pas que pendant un siècle il nous a fallu, en maintes circonstances, avoir raison deux fois et le prouver quatre fois. Eh bien! ce n'est pas un motif pour battre en retraite. La lutte nous va; à quoi sert de craindre!" C'est en l'écoutant parler que l'on comprenait le patriotisme des hommes de nos premiers parlements.

* * *

Le fondateur de sa famille en Canada fut Pierre Parent, fils d'André et Marie Coudray, né en 1610 à Mortagne, dans le Perche, paroisse et province qui ont le plus contribué à peupler Beauport, près de Québec.¹ Pierre Parent épousa à Québec, le 9 février 1654, Jeanne Badeau, née en 1631, d'après Mgr Tanguay, mais née en 1638 ou

1. Pierre Parent signait d'une hachette, suivant Philius Gagnon. Il serait né, d'après Mgr Tanguay, vers 1610, mais les recensements de 1667 et de 1681 le font naître de 1617 à 1626. Il fut inhumé à Beauport le 6 août 1698, "âgé d'environ quatre-vingt-huit ans," soit né en 1610.

1639, selon les recensements de 1667 et 1681,² et s'établit à Beauport sur une terre que ses descendants possédaient encore tout récemment;³ il y mourut âgé de quatre-vingt-huit ans. La longévité est un apanage de la famille Parent.

Des anciennes familles de Beauport qui sont restées dans la paroisse et qui ont eu et ont encore des représentants dans les ordres sacrés, la politique, les professions et le haut commerce, on peut citer en première ligne celles des Langevin, des Grenier, des Clouet et des Parent, qui sont toutes alliées entre elles.⁴

Etienne Parent naquit à Beauport le 2 mai

2. Dictionnaire généalogique, I, 21. Son acte de sépulture, le 23 novembre 1706, la dit âgée d'environ soixante-quinze ans. En 1695 elle signe "Jeanne bados". Elle était venue de France avant 1651, avec son père, Jacques Badeau, sa mère Anne Ardouin, son frère Jean-Baptiste et sa soeur Suzanne.

En 1667, à Notre-Dame-des-Anges, il y a Anne Ardouin, 52 ans, veuve de Jacques Badeau. Même recensement, à Beauport, il y a Jean de Rainville, 28 ans, fermier; sa femme Suzanne Badeau, 16 ans; leur fils Jean, un an; Jean Badeau, 26 ans. Encore même recensement, à l'île d'Orléans, il y a Jean Badeau, 26 ans; sa femme Marguerite Chalifoux, 16 ans. Au même lieu, en 1681, il a 39 ans, elle en a 30.

3. La carte cadastrale de Gédéon de Catalogne et de Jean-Baptiste de Couagne, qu'on peut mettre à 1707, montre, dans Orsainville, cinq terres occupées par des Parent et, dans Beauport, cinq autres terres sous ce même nom.

4. Pour les religieux du nom de Parent, voir: abbé J.-B.-A. Allaire, Dictionnaire biographique du clergé canadien-français, les Anciens, p. 415-17, les Contemporains, p. 460, 461; Mgr Tanguay, Répertoire du clergé canadien, p. 108, 110, 119, 153, 156, 158, 183, 194, 206, 284, 312.

1802.⁵ Il n'avait que douze ans lorsque, au moment où se terminait la guerre américaine (1814), son père l'envoya au collège de Nicolet, institution si chaleureusement patronée par Mgr Joseph-Octave Plessis. Nous donnons ici la liste de ses condisciples de première année (1814): Jean-Baptiste Duguay, cultivateur, la Baie-du-Febvre; Lewis Blumhart, Québec; William Blumhart, médecin, Québec; Charles Mondelet, juge, Montréal; C.-F. Baillargeon, archevêque, Ile-aux-Grues; Pierre-Damase Ricard, prêtre, Sainte-Anne-de-la-Pérade; Pierre-Horace Panet, avocat, des Trois-Rivières; Calixte Bellemare, ecclésiastique, Yamachiche; Téléphore Kimber, notaire, des Trois-Rivières; F.-X. Brunelle, Pierre Dussault, Michel Leclair, Lotbinière; E. Jutras dit Lavallée, cultivateur, Nicolet; Guillaume Cressé, Nicolet; Louis-Charles Cressé, avocat, Nicolet; Michel Séguin, notaire; L.-Hyacinthe Caron, cultivateur, Nicolet; John Coddy et Alured Coddy, Angleterre. Celui qui faisait la classe des éléments était Jean-François-Régis Gagnon, alors ecclésiastique.

Avant Nicolet, le jeune Parent avait fréquenté une école primaire à Québec. Malgré la guerre américaine, les efforts de quelques amis de l'ins-

5. Le 2 mai 1802, par le curé Pierre-Simon Renaud, a été baptisé à Beauport, Etienne, né le même jour, fils d'Etienne Parent, cultivateur, et de Joseph Clouet. Parrain, Etienne Parent, cultivateur, grand-père paternel. Marraine, Marie-Joseph Bergevin dit Langevin, épouse de Joseph Clouet, grand-mère maternelle.

Etienne Parent, cultivateur, né le 28 novembre 1778, avait épousé Joseph Clouet le 2 juillet 1801.

truction publique réussissaient à maintenir çà et là une école, mais il y avait loin de ces débuts à l'enseignement du séminaire de Québec ou du collège de Nicolet, quoique, à la vérité, ceux-ci fussent encore peu avancés.

Vers 1817, alors que la lutte de l'oligarchie anglaise contre l'élément canadien suspendue par la guerre commençait aussi vive que jamais, le jeune Parent fut appelé de Nicolet et mis au séminaire de Québec pour y continuer ses études.

Son talent d'écrivain, remarqué d'abord par les camarades de son âge, devint bientôt un sujet d'observation pour ses professeurs. Que voulait ce jeune homme qui paraissait compter sur sa plume alors que l'art d'écrire était si peu cultivé que les carrières professionnelles et politiques s'en passaient presque entièrement?

Les circonstances étaient du reste assez alarmantes pour les professeurs du séminaire. Les attaques des journaux anglais, les mesures soumises aux Chambres, enfin la détermination évidente d'écraser les Canadiens-français, rendaient la position de ceux-ci très critique. Les jeunes têtes s'enflammaient parfois; un ou deux élèves brouillons pouvaient compromettre le séminaire et attirer sur cette maison les rigueurs du parti anglais. Parent, qui lisait ce qui lui tombait sous la main, avait, comme tous ceux de son temps, le choix entre des mauvais livres et des livres plus mauvais encore. C'est un fait bien constaté que nous n'avons eu pour tout partage après la conquête, jusque vers 1836, que des écrits

de l'école de Voltaire. Les encyclopédistes régnaient dans tout l'éclat de leur gloire. Le clergé possédait bien quelques livres, mais c'était chose trop précieuse pour risquer de les voir se perdre en la prêtant. Que de jeunes gens ne sont revenus que tardivement des erreurs puisées à cette époque dans les philosophes du dix-huitième siècle, et combien n'ont jamais pu se reconnaître avant de mourir!⁶

En 1818, le parlement fut saisi par la majorité canadienne du projet de voter la liste civile, comprenant tous les salaires provinciaux. Puisque nous payions de notre bourse, il était juste que nous eussions le droit de décider à qui et dans quelle proportion se feraient les déboursés. Les fonctionnaires et les sinécuristes, tous Anglais ou au moins partisans dévoués de l'oligarchie, qui avaient la haute main dans les affaires publiques, redoutaient la votation de la liste civile par l'assemblée législative et luttèrent de toutes leurs forces contre la majorité des députés, c'est-à-dire contre l'élément canadien.⁷

Depuis 1810, époque où le gouverneur sir James Craig avait fait arrêter la presse du **Canadien** et emprisonner les rédacteurs de cette feuille, nous n'avions pas de journal pour soutenir notre cause. En revanche, le *Mercury* et quelques gazettes anglaises de moindre importance

6. Louis-Joseph Papineau fut de ceux-ci.

7. La question des finances et du contrôle du revenu était comme le point central autour duquel tournaient toutes les autres, en ce temps-là. Voir *Mélanges historiques*, vol. 13.

nous menaient la guerre avec une ardeur peu chevaleresque. Réunissant les débris de l'atelier saccagé par les soldats de Craig, quelques hommes politiques tentèrent de remettre sur pied le **Canadien**, qui reparut en 1819, ouvrant ainsi une porte sur la place publique à ceux qui pouvaient tenir une plume. La tentative de créer une tribune populaire ne réussit pas, à cause de la politique ambiguë de ses inspirateurs, lesquels ne représentaient qu'une fraction du parti canadien. Le **Canadien** de 1819 se tua en attaquant le docteur François Blanchet, membre influent de la Chambre depuis une douzaine d'années, l'un de ceux qui avaient été emprisonnés par le gouverneur Craig pour avoir fondé et écrit l'ancien **Canadien**.

M. Blanchet se détermina l'année suivante à rétablir le **Canadien**, qui parut au commencement de 1820, ayant comme éditeur Flavien Vallérand, ancien imprimeur, employé à la **Gazette de Québec**, et, selon les apparences, un comité de collaboration pour le diriger sous la conduite du Dr Blanchet. Etienne Charretier, âgé de vingt-deux ans, était le rédacteur ostensible; curé de Saint-Benoit, on sait le rôle qu'il a joué en 1837.

Le 2 février, le **Canadien** est imprimé "près du marché de la Basse-Ville, joignant le café de la Bourse." Le 24 mai suivant, le "**Canadien**" dit que c'est l'"Exchange Coffee House," avec cette note: "Les personnes qui doivent au ci-devant "**Canadien**" sont priés de payer à M. Laurent Bédard."

Le 1er mai, le **Canadien** s'était transporté

“dans la maison du No 7, au pied de la côte de la Basse-Ville, ci-devant occupée par M. Michaud.” C’est là que nous le retrouvons jusqu’en 1825. Le 21 novembre 1822, il est dit: “Nous tenons notre bureau dans la côte de la Basse-Ville, rue de la Montagne, à l’enseigne “Imprimerie Canadienne.” C’est en ce lieu que M. Morin et M. Parent le rédigeaient. Je pense que la maison appartenait à M. Symnes. En 1831, quand M. Parent le réorganisa, il s’établit dans la maison voisine, encoignure de la côte de la Montagne, appartenant à Archibald Campbell, notaire, où François-Xavier Garneau étudiait. Plus tard, il remonta la côte, dans la maison des héritiers Gauvreau où il est resté très longtemps, vis-à-vis la Gazette de Québec, dans le voisinage de la porte Prescott.

Dans son numéro du 16 août 1820, le *Canadien* rend compte des exercices littéraires du petit séminaire de Québec...

“La séance du soir s’est terminée par un plaidoyer, dont le sujet a été la conspiration de Philotas contre Alexandre. Le plaidoyer a été si bien exécuté, que pour faire honneur aux acteurs, l’on se fait un vrai plaisir d’inscrire leurs noms sur ce papier.⁸

Juges: Alexis Mailloux et Etienne Parent.

Témoins: Louis Fluet, Edouard Faucher et Jean-Baptiste Harper.

Le roi Alexandre: Gabriel Cloutier.

8. Le mot “papier” était alors d’un usage plus commun que “gazette” ou “journal”.

Ministre:Hypolite Dubord.

Secrétaire du roi:Louis Poulin.

Philotas: Augustin-Norbert Morin."

La liste de distribution des prix porte les noms suivants :

Rhétorique

Augustin-Norbert Morin, plus tard honorable.

Alexis Mailloux, prêtre, apôtre de la tempérance,
auteur de l'Histoire de l'île aux Coudres.

Louis Fluet, prêtre.

Gabriel Cloutier, prêtre.

Hypolite Dubord, constructeur de navires.

Etienne Parent, journaliste.

Jean-Baptiste Harper, prêtre.

Edouard Faucher, prêtre.

Godefroy Tremblay, prêtre.

Louis Poulin, prêtre.

Troisième

Jean-Baptiste Maranda, prêtre; Olivier Drolet;
Daniel Castin; F.-X. Plamondon; Pierre Rouleau.

Cinquième

Hypolite Germain; Jacques Reeves; Charles Reeves; Charles Borgia; Guillaume Ruel ou Ruelle, député du comté de Bellechasse, en 1841; Joseph Petitcherc.

Septième

Honoré Bardy, médecin; Isidore Morin;
Edouard Montminy.

Dernière classe

Joseph Bossé; Bernard Perreault; Narcisse-F. Belleau, qui devint lieutenant-gouverneur de la

province de Québec, 1867-73; Etienne Robitaille; Jacques Fluet.

Le *Canadien* ajoute: "Le concours prodigieux des citoyens les plus remarquables qui ont assisté à l'examen et surtout au plaidoyer doit encourager les étudiants du petit séminaire de Québec..."

P.-J.-O. Chauveau pense que si l'on dressait la liste des élèves des institutions d'éducation qui ont remporté des premiers prix depuis le commencement du siècle, on se trouverait avoir les noms de la plupart de nos hommes distingués. C'est une expérience à faire.

Déjà à Nicolet, Etienne Parent avait obtenu le prix de versification. La poésie est la première forme qui se présente aux lèvres des jeunes peuples et des jeunes écrivains. Celui dont nous nous occupons était non seulement à l'entrée de la vie active mais il sentait monter autour de lui cette sève du réveil qui anime en de certains moments les nations persécutées et les porte à repousser en chantant et en bien combattant le joug de l'opresseur. Son goût pour la littérature se développa encore à Québec, et comme il avait pour compagnon de classe Augustin-Norbert Morin qui partageait le même penchant, on ne tarda pas à savoir que l'un et l'autre écrivaient dans le "petit" *Canadien*,⁹ comme on l'ap-

9. De 1820 à 1825, on disait le "petit *Canadien*", par opposition au grand *Canadien* de 1819. En retrouvant dans la feuille de 1820 le format de celle de 1806-10, le peuple semblait mieux le reconnaître comme son organe. Le caractère et le format du *Canadien* de 1806-10 sont en effet les mêmes que ceux du *Canadien* de 1820-25. M. Parent dit que c'étaient les mêmes caractères qui avaient servis en 1806-10.

Le *Canadien* était hebdomadaire, huit pages de 9 x 10; abonnement \$3.00 par année, outre les frais de poste. Devise: *Fiat Justitia ruat Coelum.*

pelait parfois. Cela était d'autant plus remarquable que, à cette époque, la grammaire française était le cadet des soucis des professeurs.

Mais Parent et Morin faisaient des vers, et pour faire des vers, il faut bien étudier la grammaire. D'où il résultait que ces deux élèves étaient, à peu près, les seuls qui sussent écrire français au collège, — aussi pareil phénomène ne demeura-t-il pas longtemps caché. On le sut si bien qu'un jour déference fut faite à Parent de mettre sa plume au service de la gazette.

Il quitta le séminaire à la veille des examens de 1821. Au mois de décembre précédent, son ami Morin avait adressé au **Canadien** des vers qu'il signait de ses initiales, et pas longtemps après cela, si nous ne nous trompons, il devenait le rédacteur de la feuille en question; il y resta une douzaine de mois.

Au milieu de l'été 1822, le jeune Parent, nouveau Cincinnatus, travaillait aux récoltes dans les champs, avec son père, lorsqu'il reçut la visite de Flavien Vallerand, imprimeur du **Canadien** depuis deux ans, lequel lui annonça que Morin partait pour faire son droit à Montréal et que les amis de la cause canadienne comptaient sur lui, Parent, pour rédiger le journal. M. Vallerand était accompagné de quelques amis. La proposition tentait le jeune homme et ne pouvait davantage flatter son naturel. Son père y consentit et lui laissa liberté entière, au gré des aspirateurs du journal. Peu après, Etienne Parent était à Québec.

Ce n'était pas sans raison que les patriotes

avaient ressuscité le **Canadien**. Les jours sombres de notre histoire menaçaient de revenir.

Trois ans ne s'étaient pas écoulés après la glorieuse défense du pays par nos compatriotes que l'Angleterre reprenait ouvertement la voie des oppressions et des dénis de justice. Tant de patience de notre part avant la guerre pour supporter les abus; tant de valeur dans les combats; une paix gagnée par nos armes, rien de cela n'avait pu changer le sentiment hostile des ministres anglais envers nous. Tout était pour ainsi dire à recommencer.

La paix ne fut pas plutôt assurée que l'Angleterre oublia ses devoirs envers un peuple qui venait de lui conserver sa plus belle colonie. L'union du Haut et du Bas-Canada, contre laquelle on savait que les Canadiens résisteraient tant qu'ils le pourraient, fut préparée sans retard. La menace de l'union datait de 1807,¹⁰ mais les affaires des Etats-Unis avaient empêché les partisans de ce projet de le mûrir avant la guerre de 1812. L'union, suivant Garneau, avait été de tout temps la pensée secrète du parti anglais de Montréal, dont l'hostilité contre les anciens habitants augmentait tous les jours avec le désir de les dominer.

Le gouverneur et son entourage, le conseil exécutif nommé par la couronne, et l'assemblée législative élue par le peuple, formaient les trois branches du gouvernement. On voit que deux d'entre elles étaient dans les mains des Anglais, et ce qui pis est

10. Ce projet était au nombre des questions débattues dès 1805 et que nous verrons reparaitre durant trente ans. Voir *Mélanges historiques*, vol. 13.

des Anglais qui se qualifiaient le plus souvent eux-mêmes d'anti-Canadiens. Malgré tout, les Canadiens-français les endurent longtemps. Les premières difficultés entre le conseil exécutif et la chambre élective sont de 1808, dix-sept ans après l'adoption de la constitution. Durant cet intervalle, les gouverneurs et leurs ministres nommés en dehors du contrôle du peuple, obtenaient de la chambre d'assemblée tout ce qu'ils voulaient, ou à peu près : actes de milice, suspension de la liberté du sujet britannique, lois contre les étrangers, surtout contre les gens natifs de France ou qui avaient été quelque temps en France, taxes, octrois permanents de fonds, enfin l'assemblée de la majorité ne faisait le plus souvent que l'office de greffier enregistrant les désirs de l'oligarchie. On vit, sous l'administration de Craig, un juge employer son influence judiciaire pour se faire élire, et quand l'assemblée voulut le chasser de son sein, le gouverneur prit fait et cause pour le juge. C'est encore Craig qui, le premier, cassa des parlements, emprisonna des membres de l'assemblée législative, mit aux fers les journalistes du Canadien qui ne lui plaisaient pas et démit des fonctionnaires publics contre la volonté nettement exprimée de la chambre nationale. A la veille d'une guerre contre les Etats-Unis, on nous accablait d'injustices, de mépris, et l'on nous demandait en même temps de voter des sommes extraordinaires... que nous votions sans broncher. Etait-ce assez de patience ?

Se fondant sur les droits de sujets britanniques que l'on disait leur avoir été accordés avec la cons-

titution de 1791, les Canadiens réclamaient l'exercice des pratiques et des libertés qui en découlent. Ils voulaient que l'on abandonnât à la chambre d'assemblée le contrôle des deniers publics; que les juges fussent éloignés des rangs des hommes politiques afin de garder intact leur impartialité; que les députés n'acceptassent aucune charge rémunérée du gouvernement sans renoncer à leur mandat, en d'autres termes qu'il ne fut pas permis aux fonctionnaires publics de siéger comme députés; et enfin la responsabilité ministérielle. Il y avait en outre des questions qui, pour être d'un ordre secondaire, n'en étaient pas moins difficiles à résoudre: la réformation du conseil exécutif qui était nommé par la couronne, la révision de diverses branches de l'administration, la revendication des propriétés nationales, telles que les biens du clergé.

La tâche était belle pour un jeune homme instruit, un Canadien-français, un homme de coeur. C'était une carrière noble et distinguée qui s'ouvrait devant lui. Le danger n'y manquait pas non plus. A cette époque où l'on pendait un individu pour le vol d'un mouton, on savait fort bien aussi empoi-gner l'auteur d'une lettre politique ou même d'une chansonnette un peu caustique. Le pouvoir s'éloignait quand il le voulait de la légalité. Celui qui portait ombrage risquait sa fortune et sa peau.

Sa fortune, le jeune Parent défiait tous les huis-siers britanniques de la saisir, et pour cause. Sa peau, il avait des moyens à lui de la défendre et de la faire respecter. On le verra.

En 1822, il y avait à Québec la *Gazette de Qué-*

bec, bilingue, fondée depuis 1764; Samuel Neilson (fils de John Neilson), et Wm. Cowan, propriétaires; les deux langues y figuraient, mais c'était plutôt une gazette officielle que tout autre chose. Le *Mercury*, qui datait de 1805, francophobe, oligarchique, emporté; Thomas Cary, propriétaire.¹¹

Le *Canadien* ne pouvait compter sur le concours de la *Gazette de Québec*, et il était certain de s'attirer l'ire du *Mercury*.

En 1823, la *Gazette de Québec*, par autorité, ayant été établie, la vieille *Gazette de Québec* des Neilson se mit à faire de la politique, au bénéfice de la cause du parti canadien. La *Gazette de Québec*, par autorité, se mêlait aussi de politique et de littérature.¹²

Le meilleur article que M. Parent écrivit à cette première phase de sa carrière de journaliste est le suivant. Il commence par publier en entier une longue supplique adressée aux Communes d'Angleterre par les anti-Canadiens de Montréal, appuyant le projet d'une union législative du Bas et du Haut-Canada. Voici des extraits de cette pièce, qui déverse l'injure sur les vieux et dignes habitants du sol:

“Malgré la générosité sans bornes dont on avait

11. Le 21 mai 1831, le *Canadien* dit que la librairie et papeterie de Thomas Cary était au Chien d'or, rue Buade.

12. En 1823, le gouvernement ayant fondé la *Gazette de Québec*, par autorité — officielle — la *Gazette de Québec* des Neilson sortit de sa neutralité. Depuis 1764, elle avait été l'organe modéré du pouvoir. Se voyant évincée des faveurs du château, elle devint feuille politique et prit cause avec le parti canadien qui luttait contre les empiétements des “purs” Anglais. La *Gazette de Québec*, par autorité, — officielle — toutefois, bataillait pour son parti.

usée envers les vaincus, en leur laissant leurs lois et leur religion, en les admettant à participer au gouvernement et à tous les droits de sujets britanniques, et enfin par des marques de bonté continuelles, il n'avait pas encore été fait un pas vers le changement de principes, de la langue, des moeurs et des coutumes qui la caractérisaient comme un peuple étranger. Pendant un court espace de temps, après l'établissement de la constitution actuelle, tant par défaut de capacité pour exercer eux-mêmes les pouvoirs politiques dont ils avaient été revêtus, que par quelque reste de déférence pour leur co-sujets anglais, les habitants français du Bas-Canada usèrent de leur ascendant avec modération; mais cette disposition ne fut pas de longue durée; elle céda bientôt à ces préjugés anti-britanniques, anti-commerciaux et invétérés, par lesquels ils n'ont cessé de se conduire.

“La conséquence en a été que ceux d'origine britannique, à l'exception d'un très petit nombre de personnes qui ont été élues plutôt pour sauver les apparences que par considération pour leurs qualités, ont été exclus de la chambre d'assemblée. Depuis plusieurs années, à peine la proportion de représentants anglais s'est-elle jamais montée à un quart du nombre total; et dans le moment actuel, sur cinquante membres qui représentent le Bas-Canada, dix¹³ seulement sont Anglais...

13. En 1874, date où cet article fut écrit, les Anglais du Bas-Canada recevaient encore dans la représentation une quote-part exagérée, tandis que les membres canadiens-français du Haut-Canada, qui étaient aussi nombreux que les Anglais dans le Bas-Canada, n'avaient pas un seul député dans la chambre locale.

“Pour montrer de quel esprit ce corps a été animé, il ne sera pas considéré comme étranger au sujet de dire que depuis l'établissement de la présente constitution aucune personne d'origine britannique n'a été élue orateur de l'assemblée, quoique, si l'on eût eu égard aux talents, aux connaissances, et aux qualités requises, on eût dû certainement donner la préférence à des personnes de cette classe.. Il est impossible de ne pas voir dans la constitution de l'assemblée du Bas-Canada la source féconde de tous les maux dont on se plaint... l'adoption ou le rejet de l'union décidera si cette province doit être de fait, comme elle l'est de nom, une province britannique, ou si, sous le masque d'une dépendance de la Grande-Bretagne continuée encore pendant quelque temps, elle doit rester toujours française. En assurant que ce dernier résultat sera la conséquence du sujet de l'union, vos pétitionnaires se fondent sur les faits les plus concluants. La population française du Bas-Canada, lors de la conquête, était estimée à soixante mille âmes; et l'on suppose qu'elle peut excéder maintenant trois cent mille. La totalité de cette population, quoique née, à l'exception d'un petit nombre de personnes, sous la domination anglaise, est aussi fortement marquée des traits caractéristiques de son origine étrangère, quant à la langue, aux moeurs, aux coutumes et aux sentiments qu'elle l'était lors de la conquête. Sans l'union, cette population conservera nécessairement son ascendant actuel dans le gouvernement du pays, et ne cessera pas, sans doute, de son propre gré, d'être française. Son accroissement progressif, sous la pro-

tection maternelle de la Grande-Bretagne, conduirait donc nécessairement, sans l'union, au résultat que l'on prévoit; et vos pétitionnaires ne peuvent omettre de remarquer que l'étendue déraisonnable des droits politiques accordée à cette population, au préjudice de ses co-sujets britanniques, jointe au sentiment de sa force croissante, a déjà eu l'effet de réaliser, dans les imaginations de plusieurs, son existence comme nation séparée, sous le nom de **nation canadienne**, — nom qui implique nos prétentions, qui ne sont pas moins irréconciliables avec les droits de ses co-sujets qu'avec une juste subordination à la métropole. Vos pétitionnaires osent demander s'il convient de persister dans un système de gouvernement qui a eu de tels effets et qui, dans ses conséquences les plus immédiates, exposerait nécessairement la Grande-Bretagne à la honte et à la mortification d'avoir élevé à grands frais et d'avoir fait parvenir à la maturité de l'indépendance, une colonie étrangère et conquise, pour devenir l'alliée d'une nation étrangère et le fléau de ses sujets naturels et de leurs descendants... Si, tandis qu'il en est encore temps, les populations des deux provinces ne sont pas assimilées graduellement et identifiées dans leurs intérêts par une union législative, les différends provenant de causes actuellement existantes, et les collisions auxquelles ils donneront lieu, ne pourront que faire des habitants de chaque province un peuple distinct et séparé, ayant l'un pour l'autre des sentiments d'inimitié qui ne demanderaient qu'une occasion favorable pour les pousser à la violence... Le tort fait aux intérêts de la

métropole et à ceux de la colonie même par le caractère français qui appartient encore à ce pays et par la prédominance des principes français, doit nécessairement être aggravée par l'influence croissante provenant de ces causes et qu'un acte récent de la libéralité métropolitaine vient d'augmenter. D'après le système colonial adopté récemment, le commerce direct entre le Bas-Canada et la France est maintenant permis, — commerce dont les effets immédiats seront de fortifier de plus en plus ces sentiments et ces préjugés nationaux qui, pendant soixante années que les communications avec la France ont été interdites, n'ont rien perdu de leur force¹⁴ — commerce qui aura pour effet de rendre plus invétérées les causes de désunion qui existent entre les sujets de Sa Majesté dans le Bas-Canada."

"Voilà, écrit M. Parent, voilà ce qui s'appelle un acte d'accusation contre tout un peuple parce qu'il a été engendré par ses pères, conçu et élevé par ses mères; concluant à ce qu'il soit condamné à être mis à la disposition des accusateurs. Il y a de la franchise à parler comme les auteurs de cette requête; mais il y a de l'erreur et de la rage.

"D'abord, il n'est pas vrai que les Canadiens soient à tous égards français comme ils l'étaient lors de la conquête. Les Canadiens étaient alors sujets du roi de France et il lui devaient la fidélité. Jamais peuple n'a mieux montré sa bravoure et sa fidélité que le peuple canadien à cette époque. Cette

14. Quel plus bel éloge du peuple canadien pourrait-on faire!

bravoure ne l'a jamais abandonné. Si les Canadiens eussent été français comme lors de la conquête, ils l'auraient fait voir pendant les guerres d'Amérique (1775, 1812), lorsque l'Angleterre était en guerre avec la France, et que toutes les troupes anglaises et les soi-disant Anglais dans le pays n'auraient pu tenir tête aux Canadiens une journée. Mais ils devaient la fidélité au roi d'Angleterre, et ils n'ont jamais manqué à cette vertu, pas plus que de courage, malgré tous les efforts et toutes les calomnies des gens soi-disant d'origine anglaise domiciliés en Canada, rebelles à leur roi et traîtres au pays. Les Canadiens n'ont pas été conquis dans le sens de la requête: leur dernier coup comme Français était une victoire¹⁵ des plus signalées, sous les murs de Québec alors en la possession des Anglais. Les autorités du roi de France, à qui les Canadiens devaient la fidélité, ont traité avec le général anglais, tandis que les Canadiens avaient encore les armes à la main; il a stipulé pour eux qu'ils deviendraient sujets anglais, et par conséquent qu'ils en auraient les droits. Les braves militaires anglais qui avaient vu la bonne conduite des Canadiens sur le champ d'honneur, les ont protégés, alors désarmés sur la foi d'un traité, contre des aventuriers soi-disant anglais, qui, comme ceux d'aujourd'hui, comme ceux de 1775, de 1784 et de 1810, voulaient tout arracher à ceux

15. La victoire de Sainte-Foye, brillante affaire remportée par le chevalier de Lévis, celui de tous les officiers français que les Canadiens aimaient le plus. Remarquons que le Canadien parle ici d'un fait ignoré généralement à cette époque où tout le monde en Angleterre s'accordait à dire que nous n'avions pas d'histoire.

qu'auparavant ils n'osaient regarder en face. Le roi de France a abandonné en faveur du roi d'Angleterre le droit qu'il avait à la fidélité des Canadiens. Que l'on nomme le Canadien qui a manqué à cette fidélité, et on en nommera mille de ces soi-disant descendants anglais. Les Canadiens conserveront leur fidélité envers le roi d'Angleterre jusqu'à ce qu'ils soient absous par lui, parce qu'il y va de leur honneur et de leur religion, qu'ils conserveront toujours. Si le roi et le parlement absolvait les Canadiens de leur fidélité, ce ne serait pas assurément à la France qu'ils s'adresseraient. Ils sont descendants de Français, mais ils sont natifs et habitants de l'Amérique. Ils ne voulaient plus être entraînés dans les guerres de l'Europe contre l'Amérique. Ils ont goûté d'un gouvernement libre où tous les hommes, n'importe de qui ils descendent, ont un égal droit. Il ne faudrait pas aller en France pour se l'assurer.

“Tout est faux dans ces extraits, et ce sont des faussetés qui tiennent à la bêtise. On veut prouver que les **French Canadians** ont exclu de notre parlement les soi-disant d'origine anglaise intentionnellement ou par préjugés, et l'on avoue que les soi-disant **British** forment le quart de la représentation, tandis qu'ils ne sont que le dixième de la population ! Eh ! si les Canadiens l'avaient voulu, les **British** n'auraient eu dans la chambre pas plus de deux membres. Si tout le pays avait été **british** d'origine, et si les soi-disant Anglais avaient porté à ses habitants la même haine et les mêmes intentions que ces messieurs portent maintenant aux habitants

du pays ; si malgré que leur caste possède une prépondérance marquée dans deux des branches de la législature, et toutes les hautes charges et émoluments du pays, ils eussent encore voulu arracher au peuple sa juste part de la représentation, la seule défense de ses libertés, est-il croyable qu'un peuple anglais eût voulu leur confier encore un quart, un cinquième, ou même un dixième de la représentation ? De fait, se trouve-t-il une colonie anglaise où les aventuriers ont tant de pouvoir et d'influence qu'ici¹⁶ et où les natifs en ont si peu ?

“Les Canadiens ont été plus généreux : ils ont été même trop généreux ; car ils ont voulu continuer M. John Richardson¹⁷ dans la chambre ; ils ont élu ou voulu élire M. James Stuart,¹⁸ même après qu'il ne voulait pas venir à la chambre. Ils ont maintes fois offert d'élire M. le Procureur du Roi actuel ; ils ont élu M. Garden malgré lui, et un grand nombre d'autres qui ne sont pas natifs du pays. Jamais ils n'ont fait de distinction entre un soi-disant Anglais et un Canadien, s'il avait des talents et une réputation intègre et s'il ne s'était pas laissé entraîner par la haine, ou s'il n'avait pas provoqué l'inimitié des électeurs. Mais il était de ton chez les soi-disant Anglais aventuriers, de mépriser la chambre et la charge de représentants. Les électeurs canadiens ont généralement, si ce n'est dans des moments d'irritation causée par la conduite de leurs ennemis,

16. Ceci était écrit à Québec en 1823 ; supposons que ce soit réimprimé au Manitoba en 1874!...

17. Un fanatique, chef des unionistes de Montréal.

18. L'un des anti-Canadiens les plus habiles.

été moins circonspects et moins difficiles envers les candidats soi-disant Anglais, qu'envers les **French Canadians**.

“Au moment où les habitants du Haut-Canada crient que la qualification proposée de cinq cents louis excluerait le quart de leurs représentants, il ne se trouverait peut-être pas un représentant **French Canadian** que cette clause excluerait. Et tandis que les enragés anti-Canadiens de Montréal crient que les **French Canadians** sont français, il ne se trouve qu'une dizaine de membres qui ne comprennent pas la langue anglaise, et il s'en trouve qui la parlent plus correctement que M. Richardson. Mais ces gens-là crient et écrivent pour l'autre côté de l'océan, où l'on ne connaît pas les faits, et où ils espèrent soulever les préjugés nationaux contre des sujets anglais aussi fidèles qu'aucuns dans l'Empire, et qui valent assurément mieux, à tous égards, que leurs calomniateurs. Peut-être que le gouvernement et la nation anglaise seront plus clairvoyants que les soi-disant Anglais, habitants des **townships** le long de la ligne des Etats-Unis, à qui on a fait exprimer la crainte de devenir Français.¹⁹

“Il est également faux que la constitution de l'assemblée soit la cause principale des difficultés entre le gouvernement et l'assemblée. Ces difficultés n'ont jamais existé que lorsque l'on a voulu arracher à la chambre ses droits, qui sont les droits du peuple, — des Anglais aussi bien que des Canadiens.

19. Ce qui est plus étrange, c'est que les Anglais des **townships** de l'Est ont presque tous disparu devant la marche envahissante des Canadiens-français.

Depuis le commencement de la constitution, il n'y a eu, de dix gouverneurs, que trois sous lesquels les anti-Canadiens, qui ont tant de moyens de les tromper, aient pu réussir à mettre la discorde entre le gouvernement et l'assemblée."

Le Canadien, on le voit, taillait de la besogne aux ennemis de notre race. Malheureusement, dans le cours de 1824, certains écrits ayant paru dans ses colonnes, le parti canadien s'en alarma et refusa de le supporter davantage; cela était arrivé pour la même cause au Canadien de 1819.

Son journal tombé (mars 1825), M. Parent passa brevet avec Vallières de Saint-Réal pour étudier le droit. En même temps, il se mit à donner des leçons de français dans quelques familles,²⁰ car il ne voulait pas être à charge de son vieux père. Pour combler le déficit qui existait entre ses recettes et ses dépenses, Michel Clouet, son oncle, lui venait volontairement en aide. Ce M. Clouet, un type de patriote modeste, tenait un fort commerce de ferronnerie, coin des rues Buade et Dauphin, dans ce pâté de maisons que l'on nommait "l'Ile Clouet". Voulant piloter son neveu à sa sortie du collège, il l'avait d'abord attiré au magasin, mais le commerce n'allait pas au jeune homme, qui bientôt était retourné chez son père, d'où les propriétaires du Canadien l'avaient rappelé à Québec comme nous l'avons raconté.

20. On a confondu avec Etienne Parent un nommé Parent qui était instituteur à Québec alors que M. Parent était au collège de Nicolet et au séminaire de Québec, et qui collabora, lui aussi, au Canadien, en 1821 ou 1822.

A l'automne de 1825, lorsque Ronald Macdonald fut nommé au poste de directeur des Sourds-Muets, M. Parent le remplaça à la Gazette de Québec, dans la partie française. Les leçons en ville furent presque entièrement abandonnées et elles cessèrent tout à fait en 1827, lorsque le jeune journaliste devint assistant-traducteur français à la chambre législative. Il avait vingt-cinq ans. Il remplissait en même temps les fonctions de greffier en loi, puis de bibliothécaire de la chambre législative, à un salaire de £200 par année. De cette époque date la vie agitée qu'il a menée si longtemps. Déjà brisé au travail et à l'étude, mêlé à tous les mouvements politiques de son district où sa plume et ses conseils étaient requis, il travaillait avec la ténacité d'une machine et produisait à lui seul presque autant que tous les journalistes de Québec réunis. Esprit vif, pénétrant et lucide, du moment où il prenait la plume sur une question, on lui laissait le soin de la conduire à sa guise. Il se défiait cependant de lui-même et consultait toujours un certain nombre de personnes qui furent pendant de longues années ses conseillers dans le clergé et dans le monde. Ce groupe de patriotes regrettait de n'avoir plus d'organe dans la presse pour défendre les intérêts des Canadiens; le projet de rétablir le journal était toujours sur le tapis. M. Parent le remettait sans cesse parce que, disait-il, il voulait terminer son droit afin de ne plus retomber, en cas de malheur, dans la pénurie où il s'était trouvé. En attendant, la Gazette de Québec écoulait sa prose.

Il n'avait rien perdu de son goût pour la versi-

fication. Seulement, il ne se pliait pas par trop aux exigences du polissage des vers. Pourvu que le couplet fût leste, le trait perçant, l'ensemble facile à retenir par coeur, il ne se piquait nullement de faire davantage.

Ses facultés de causeur, qu'il a conservées jusqu'aux derniers mois de sa vie, étaient alors reconnues de tout Québec. La parole ferme, jamais raide; le mot juste, le coup de langue qui reste, il possédait cela, et quand on répliquait, il avait bientôt retourné la question et montré la doublure que les autres ne voyaient pas. Louis-Joseph Papineau, qui était pourtant un causeur émérite, brillait peu à côté de lui, mais il était beau de les entendre tous deux!

Doué d'une constitution d'Hercule, M. Parent résistait à l'ouvrage dix-huit heures par jour. Une course dans la campagne, une partie de pêche le reposait de temps à autre. Vingt années durant, il a vécu ainsi. La fin de sa cléricature approchait. Vallières de Saint-Réal fut nommé juge et envoyé aux Trois-Rivières en 1828, et c'est chez C.-E. Casgrain, (plus tard ministre des terres de la couronne) que M. Parent termina ses études légales.

Enfin, étant reçu avocat le 11 mai 1829, il épousa, à Québec, le 30 juin suivant, Marie-Mathilde-Henriette, née à Québec le 14 août 1804,²¹ fille de Gabriel Grenier, tonnelier, et de Marguerite Grenier, famille de Beauport habitant la ville. Leurs enfants

21. Parrain, Charles Maheu; marraine, Angélique Grenier. Elle mourut à Ottawa, le 18 août 1890, chez son gendre, le Dr de Bonald, 66 rue Stewart. *Le Canada*, Ottawa, 19 août 1890; *La Paix*, Trois-Rivières, 28 août 1890.

survivants sont: Etienne-Henri, né à Québec le 25 août 1835, ingénieur civil, chargé de travaux importants par le gouvernement fédéral et bon écrivain²²; Joséphine, née à Québec le 14 juillet 1837, mariée à Antoine Gérin-Lajoie²³; Mathilde, née à Québec le 20 mars 1839, veuve d'Evariste Gélinas²⁴; Augustine, née à Québec le 28 août 1841,²⁵ mariée à Benjamin Sulte, à Ottawa, le 3 mai 1871. C'est la famille de littérateurs la plus nombreuse que nous ayons.

A partir de son mariage M. Parent a tenu à Québec, à Toronto, à Montréal et à Ottawa, maison ouverte pour tous les Canadiens attachés à la politique et aux lettres. Deux ou trois générations ont passé chez lui. Ce qu'on y a remué d'idées peut à peine se concevoir. Après le travail de la journée, venaient les conversations du soir, et, avant de se coucher, le journaliste trouvait encore le temps

22. Il épousa Emma Préfontaine, soeur de l'honorable Raymond Préfontaine, le 14 novembre 1866, et mourut à Montréal, le 14 mars 1910. Leur fils, Paul-Etienne, ingénieur civil du département de la marine, à Ottawa, naquit à Longueuil le 23 avril 1870 et se maria aux Trois-Rivières, le 15 avril 1902, avec Stella Fitzpatrick, née à Sillery le 5 septembre 1876, fille de John-J. et de Mary-Mathilda Peters.

23. Elle mourut à Montréal le 4 mars 1926.

24. Mariée à Evariste Gélinas, à Québec, le 3 septembre 1862. Remariée au Dr de Bonald, d'Ottawa.

25. Baptisée, le 2 septembre 1841, par son oncle, l'abbé Louis-Edouard Parent, vicaire à la Pointe-aux-Trembles. Marraine, Marie Trempe dit Lalime, veuve de Michel Clouet; parrain, l'abbé L.-E. Parent. Le père est absent, étant à Kingston comme député. Elle mourut à Montréal le 21 décembre 1918.

d'écrire un article²⁶ — résultat des entretiens du moment. Hospitalier et généreux, il n'a pas thésaurisé, mais il laisse mieux que cela : l'exemple d'un patriotisme qui s'est soutenu le même pendant soixante ans. Il n'est que juste d'associer le nom de Mme Parent aux bons souvenirs que sa maison rappelle à tant de personnes, surtout dans la province de Québec.

Au printemps de 1835, un gentilhomme irlandais, lord Gosford, nous fut envoyé comme gouverneur, avec deux commissaires, sir Charles Grey et sir George Gipps, chargés de s'enquérir de visu de l'état des choses. M. Parent devint son ami intime. Lord Gosford, honnête, droit, simple, voulait le bien de ses administrés indistinctement, plut assez aux gens de Québec, mais les deux personnages dont il était flanqué n'étaient pas du goût des Canadiens, qui trouvaient que pour les faire passer en revue devant des commissaires, l'Angleterre les traitait un peu comme des enfants mutins.²⁷

Lord Gosford fit ce qui ne s'était jamais fait avant lui; il nomma à des emplois quelques hommes populaires du parti canadien. Les anti-Cana-

26. On a dit que M. Parent avait, comme écrivain, des habitudes d'une régularité scrupuleuse, et qu'il ne travaillait jamais après neuf heures du soir. Cependant, M. Sulte, qui l'a constamment fréquenté, avoue qu'il lisait et écrivait surtout avant le coucher. A l'époque de ses polémiques, il travaillait dix-huit heures par jour.

27. Le rapport des commissaires d'enquête, envoyé aux Communes d'Angleterre en 1837, fut défavorable aux idées de l'assemblée législative.

diens et les Chouayens²⁸ crièrent au scandale, mais l'élément patriotique prenait chaque jour des forces nouvelles. Le gouverneur, en s'attachant au groupe qui songeait à faire reparaître le **Canadien**, était bien inspiré. Par dépit, ceux qui n'auraient pas, ou qui n'avaient plus l'oreille du château, désignaient M. Parent et ses amis sous le nom de "la petite famille".

Depuis 1830, une nouvelle génération de jeunes patriotes pleins d'ardeur commençait à se mêler de politique, et quelques-uns d'entre eux arrivaient en chambre où ils menaçaient d'éclipser les vieux défenseurs de nos libertés, les vétérans de nos guerres parlementaires. Ces jeunes et vives intelligences, enchantées de leurs premiers succès, trouvèrent bientôt que la respectable **Gazette de Québec** des Neilson ne mettait point assez de vivacité dans ses allures. Ils prirent le parti de fonder un nouveau journal, qui fût plus intimement lié à la défense de leurs opinions politiques, religieuses, et nationales.²⁹

"Ce qu'il fallait, dans notre intérêt national, c'était un journal qui, sans faire appel aux préjugés et à l'ignorance des masses, demandât avec fermeté et avec la modération du bon sens les droits qu'on nous refusait et sans lesquels nous nous trouvions livrés au bon plaisir de gouverneurs entourés et conseillés par nos ennemis naturels."³⁰

La soustraction des biens des Jésuites avait re-

28. Sur le mot Chouayens, voir B. R. H., 1897, p. 92, article de Benjamin Sulte.

29. E. Gérin, la *Gazette de Québec*, p. 52.

30. Le *Canadien*, 1er avril 1872.

tardé les progrès de l'éducation. Les tentatives sourdes et parfois ouvertes de gêner les Canadiens dans l'exercice de leur religion aigrissaient tous les esprits. La détermination de soumettre le clergé, du haut en bas, à la tutelle gouvernementale ne rencontrait pas un seul support parmi les Canadiens. La persistance d'un prince et de ses délégués à ne faire usage que de sa langue propre sans s'inquiéter si elle était comprise de la masse des gens du pays, froissait douloureusement ces hommes qui, ainsi que leurs pères, avaient su marcher au premier appel du trône et couvrir avec honneur la frontière, cette même frontière où on leur enlèverait le droit de s'établir sous prétexte qu'ils y seraient trop près des Yankees!

La révolution française de 1830 eut du retentissement dans le Bas-Canada. L'esprit de résistance, resté à l'état latent dans notre population, se portait volontiers du côté de la politique des hommes qui avaient fait les journées de juillet en France. Puis la situation européenne était à l'orage: la Belgique donnait des signes non équivoques de révolution; la Pologne, le sabre à la main, les pieds dans le sang, défendait les restes de son existence nationale; l'Irlande, à la voix d'O'Connell, se tenait prête à agir et alarmait l'Angleterre autant qu'avait jamais pu faire Napoléon. Lamennais, Lacordaire, Montalembert agitaient les esprits dans le monde religieux et politique.

Au Canada, Louis-Joseph Papineau avait à imiter O'Connell. M. Parent, qui gardait son emploi à la Gazette de Québec craignait toujours de se ris-

quer dans l'incertain d'une entreprise de journal; mais la mesquinerie de John Neilson trancha la difficulté. Une demande d'augmentation de salaire, qui ne se serait élevée qu'à quelques louis, et qui fut refusée, décida de tout. Le district de Québec allait avoir un organe dans le **Canadien**, ressuscité par M. Parent, de concert avec Jean-Baptiste Fréchette, comme celui de Montréal en avait un dans la **Minerve**, fondée par A.-N. Morin et Ludger Duvernay, trois ou quatre années auparavant.

La lecture était alors peu répandue. Peu ou point d'écoles existaient dans le pays. Cependant, on agitait fortement la question d'en construire, et on y réussit assez bien. A part les amis politiques dévoués, aucune source d'encouragement n'était ouverte au journal en 1830.

Les inspireurs du nouveau **Canadien** étaient René-Edouard Caron, (lieutenant-gouverneur de la province de Québec, 1873-6), Jean-Baptiste Fréchette, Elzéar Bédard (plus tard juge), Hector Huot et son fondateur, Etienne Parent. Les trois derniers fournirent à la collaboration. Les vieux patriotes patronaient ces jeunes gens et les aidaient autant que possible. Sous leurs auspices et à la faveur de l'état du monde politique, on espérait tenir à la lame; on ne fut pas trompé.

"La presse politique, s'écrie Canning, c'est chez nous un instrument si puissant, qu'il n'est pas permis d'écrire sur la constitution anglaise, sans sentir son rôle; autrement votre peinture est incomplète, et vous ne nous représentez pas le système anglais actuel."

Le premier numéro du troisième *Canadien* parut le 7 mai 1831.³¹ Dans son "adresse au public canadien", il dit: "Notre mot d'ordre dans la campagne que nous ouvrons, nous le tirons des coeurs de tous ceux pour qui l'amour du pays n'est pas un mot vide de sens; de ceux qui, dans la vie, jettent les yeux au-delà de leur existence individuelle et qui ont un sentiment national."

Ce premier numéro invoque aussi le "self government": "Point de milieu: si nous ne nous gouvernons pas, nous serons gouvernés... Longtemps l'intelligence du peuple canadien a permis à une petite classe d'hommes d'entasser à leur profit un monceau d'abus sous lequel nous avons failli être écrasés... Notre politique, notre but, nos sentiments, nos vœux et nos désirs, c'est de maintenir tout ce qui constitue notre existence comme peuple, et comme moyen d'arriver à cette fin, de réclamer tous les droits civils et politiques qui sont l'apanage d'un juge anglais... C'est avec ces sentiments que nous prospérerons ou que nous tomberons."

La *Gazette de Québec*, publiée par "autorité", se mêlait de politique et même de littérature. En apparence inoffensive, elle était foncièrement contre les Canadiens. Mais, en apprenant que le *Canadien* allait renaître, elle annonça que, désormais,

31. Il paraît deux fois la semaine, au numéro 11 de la côte de la Montagne. Propriétaires: Etienne Parent et Jean-Baptiste Fréchette. Il appert, d'après ce premier numéro, que le projet d'établir un journal français à Québec durant l'hiver de 1830-31 était supporté, financé par de nombreuses adhésions, ce qui décida en grande partie M. Parent à tenter l'entreprise.

elle se bornerait à la publication des pièces et avis du gouvernement et autres annonces. Le *Canadien*, dès son premier numéro, la félicite de cette mesure de précaution, disant que les rédacteurs officiels se laissent parfois emporter au-delà des bornes qu'indique la prudence.³²

Voulant encourager la jeunesse à l'art d'écrire, le *Canadien* ouvre un concours sur ce sujet: "Le départ ou la mission de l'honorable D.-B. Viger". On exige des vers français n'excédant pas cent cinquante alexandrins ou deux cents vers de moindre mesure. Le 5 avril, les citoyens de Montréal avaient donné un dîner à M. Viger partant pour l'Angleterre comme agent de la province.

Le *Canadien* du 14 mai 1831 annonce que "J. F. Schinotti offre la somme de cinquante piastres pour le meilleur mélodrame calqué sur les moeurs et les coutumes des aborigènes de l'Amérique Septentrionale, et dans lequel seront dépeintes les passions de la joie, de l'amour, de la haine et de la vengeance dans la personne du héros de la pièce." Cinq juges décideront de la valeur des travaux soumis.

Le *Canadien* du 13 juillet 1831 dit que, avant 1826, il n'y avait jamais eu un nom canadien parmi les examinateurs des candidats à la pratique de la médecine dans le district de Québec, et que, en

32. Après le 15 mai 1831, la *Gazette de Québec*, par autorité, ne donne plus, en effet, que des annonces du gouvernement. Dès lors, ce fut la vraie gazette officielle. Parce qu'Etienne Parent venait de rétablir une arme dangereuse, les gens du château jugèrent prudent de ne plus provoquer de discussion, ce qui les détermina à faire taire leur organe.

1831, il n'y en avait pas encore dans le district de Montréal. Il ajoute que le district des Trois-Rivières étant aboli, ses médecins font corps avec Québec ou avec Montréal.³³ Le journal observe que, en 1831, l'administration permit aux praticiens de se constituer légalement et de nommer les examinateurs des candidats à la pratique de leur art.

Le bureau du *Canadien* devint le foyer politique central du district de Québec. Des comités fondés dans les paroisses s'y rattachaient de toutes parts et en recevaient le mot d'ordre. "Nos institutions, notre langue et nos lois"³⁴ ralliait tous les Canadiens. Dans le numéro du 4 juin 1831, on conseille à nos compatriotes de former une organisation politique dont les rameaux s'étendraient par tout le pays pour permettre aux Canadiens d'agir d'ensemble sous le coup d'une seule et patriotique direction. C'est la première idée émise publiquement sur la Saint-Jean-Baptiste.

"J'avais une étoile polaire, répétait M. Parent, dans ses dernières années; tout ce qui tombait en dehors de ce cercle "nos institutions, notre langue et nos lois" était banni de ma politique. J'envisageais les questions d'après cette mesure. Il fallait

33. Nous dirions Montréal sans exception.

34. Cette devise, qu'on a mise parfois au crédit du protonotaire Joseph-François Perrault ou de Ludger Duvernay est d'Etienne Parent. Voir B. R. H., 1898, p. 120, 181, article de P.-B. Casgrain; 1900, p. 214, article de Benjamin Sulte. Elle paraissait en tête du *Canadien* depuis plus d'un an lorsque M. Perrault publia, en 1832, son traité intitulé: **Moyens de conserver nos institutions, notre langue et nos lois.**

qu'elles y entrassent; autrement je les combattais. Notre ligne de conduite est encore là."

Relisons sur la tombe de ce patriote les lignes qu'il écrivait il y a cinquante ans: "Ce qu'un écrivain doit trouver de plus doux à la fin de sa carrière, c'est de n'avoir rien à effacer de ses écrits et de laisser un nom cher aux âmes sensibles et vertueuses: un bonheur si consolant vaut mieux que la gloire."

Nous ne retracerons pas la vie politique de M. Parent. Ses écrits sont là qui en disent plus long que tous les articles que nous pourrions faire. Il nous suffira de rappeler la part active qu'il a prise aux évènements de 1832, alors que MM. Daniel Tracey, Irlandais catholique, et Ludger Duvernay, emprisonnés par le pouvoir arbitraire du jour, ³⁵ virent se lever autour d'eux la population entière du Bas-Canada. C'est M. Parent qui partit de Québec pour présenter à Ludger Duvernay, à Montréal, la médaille offerte par les Canadiens. Non seulement sa prose dans le *Canadien* réveillait les campagnes menacées, mais il improvisait des vers, des couplets qui devenaient vite populaires et parmi lesquels la chanson du *Chouayen* est restée et restera.

Cependant, l'opposition au gouvernement de l'Angleterre devait agir dans une certaine mesure et non pas chercher à emporter le morceau, comme on dit. La phalange des jeunes, arrivée au parle-

35. M. Tracey était rédacteur au *Vindicator*, journal dévoué aux intérêts du parti canadien, et Ludger Duvernay était éditeur de la *Minerve*, quand ils furent emprisonnés pour avoir publié certains articles contre le conseil législatif.

ment, n'entendait pas ménager la situation. On retournait aux jours de Craig. Le vent était aux révolutions. Tout mouvement menaçait de prendre des proportions exagérées. En face de ces patriotes trop ardents, le groupe de Québec, dont M. Parent était la tête et la plume, se tenait en garde et invoquait la nécessité de ne pas aller au delà d'une opposition constitutionnelle. A Montréal on ne l'entendait pas ainsi. La ferveur allait croissante. Les Quatre-vingt-douze Résolutions, préparées par MM. Papineau et remaniées par A.-N. Morin, allumaient la guerre aux quatre coins du pays. MM. Parent, John Neilson, Austin Cuvillier, F.-A. Quesnel et autres durent borner leurs efforts à maintenir le district de Québec dans les bornes de la modération, et ils y réussirent, entraînant aussi une partie du district des Trois-Rivières.

Il en coûtait aux deux fractions du parti canadien de se séparer. Néanmoins l'accord allait diminuant entre eux. Vint un jour où il fallut ou se raccommoder ou se séparer ouvertement. Papineau rencontra M. Parent et voici en résumé la conversation qu'ils eurent ensemble :

Parent.—Ne sentez-vous pas qu'en poussant plus loin l'excitation nous marchons à la guerre et que nous n'avons aucun moyen de résister par les armes ?

Papineau.—C'est possible, mais en ne brusquant pas l'affaire nous n'en finirons jamais : l'Angleterre veut nous écraser.

Parent.—Dites plutôt certains Anglais. J'ai la

certitude que nous aurons justice par les voies constitutionnelles; n'allons pas nous mettre dans le tort en prenant des moyens violents.

Papineau.—Nous serons au contraire dans notre droit...

Parent.—D'accord, mais où sont vos armes, vos appuis?

Papineau.—Peut-être nos voisins les Yankees?

Parent.—C'est précisément ce que veulent nos voisins: nous annexer. Je n'en suis pas.

Papineau.—Allons donc! nous formerons partie d'un peuple industriel, d'une grande république!...

Parent.—Ah! vous en êtes à ce point!

Papineau.—Pourquoi pas?

Parent.—Parce que l'annexion, c'est la mort de la nationalité canadienne.

Papineau.—Sera-t-il possible de ne pas nous voir noyer un jour par les races étrangères?

Parent.—Si cela arrive, tant pis, mais quant à moi je ne désespérerai jamais et je serai, le cas échéant, le dernier Canadien.³⁶

L'entrevue se termina sur ce mot.

Nous avons entendu dire que peu après, Papineau reçut une lettre d'O'Connell qui désavouait sa politique. On connaît du reste les idées du patriote irlandais.

Plusieurs années plus tard Papineau, revenant d'exil, revit M. Parent sur un pied de vieille intimité,

36. Cette anecdote rappelle cette autre du Dr Taché, "que le dernier coup de canon tiré au Canada en faveur de l'Angleterre le sera par un Canadien-français".

mais ce dernier ne put s'empêcher de lui dire un jour : Tenez, M. Papineau, vous avez cela de commun avec les Bourbons que vous n'avez ni rien appris ni rien oublié !

On sait ce que furent les événements de 1837-38. Dans le district de Québec il n'y eut pas de pendaison, il est vrai, mais les chefs du parti canadien n'en payèrent pas moins un tribut à leur cause. M. Parent passa l'hiver 1837-38 (sept mois) en prison, mal traité sous tous les rapports, en compagnie de N. Aubin, du Dr Rousseau et de quelques autres défenseurs de la cause canadienne-française. Il souffrit du froid à tel point qu'il devint sourd et qu'au printemps, lorsqu'on le libéra sans lui avoir accordé un procès qu'il demandait avec instance, il n'entendait plus que très faiblement d'une seule oreille. Cette surdité l'a empêché de poursuivre la carrière qu'il s'était tracée. Pourtant, il resta encore quatre ans à la rédaction du *Canadien*.

Ses articles de 1831 à 1842 ont encore aujourd'hui la valeur du premier jour où ils furent publiés. Les questions vivaces sont les mêmes. Nous les traitons journallement sous une autre forme, voilà tout.

Excellent dans l'art de trouver le défaut de la cuirasse, M. Parent y dirige des coups qui se font sentir et qui terrassent. Franc d'allure, de langage et la main preste, il attaque de front et chaque phrase porte. Citons un passage d'Hector Fabre, apte à juger en ces matières.

“Auprès de nos historiens, supérieur à eux par l'étendue et la force de son esprit, se place le pre-

mier de nos publicistes : Etienne Parent, journaliste, et journaliste toujours en vue pendant trente ans ; ses écrits touchent d'ailleurs à l'histoire et forment la plus solide partie de nos annales politiques. Personne n'a déployé, parmi nous, dans ce métier de la presse, des vues plus larges et plus justes, une perspicacité aussi rarement en défaut, une sagesse aussi profonde. L'inspiration nationale a été égale du premier jour au dernier. Deux oeuvres de cet éminent esprit donnent à elles seules une idée exacte de sa rare puissance et de sa haute originalité. La première a pour titre *Du prêtre et du spiritualisme*, la seconde *De l'intelligence dans ses rapports avec la société*. Il y a dans ces deux lectures, le résumé d'une constitution sociale admirable, fondée sur les vues les plus neuves et les plus profondes. C'est là une oeuvre digne de la méditation des esprits philosophiques et dont on ne comprendra que plus tard, lorsque les études et l'expérience politique seront plus avancées parmi nous, la valeur et la portée."³⁷

A l'union des Canadas, M. Parent fut élu par le comté de Saguenay. Il eut ainsi occasion de parcourir le Haut-Canada³³ et d'étudier de près cette province pour ainsi dire toute nouvelle alors. On fut surpris de le voir s'opposer au projet de baser le nombre des députés au parlement sur le chiffre de la population de chaque province, mais bientôt, dans ses lettres au *Canadien* il démontra que le Haut-Canada ne tarderait pas à atteindre et à dépasser en

37. *L'Evènement*, 23 déc. 1874.

33. Première session, du 14 juin au 18 septembre 1841 ; deuxième session, du 8 septembre au 12 octobre 1842.

population le Bas-Canada, ce qui tournerait contre nous une arme terrible dont nos chefs voulaient tout d'abord faire usage. L'événement a justifié ces vues et le Bas-Canada s'est retranché quinze années derrière sa modération d'autrefois pour refuser au Haut-Canada ce puissant avantage lorsque celui-ci se trouva assez peuplé pour le demander à son tour. Qu'on lise les écrits de M. Parent, on y trouvera partout une justesse de coup d'oeil vraiment étonnante.

Son bill pour déclarer la langue française langue officielle comme l'anglais, a fait consacrer un principe d'importance vitale pour nous.

Il y avait plus de vingt ans qu'il combattait sans relâche pour la cause nationale, n'en ayant retiré aucun bénéfice autre que sa réputation de publiciste. Malgré les succès du *Canadien*, il était sans ressources pécuniaires, comme au premier jour; la politique n'enrichit pas ses enfants. Sa santé, jadis à toute épreuve, s'en était allé petit à petit, et pour comble de chagrin la surdité, loin de décroître, augmentait. Il céda aux sollicitations de ses amis, surtout de LaFontaine, qui souvent lui avaient offert un emploi public, et le 13 octobre 1842, il fut nommé greffier du conseil exécutif, succédant à G.-H. Ryland. Dans ses adieux à ses électeurs du Saguenay et aux lecteurs du *Canadien*, le 21 octobre suivant, on remarque qu'il se félicite d'avoir pu rester sur le champ de bataille jusqu'à l'heure de la victoire qui avait été le but de toute sa vie: l'adoption du gouvernement responsable.

“Mes compatriotes, dit-il, me rendront la justice

de reconnaître que si, dans la carrière toujours si difficile du journalisme, j'ai pu commettre quelques erreurs, elles doivent être rangées au nombre de celles

...quas aut incuria fecit
Aut humana parum cavit natura...

et nullement au manque de dévouement envers mon pays. Que l'on accuse ma tête si l'on veut, mais que l'on acquitte mon coeur, et je me croirai assez récompensé de vingt années de travaux durs et incessants, comme je me trouverai assez récompensé de ceux qui m'attendent dans ma nouvelle carrière, si l'on veut bien croire que je n'y suis entré qu'avec la pensée unique de ma vie tout entière, celle d'être utile à mon pays autant que me le permettraient les positions où me placerait la Providence."

C'est à partir de cette époque qu'il changea sa manière d'écrire et qu'il produisit ces belles conférences dont l'ensemble constitue un monument qui durera tant que vivra la race française du Canada, et qui lui valurent d'être appelé le Victor Cousin du Canada, alors que Cousin exerçait en Europe une influence philosophique prédominante. Ecrites à tête reposée, dans le dessein d'instruire et d'inspirer le peuple, ces pages ont toute la force et le charme des travaux achevés. Nous avons vu des écrivains de la vieille France, des membres de l'Académie française et du clergé en parler avec autant de surprise que de bonheur. Les lettres canadiennes doivent à Parent, Garneau, Ferland et autres l'honneur d'avoir été connues en Europe et acceptées en haut lieu comme de dignes rejetons de l'école française. Le moment de songer à la critique de ces ouvrages

n'est pas venu. Il faut attendre qu'il en soit fait une édition définitive, ce qui, espérons-le, ne tardera pas.

Le 20 mai 1847, M. Parent devint assistant secrétaire provincial, et après la Confédération il conserva cette charge avec le titre de sous-secrétaire d'Etat, (30 mai 1868). C'est le 1er juillet 1872 qu'il fut mis à la retraite pour faire place à un frère de ministre, Edouard Langevin.

Durant les vingt dernières années de sa vie, il a consacré tous ses loisirs à l'étude des grandes questions nationales, religieuses et sociales. Peu d'hommes ont lu autant que lui, c'est-à-dire analysé et comparé autant d'auteurs sérieux. Une fois dégagé des préoccupations de la politique active il avait repris le cours de ses études de jeunesse, et comme il se plaisait à le dire, il goûtait cette fois le bonheur de pouvoir se procurer des livres qui lui présentaient les deux côtés de chaque question. Sans cesser d'aller à l'église, il avait conservé longtemps de ses premières impressions un scepticisme qui l'inquiétait, de même que la plupart de ses contemporains, ainsi que nous l'avons expliqué. Graduellement, par le travail qu'il s'était imposé, il est revenu, encore dans la plénitude de ses facultés, à la foi vive et enseignante du vrai catholique. Ce triomphe de la raison nous semble si beau que le passer sous silence serait oublier l'un des traits les plus notables de ce caractère si complet. Que de fois ne l'avons-nous pas entendu donner sur ce sujet des conseils aux jeunes gens qu'il aimait tant à voir autour de lui. "Tenez-vous en au catéchisme! s'écriait-il, vous avez là de quoi

vous occuper toute votre vie, et c'est un guide qui ne vous causera pas de mécomptes."

Il n'a commencé à baisser physiquement et mentalement que peu de semaines avant sa mort, qui a été calme comme le sommeil de l'enfant. Il était éteint sans avoir ressenti de souffrance. Dans ses derniers jours, les yeux obscurcis par une cataracte rapidement développée, il n'avait plus de vivant que le cerveau, et ne cessait de conjurer ses visiteurs de tâcher de mourir comme lui, sans peine et sans terreur, ayant gagné cela, disait-il, pour avoir été toujours bon patriote.

Comme les Morin et les Taché, M. Parent s'est endormi dans les bras de la religion qui a fait le bonheur et l'unique occupation de ses derniers instants. Véritables types de notre nationalité, nous leur devons l'hommage et nos regrets. Mais nous nous devons à nous-mêmes de marcher sur les traces de ces grands hommes, si nous avons à coeur de servir la cause qu'ils ont si bien défendue.³⁹

1874.

39. Les journalistes qui sont morts dans le cours de 1874, outre Etienne Parent, sont: Lucien Turcotte, autrefois du Canadien; l'honorable M. Laberge, rédacteur du National; Robert Cunningham, l'ardent et dévoué défenseur des Métis; Robert Middleton, fondateur du Morning Chronicle et, après, éditeur de la Gazette de Québec; Patrick Delany, rédacteur du Journal of Education; Hugh Murray, ci-devant attaché à ce dernier journal, tué le 6 fév. au siège de Manrèse, en combattant en Espagne dans les rangs des carlistes.

Prétendue lettre de Montcalm

Quelqu'un, lisant par-dessus mon épaule, s'étonne du mot "prétendue" et ajoute :

—Comment expliquez-vous qu'un homme se mette à la peine de composer de faux documents historiques ?

—Par intérêt. Dans le cas présent il y avait intérêt politique. Ces choses sont plus fréquentes qu'on ne le soupçonne généralement. Nous en avons en Canada. Il y en a partout. L'auteur malhonnête ne vise pas plus loin que de tromper son monde sur le moment, dans l'espoir de gagner la partie qu'il joue, mais la pièce devient publique et rencontre des masses de lecteurs qui la prennent au sérieux ; parmi ceux-là sont des historiens qui l'adoptent aveuglément et la consacrent authentique.

Celle qui nous occupe ici a été regardée comme véritable, puis le doute est survenu. Malgré cela, on la réimprime encore à l'égal d'un article de foi. Je l'ai retrouvée dernièrement, prise tout à fait sous cette forme, dans un journal de France qui la commente avec une candeur et une admiration parfaites. Il ne faut pas que les Canadiens tombent à leur tour dans le piège, car ce serait plus grave puisque la pièce se rapporte directement à notre pays. Il est vrai que F.-X. Garneau et sir James-M. LeMoine l'ont mise en suspicion, toutefois sans la discuter. Ce der-

nier point nous permettra d'éclairer le sujet, car le doute déjà exprimé par plusieurs demande à être fortifié par des preuves, ou tout au moins par de nouvelles observations.

Le parlement de Londres, le roi en tête, était acharné contre les colonies anglaises qui refusaient, dès 1765, de payer les impôts du Royaume-Uni. Un homme cependant disait qu'il serait injuste de taxer les Américains. Cet homme se nommait William Pitt. Lorsque les troubles prirent de la consistance, toute l'Angleterre se donna le plaisir d'envenimer la querelle. Les vieilles idées fausses de l'Espagne, du Portugal, de la France, de la Hollande et de l'Angleterre à l'égard des possessions lointaines étaient encore toutes puissantes. Lord North, entré au ministère en 1770, suivait le courant et, à mesure que la situation se compliquait, la rendait moins facile à résoudre. Toutes les fautes ayant été commises, on en vit les résultats, ce que l'opposition parlementaire eut l'adresse d'exploiter, comme si elle se fût jamais montrée favorable aux Américains.

Au printemps de 1777, l'envoi d'une armée devenait nécessaire. Le ministre avait nommé le général John Burgoyne pour la commander. L'opposition plaidait la bonne entente avec les insurgés. C'était trop tard et, de plus, la majorité voulait l'écrasement des colonies, coûte que coûte. Au milieu des débats, parut une brochure qui semblait absolument étrangère à cette question troublante, mais qui renfermait la critique des actes du gouvernement, déguisée sous la forme de certaines lettres que Montcalm aurait écrites durant son séjour en Canada. En voici le titre: **Lettres de Monsieur le**

Marquis de Montcalm, gouverneur général en Canada;¹ à Messieurs de Berryer & de la Molé, écrites dans les années 1757, 1758 & 1759. Avec une version anglaise (en regard). A Londres: Chez J. Almon, vis-à-vis de Burlington-house, Piccadilly, 1777, 28-28 pages in-8. Portrait de Montcalm inséré.

Le parlement éprouva une profonde surprise à la vue de cette production, mais sans apercevoir l'imposture. La voix prophétique du vainqueur d'Oswego ne fit qu'ajouter à sa gloire. On lui accorda un mérite de plus, celui de la divination. Le vote de la chambre décida néanmoins l'envoi des troupes. Pierre-Antoine Roubaud, prêtre apostat, auteur présumé des lettres, ne perdit pas son salaire car ses maîtres étaient riches et généreux.

Par la suite, l'attention des chercheurs s'attacha spécialement à une seule de ces pièces, celle du 24 août 1759, qui résume le sens de toutes les autres. C'est le moment de la reproduire en son entier:—

“Me voici, depuis plus de trois mois, aux prises avec M. Wolfe: il ne cesse, nuit et jour, de bombarder Québec, avec une furie qui n'a guère d'exemples dans le siège d'une place qu'on veut prendre et conserver. Il a déjà consumé par le feu presque toute la basse-ville; une grande partie de la haute est écrasée par les bombes, mais, ne laissât-il pierre sur pierre, il ne viendra jamais à bout de s'emparer de cette capitale de la colonie, tandis (tant) qu'il se

1. Général des troupes, non pas gouverneur général du Canada. En février 1894, Stevens, de Londres, a catalogué un exemplaire de cette brochure au prix de £4.

contentera de l'attaquer de la rive opposée dont nous lui avons abandonné la possession. Aussi, après trois mois de tentatives, n'est-il pas plus avancé dans son dessein qu'au premier jour. Il nous ruine mais ne s'enrichit pas. La campagne n'a guère plus d'un mois à durer, à raison du voisinage de l'automne, terrible dans ces parages pour une flotte, par les coups de vent qui règnent constamment et périodiquement.

"Il semble qu'après un aussi heureux prélude, la conservation de la colonie est presque assurée. Il n'en est cependant rien: la prise de Québec dépend d'un coup de main. Les Anglais sont maîtres de la rivière: ils n'ont qu'à effectuer une descente sur la rive où cette ville sans fortifications et sans défense est située. Les voilà en état de me présenter la bataille que je ne pourrai plus refuser et que je ne devrai pas gagner. M. Wolfe, en effet, s'il entend son métier, n'a qu'à essayer le premier feu, venir ensuite à grands pas sur mon armée, faire à bout portant sa décharge. Mes Canadiens, sans discipline, sourds à la voix des tambours et des instruments militaires, dérangés par cette escarre, ne sauront plus reprendre leurs rangs. Ils sont d'ailleurs sans baïonnettes pour répondre à celles de l'ennemi: il ne leur reste qu'à fuir, et me voilà battu sans ressource.²

"Voilà ma position! Position bien fâcheuse pour un général et qui me fait passer de bien terribles moments. La connaissance que j'en ai m'a fait

2. C'est de point en point ce qui arriva. Ce passage était facile à écrire dix-huit ans plus tard.

tenir sur la défensive, qui m'a réussi : mais réussira-t-elle jusqu'à la fin ? Les événements en décideront. Mais une assurance que je puis vous donner, c'est que je ne survivrais pas probablement à la perte de la colonie. Il est des situations où il ne reste plus à un général que de périr avec honneur : je crois être brave et, sur ce point, je crois que jamais la postérité n'aura rien à reprocher à ma mémoire, mais si la fortune décide de ma vie, elle ne décidera pas de mes sentiments. Ils sont français et ils le seront jusque dans le tombeau, si dans le tombeau on est encore quelque chose.³ Je me consolerais du moins de ma défaite et de la perte de la colonie par l'intime persuasion où je suis que cette défaite vaudra un jour à ma patrie plus d'une victoire, et que le vainqueur, en s'agrandissant, trouvera un tombeau dans son agrandissement même.⁴ Ce que j'avance ici, mon cher cousin, vous paraîtra un paradoxe, mais un moment de réflexion politique, un coup d'oeil sur la situation des choses en Amérique, et la vérité de mon opinion brillera dans tout son jour. Non, mon cher cousin, les hommes n'obéissent qu'à la force et à la nécessité, c'est-à-dire quand ils voient armé devant leurs yeux un pouvoir toujours prêt et toujours suffisant pour les y contraindre, ou, quand la chaîne de leurs besoins leur en dicte

3. Ce genre de déclamation n'est pas dans la manière de Montcalm. Il était à la mode vers 1777, par suite des idées nouvelles qui se répandirent alors.

4. Cette prédiction, encore plus étonnante que celle de la bataille ci-dessus, nous montre Montcalm que toutes ses lettres ne nous laisseraient pas soupçonner : le voilà devenu tout à coup politicien.

la loi. Hors de là, point de joug pour eux, point d'obéissance de leur part: ils sont à eux, ils vivent libres, parce qu'ils n'ont rien au dedans, rien au dehors qui les oblige à se dépouiller de cette liberté, leur plus bel apanage, la plus précieuse prérogative de l'humanité.⁵

“Voilà les hommes! Et, sur ce point, les Anglais, soit par éducation, soit par sentiment, sont plus hommes que les autres. La gêne de la contrainte leur déplaît plus qu'à tout autre: il leur faut respirer un air libre et dégagé, sans cela ils sont hors de leur élément. Mais si ce sont là les Anglais de l'Europe, ce sont encore plus les Anglais de l'Amérique. Une grande partie de ces colons sont les enfants de ces hommes qui s'expatrièrent dans les temps de trouble où l'ancienne Angleterre, en proie aux divisions, était attaquée dans ses privilèges et ses droits, et allèrent chercher en Amérique une terre où ils pussent vivre et mourir libres et presque indépendants: or ces enfants n'ont pas dégénéré des sentiments républicains de leurs pères. D'autres sont des hommes ennemis de tout frein, de tout assujettissement, que le gouvernement y a transportés pour leurs crimes. D'autres, enfin, sont un ramas de différentes nations de l'Europe, qui tiennent très peu à l'ancienne Angleterre par le coeur et le sentiment. Tous, en général, ne se soucient guère du Roi, ni du parlement d'Angleterre. Je les connais bien, non sur des rapports étrangers,

5. Montcalm parlant comme l'aimable Robespierre à la tribune et le devant d'un tiers de siècle, c'est enchanteur.

mais sur des informations et des correspondances secrètes que j'ai moi-même ménagées⁶ et un jour, si Dieu me prête vie, j'en pourrais faire usage à l'avantage de ma patrie.

“Par surcroit de bonheur pour eux, tous ces colons sont parvenus à un état très florissant; ils sont nombreux et riches: ils recueillent dans le sein de leur patrie toutes les nécessités de la vie. L'ancienne Angleterre a été assez sottte et assez dupe pour leur laisser établir chez eux les arts, les métiers et les manufactures; c'est-à-dire qu'elle leur a laissé briser la chaîne de besoins qui les liait, qui les attachait à elle, et qui les faisait dépendants. Aussi toutes ces colonies anglaises auraient-elles depuis longtemps secoué le joug, chaque province aurait formé une petite république indépendante, si la crainte de voir les Français à leur porte n'avait été un frein qui les avait retenus. Maîtres pour maîtres, ils ont préféré leurs compatriotes aux étrangers, prenant cependant pour maxime de n'obéir que le moins qu'ils pourraient. Mais que le Canada vint à être conquis, et que les Canadiens et les colons ne fussent plus qu'un seul peuple, et à la première occasion où l'ancienne Angleterre semblerait toucher à leurs intérêts, croyez-vous, mon cher cousin, que ces colons obéiront! Et qu'auraient-ils à craindre en se révoltant? L'ancienne Angleterre aurait-elle une armée de cent ou de deux cent mille hommes à leur opposer dans cette distance? Il est vrai qu'elle est pourvue de vaisseaux, que les villes de l'Amé-

6. Il ne faisait donc pas la guerre en Canada, mais de la politique. C'est de plus en plus surprenant.

rique septentrionale, qui sont d'ailleurs en très petit nombre, sont toutes ouvertes, sans fortifications, sans citadelles et que quelques vaisseaux de guerre dans le port suffiraient pour les maintenir dans le devoir; mais l'intérieur du pays, qui forme un objet d'une bien plus grande importance, qui irait le conquérir à travers les rochers, les lacs, les rivières, les bois, les montagnes qui le coupent partout et où une poignée d'hommes connaissant le terrain suffirait pour détruire de grandes armées?

“D'ailleurs, si ces colons venaient à gagner les Sauvages et à les ranger de leur côté, les Anglais, avec toutes leurs flottes, seraient maîtres de la mer, mais je ne sais s'ils en viendraient jamais à débarquer. Ajoutez, que, dans le cas d'une révolte générale de la part de ces colonies, toutes les puissances de l'Europe, ennemies secrètes et jalouses de l'Angleterre, leur aideront d'abord en sous main⁷ et, avec le temps, à secouer le joug.

“Je ne puis cependant pas dissimuler que l'ancienne Angleterre, avec un peu de bonne politique,⁸ pourrait toujours se réserver dans les mains une ressource prête pour mettre à la raison ses anciennes colonies. Le Canada, considéré dans lui-même, dans ses richesses, dans ses forces, dans le nombre de ses habitants, n'est rien en comparaison du conglobat des colonies anglaises, mais la valeur, l'industrie, la fidélité de ses habitants y suppléent si bien que, depuis plus d'un siècle, ils se battent avec avan-

7. Prophète ou sorcier, Montcalm prédit fort bien ce que Roubaud avait vu.

8. Ceci est une chiquenaude à l'adrese de lord North.

tage contre toutes ces colonies. Dix Canadiens sont suffisants contre cent colons anglais. L'expérience journalière prouve ce fait. Si l'ancienne Angleterre, après avoir conquis le Canada, savait se l'attacher par la politique et les bienfaits et se le conserver à elle seule; si elle le laissait à sa religion, à ses lois, à son langage, à ses coutumes, à son ancien gouvernement, le Canada, divisé dans tous ces points d'avec les autres colonies, formerait toujours un pays isolé qui n'entrerait jamais dans leurs intérêts ni dans leurs vues, ne fût-ce que par principe de religion. Mais ce n'est pas là la politique britannique. Les Anglais font-ils une conquête, il faut qu'ils changent la constitution du pays. Ils y portent leurs lois, leurs coutumes, leurs façons de penser, leur religion même, qu'ils font adopter sous peine au moins de privation des charges, c'est-à-dire de la privation de citoyen, persécution plus sensible que celle des tourments, parce qu'elle attaque l'orgueil et l'ambition des hommes et que les tourments n'attaquent que la vie, que l'orgueil et l'ambition font souvent mépriser. En un mot, êtes-vous vaincu, conquis par les Anglais, il faut devenir Anglais.

“Mais les Anglais ne devraient-ils pas comprendre que les têtes des hommes ne sont pas toutes des têtes anglaises et surtout d'esprit anglais? Ne devraient-ils pas sentir que les lois doivent être relatives au climat, aux moeurs des peuples, et se varier, pour être sages, avec la diversité des circonstances? Chaque pays a ses arbres, ses fruits, ses richesses particulières; vouloir n'y transporter que les arbres et les fruits d'Angleterre serait d'un ri-

dicule impardonnable. Il en est de même des lois, qui doivent s'adapter aux climats, parce que les hommes eux-mêmes tiennent beaucoup des climats. Mais c'est là une politique que les Anglais n'entendent pas, ou plutôt ils l'entendent bien, car ils ont la réputation d'être un peuple plus pensant que les autres, mais ils ne peuvent pas adopter un tel système par le système manqué et défectueux de leurs constitutions. Sur ce pied, le Canada, une fois pris par les Anglais, peu d'années suffiront pour le faire devenir anglais.

“Voilà les Canadiens transformés en politiques, en négociants, en hommes infatués d'une prétendue liberté qui, chez la population, en Angleterre, tient souvent de la licence et de l'anarchie. Adieu donc leur valeur, leur simplicité, leur générosité, leur respect pour tout ce qui est revêtu de l'autorité, leur frugalité, leur obéissance et leur fidélité; c'est-à-dire qu'ils ne feraient bientôt plus rien pour l'ancienne Angleterre et qu'ils feraient peut-être tout contre elle. Je suis si sûr de ce que j'écris que je ne donnerais pas dix ans après la conquête du Canada pour en voir l'accomplissement.”⁹

“Voilà ce qui, comme Français, me console aujourd'hui du danger imminent que court ma patrie de voir cette colonie perdue pour elle, mais comme général je n'en ferai pas moins mes efforts pour la conserver. Le roi, mon maître, me l'ordonne: il suffit. Vous savez que nous sommes d'un sang qui fut

9. Comme cette lettre dit bien, avec le ton d'un oracle, ce qui s'est passé avant 1777, mais quel radotage lorsqu'elle s'aventure après cette date!

toujours fidèle à ses rois et ce n'est pas à moi de dégénérer de la vertu de mes ancêtres. Je vous mande ces réflexions afin que si le sort des armes en Europe nous obligeait jamais à plier et à subir la loi, vous puissiez en faire l'usage que votre patriotisme vous inspirera. J'ai l'honneur d'être, mon cher cousin, votre très humble, etc.

Montcalm.

Du camp devant Québec, 24 août 1759."

La brochure de 1777, n'ayant pas empêché l'envoi des troupes de Burgoyne, restait dans le domaine de la librairie et de la biographie, où nous allons la suivre. Un imprimé de 34 pages in-8, contenant ces lettres, qui paraît être sorti des presses de France, en 1778, au moment du départ de l'armée de Rochambeau pour l'Amérique, et que les agents du Congrès envoyèrent probablement à celui-ci pour distribution, est intitulé: **Some short and impartial inquiries into the propriety of the present war in America, with regard to the British arms.** On y voit la note suivante concernant les lettres en question: "Whether they were spurious or not, I will not pretend to determine; this, however, is certain, that long before our troubles commenced in America, such letters appeared in a Paris gazette and were given to the public as having that great though unfortunate general (Montcalm) for their author".¹⁰

Pour la première fois nous rencontrons un doute quant à l'authenticité des lettres. De plus, on nous fait savoir que, vers 1770, les mêmes écrits

10. Philéas Gagnon. *Essai de bibliographie canadienne*, I, 164,333,637.

avaient paru en France, ce dont il ne reste nulle trace dans les historiens. S'il en est ainsi, la brochure publiée chez J. Almon n'aurait été qu'une réédition. N'oublions pas de dire que les archives manuscrites de la famille de Montcalm, d'où l'on a tiré tant de lettres du général "canadien", ne renferment rien des pages qui nous occupent ici, mais admirons la coïncidence, on y voit la brochure d'Almon présentée à un fils¹¹ de Montcalm par "un monsieur d'Angleterre". La supercherie était montée avec adresse. La famille de Montcalm n'en a pas été dupe et ne conserve la brochure que par curiosité.

Il n'y a pas à contester que, dès 1765, les provinces du Massachusetts et de New-York avaient des émissaires en Canada pour organiser une résistance contre la taxe impériale.¹² Que l'auteur des fausses lettres ait connu ce fait et se soit rendu compte de l'intensité du sentiment américain; qu'il ait compris l'entêtement de l'administration britannique et l'esprit de liberté, de démocratie, de républicanisme dont s'inspirait le parti yankee,¹³ cela est possible et croyable; qu'il ait conçu le plan d'exposer cet état de malaise, précurseur d'une transfor-

11. Louis-Jean-Pierre-Marie, maréchal de camp, marié à Jeanne-Marie de Lévis, nièce du chevalier. Voir Thomas Chapais, le Marquis de Montcalm, p. 673.

12. Sur ces agitations et la loi du Timbre, voir *Mélanges historiques*, vol. 7, p. 78.

13. Roubaud, qui fréquentait les agitateurs américains, lui-même traître et espion, était nourri de l'idée qu'il prête à Montcalm: la révolution américaine couvant à Boston dès 1758. Garneau, *Histoire du Canada*, 1ère éd. III, 18; 4e éd. III, 54, dit que Roubaud était en communication en 1777-84 avec les comités anti-constitutionnels du Canada. *Mélanges historiques*, vol. 7, p. 77, 80-3, 86.

mation, par le moyen qu'il employa, il n'en est pas moins vrai que, si les écrits de 1770 ou environ ont existé, leur auteur voyait clair dans l'avenir. Si, au contraire, l'édition de 1777 est la première, elle ne révèle rien et se trompe sur la conduite des Canadiens-français après cette date.

Le *Parliamentary Register* du 30 mai 1777, pages 122, 126 et 127, résume les débats concernant la brochure d'Almon. Le *Gentleman's Magazine* de juillet suivant (p. 342), passe la brochure en revue. Le *Monthly Review* d'avril (p. 306), même année, en parle, — ce qui reporte la publication des lettres à mars ou avril 1777.

L'abbé Pierre de Longchamps cite ces écrits dans son *Histoire impartiale des événements militaires et politiques de la dernière guerre*, publiée à Amsterdam en 1785, et nombre d'autres après lui qui nous échappent.

De notre temps, c'est-à-dire depuis 1840, F.-X. Garneau émet des doutes sur l'origine des lettres. Warburton et Carlyle y croient absolument. L. Dussieux n'en dit rien.

Francis Parkman¹⁴ les déclare fausses. En 1874, l'abbé Hospice-A. Verreau les attribue à Roubaud,¹⁵ dont la carrière autorise tous les soupçons et qui, à la date de 1777, travaillait dans l'imprimerie d'Almon. Philéas Gagnon rejette la paternité de Montcalm. Sir James-M. LeMoine regarde les lettres comme une habile supercherie. Henri Stevens,

14. *Montcalm and Wolfe*, II, 325-6; *Proceedings of the Massachusetts Historical Society*, 1869; B.R.H., 1897, p. 111.

15. *Archives canadiennes*, 1874; aussi *Rapport pour 1885*, note E.

Bibliotheca historica, Boston, 1870, leur consacre une longue dissertation.

De toutes manières, il s'agit de savoir lire. Où voit-on que Montcalm se soit préoccupé des considérations sur lesquelles sont basées ces fameuses lettres? Était-il sujet, tant soit peu, à se poser des problèmes de cette nature? Ce que nous savons de lui écarte tout à fait la question. Ces lettres, qui ne se trouvent pas parmi les siennes, auraient donc été écrites comme en cachette et confiée à une personne qui les publie sans se faire connaître, sans expliquer comment elles sont entre ses mains. Et il aurait prophétisé avec justesse jusqu'à 1777 pour se tromper après cela?

Le style n'est pas, non plus, celui de Montcalm. Il a une certaine saveur de politicien¹⁶ anglais que les hommes de la révolution française ont su imiter par la suite en le surchargeant. Francis Parkman pense que le tout est de rédaction anglaise traduit en français,¹⁷ mais Roubaud avait assez l'habitude de la langue anglaise pour écrire selon la coutume actuelle des journalistes de la province de Québec qui huilent leurs phrases à l'anglaise, alors même qu'ils n'emploient que des mots français. C'est sous ce jour douteux et de couleurs mêlées que j'ai vu les lettres en premier lieu; ce qui m'a fait les suspecter de fraude, avant même de connaître l'histoire de leur publication qui nous renseigne bien davantage. 1908.

16. Politicien, terme bas, ceux qui font de la petite politique de comté.

17. Roubaud dit quelques part que ces lettres prophétiques ont été écrites ou traduites par un anglais, et que lord Chatham y avait été intimement mêlé.

Les Gouverneurs des Trois-Rivières

Dans la liste qui va suivre on trouvera tous les personnages que les registres du temps et autres écrits, imprimés ou non, qualifient de "gouverneur, gubernatore, commandant, moderatore", comme exerçant ces fonctions aux Trois-Rivières. Le mot gouverneur, qui signifiait alors peu de chose, est devenu, dans notre bouche, un terme presque royal. Le gouverneur d'un poste de traite composé d'un magasin ou hangar et de six ou huit familles, ce n'est pas l'empereur de Chine!

Le district ou gouvernement des Trois-Rivières, enclavé entre ceux de Québec et de Montréal, était le milieu de la colonie habitée par des Français, et il conserva cette position jusqu'à 1760. Par la suite, bien lentement, des colons s'étendirent dans le Haut-Canada, mais ce qui se nomme la province de Québec eut toujours Trois-Rivières comme centre: la géographie le voulait, alors même que l'administration supprima les limites de ce district.

I. Sur l'ordre de Champlain, un employé de la traite des fourrures, nommé Laviolette, monta aux Trois-Rivières avec des charpentiers, d'autres hommes de métier, quelques soldats, et y construisit un fort en palissades, de forme circulaire ou carrée, au milieu de laquelle il plaça des maisons de bois pour loger les hommes et le magasin. Du 4 juillet 1634 au 17 avril 1636, il commanda dans ce lieu. Après cette dernière date on ne le retrouve

nulle part en Canada. Des terrains furent accordés en même temps à cinq ou six colons qui se fixèrent dans ce lieu et y sont restés.

II. M. de Montmagny, gouverneur du Canada, arrivé en juin 1636, avait pour lieutenant Antoine-Louis de Bréhaut de l'Isle, d'une famille de Bretagne, reçu chevalier de Malte en 1631. Le Père Charlevoix, qui écrivait cent ans après, donne à entendre que cet officier commandait aux Trois-Rivières l'année 1636. Si tel est le cas, il faudrait croire que ce fut entre le 17 avril et le 28 août, comme nous allons voir.

III. Marc-Antoine Brasdefer de Châteaufort, aussi chevalier de Malte, lieutenant de Champlain en 1635, avait eu le gouvernement du Canada après la mort de son chef survenue le 25 décembre 1635 et le garda jusqu'au 11 juin 1636, date de l'arrivée de M. de Montmagny. Le 31 décembre 1635, M. de Châteaufort est qualifié de lieutenant général en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent pour Mgr le cardinal duc de Richelieu.¹ Au registre des Trois-Rivières on voit que, du 28 août 1636 au 6 février 1638, M. de Châteaufort était gouverneur de ce poste. En comparant les pages 56 et 76 des *Relations des Jésuites* de 1636, on peut supposer que ce fonctionnaire exerçait le commandement aux Trois-Rivières même avant le 28 août, car le Père Paul Le Jeune, écrivant de Québec sous la date du 28 août, dit "M. de Chasteau-fort, qui commande à présent aux Trois-Rivières".

Je crois que Laviolette mourut après le 17

1. Titres seigneuriaux, p. 387.

avril ou qu'il repassa en France durant l'été de 1636²; que M. de l'Isle le remplaça après son arrivée en Canada le 11 juin; que M. de Châteaufort prit sa place aussitôt qu'il eut réglé ses affaires avec M. de Montmagny.

IV. André de Malapart, Parisien, poète et militaire, venu en 1636 avec M. de Montmagny, et qui avait combattu dans le golfe Saint-Laurent en 1629 sur le navire du capitaine Daniel, de Dieppe, est mentionné aux Trois-Rivières le 22 décembre 1635, sans qualité, ainsi que le 4 mars 1639. Le 5 août de cette dernière année, le registre de l'église paroissiale le qualifie de commandant. Il y avait alors aux Trois-Rivières sept ou huit familles et la population toute entière était de quatre-vingts âmes à peu près, sans compter les Sauvages.

V. François de Champflour est cité comme gouverneur le 27 décembre 1639 jusqu'à la fin d'août 1642, après quoi il alla commander au fort Richelieu (Sorel).

VI. Le sergent Desrochers a la direction des Trois-Rivières depuis septembre 1642 à la fin de l'été de 1643. Je l'appelle sergent parce que je crois qu'il était le sous-officier Desrochers ou Durocher qui se distingua au fort Richelieu (Sorel), en 1642.

VII. François de Champflour revient aux Trois-Rivières comme gouverneur le 24 décembre 1643 jusqu'au 24 octobre 1645, date où il s'embarque pour la France.

VIII. Jean Bourdon, de Québec, commande

2. Le 6 mars 1657, aux Trois-Rivières, un "Monsieur de la Violette" figure comme habitant du lieu.

par intérim, fin d'octobre et commencement de novembre 1645.

IX. Jacques LeNeuf de la Poterie, arrivé de Normandie en 1636, est mentionné comme gouverneur du 17 novembre 1645 au 2 septembre 1648. Il a longtemps vécu aux Trois-Rivières.

Le Père Charlevoix dit que, cette année 1648, Louis d'Ailleboust devint gouverneur des Trois-Rivières. Il a voulu dire gouverneur général. Ce personnage était parti pour la France le 21 octobre 1647 et fut de retour le 20 août 1648, remplaçant M. de Montmagny. Mgr Tanguay³ dit que M. d'Ailleboust arriva de France le 20 août 1648, donnant par là à entendre que c'était sa première entrée dans le pays, mais nous savons qu'il y était depuis cinq ans. Son voyage en France avait eu pour résultat le rappel de M. de Montmagny.

X. Pierre Le Gardeur de Repentigny et Charles Le Gardeur de Tilly, son frère, faisaient le commerce de presque tout le Canada avec la France, depuis au moins 1645. Ils étaient venus en 1636. L'été de 1648, tous deux revenaient de France lorsque Pierre Le Gardeur de Repentigny mourut entre les Açores et le Cap-Breton. Charles Le Gardeur de Tilly arriva à Québec le 13 septembre et, le 1er octobre suivant, à Québec, il épousa Geneviève Juchereau. Le 4 décembre, il est cité comme gouverneur des Trois-Rivières. Le 9 septembre 1649, il était encore gouverneur des Trois-Rivières, mais se trouvant absent⁴ Jacques Le Neuf de la Poterie le suppléait.

3. Dictionnaire généalogique, I, 152. Voir Aegedius Fauteux, la Famille d'Ailleboust, p. 21.

XI. Charles Cartel est mentionné comme commandant le 14 juillet 1649. Était-il à la tête de la petite garnison seulement ou s'il remplaçait Charles Le Gardeur de Tilly ?

XII. Jacques Le Neuf de la Poterie paraît agir comme gouverneur le 8 juin 1650. Le 16 juin Charles Le Gardeur de Tilly assiste à la procession du Saint-Sacrement à Québec; le 2 novembre suivant, il repart pour la France. Les 2 février et 21 août 1651, Jacques Le Neuf de la Poterie est dit gouverneur des Trois-Rivières.

XIII. Guillaume Duplessis-Kerbodot⁵ s'embarque, arrivant de France, à Québec, le 10 novembre 1651, pour aller prendre le gouvernement des Trois-Rivières; il le conserve jusqu'à sa mort, le 19 août 1652. Québec ne renfermait alors qu'une trentaine de maisons; Trois-Rivières à peu près autant; Montréal beaucoup moins.

XIV. Pierre Boucher, fait capitaine de milice aux Trois-Rivières le 6 juin 1651, a dû exercer le commandement du poste pour toutes fins entre le 19 août 1652 et le 8 septembre suivant.

XV. Jacques Le Neuf de la Poterie est envoyé de Québec, le 8 septembre 1652, pour commander aux Trois-Rivières. Le 14 janvier 1653, Pierre Boucher se qualifie de gouverneur; le 16 juillet suivant de même, mais temporairement. Il est nommé en titre vers la fin d'août. Cela fait quinze gouverneurs en dix-neuf ans.

4. Probablement en France.

5. On a souvent confondu ce personnage avec Duplessis-Bochart. Voir *Mélanges historiques*, vol. 5, p. 9-28.

XVI. Pierre Boucher resta cinq ans à son poste et fut remplacé, juillet 1658, par Jacques Le Neuf de la Poterie.

XVII. Le 1er novembre 1662, Pierre Boucher succéda à Le Neuf et garda son poste jusqu'au 26 septembre 1667, au moins, après laquelle date il n'est plus mentionné aux Trois-Rivières. La population de la petite ville, y compris les campagnes environnantes, était de six cents âmes en 1666-67, plus une garnison de dix soldats que le gouverneur entretenait sur son salaire de quatre mille francs.

XVIII. Le capitaine Arnoult de Loubias, du régiment de Broglie en France et du régiment de Carignan au Canada, est cité comme commandant le 8 avril 1668.

XIX. Le 10 juin, même année, on voit René Gaultier de Varennes (gendre de Pierre Boucher) gouverneur. Le 7 juillet suivant, Michel Le Neuf du Hérisson fait un acte comme gouverneur ou commandant. Il est probable que René Gaultier de Varennes était alors avec les troupes qui marchaient contre les Iroquois, mais à partir du 12 mai 1669, il fut gouverneur des Trois-Rivières jusqu'à sa mort survenue le 4 juin 1689. De Merville commande la garnison en juillet de cette année. La population de tout ce gouvernement était de treize à quatorze cents âmes.

XX. Louis-François de Galifet, seigneur de Caffin, commandait aux Trois-Rivières en 1690 et 1691. Il paraît avoir été à la tête de la garnison lorsque mourut René Gaultier de Varennes et avoir agi alors comme gouverneur par intérim.⁶ Dès 1690

Claude de Ramesay avait le titre de gouverneur, mais apparemment ne résidait pas encore dans la place. En 1690, M. de Galifet va en France.⁷

XXI. Claude de Ramesay est noté comme gouverneur des Trois-Rivières de 1690 à 1699, après quoi on retrouve sa famille à Québec. En 1704 il devint gouverneur de Montréal.

XXII. François Prévost, major de la garnison du Château Saint-Louis de Québec, fut gouverneur des Trois-Rivières de 1699 au 1er juin 1702, date de sa mort.

XXIII. Le marquis de Crisafy lui succéda et garda le commandement jusqu'au jour de sa mort, le 6 mai 1709.

XXIV. Joseph Desjordis de Cabanac, major des Trois-Rivières, prit temporairement l'administration et fut remplacé, la même année, par M. de Galifet. Vers l'automne de 1709, M. de Cabanac accompagnait une expédition militaire contre les Anglais. Il mourut à Champlain, en 1713, âgé de cinquante-deux ans.

XXV. En novembre 1709, M. de Cabanac commandait. On recommandait M. de Galifet comme gouverneur, lequel est mentionné de 1709 à 1714 à titre de gouverneur des Trois-Rivières. Etant malade, il retourna en France (1717), gardant son titre de gouverneur, mais il ne revint pas dans la colonie. On l'envoya exercer un commandement aux Antilles.

6. Notons qu'il était au camp de Verdun au mois d'août 1689. Voir *Mélanges historiques*, vol. 5, p. 55.

7. Sur la famille de Galifet, voir *Mélanges historiques*, vol. 5, p. 76-80.

XXVI. Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, fut nommé gouverneur des Trois-Rivières le 2 juin 1720. Il y resta de 1720 à 1724. A cette dernière date il passa au gouvernement de Montréal.

XXVII. François Desjordis de Saint-Georges de Cabanac était le major des Trois-Rivières; on le trouve commandant le 26 mai 1725, ce qui peut-être signifie aussi gouverneur. Le 30 janvier 1726, au mariage de sa fille, et le 16 du mois suivant lorsqu'il décéda, âgé de cinquante-neuf ans, on le dit encore commandant.

XXVIII. Louis de la Porte, sieur de Louvigny, beau-frère du précédent, était passé en France et revenait avec sa commission de gouverneur des Trois-Rivières lorsqu'il périt dans le naufrage du Chameau le 27 août 1725.

XXIX. Jean Bouillet de la Chassigne, beau-frère du baron de Longueuil, est cité comme gouverneur des Trois-Rivières le 23 mai 1727 et subséquentement jusqu'à 1730, où il partit (15 octobre) pour aller comme gouverneur à Montréal.

XXX. Josué-Maurice Dubois Berthelot de Beaucours prit le gouvernement des Trois-Rivières le 15 octobre 1730 et le garda jusqu'à 1733, passant alors au gouvernement de Montréal.

XXXI. Pierre Rigaud de Vaudreuil, né en Canada, fut gouverneur des Trois-Rivières de 1733 à 1742, époque où on l'envoya gouverner la Louisiane; il revint en 1755 en qualité de gouverneur général.

XXXII. Michel Bégon, pas celui qui avait été

intendant de la colonie, succéda à M. de Vaudreuil et resta en fonctions cinq ou six ans. Il mourut à Montréal le 30 avril 1748 portant encore le titre de gouverneur des Trois-Rivières.

XXXIII. François Rigaud de Vaudreuil, frère de celui mentionné ci-dessus, figure au registre des Trois-Rivières le 15 janvier 1748 avec le titre de commandant; le 27 du même mois, il est qualifié de major de la place et commandant actuel. Michel Bégon paraît avoir été malade à Montréal durant cet hiver. Dès 1746 M. de Vaudreuil était major des Trois-Rivières. Après la mort de Michel Bégon, il resta gouverneur de cette place jusqu'à 1757, alors qu'il alla exercer les mêmes fonctions à Montréal.

XXXIV. Paul-Joseph LeMoynes, chevalier de Longueuil, fut le dernier gouverneur français des Trois-Rivières, 1757-1760.

Sous le régime anglais il y a eu trois gouverneurs: Burton, de septembre 1760 à octobre 1763; Haldimand, 29 octobre 1763; Cramahé, du 28 septembre 1764 à l'automne de 1765, si je ne me trompe, car il passa en Angleterre et ne fut de retour à Québec que le 5 septembre 1766.

Nous avons donc trente-sept gouverneurs ou fonctionnaires tenant lieu, durant l'espace de cent trente ans, soit une moyenne de quarante-deux mois pour chacun d'eux. Je doute fort que les autres postes de l'Amérique du Nord nous fournissent un exemple semblable.

Généralement, les gouverneurs de second et de troisième ordre résidaient plusieurs années dans les forts ou colonies où on les employait, tandis que Trois-Rivières servait de passage à ceux qui atten-

daient l'heure d'une promotion: voyez Galifet, Ramestay, LeMoyne, La Chassaigne, Dubois Berthelot de Beaucours, Rigaud de Vaudreuil, Burton, Haldimand, Cramahé.

Les officiers d'épée, comme Champflour, Duplessis-Kerbodot, Arnoult de Loubias, Gaultier de Varennes, Prévost, Crisafy, Desjordis de Cabanac, Louvigny, Bégon, Longueuil, étaient envoyés là après avoir servi dans des postes de moindre importance ou d'un genre quelque peu différent.

Trois-Rivières étant à proximité de Québec et de Montréal, il était facile d'y faire remplacer n'importe quel homme qui venait à manquer, ainsi, l'apparition de De l'Isle, Châteaufort, Desrochers, Bourdon, tous venus d'autres endroits et repartis bientôt.

On trouvait parfois sur les lieux un lieutenant tout formé: Malapart, Cartel, Boucher, Hérisson.

Les cas de Le Gardeur, Le Neuf et Boucher, qui prennent l'administration en mains, la rendent au bout d'un certain temps, la reprennent et se succèdent les uns les autres de 1645 à 1667 est assez remarquable. N'oublions pas non plus Gaultier de Varennes qui resta vingt ans, aussitôt après eux, sans quitter le poste, de sorte que, de 1645 à 1689, ces quatre hommes, très liés entre eux, gouvernèrent absolument la ville et le district. Gaultier de Varennes mourut le premier, bien qu'il fut le plus jeune des quatre. L'un de ses enfants, Pierre Gaultier de Varennes, sieur de la Vérendrie, a laissé un nom impérissable comme découvreur des Montagnes-Rocheuses.

1896.

WILFRID LAURIER

Celui qui cherche à réunir des anecdotes sur Laurier perd son temps. L'anecdote s'attache aux personnages qui ont une, deux ou trois pointes d'excentricité dans le caractère ou le comportement, mais glisse sur la cuirasse d'un esprit calme, régulier, prudent, doux, amical et nullement passionné. Laurier nous a dit avec un bon sourire qu'ayant donné la soupe à un ouvrier qui travaillait la nuit dans une excavation, cet homme le relança bientôt après pour avoir une place du gouvernement.

Que de fois, avant 1896, nous avons formé des comités à Ottawa pour embellir la ville! et cela sans effet. Il nous manquait un homme de prestige. Nous avions des hommes influents pour tout partage. Voilà qu'un mot est dit devant Laurier. Il tourne les yeux à droite et à gauche, regarde en l'air, baisse la tête et prononce: "Cela va se faire." La chose fut faite. C'est tout ce que je sais du chapitre de l'anecdote sur Laurier.

Son caractère était la douceur, la bienveillance, sans molesse ni fadeur. L'énergie y régnait comme en dessous et se laissait entrevoir. Le tempérament était plutôt lymphatique, ce qui inspirait, en le voyant, l'idée d'un homme au repos. Ce n'était donc pas un agité, un enflammé, un bouillant Achille. Avec cela, plusieurs manières de sourire et de rire, toutes franches et vibrantes.

Au lieu de diriger ses forces du côté de l'écri-

ture, Laurier les concentrait sur l'art oratoire. Il était avant tout systématique, faisait un calcul et agissait en conséquence. Son objectif étant le discours, vous ne le surprendrez pas à écrire. Le chemin qu'il s'était tracé n'avait que de faibles embranchements et c'était une voie large qui est devenue longue avec le temps.

* * *

Un jeune homme qui veut devenir orateur malgré son peu de disposition naturelle, y parviendra par l'étude et une constante application, mais c'est un travail pénible, lent et presque toujours visiblement forcé, artificiel. Laurier jouissait par don de naissance d'une grande facilité de parole et d'une voix sympathique, claire, résonnante, prenante et très flexible. Pourvu de ces avantages, l'étude de l'éloquence devenait un jeu et non plus un labeur comme on le suppose assez souvent en pareils cas. La pratique rend parfait. Les occasions de s'exercer ne lui manquèrent jamais au début. Lorsqu'il entra dans la vie publique, il était formé à l'art de la parole et il n'alla plus qu'en se perfectionnant. Ayant acquis dans sa jeunesse ce que tant d'autres cherchent à s'approprier dans l'âge mûr, il devint de suite un maître et brilla sur la scène politique, sans effort, sans contestation. L'entendre une première fois suffisait pour le classer. Aux yeux du vulgaire, c'était du talent. Pour ceux qui s'y connaissent, c'est cela d'abord, mais avec une abondance de moyens conquis par l'étude. Le talent n'est qu'un outil, il faut apprendre à s'en servir.

Laurier n'a jamais éparpillé son talent sur di-

vers sujets d'étude ou de travail, comme cela arrive si souvent à chacun de nous. Avocat pour la forme, journaliste en passant, il n'a suivi qu'une ligne: la politique militante. Ses forces se rassemblaient sur ce terrain. Peu de membres du parlement sont en tout et partout, sans cesse, uniquement absorbés par les devoirs publics et nous le comprenons bien. La grande exception c'est Laurier. Je serais curieux d'en connaître une autre, et pourtant j'ai vu soixante sessions de nos Chambres.

De cette conduite résultait une concentration de connaissances et de moyens pratiques beaucoup plus considérable qu'on ne la rencontre chez l'homme occupé par intermittances à plus d'une besogne. Les heures, les jours où la politique chôrait, ces heures et ces jours que les députés employent à leurs affaires personnelles, Laurier les passait à lire et méditer notre histoire parlementaire, celles de la Grande-Bretagne, de France, des Etats-Unis et à faire des comparaisons, des rapprochements dont sa mémoire exercée gardait le souvenir. Ce champ d'étude est immense. Il l'a parcouru durant un demi-siècle en tous sens et il me disait en 1918 qu'il y ferait encore des explorations pendant un autre demi siècle si le "congé" lui en était accordé. Ainsi: grand talent, grandes études, grand succès—sur une seule ligne, un seul objectif, par un seul système. Les anciens disaient: "l'homme qui n'a lu qu'un livre est fort". Oui, une solide branche de la science, c'est cela, un seul livre de dix mille pages.

Le prestige de certains hommes est toujours pour nous un sujet d'étonnement. Plus d'une fois

nous l'avons vu s'exercer chez sir Wilfrid et donner lieu à des actions peu ordinaires, mais le simple M. Laurier des premiers temps possédait déjà ce don au point que je me demande si son éloquence, alors fort remarquée, lui a été aussi avantageuse que son attitude physique et aussi la retenue en conversation pour lui gagner une aussi complète et si générale sympathie populaire qu'il l'a eue vers 1896 et par la suite.

Sa taille élancée, son port de tête, sa démarche, l'art de sa toilette, la grâce avec laquelle il agissait sous ses habits de bureau, de promenade ou de fête attiraient le regard et l'admiration. Tout son être constituait une harmonie. Ne posant jamais, il avait toujours la pose qui impressionne ou l'oeil ou l'imagination. Le vulgaire n'existait pas dans sa nature, cependant rien de pompeux ne s'y faisait voir. C'était un beau naturel qui dénonçait un fond idéal visible à tous. Il faisait penser, rien qu'en le voyant, à ce que chacun rêve d'un personnage touchant à la perfection, et c'est là un genre de prestige qui frappe autant la masse que l'homme de goût, l'homme des convenances. C'est un ensemble physique, une prestance, un je ne sais quoi qui décelle la supériorité en quelque chose, et chez lui ce quelque chose se manifestait par l'éloquence, l'étendue de la parole, souvent des idées neuves qu'il empruntait ou à ses lectures ou à son instinct d'observation.

J'ai dit qu'il causait peu, mais il disait avec à-propos ce qu'il mettait dans une causerie et sur-

tout il écoutait avec une attention expressive qui semblait nous répondre sur tous les points.

Si vous n'étiez pas très clair dans vos expressions, sa physionomie le marquait aussitôt et vous repreniez le tour de phrase pour mieux rendre votre pensée. Son silence était parlant, interrogateur ou approbateur selon le cas.

La popularité qui s'obtient dans un cercle restreint d'intellectuels est sans doute enviable et peut mener loin, mais si le même individu la fait surgir des masses, elle devient complète, c'est la vraie "popularité" puisqu'elle se répand dans le populaire. Il n'y a plus d'esprit de parti qui tienne. On est entraîné et l'on va du côté du courant, car telle est la vérité des faits : on n'est pas toujours l'ennemi de son adversaire et tout en votant contre sa politique on peut l'admirer. Rendu à ce point, le prestige ne disparaît que sous un coup de foudre ou l'abaissement graduel de l'homme par suite de l'âge, pour cause de déclin des capacités. Laurier échappe à cette disgrâce. Il a été emporté en pleine possession de ce prestige que je voudrais définir d'une manière plus intelligible pour les lecteurs.

* * *

Il y a dans le génie de la langue anglaise des manières de dire et des tournures qui n'existent pas en français. De même le génie français s'exprime sous des formes inconnues de l'anglais. Dans le domaine des idées, pareilles différences se rencontrent en passant d'une langue à l'autre. Celui donc qui possède, je ne dis pas seulement les mots des deux vocabulaires, mais la bonne et solide littératu-

re de ces deux sources, puise sans cesse, à droite et à gauche, dans des réservoirs qui doublent son originalité. Une oreille française se plaît à entendre ce qu'elle ne connaissait ni ne soupçonnait, tandis que l'oreille anglaise va avoir son tour de surprise venant de la même bouche et du même discours, et cependant l'orateur n'entremêle pas deux langues dans ce qu'il dit. On admire ces traits d'imagination. Ils sont beaux, en effet, mais on ignore d'où ils sortent. Sous ce rapport Laurier avait deux hommes différents dans sa personne, et son instruction, provenant de la lecture, avait trois bases : française, anglaise, américaine, toutes trois très cultivées chez lui.

* * *

Il est peu de facultés humaines susceptibles de se perfectionner telle que la mémoire, et cela n'est compris que d'un petit nombre de personnes. Prenez un enfant doué raisonnablement sous ce rapport, qu'il s'exerce d'après une bonne méthode à fortifier cette aptitude et il nous émerveillera, surtout s'il a suivi la ligne d'étude qui convient à ses talents naturels. Ne voyons dans une grande mémoire que la partie de l'étude, du travail de classement et l'adresse à emmagasiner des connaissances ; laissons de côté la part fournie par la nature. Pour tout le monde, un fait, un renseignement, une date, une remarque, "entrent par une oreille et sortent par l'autre", mais celui qui exerce sa mémoire ne laisse rien échapper ; selon le procédé qu'il emploie — il y en a plusieurs — il capte au passage la note instructive dont les autres ne s'occupent point. Dé-

sormais, elle est à lui, il s'en servira au besoin, en ouvrant le tiroir de sa cervelle où cette note est déposée avec nombre de ses pareilles.

Car, ce sont des tiroirs qui reçoivent et gardent l'instruction acquise. La cervelle n'est composée que de ces compartiments. Très peu de gens se donnent la peine de les remplir et nécessairement ils restent vides. Celui qui, dès sa jeunesse, comprend cela et le met en pratique, ramasse des trésors pour l'avenir. Les gens diront de lui: "Qu'il a donc de la chance de posséder une aussi forte mémoire!" La chance, il l'a faite, il la mène à son goût, elle est à lui, il l'a obligée à le servir; la chance ici n'existe pas, mais la volonté et le travail s'y révèlent partout. Une bonne mémoire naturelle ne va pas loin sans culture; sa marche est en descendant après la trentième année. Une mémoire de moyenne capacité soumise à la discipline, devient graduellement remarquable à l'âge de trente et elle s'accroît en valeur jusqu'à quatre-vingts et plus. Voilà une vérité qui n'est que peu ou point reconnue.

J'écrivais le présent article lorsque, en causant, quelqu'un répéta la phrase banale: "Laurier avait une si bonne mémoire!" Moi qui sait d'où ce phénomène provient, j'ai ajouté un passage à mon article, et en ceci encore, je vous peins Laurier.

Le ciel nous procure la faculté, l'outil, le ressort, le mécanisme, mais celui-ci n'opère qu'avec notre aide et quiconque néglige de s'aider ne tire rien de cette ressource.

Sous l'effet des nouveautés que présente la

vie durant les trente premières années, la mémoire est tenue en éveil, mais s'il n'y a pas eu de classement, d'ordre ou de précaution dans l'entassement de ce dépôt, il ne rend pas ce qu'il a reçu, même il cesse de s'augmenter. On "fait" de la mémoire comme on "fait" des forces physiques. Gymnastique dans les deux cas.

* * *

Louis-Joseph Papineau et ses collègues ne sortaient point de la province actuelle de Québec pour répandre leurs idées, de sorte que la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Haut-Canada ne les connaissaient que de nom. Ces trois provinces nous étant étrangères, il n'était guère possible à nos législateurs de les cultiver politiquement.

L'Union des deux Canadas, en 1841, permit à LaFontaine d'agrandir la sphère de son activité, néanmoins il n'eut en aucune circonstance sur la population du Haut-Canada autant de prise que sur celle de la province française, et de là naquit une espèce de dualité dans la fonction de premier ministre: Baldwin pour le Haut-Canada, La Fontaine pour le Bas-Canada. Jusqu'à la Confédération il en fut de même, par agrément entre les deux partis politiques.

En 1867 aucun homme n'était populaire dans chacune des quatre régions qui s'annexaient. On choisit le premier ministre du Canada-Uni, sir John-A. Macdonald. Son successeur, en 1873, Alexander Mackenzie, n'avait fait aucun effort pour se rapprocher des provinces maritimes ni même de Québec. En 1878, sir John-A. Macdonald reprit le pouvoir.

La direction du parti libéral passa à Edward Blake qui était et resta seulement l'homme d'Ontario.

Un jeune député,¹ élu en 1874 à la Chambre des Communes, s'intéressa de suite aux choses du Nord-Ouest et fit connaissance avec la population d'Ontario, et ensuite avec celle des provinces du golfe. Il adopta le plan de parcourir ces diverses régions et d'y faire entendre sa voix au service de la cause libérale. C'était s'en prendre à cinq provinces à la fois, en attendant qu'il y en eut neuf; il engloba les nouvelles dans son programme à mesure qu'on les créa. Dans ces courses multiples il était accompagné de sa femme qui se faisait partout des amies. Ce dernier fait a plus de porté qu'on ne le croirait à première vue.

Vint un jour où Edward Blake se retira. Laurier, le plus connu de tous les députés, d'un bout à l'autre du dominion, fut nommé chef du parti libéral. Nous savons ce qui s'en suivit. Ma conclusion est que le premier ministre fédéral doit être un homme de toutes les provinces, sans quoi il a en lui-même de grands points de faiblesse. Laurier avait compris cela de longues années avant que d'arriver au second rang et il le pratiqua jusqu'à ses derniers jours. Le peuple ne s'intéresse qu'un instant aux orateurs étrangers. Il veut que ceux-ci aillent à lui. Il s'approche d'eux en les voyant. Laurier leur apportait en plus ses manières sociables, son urbanité, le charme de sa contenance, le doux sourire de l'affabilité.

1. Laurier avait alors trente-deux ans.

Du jour au lendemain on ne saurait prévoir ce qui va survenir. Marcher d'après un plan bien conçu est tout à fait sage, cependant il faut laisser ouverte une large place à la surprise. Laurier guettait l'imprévu, qui ne manquait jamais de se présenter, on le sait, alors que l'on y pense le moins et il le saisissait comme le pêcheur habile qui voit tout-à-coup le poisson approcher de sa ligne dormante. Il pouvait dire: "Je ne sais trop que faire, mais je ne suis pas en peine, quelque chose surviendra qui me donnera une direction." C'est de l'opportunisme, si vous voulez, mais entendu de cette manière, c'est plutôt de l'habileté puisque le plan général de conduite n'en est pas trop dérangé. Ne confondons pas, non plus, ce procédé avec la finesse. Celle-ci est bien limitée et la plupart du temps elle tourne mal. La finesse a du bon dans les choses de détail, pas ailleurs. Savoir attendre est l'art de parvenir, dit-on. Laurier comprenait bien cela et se préparait pour un moment propice, prochain ou lointain, qu'importe.

Si j'étais Laurier je dirais comment il faut s'y prendre pour maintenir ensemble les éléments toujours si variés, souvent disparates, d'un grand parti politique. Je m'arrête devant ce mystère, ne pouvant le pénétrer, et c'est vraiment un mystère puisque tout se passe dans le secret des entrevues fermées aux regards, aux oreilles de la foule, tandis que l'éloquence et tant d'autres choses ne demandent qu'à se montrer, aussi j'en parle à mon aise.

1919.

REIFFENSTEIN

Dans le *Monde illustré* du 31 mai 1890, M. E.-Z. Massicotte mentionnait une trouvaille de livre qu'il venait de faire :

“Me trouvant chez un ami, j'aperçus sur les rayons de sa bibliothèque un petit livre qui m'attirait, me fascinait, je ne savais trop pourquoi. Cédant à la tentation, je voulus le voir. Mon flair de bouquineur m'avait bien servi, car je tombais sur une rareté, pour moi. Imaginez que je venais de lire sur la première page :

La
Pieuse Paysanne
ou
Vie de
Louise Deschamps;
Ouvrage spécialement recommandé aux
Fidèles par monseigneur l'évêque de Québec,
Quatrième édition
Revue et corrigée

A QUEBEC
CHEZ REIFFENSTEIN
1823

“Un roman chrétien publié à Québec, en 1823, chez un Juif (car Reiffenstein me semble juif), cela dépassait toutes mes conceptions !

“Je demandai à mon ami d'où lui venait ce livre ; il me répondit qu'il le tenait de sa grand'mère, et c'est tout.

“Ce bouquin, aux feuilles jaunies par le temps, relié en veau, format in-32 ou in-18, de 204 pp. avec

la table des matières, ne me paraissait pas avoir été imprimé à Québec, aussi je le feuilletai en tous sens. Enfin sur la dernière page, au bas, je vis :

Le Mans, imprimerie de Dureau fils aîné.

“Mais je ne pus rien savoir de plus.

“Il y a peut-être des collectionneurs qui pourraient en dire quelque chose?”

Voici la réponse à cette question.

C'est encore la pratique aujourd'hui de mettre à la page de titre d'un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage le nom d'un libraire de pays étranger, lequel devient ainsi comme un second éditeur.

Reiffenstein vendait donc des livres à Québec, en 1823? Oui, et des ornements d'église, et des tableaux à l'huile fort bien faits, m'assure-t-on.

M. Massicotte pense que Reiffenstein était Juif. Il paraît que non. Dans ses papiers, qui existent encore, je vois des notes de sa main assez curieuses pour mériter l'attention du lecteur. Voyons-en la substance.

Né à Francfort-sur-le-Main, vers 1784, il dit qu'il descendait de la famille qui a laissé son nom au château de Reiffenstein,¹ situé au sud de Francfort, dans les Alpes autrichiennes, sur les confins de la Bavière, et qu'il appartenait aussi à une branche de la maison de Tour-et-Taxis (Thurn-und-Taxis) dont le palais, qui existe toujours à Francfort, servait jadis de lieu de réunion à la Diète germanique. Il dit qu'il n'était Juif ni par caractère, ni par

1. La famille Reiffenstein était aux XVII^e et XVIII^e siècles l'une des plus avantageusement connues de l'Allemagne.

sa naissance, ni par son genre commercial, ni par sa religion—la sienne était luthérienne.

Etant passé en Angleterre, il y prit du service dans le commissariat ou intendance de l'armée et fut attaché comme cadet au 52^e régiment; par la suite il passa au 98^e régiment qui était aux Antilles, et c'est avec ce corps qu'il arriva à Halifax, ayant le grade d'adjudant. Il épousa alors une demoiselle Carr qui lui donna une fille, à Halifax, en 1807 ou 1808.

Le **Royal Newfoundland Fencible Regiment** ayant été envoyé en Canada, je vois, par l'almanac de Québec, années 1810 et 1811, que J.-C. Reiffenstein était quartier-maître de cette troupe; c'est ce qu'il dit également dans ses notes. Un fils aîné lui naquit à Québec en 1812. Déjà il avait quitté les **Newfoundland Fencibles** pour continuer son service ailleurs.

Sous le colonel Warburton il remplit d'abord, dans le Bas-Canada, les fonctions d'adjudant-inspecteur (major de brigade) de la milice, et stationna principalement à Berthier-en-haut. Plus tard, lui et son chef furent envoyés à Amherstburg et à Sandwich, côté canadien du Détroit, où il semble avoir fait de nombreuses et agréables connaissances.

Il avait à peine trente ans, l'automne de 1813 lorsqu'il se trouva à la bataille de la Thames, appelée aussi "Journée des éperons," où le général Henry Proctor se vit battu complètement par le général américain Harrison. Dans une note écrite à un ami, M. Reiffenstein dit que, durant le conseil de guerre tenu la nuit qui précéda l'affaire, le grand chef

sauvage Tecumseh fut d'opinion que Harrison méditait un coup brusque et hardi. C'est en effet ce qui arriva, mais le général Proctor ne s'était pas préparé en conséquence. Tecumseh le conjura de changer ses positions en voyant venir l'attaque; il ne fut pas écouté; de là la défaite. Le chef sauvage reçut son coup de mort sous les yeux de M. Reiffenstein.

Harrison avait prêté son cheval blanc bien connu, à son propre aide de camp, et Tecumseh, qui choisissait ses victimes, se précipita sur l'officier, l'abattit avec son tomahawk, croyant tuer Harrison; les soldats du Kentucky tirèrent sur Tecumseh; il s'en suivit une lutte terrible et Tecumseh tomba au milieu d'une mêlée où les Sauvages et les Américains se disputaient le sol corps à corps.

La question de savoir comment au juste a succombé Tecumseh est encore controversée. Tout récemment la Société Historique du Wisconsin a publié des lettres sur ce point, montrant qu'un cavalier, au milieu de la bagarre, tira une balle dans la tête de Tecumseh, alors que celui-ci était aux prises avec un soldat d'infanterie qui avait engagé sa baïonnette dans le capot de cuir du guerrier, près de la hanche. Ce sont des détails à éclaircir pour ceux qui en ont le temps et les moyens.

Le colonel Warburton fut fait prisonnier. M. Reiffenstein, monté sur son bon cheval "Carillon", courut donner l'alarme à London et dans les établissements des colons jusqu'à Burlington.²

2. L'historien Robert Christie, *History of Quebec*, II, 112, note que Reiffenstein écrivit un rapport fidèle de l'affaire. Voir aussi *the Canadian Antiquarian*, II, 1901, page 140.

En 1816, la paix étant rétablie, M. Reiffenstein abandonna l'armée et partit pour l'Angleterre avec sa femme, dans le dessein de s'y créer des relations commerciales. Son fils, George-C. Reiffenstein, (qui m'a procuré ces renseignements) naquit en Angleterre, en 1817.

Depuis le mois de février 1817 au mois d'août 1819, M. Reiffenstein vendit, à Québec, diverses marchandises, au montant total de \$280,000.00, soit trois quart de million de piastres de la valeur actuelle de notre monnaie, et il se retira avec le plein tiers de cette somme représentant le bénéfice net de trente et quelques mois d'opération.

Une affiche du 30 septembre 1819, que j'ai sous les yeux, annonce sa vente finale, mais "à crédit, sur billets endossés et approuvés". Il y a de tout dans l'énumération des articles, depuis la vaiselle jusqu'à la pelleterie, le rhum et les bretelles, les "tables à dîner de mahogany—2 douzaines", les clous et les soieries, les chaussures et les "cloques de flushing", les falbalas et "les couvertures de lit velues". Rien des livres ni des tableaux. C'est plus tard qu'il s'occupa de cette partie, aussi a-t-il recruté dans le clergé catholique et les communautés religieuses une forte clientèle. Ses ornements d'églises avaient la vogue; ses vins d'Espagne aussi; c'était l'âge d'or du Ténériffe, du Madère, du Benecarlo, du Vidonia et du "Genièvre blanc de Rotterdam". La bourgeoisie savait que ses articles étaient du premier choix.

C'est durant la période de 1820 à 1838 que M. Reiffenstein fit venir de France des livres marqués

à son nom et des tableaux, des calices, des ornements d'église, qu'il vendait dans le district de Québec, alors que M. E.-R. Fabre faisait le même commerce à Montréal. Notons que, dès 1823, aussitôt après la mort de Napoléon, il venait à Québec des navires anglais chargés dans les ports de France, et que MM. Reiffenstein et Fabre recevaient de la sorte des produits français; les journaux de cette époque le démontrent clairement.

M. Reiffenstein est décédé en 1840, ayant été le pionnier intelligent d'un commerce fructueux, et pas du tout juif, à ce qu'il paraît.

Pour avoir voulu parler d'un livre qui n'a pas été imprimé à Québec, j'ai écrit ce chapitre! C'est comme cela en histoire, où les choses s'enchaînent et s'interprètent les unes par les autres; il n'y a qu'à se laisser aller au courant.

Tecumseh arrive à propos de bombazet ou de carafes de cristal, et de la Diète germanique s'accroche aux origines d'une famille canadienne.

A propos, M. Georges-C. Reiffenstein me dit qu'il ne connaît que sa famille qui écrive son nom avec deux "f". Alors, mettons que les autres sont des Juifs.

1890.

Index Général

| | Pages |
|--|------------|
| Ailleboust, Louis d', | 65 |
| Américains et la révolution de 1775, | 54, 55 |
| Ardouin, Anne, | 7 |
| Aubin, N., | 42 |
| Badeau, Jacques, sa famille, | 7 |
| Badeau, Jean, | 7 |
| Badeau, Jeanne, | 6, 7 |
| Badeau, Suzanne, | 7 |
| Baillargeon, Mgr C.-F., | 8 |
| Baldwin, Robert, | 79 |
| Bardy, Honoré, médecin, | 13 |
| Beauport, | 6, 7 |
| Bédard, Elzéar, | 35 |
| Bégon, Michel, | 69, 70, 71 |
| Belleau, sir Narcisse-F., | 13 |
| Bellemare, Calixte, | 8 |
| Bergevin dit Langevin, Marie-Josephte, | 8 |
| Blake, Edward, | 81 |
| Blanchet, François, médecin, | 11 |
| Blumhart, Lewis et William, | 8 |
| Bonald, Dr de, | 30, 31 |
| Borgia, Charles, | 13 |
| Bossé, Joseph, | 13 |
| Boucher, Pierre, | 66, 67 |
| Bourdon, Jean, | 64, 71 |
| Bréhaut de l'Isle, Antoine-Louis de, | 63, 64 |
| Brunelle, F.-X., | 8 |
| Burgoyne, général John, | 49, 53 |
| Burton, Francis-Nathaniel, gouverneur, | 70, 71 |
| Campbell, Archibald, notaire, | 12 |
| Canadien, le, 10-12, 14, 17, 19, 28, 33, 35-37 | |
| Cantons de l'Est, | 27, 34 |
| Caron, L.-Hyacinthe, | 8 |
| Caron, René-Edouard, | 35 |
| Cartel, Charles, | 66, 71 |
| Cary, Thomas, | 19 |
| Casgrain, C.-E., | 30 |
| Castin, Daniel, | 13 |
| Catalogne, Gédéon de, | 7 |
| Chalifoux, Marguerite, | 7 |
| Chameau, naufrage du, | 69 |
| Champlour, François de, | 64, 71 |

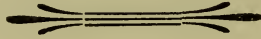
| | Pages |
|---|--------------------|
| Champlain, Samuel, | 63 |
| Charretier, abbé Etienne, | 11 |
| Châteaufort, Marc-Antoine Brasdefer de, | 63, 64 |
| Chatham, lord, | 61 |
| Chauveau, P.-J.-O., | 14 |
| Chien d'Or, le, | 19 |
| Chouayens, ce terme, | 33 |
| Chouayen, chanson du, | 39 |
| Clouet, Joseph, | 7, 8 |
| Clouet, Michel, | 28, 31 |
| Cloutier, abbé Gabriel, | 12, 13 |
| Coddy, Alured et John, | 8 |
| Couagne, J.-B. de, | 7 |
| Cowan, William, | 19 |
| Craig, sir James, | 10, 11, 17, 40 |
| Cramahé, Hector-Théophile, | 70, 71 |
| Cressé, Guillaume et Louis-Charles, | 8 |
| Crisafy, marquis Antoine de, | 63, 71 |
| Cunningham, Robert, défenseur des Métis, | 47 |
| Cuvillier, Austin, | 40 |
| Daniel, capitaine, | 64 |
| Delany, Patrick, | 47 |
| De l'Isle, voir Bréhaut. | |
| Desjordis de Cabanac, Joseph, | 68 |
| Desjordis de Cabanac et de Saint-Georges, François, | 69 |
| Desrochers, sergent, | 64, 71 |
| Drolet, Olivier, | 13 |
| Dubois Berthelot de Beaujours, Josué-Maurice, | 69, 71 |
| Dubord, Hypolite, | 13 |
| Duguay, J.-B., | 8 |
| Duplessis-Bochart, | 66 |
| Duplessis-Kerbodot, Guillaume, | 66, 71 |
| Dussault, Pierre, | 8 |
| Duvernay, Ludger, | 35, 38, 39 |
| Education, | 9, 34 |
| Fabre, E.-R., | 87 |
| Faucher, abbé Edouard, | 12, 13 |
| Fluet, Jacques, | 14 |
| Fluet, Louis, | 12, 13 |
| Fitzpatrick, John-J. et Stella, | 31 |
| Fréchette, J.-B., | 35, 36 |
| Gagnon, abbé Jean-François-Régis, | 8 |
| Galifet, Louis-François de, | 67, 68, 71 |
| Garneau, François-Xavier, | 12, 45, 48, 60 |
| Gaultier de Varennes, René, | 67, 71 |
| Gazette de Québec, la, | 18, 19, 33, 36, 37 |
| Gélinas, Evariste, | 31 |
| Gérin-Lajoie, Antoine, | 31 |

| | Pages |
|---|--------|
| Germain, Hypolite, | 13 |
| Gipps, George, | 32 |
| Gosford, lord, | 32 |
| Grenier, Angélique, | 30 |
| Grenier, Gabriel, | 7, 30 |
| Grenier, Marguerite, | 30 |
| Grenier, Marie-Mathilde-Henriette, | 30, 32 |
| Grey, sir Charles, | 32 |
| Guerre, 1812, bataille de la Thames, | 84, 85 |
| Haldimand, Frédéric, gouverneur, | 70, 71 |
| Harper, abbé Jean-Baptiste, | 12, 13 |
| Harrison, général, | 84, 85 |
| Huot, Hector, | 35 |
| Jésuites, soustraction de leurs biens, | 33 |
| Juchereau, Geneviève, | 65 |
| Jutras dit Lavallée, E., | 8 |
| Kimber, Téléphore, notaire, | 8 |
| Laberge, honorable M., | 47 |
| La Chassaigne, Jean Bouillet de, | 69, 71 |
| La Fontaine, sir Louis-Hyppolite, | 79 |
| Langevin, Edouard, sous-secrétaire d'Etat, | 46 |
| Langue française officielle, | 44 |
| LaPorte de Louvigny, Louis de, | 69 |
| Laurier, sir Wilfrid, | 72-81 |
| La Vérendrye, | 71 |
| Laviolette fonde Trois-Rivières, | 62-64 |
| Leclair, Michel, | 8 |
| Le Gardeur de Repentigny, Pierre, | 65, 71 |
| Le Gardeur de Tilly, Charles, | 65, 66 |
| Le Moine, sir James-M., | 48, 60 |
| Le Moyne, baron de Longueuil, Charles, | 69, 71 |
| Le Moyne, chevalier de Longueuil, Paul-Joseph, | 70, 71 |
| Le Neuf de la Poterie, Jacques, | 65-67 |
| Le Neuf du Hérisson, Michel, | 67, 71 |
| Lévis, chevalier de, | 24, 59 |
| Lévis, Jeanne-Marie de, | 59 |
| Loubias, Arnoult de, | 67, 71 |
| Macdonald, sir John-A., | 79 |
| MacDonald, Ronald, | 29 |
| Mackenzie, Alexander, | 79 |
| Mailloux, abbé Alexis, | 12, 13 |
| Malapart, André de, | 64, 71 |
| Maranda, abbé Jean-Baptiste, | 13 |
| Massicotte, E.-Z., | 82, 83 |
| Médecine, examinateurs à la pratique de la, 1831, | 37, 38 |
| Mercury, le | 10, 19 |
| Merville, de, | 67 |
| Middleton, Robert, | 47 |

| | Pages |
|---|-------------------|
| Minerve, la, | 35, 39 |
| Mondelet, Charles, juge, | 8 |
| Montagnes-Rocheuses, | 71 |
| Montcalm, marquis de, prétendue lettre de, | 48-61 |
| Montmagny, M. de, gouverneur, | 63-65 |
| Montminy, Edouard, | 13 |
| Morin, A.-N., | 12-15, 35, 40, 47 |
| Morin, Isidore, | 13 |
| Murray, Hugh, | 47 |
| Neilson, John, | 19, 35, 40 |
| Neilson, Samuel, | 19 |
| Nicolet, collège de, liste des élèves, 1814, | 8, 9 |
| North, lord, | 49, 55 |
| Nos institutions, notre langue et nos lois, cette devise, | 33 |
| Orsainville, | 7 |
| Panet, Pierre-Horace, | 7 |
| Papineau, Louis-Joseph, | 10, 30, 34, 40-42 |
| Parent, abbé Louis-Edouard, | 31 |
| Parent, Etienne, | 1-47 |
| Parent, Etienne, en prison en 1837-38, | 2, 4, 42 |
| Parent, Etienne, sa naissance, | 7, 8 |
| Parent, Etienne, sa surdité, | 8, 42, 44 |
| Parent, Etienne, ses conférences, | 43, 45 |
| Parent, Etienne, ses enfants, | 31 |
| Parent, Etienne, son mariage, | 30 |
| Parent, Etienne, ses ancêtres, | 6 |
| Parent, Etienne-Henri, | 31 |
| Parent, Augustine, | 31 |
| Parent, Joséphine, | 31 |
| Parent, Mathilde, | 31 |
| Parent, Paul-Etienne, | 31 |
| Parent, Pierre, | 6 |
| Parkman, Francis, | 60, 61 |
| Perrault, Joseph-François, | 38 |
| Perreault, Bernard, | 13 |
| Peters, Mary-Mathilda, | 31 |
| Petitclerc, Joseph, | 13 |
| Pitt, William, ministre, | 49 |
| Plamondon, F.-X., | 13 |
| Plessis, Mgr Joseph-Octave, | 8 |
| Poulin, abbé Louis, | 13 |
| Préfontaine, Emma et Raymond, | 31 |
| Prévost, François, | 68, 71 |
| Proctor, général Henry, | 84, 85 |
| Quatre-vingt-douze Résolutions, | 40 |
| Québec, séminaire de, | 9, 12-14 |
| Québec, Wolfe devant, 1759, | 50, 51 |
| Quesnel, F.-A., | 40 |

| | Pages |
|---|---------------|
| Rainville, Jean de, | 7 |
| Ramesay, Claude de, | 68, 71 |
| Reeves, Charles et Jacques, | 18 |
| Reiffenstein, château de, en Allemagne, | 83 |
| Reiffenstein, George-C., | 84, 86, 87 |
| Reiffenstein, J.-C., | 82-87 |
| Révolution américaine, 1775, | 49-61 |
| Révolution française de 1830, | 34 |
| Ricard, abbé Pierre-Damase, | 8 |
| Richardson, Hon. John, | 26, 27 |
| Richelieu, fort (Sorrel), | 64 |
| Robespierre, | 53 |
| Robitaille, Etienne, | 14 |
| Roubaud, Pierre-Antoine, | 50, 55, 59-61 |
| Rouleau, Pierre, | 13 |
| Rousseau, Dr, | 42 |
| Ruel, Guillaume, | 13 |
| Ryland, G.-H., | 44 |
| Saint-Jean-Baptiste, première idée émise de la, | 38 |
| Sainte-Foy, victoire de, 1760, | 24 |
| Schinotti, | 37 |
| Séguin, Michel, | 8 |
| Stuart, James, | 26 |
| Sulte, Benjamin, | 31 |
| Tecumseh, chef sauvage, | 85, 87 |
| Théâtre au séminaire de Québec, 1820, | 12-14 |
| Timbre, loi du, | 59 |
| Tracey, Daniel, | 39 |
| Tremblay, abbé Godefroy, | 13 |
| Trempe dit Lalime, Marie, | 31 |
| Trois-Rivières, fondation, 1634, | 62 |
| Trois-Rivières, gouverneurs des, | 62-71 |
| Trois-Rivières, population, 1666-67, | 67 |
| Troubles de 1837-38, | 40-42 |
| Turcotte, Lucien, | 47 |
| Union du Haut et Bas-Canada, projet d', | 16, 19 |
| Vallerand, Flavien, | 11, 15 |
| Vallières de Saint-Réal, avocat, | 28, 30 |
| Vaudreuil, François Rigaud de, | 70 |
| Vaudreuil, Pierre Rigaud de, | 69-71 |
| Verdun, camp de 1689, | 68 |
| Verreau, abbé Hospice-A., | 60 |
| Viger, Denis-Benjamin, | 37 |
| Vindicator, le, | 39 |
| Vins, abondent au Canada en 1819-30, | 86 |
| Warburton, colonel, | 84, 85 |
| Wolfe, général James, | 50, 51 |

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE



*LES Mélanges historiques
sont mis au point et doi-
vent être regardés com-
me définitifs; par conséquent nous
déclarons erroné tout ce qui, dans
nos écrits épars ou nos brochures
antérieures, n'est pas d'accord avec
la présente publication.*

B. S.



VOLUME 15

MELANGES HISTORIQUES

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

1636 - 1852

par

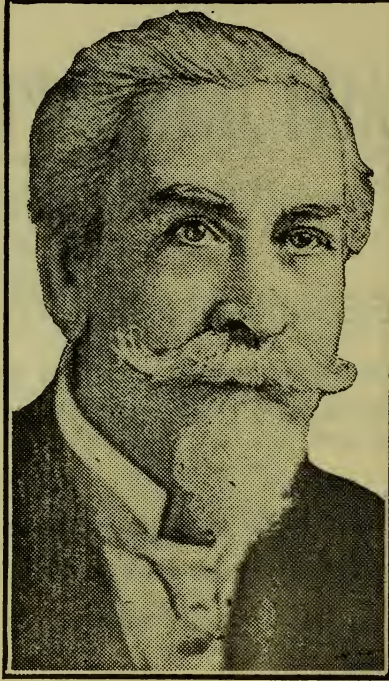
BENJAMIN SULTE

Augmenté, annoté et publié par
GERARD MALCHELOSSE

Préface de M. Victor Morin
ancien président-général de la Société
Saint-Jean-Baptiste



EDITIONS EDOUARD GARAND
1423-1425-1427 Sainte-Elisabeth
Montréal
1929



Benjamin Sulte



Préface

Aurait-on jamais songé que l'origine des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste remonte au paganisme et que l'excellent M. Gingras, qui se donne tant de mal à préparer, chaque année, le feu de joie du 23 juin, perpétue tout bonnement le culte des divinités de l'Olympe à l'occasion du solstice d'été ?

C'est pourtant ce que nous déclare ce chercheur infatigable qu'était Benjamin Sulte, et force nous est de le croire puisqu'il établit son assertion sur des données historiques. Heureusement que l'Eglise a christianisé ces fêtes en associant les pratiques religieuses aux réjouissances profanes; par ce moyen, elle les a fait tourner à la plus grande gloire de Dieu. Et c'est dans un même ordre d'idées que Ludger Duvernay a pris occasion des fêtes de la Saint-Jean pour créer, au profit du peuple canadien, un organisme qui pût assurer sa survivance.

Il est extrêmement intéressant de suivre l'analyse des événements provoqués par les luttes incessantes de nos pères pour le maintien de nos droits et la conquête de nos libertés, surtout quand les commentaires en sont faits par un observateur con-

temporain des chefs de nos revendications nationales. Né en 1841, Sulte a connu Papineau, LaFontaine, Viger, Morin; il a vécu dans l'intimité d'Etienne Parent dont il a épousé la fille cadette, et, s'il était trop jeune pour s'entretenir de questions publiques avec Duvernay mort en 1852, on peut dire qu'il s'est imprégné de sa pensée dans cette ville des Trois-Rivières où tous deux se sont formés à jouer des rôles de premier ordre dans la vie du peuple canadien.

Toute la genèse de notre société nationale et des causes qui ont déterminé sa fondation se trouve dans ces pages où Sulte nous décrit l'état des esprits à la suite de l'adoption des Quatre-vingt-douze résolutions et la sûreté de jugement dont Duvernay fit preuve en faisant servir un usage ancien à la création d'une organisation destinée à réchauffer le sentiment national, à soutenir l'effort des chefs et à jouer éventuellement un rôle considérable dans les destinées de notre race.

Il faut aussi rendre grâces à Sulte d'avoir traité à fond la question si controversée de notre devise et de nos emblèmes. On s'objecte, en certains quartiers, à la devise "Rendre le peuple meilleur" que la Société Saint-Jean-Baptiste avait mise de l'avant à l'époque où elle s'intitulait modestement "société de bienfaisance", mais notre peuple s'est toujours réclamé de la formule patriotique: "Nos institutions, notre langue et nos lois" que Etienne Parent avait inscrite en épigraphe du Canadien, le plus vigoureux organe de défense de nos droits. Quant à l'emblème national des Canadiens, nous sommes de l'avis de Sulte, pour avoir soutenu les titres de la feuille d'érable à l'encontre du castor dans une polémique amicale avec l'abbé Baillargé qui avait dé-

couvert quarante-huit de ces rongeurs sur les murs de la salle des fêtes du Monument National; nous savions bien qu'il s'en trouvait quelques-uns au foyer de la Saint-Jean-Baptiste, mais nous ne pouvions admettre qu'il y en eût autant. L'érable est en effet le roi du sol canadien; sa feuille se teinte successivement des couleurs de l'espérance, de l'amour, de la richesse, et sa sève est insurpassable en douceur. Le castor symbolise l'industrie, mais à son profit égoïste, en causant la ruine de ses voisins; son principal mérite est dans sa fourrure, c'est-à-dire après sa mort, et nous ne pouvons oublier qu'au cours de la dernière guerre nos soldats le répudiaient comme emblème en disant qu'ils ne voulaient pas être personnifiés par "un rat !"

Cette question d'emblème nous amène à signaler une mise au point faite par Gérard Malchelosse au sujet de l'agneau que nos armoiries placent aux pieds de saint Jean-Baptiste. Quelques critiques à l'ironie facile ayant déclaré que "les Canayens sont bien dans leur rôle en marchant à la suite d'un mouton," Benjamin Sulte établit que ce symbole nous vient de Venise dont la puissance a dominé l'Europe pendant des siècles en dépit de ce "mouton," et M. Malchelosse ajoute que l'agneau de notre saint patron se retrouve toujours dans les tableaux qui en ont été peints par Le Dominiquin, par Espinosa, par Murillo et autres peintres célèbres du XVIe et du XVIIe siècles. Nous sommes donc en assez bonne compagnie en l'adoptant à notre tour.

Sulte constate cependant avec mélancolie que les Canadiens-français n'avaient pas, à l'époque de nos grandes luttes, les ressources financières qui sont d'un si puissant appoint pour capter les fa-

veurs de la victoire. C'est peut-être un bonheur. On y a suppléé par des prodiges de dévouement, de courage et d'activité, et c'est ainsi que se sont forgées les âmes d'airain des patriotes nos ancêtres, car non-seulement nous avons survécu, mais nous avons su conserver nos positions, et nous avons même conquis le plein exercice de nos libertés.

Si le "nerf de la guerre" nous faisait défaut il y a un siècle, nous pouvons cependant dire avec fierté que nous avons trouvé moyen de l'asservir à nos besoins. Déjà en 1895 la Société Saint-Jean-Baptiste fondait un foyer familial de la race, un centre de ralliement canadien-français, en construisant le Monument National; en 1899 elle établissait une Caisse Nationale d'Economie qui répand aujourd'hui chez les nôtres la richesse de ses cinq millions de dollars; et en 1918 le temps était venu pour elle de s'occuper d'opérations financières à l'exemple des grandes institutions anglaises, en fondant la Société Nationale de Fiducie. Grâce à ces trois filiales, notre société nationale est aujourd'hui en mesure d'orienter, de soutenir le peuple canadien-français et de lui fournir les moyens d'accomplir ses destinées.

Et puisque l'occasion s'en présente, qu'on me permette une petite digression au sujet du reproche gratuit que certaines personnes ignorantes des oeuvres de la Société font parfois à nos officiers de n'être patriotes que le 24 juin, de se complaire aux déclamations amphigouriques, et même de convertir notre fête nationale en un carnaval grotesque. Il est toujours plus facile de critiquer que d'agir, mais si l'on prenait la peine de lire les rapports présentés par nos présidents-généraux aux congrès annuels, on s'inclinerait devant le nombre et l'im-

portance des oeuvres accomplies au bénéfice de la race avec des moyens nécessairement limités, et cela, sans que la Société Saint-Jean-Baptiste ait cru devoir les publier à son de trompe. Quant aux discours de fête nationale, dédaigneusement qualifiés de saint-jeanbaptisme, il faut avouer que nos orateurs populaires ne sont peut-être pas tous doués de l'éloquence cicéronienne de leurs détracteurs, mais si, d'autre part, il fallait attendre ceux-ci pour se dévouer aux oeuvres publiques, ou simplement pour parler de patriotisme à leurs compatriotes, il y a longtemps que le sentiment national dormirait au cimetière.

Au sujet du caractère à donner à la célébration de notre fête, n'oublions pas qu'en dehors des manifestations religieuses il faut au peuple des spectacles qui frappent son imagination et qui évoquent le souvenir de ses traditions. C'est dans cette pensée que, de concert avec l'érudit archiviste E.Z. Massicotte, je soumettais, en 1923, à la Société Saint-Jean-Baptiste dont j'étais président-général, un projet de parade historique destinée à rivaliser en beauté avec les fameux défilés de Nice, de Londres et de la Nouvelle-Orléans, mais qui les dépasserait par ses enseignements pratiques et par la culture de la fierté nationale. Le conseil général ayant approuvé cette proposition, nous eûmes la bonne fortune d'y associer un artiste talentueux qui se chargea de traduire les allégories en chars somptueux, et un metteur en scène expérimenté qui sut les faire exécuter avec une exactitude et une dignité au-dessus de tout éloge. Depuis lors, les parades de la Saint-Jean-Baptiste, conçues, préparées et exécutées sous la haute maîtrise de MM. Massicotte, Lagacé et Roy, valent à notre race, à

son histoire, à ses traditions, les suffrages de notre peuple et les applaudissements des visiteurs de plus en plus nombreux chaque année.

Benjamin Sulte a promené son érudition sur une multitude de sujets d'histoire canadienne, mais en dépit des nombreux volumes et articles de revue qu'il a publiés au cours de soixante années d'activité littéraire, il s'en trouve encore plus qui seraient restés inédits s'il n'eût trouvé un héritier littéraire en la personne de Gérard Malchelosse, jeune écrivain enthousiaste et éclairé qui s'est chargé de mettre au jour, sous le titre générique de Mélanges historiques, les principaux écrits enfouis dans les tiroirs de notre polygraphe canadien. Nous devons donc féliciter M. Malchelosse de la bonne pensée qu'il a eue de ressusciter et d'agencer les divers articles et notes éparses de Sulte sur la Société Saint-Jean-Baptiste, car cette monographie forme un complément nécessaire à son Histoire des Canadiens-français, et les annotations copieuses du compilateur, ainsi que les documents reproduits en appendice en feront un ouvrage précieux à consulter.

Victor MORIN.



La Saint-Jean-Baptiste 1636-1852

Depuis quatre-vingt-dix ans, les Canadiens-français célèbrent la Saint-Jean-Baptiste à titre de fête nationale, tout comme les Etats-Unis font du 4 juillet. Ce sont, je crois, les plus grandes solennités de ce genre qui se voient dans les deux Amériques.

Tout en reportant l'origine de notre fête nationale à 1834, souvenons-nous qu'on la célébrait avec ardeur dans les paroisses du Bas-Canada en 1734 et que cette coutume existait déjà parmi nous en 1634, ayant été importée de France, où elle régnait depuis des siècles. Si j'en crois Racine (*les Plaideurs*), c'est ainsi que l'on remonte au déluge pour expliquer un fait moderne. La Saint-Jean-Baptiste est plus ancienne que saint Jean-Baptiste lui-même. Ses origines sont tout à fait particulières.¹

CULTE DU SOLEIL

L'usage de s'assembler pour se réjouir date des

1. Son histoire, qui remonte en effet à l'antiquité, doit se diviser pour nous en trois phases: les coutumes païennes, le culte catholique, le sentiment national.

premières générations humaines puisque, au contraire des animaux, nous possédons le privilège de la gaieté, de la parole, du rire et de l'esprit, toutes choses dont les hommes se sont aperçus dès les temps adamiques. Quand l'individu se reconnaît une faculté il cherche à la mettre en oeuvre. Or, l'idée religieuse attirait davantage en ces jours primitifs,

Lorsque le genre humain se nourrissait de glands,

et l'on fixa au solstice d'été l'hommage général que l'instinct premier voulait rendre au créateur du monde. Les plus longs et les plus beaux jours de l'année, c'est-à-dire du 21 au 24 juin, devenaient ainsi comme marqués à part, consacrés à la vénération de la lumière, au culte du soleil, à l'élévation vers Dieu et aux réjouissances que cette pensée provoquait naturellement. Que l'état de barbarie dans laquelle vivaient les hommes ait empêché la fête de revêtir un caractère aussi religieux que nous le concevons aujourd'hui, cela est certain, et que de grossiers ébats aient existé en place d'une cérémonie solennelle et bien ordonnée, c'est encore vrai, mais le fond était trouvé et chaque retour de la grande lumière annuelle apportait ses divertissements.

Les Perses, par la suite, et aussi d'autres peuples de l'antiquité, honoraient la puissance suprême sous l'image du feu. Tant que l'humanité n'a pas connu le christianisme elle a été fidèle à cette superstition qui est, après tout, assez raisonnable

puisqu'elle constituait un culte rendu au Dieu ignoré. Le feu étant considéré source de la vie, on l'adorait, faute de connaître son créateur; sa souveraineté recevait un redoublement d'hommages.

En Grèce, aussi loin que nous pouvons reculer, le peuple allumait des torches à l'intention de Mercure, Vulcain, Minerve, etc., divinités supposées que l'on disait avoir doté les hommes des bienfaits de la lumière, de l'huile et du feu.²

A Rome, dans ces sortes de fêtes, les feux de joie étaient accompagnés d'une pompe incroyable. On enflammait des bûchers immenses et, dans les plus grandioses processions, on y jetait, comme victimes de sacrifice, des taureaux, des brebis, des objets de toute nature.

Les Gaulois plaçaient des feux sur les hautes terres, les montagnes, les bords de l'océan, au milieu des villages, comme signes de réjouissances publiques. Les danses, les chants, les libations se suc-

2. La fête de la Saint-Jean, à la Grecque, se célèbre aujourd'hui le 6 juillet, c'est-à-dire le 24 juin ancien style, avec plus d'éclat que chez les Latins. Des feux de joie s'allument dans tous les quartiers, depuis des milliers d'années. D'après un correspondant athénois du *Moniteur universel*, les Grecs modernes sont restés fidèles à ce culte de l'Antique Apollon, comme les Scandinaves et les Hindous qui le vénèrent sous un autre nom. "Aujourd'hui encore cette fête sert d'occasion et de prétexte à des manifestations contre les Juifs, objet éternel du ressentiment des Grecs. Il est d'usage dans les quartiers du Phanar et de Tattavla, exclusivement habités par des Grecs, que l'on brûle, vers le soir, des mannequins habillés figurant un *yaoudi*, brocanteur juif avec sa longue houppe, sa longue barbe et son long nez. Il disparaît dans les flammes aux applaudissements des gamins grecs, et la police turque est censée ne pas comprendre."

cédaient autour des brasiers.³ Les gens du pays de Galles, en Angleterre, ont encore cette coutume. Ajoutons qu'ils parlent un dialecte si rapproché de celui de la Bretagne française qu'ils conversent encore avec les Bretons très facilement, à l'époque où nous sommes.

Voilà des reliques du temps passé qui frappent l'imagination de quiconque a lu les récits de vingt siècles disparus. La mémoire de ces populations n'en a rien gardé de précis, mais dans la pratique les us et coutumes se continuent, sans savoir pourquoi ni d'où cela vient.

LA SAINT-JEAN EN EUROPE

Le christianisme, prudent et sage, se basant par occasion sur les habitudes enracinées et les faisant tourner à son profit, ne pouvant y voir qu'une fausse croyance et des pratiques souvent immorales, ce qui était vrai, ne heurta point de front ce qui plaisait à l'élément populaire; il se contenta de lui

3. La Gaule et le nord de l'Europe en agissaient ainsi lorsque, il y a deux mille ans, les Romains y pénétrèrent. Ces fêtes ont graduellement diminué en nombre, mais encore aujourd'hui elles se continuent dans les pays où vécurent les peuplades celtiques. La Bretagne, l'Irlande, l'Ecosse, le midi de la France ont conservé plus fidèlement que les autres parties de l'Europe la tradition de ces feux jusqu'à nos jours, comme au Canada durant les trois derniers siècles. Dans les provinces bretonnes, le vocable de la Saint-Jean paraît avoir été adopté depuis le moment où le christianisme y a remplacé les vieilles croyances.

imprimer son cachet religieux,⁴ ce qui le rendait doublement cher aux multitudes et relevait les anciennes coutumes en leur donnant un sens mystique. Ainsi, il plaça sous l'invocation de saint Jean-Baptiste les feux de solstice d'été,⁵ qui déjà avaient perdu leur interprétation païenne mais n'en subsistaient pas moins dans toute l'ardeur d'autrefois. L'Eglise, en changeant le caractère des bûchers et autres illuminations pour les faire servir à commémorer l'oeuvre du Précurseur, supprimait l'idolâtrie et imposait une date chrétienne à ce qui avait toujours été ou très vague ou en grande partie fantaisiste.⁶

Plus tard, au moyen âge, lorsque les serfs ou masses de la nation furent privés de liberté, la religion multiplia ses fêtes, qui obligeraient les seigneurs à suspendre le travail manuel. Ces nombreux jours de repos, contre lesquels on s'est gendarmé si fortement par la suite, étaient tout à l'avantage de nos pères les Gaulois asservis sous le joug des Francs—qui étaient les Prussiens de ce temps-là. Si nous avons perdu mémoire de ces bienfaits, il est juste de les rappeler en temps opportun. Ceux qui ont placé le coq gaulois sur le

4. En parvenant à lui annexer des pratiques chrétiennes.

5. D'après Charles Birette, *Dialecte et légendes du Val de Saire en Basse-Normandie*, ce serait aussi "pour christianiser les réjouissances du solstice d'hiver que l'Eglise a placé la solennité de Noël au 25 décembre."

6. Les feux de joie roulaient leur train tout de même, sauf que le curé, en surplis, accompagné d'enfants de chœur, bénissait les fagots avant que de les allumer, et celui qui y portait la torche était un dignitaire civil, un juge, un gouverneur par exemple, afin d'imprimer à la cérémonie le cachet de l'autorité royale aussi bien que religieuse.

clocher de nos églises n'étaient pas indifférents aux besoins du peuple.

L'on ne songe pas, généralement, jusqu'à quel point les pratiques populaires sont tenaces. Le cas qui nous occupe est remarquable. En France, disent les anciens auteurs, du moment où quelqu'un apportait une bonne nouvelle, on s'écriait à la ronde : "Faisons les feux," ce qui signifiait : "Grande réjouissance, allumons pour la fête."

Voici un extrait du *Journal d'un Voyage à Paris*, année 1657, (publié à Paris en 1862 par A.-P. Fougère), par deux Hollandais du nom assez français de Villiers, qui racontent leur journée du 22 juin. "En allant par la place de Grève nous vîmes qu'on y faisait de grands préparatifs de feux d'artifice pour la veille de la Saint-Jean, qu'on devait allumer sur le soir. La maison-de-ville était fort bien tapissée par dehors et par dedans. Messieurs de la ville y donnèrent une belle collation de confitures au gouverneur, aux principaux officiers et aux dames des plus relevées." Le gouverneur de Paris, escorté de la milice sous les armes, tambours battants, enseignes déployées, alla mettre le feu à la machine. Les voyageurs ajoutent : "On a une superstition particulière pour cette fête de la Saint-Jean et telle qu'il n'y a presque pas un gentilhomme ou un bourgeois qui porte le nom de ce saint qui ne fasse ce jour-là un feu devant sa porte."

Si la Saint-Jean était avant tout une fête de joie, elle rappelle aussi des souvenirs pénibles. *Les Annales*, de Paris, le 28 juin 1908, rapportent que "nos barbares ancêtres faisaient brûler des chats

aux feux de la Saint-Jean. On les suspendait, au milieu du bûcher, dans un grand sac de toile, ou bien dans un panier. En 1572, pour honorer le roi, on augmenta même le lot de ces pauvres suppliciés d'un renard.

“Les feux de la Saint-Jean provoquaient une véritable frénésie populaire. Chaque quartier voulait le sien ; tous les Jean et Jeannot se croyaient déshonorés s'ils n'avaient pas leur fagot devant leur porte.

“Mathieu Mérian nous a laissé une estampe de 1613, fort curieuse, qui illustre l'annuelle description du feu de la Saint-Jean en place de Grève. On a fait venir l'artillerie qui tonne du côté de la Seine ; des pièces d'artifice éclatent en haut du mât, et l'événement principal est toujours cet immense bûcher : cinq bourrées, deux cents cotrets, dix voies de gros bois, je ne sais combien de bottes de paille.

“Le roi ne dédaignait pas cette occasion de recueillir les vivats de l'enthousiasme populaire : il mettait le feu avec une torche de cire garnie de deux poignées de velours rouge. Et la flamme allumait l'explosion des cris et des acclamations. Puis, il entra à l'Hôtel de Ville, où on lui avait fait préparer une collation. Félibien conte que Louis XIV, enfant, y trouva ainsi un rocher de confiture de cinq pieds de haut, d'où jaillissait une fontaine d'eau de fleur d'oranger.

“Il y eut aussi des feux de la Saint-Jean sur la place de la Bastille et au terre-plein du Pont-Neuf. Ce furent toujours des démonstrations goûtées de la foule. On conte qu'en 1429, un cordelier, frère Richard, prêcha avec tant d'éloquence qu'en moins

de trois ou quatre heures il s'alluma par les rues plus de cent feux. On y brûla billes, cartes à jouer, tables, dés et autres instruments de jeu."

Le *Magasin Pittoresque* (1837 je crois) renferme une gravure représentant des paysans français dansant autour des feux de la Saint-Jean sur la place du village. Ces brasiers sont par petits tas, à distance les uns des autres, et la ronde circule en tous sens à travers leur étendue. Les fiancés, jeunes gens, jeunes filles se tiennent par la main ensemble, sautent par dessus les tisons enflammés aux acclamations des bandes joyeuses.

Dans les Pyrénées, le 23 juin, se font, la journée durant, les préparatifs de la fête de la Saint-Jean. Les jeunes garçons s'en vont de maison en maison quêter des bourrées de bois mou, des fagots, et pas un habitant leur refuse. A la chute de la nuit, sur les collines, les mamelons, les pics, partout des feux éclatent. Des mêlées d'ombres noires bondissent autour du fantastique foyer. C'est un rire et un cri d'un bout à l'autre du pays. Les paysans passent à travers le bûcher, présentent à la flamme les enfants malades, les fruits de la terre, etc. Par cette communion mystique avec le feu, ils veulent se mettre, comme leurs ancêtres, en rapport avec le principe même de la vie, le soleil.

Enfin, la Saint-Jean, ou plutôt son origine, est vieille comme le monde; elle est en vigueur dans cette partie de la France d'où nous venons; elle subsiste au Canada depuis le commencement de la colonie.

Cet état de choses existait à Paris, Tours, Angers, Chartres, Mortagne, Caën, Rouen, Amiens,

et dans toutes les campagnes environnant ces grands centres lorsque des familles de cultivateurs et quelques habitants des villes partirent de ces contrées pour venir coloniser le Canada, disons de 1617 à 1627 et surtout de 1632 à 1640. Elles apportèrent ici l'habitude de ces sortes de célébrations;⁷ aussi voyons-nous que, à partir de 1636, nos annales les mentionnent à plusieurs reprises.⁸ On les retrouve au cours des deux siècles qui vont jusqu'à 1834, moment où Joseph-Ludger Duvernay les utilisa à propos en leur donnant la forme d'une réunion patriotique ayant son organisation propre. Durant plusieurs années encore les bûchers flamboyants subsisteront dans nos paroisses, et ils ne sont pas tous éteints, mais la messe qui maintenant fait partie de la fête, les discours en plein air, les piques-niques et les banquets du soir tiennent tout le programme, dans la plupart des cas. Venue de France avec nos ancêtres, la coutume de la Saint-Jean s'est perpétuée en possédant le prestige populaire. Ce n'était point la détourner de son objet que de la soumettre à une réglementation qui lui vaudrait plus d'éclat que dans le passé.

7. C'est surtout de la Normandie, du Perche et du Poitou que nous viennent les premiers cultivateurs; ils apportaient—nous en avons la preuve—la pratique séculaire des feux de la Saint-Jean. Deux siècles plus tard, on donna une constitution politique, nous voulons dire nationale, aux réunions du 24 juin. Duvernay et le Dr Bardy furent les auteurs de ce changement.

8. S'il y a tant de Canadiens-français qui se nomment Jean-Baptiste, c'est parce que, depuis au moins quinze cents ans, la fête de la Saint-Jean-Baptiste est intimement liée avec la race à laquelle nous appartenons. On donne en général aux Canadiens-français l'appellation de Jean-Baptiste, comme aux Américains celle de Jonathan, aux Anglais celle de John Bull, aux Irlandais celle de Patrick.

LA SAINT-JEAN SOUS LE REGIME FRANÇAIS

La première mention du “feu de la Saint-Jean” au Canada se trouve dans les *Relations des Jésuites* de 1636, p. 38. La population blanche ne dépassait pas 170 âmes et elle était arrivée depuis seulement 1633 en majeure partie.

Dix ans plus tard, à Québec, le 23 juin au soir “sur les huit heures et demie, le gouverneur (Montmagny) envoya M. Tronquet (son secrétaire)⁹ pour savoir si nous (les Pères Jésuites) irions. Nous allâmes le trouver, le Père Vimont et moi (le P. Jérôme Lallemand), dans le fort. Nous allâmes ensemble au feu. M. le gouverneur l’y mit. Lorsqu’il le mettait, je chantai le *Ut quaent laxis* et puis l’oraison. . . . On tira cinq coups de canon et on fit deux ou trois fois la décharge de mousquet. Nous en retournâmes entre 9 et 10 heures.” Le P. Le Jeune dit: “Un Sauvage, voyant la solennité que l’on faisait la veille de la St-Jean, croyait qu’on faisait cette fête pour chasser le manitou et disait que nous entendions bien

9. Guillaume Tronquet était à Québec dès le 12 sept. 1638, comme secrétaire de M. de Montmagny (abbé Ferland, *Notes sur les registres de Québec*, p. 59). En 1644-1646, il est en même temps assistant-greffier (Ibid, p. 17, 42, 43, 65, 71). Le 23 déc. 1645, il est parrain dans la chapelle de Québec (*Journal des Jésuites*, p. 20). Il s’était fait donner une terre près du Cap-Rouge. Intéressé dans la compagnie de traite des Habitants, avec M. de Repentigny et Robert Giffard, il fut toujours contre les Cent-Associés. A l’automne de 1646, il part pour la France pour régler certaines affaires, et, rendu à Paris, il apprend ou devine le rappel de M. de Montmagny et se décide à y rester (abbé Ferland, *Notes sur les registres de Québec*, p. 71; *M.S.R.*, 1896, p. 17,

mieux l'éloigner et le bannir de nous que non pas eux, c'est pourquoi nous vivions plus longtemps. Cela me confirme dans l'opinion que j'ai qu'ils font leurs tintamarres et battent leurs tambours pour chasser le diable afin qu'il ne tue pas les malades. Je crains que, l'un de ces jours, ils ne nous viennent prier de tirer nos canons pour les guérir."

En 1647, le P. Jérôme Lallemant n'assiste pas au feu de la Saint-Jean "qui se fit comme l'an passé." C'est M. de Saint-Sauveur, prêtre séculier, qui officie. Ce dernier a laissé son nom à un faubourg de Québec.

"Le 23 juin 1648, le feu se fit à l'ordinaire, note le P. Jérôme Lallemant. "J'y assistai, ainsi que le Père Le Jeune et le Père Greslon. M. le gouverneur me vint quérir sur les huit heures et demie. Nous allâmes promener en son jardin et, sur les neuf heures un quart, nous allâmes au feu. M. le gouverneur (Montmagny) le mit à son ordinaire. J'y chantai l'*Ut quaent laxis* après le feu mis, le *Benedictus* et l'oraison de saint Jean, le *Dominus salvum fac regem*¹⁰ et l'oraison du roi, le tout sans surplis. Nous en retournâmes à dix heures."

Les changements politiques survenus en 1648 sont visibles dans les lignes suivantes du *Journal des Jésuites*: "On ne fit point de feu à la Saint-Jean aux Trois-Rivières en 1649, le gouverneur

10. Chez les Iroquois du saut Saint-Louis (Caughnawaga), qui fondèrent leur Société Saint-Jean-Baptiste dès 1846, la strophe latine chantée par les blancs alterne avec la strophe iroquoise (E.-J. Devine, *Historic Caughnawaga*, p. 389). Sur la Saint-Jean-Baptiste à Saint-François-du-Lac, voir J.-A. Maurault, *Histoire des Abénaquis*, p. 569.

(d'Ailleboust) prétendant que le magasin (des Cent-Associés) le devait faire, et le magasin s'en remettant au gouverneur. On en fit à Québec; ce fut le Père Vimont au défaut d'autre."

Les Cent-Associés n'allaient plus que d'une jambe. La compagnie dite des Habitants pliait sous les dettes. Les Iroquois ravageaient le pays. La traite était réduite à presque rien. Le parti de Montréal avait fait rappeler le gouverneur de Montmagny et nommer à sa place l'un des siens, comme aussi aux Trois-Rivières où les colons devenaient assez nombreux. Tout cela explique le désaccord du magasin et du nouveau gouverneur, mais il est évident que la fête du 24 juin était implantée dans la colonie.

Le P. Jérôme Lallemant était d'opinion que le supérieur des Jésuites devait se dispenser de prendre part au feu, laissant cette fonction à un autre prêtre. "Le 23 juin 1650, dit-il, le feu de la Saint-Jean, duquel je m'excusai prévoyant qu'on m'y ferait mettre le feu à l'ordinaire et ne jugeant pas à propos de laisser courir cette coutume qui n'avait point été pratiquée (par le supérieur des Jésuites) du temps de M. de Montmagny. Ce fut M. le gouverneur (d'Ailleboust) qui y mit le feu. Le Père Delaplace y assista en surplis et étole, avec Saint-Martin pour y chanter le *Te Deum*."

Ces textes, et d'autres du *Journal des Jésuites*, montrent que les Pères Lallemant, Le Jeune et Ragueneau ne goûtaient point le côté populaire des fêtes de la Saint-Joseph et de la Saint-Jean. Pourquoi? Parce qu'ils ne croyaient pas devoir encourager ces pratiques "vulgaires". Inutile d'insister

sur leurs répugnances. Toutefois, il ne faut pas dire avec le docteur Hubert La Rue qu'elles s'expliquent par les dissensions survenues entre "nos anciens gouverneurs et Mgr de Laval." D'Ailleboust s'accordait très bien avec les Jésuites, et Mgr de Laval ne vint dans le pays, pour la première fois, que dix années plus tard. Le feu "fort froid" de 1650 n'a rien à démêler avec lui.

Le 22 juin 1661, le grand sénéchal Jean de Lauzon fut tué, avec plusieurs hommes, par les Iroquois, à l'île d'Orléans. On les inhuma le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste. A cause de cette circonstance douloureuse il n'y eut pas de feu d'artifice.

Une dernière mention fera voir que la fête se perpétuait avec le même cérémonial. "La solennité du feu de la Saint-Jean se fit, en 1666, avec toutes les magnificences possibles, monseigneur l'évêque, revêtu pontificalement, avec tout le clergé, nos Pères en surplis, etc. Il présente le flambeau de cire blanche à M. de Tracy, qui le lui rend et l'oblige à mettre le feu le premier." Le P. Le Mercier ne dit pas s'il y avait eu parade ou garde d'honneur des soldats du régiment de Carignan arrivés l'année précédente, mais on peut être certains qu'il s'en trouvait bon nombre parmi les spectateurs. Le pompeux marquis de Tracy, vice-roi, Mgr de Laval et probablement des membres du Conseil souverain de la colonie, que veut-on de plus en pareille occasion?

Si les cahiers du *Journal des Jésuites* postérieurs à 1666 étaient devant nous, peut-être que l'on saurait en quel temps cette fête à ciel ouvert s'est

discontinué. Elle a dû rester la même jusqu'au moment où plusieurs groupes de colons formant des noyaux de paroisses, un peu partout, autour de Québec et des Trois-Rivières, y ont transporté la fête du feu, avec moins de décorum, cela se comprend, et donnant prise à des abus qui ont induit le clergé, comme les autres dignitaires, à cesser d'y prendre part. Mais le populaire n'en a que plus passionnément suivi la vieille coutume à la mode de France.

On observera que, de 1636 à 1666, il n'est question ni de messe, ni de sermon approprié, ni de procession, le 24 juin. Tout se passe en plein air le 23 au soir. C'est un feu de joie, plus ou moins accompagné de démonstrations en règle et imposantes.

Une note en passant, qui n'est peut-être pas sans signification: le 21 avril 1692 le Conseil souverain de Québec renvoie une affaire qui est devant lui "au premier lundi d'après la Saint-Jean-Baptiste prochain." Le Conseil souverain, pour suivre la coutume des parlements de France qui s'ajournaient autrefois quand la Saint-Jean tombait l'un de leurs jours de séance, ne siégeait pas le 24 juin. Deux ans plus tard, en 1694, la Saint-Jean-Baptiste est mentionnée comme fête chômée dans la liste des jours fériés donnée au clergé par Mgr de Saint-Vallier. Ce même évêque réduisit en 1716 les fêtes des mois de juin, juillet et août, "à l'égard des pêcheurs," mais le chômage de la Saint-Jean-Baptiste sera conservé jusqu'en 1744, alors que Mgr de Pontbriand retranche l'office et la messe de quelques fêtes, y compris celle du

24 juin, et la place au dimanche qui se trouve entre le 21 et le 28 du même mois. Cette pratique dura vingt-quatre ans. En 1768, Mgr Briand ramène la solennité de la Saint-Jean-Baptiste au 24 juin, mais elle ne paraît plus avoir été chômée comme avant 1744.^{10a}

La Saint-Jean-Baptiste a donc son histoire parmi nous dès le début de la Nouvelle-France. Ceci n'est point contestable. Elle a perdu à la longue dans beaucoup d'endroits son caractère religieux pour s'en tenir à la forme populaire, puis, un jour, elle a repris son union avec l'Eglise, comme nous le verrons dans le présent article.

AUTRES FETES POPULAIRES

N'oublions pas que la Saint-Joseph était célébrée, dès 1624, comme celle du patron du Canada, avec feu de joie, tout ainsi que la Saint-Jean, le 19 mars de chaque année. Après 1666 nous en perdons la trace en tant que cérémonie populaire mais l'Eglise l'a toujours conservée telle qu'elle est de nos jours. Il va sans dire que l'éclat de la belle saison devait favoriser la Saint-Jean, tandis que le carême, la fonte des neiges et les giboulées de mars ne se prêtaient guère à des célébrations de la Saint-Joseph en plein vent.¹¹

10a. Voir B.R.H., 1920, p. 311; Mandements des évêques de Québec, I, p. 335; II, p. 42, 297, 437, 459.

11. Sur la Saint-Joseph, voir Appendice, note IV. Dans l'étude du Dr Hubert La Rue (*la Revue canadienne*, 1870, p. 485), il y a une confusion contre laquelle il peut être utile de se mettre en garde. Le premier historien de notre fête nationale parle comme si saint Jean-Baptiste avait cherché à détrôner saint Joseph. Il établissait une sorte de rivalité entre les deux saints

Une autre célébration très en faveur dans les campagnes canadiennes était la fête de chaque paroisse. On y allait grand jeu, tant et si bien que le clergé s'en alarma, y voyant avec raison un sujet d'abus de conduite, souvent de discorde, surtout lorsque les paroissiens d'une autre localité se mêlaient à ceux de l'endroit qui faisaient leur démonstration annuelle. Les parentés, si nombreuses parmi les anciens Canadiens, attiraient en ces occasions trop de survenants pour que la paix ne fût pas un peu troublée, sans compter les excès de boire, festins et danses que l'occasion provoquait parmi les bons habitants de la paroisse en fête. Le 24 novembre 1743, Mgr de Pontbriand supprime par un mandement dix-sept fêtes du calendrier et en remet la célébration au dimanche. Les arguments de l'évêque sont des plus raisonnables, étant fondés sur ce qui se passait habituellement dans ces jours fériés, sans compter que les travaux des champs se trouvaient parfois interrompus.

Au début de la guerre de Sept Ans, l'année 1755, Mgr de Pontbriand supprima de nouveau les jours fériés de deux villages connus par leurs extravagances en ce genre. Le motif de son interdiction est sévère. Il s'en prit également aux réjouissances excessives des corps de métiers, telles que la Saint-Eloi, patron des ouvriers en fer, la Saint-Thibault, des faiseurs de charbon de bois, la

et il a raconté que dans l'origine le clergé avait de la répugnance pour saint Jean-Baptiste, tandis que, en réalité, il n'en avait que pour les feux de joie. Il importe de ne point confondre les fonctions différentes des deux saints. Saint Joseph est le patron du Canada, de toutes les races, de toutes les nationalités. Saint Jean-Baptiste est au contraire le patron des Canadiens-français. Voir B.R.H., 1896, p. 169; 1921, p. 234.

Saint-Crépin¹², toutes vieilles coutumes qui remontaient au moyen-âge, au temps des jurandes et des corporations de métiers, ce qui fait voir, une fois de plus, que nos ancêtres avaient apporté de France nombre de pratiques populaires autres que la Saint-Jean-Baptiste, les jours gras, la guignolée... et les charivaris. Ces anciennes habitudes avaient des racines profondes qui ne cédèrent pas facilement et il s'écoula deux ou trois générations avant que de les voir disparaître.

Lorsque, vers 1804, Mgr Denaut condamna la fête de Beauport, on sait le tapage qui s'en suivit.¹³ Une section de la paroisse se révolta dans les règles. La justice intervint. Ce fut toute une affaire et, comme me disait un vieillard, on en parla jusqu'à Montréal qui était alors le bout du monde pour les gens de Québec. Les tribunaux se prononcèrent en faveur de l'évêque; il fallut obéir, mais les têtes se courbèrent avec lenteur—et il y eut des chansons pour conserver le souvenir de cette épopée à moitié burlesque tout en étant inquiétante par l'entêtement qui s'y manifestait.

Au fur et à mesure que l'à-propos s'en présentait, nos évêques enrayaient ces manifestations peu édifiantes, qu'il ne faut pas confondre avec la Saint-Jean-Baptiste. Il devait être en effet bien difficile de métamorphoser en solennités religieuses des journées marquées depuis des siècles

12. Sur ces fêtes, voir *B.R.H.*, 1917, p. 343; 1918, p. 126; 1920, p. 311; 1921, p. 208; *Histoire de Champlain*, II, p. 231; E.-Z. Masicotte, *Faits curieux de l'histoire de Montréal*, p. 81; il y avait aussi la Saint-Nicolas, fête des enfants, et celle des pains de sainte Geneviève.

13. Voir *B.R.H.*, 1924, p. 240.

par les bruyants ébats de la foule. Mgr Signaï, intronisé en 1833, y porta la dernière main, ce qui donne quatre-vingts ans de travail de réforme et d'épuration de la part de l'épiscopat dans cette branche de la morale publique. Ainsi, adieu les grandes gogailles de tant de campagnards qui avaient de tout en abondance et en faisaient étalage, adieu les voisinages par bandes où des paroisses entières s'invitaient, se festoyaient et se donnaient "du bon temps à toute éreinte" ou à "tire-la-nigot" assez répréhensible — un branle-bas général où toute "la côte" était en l'air.

Nous avons de plus la Saint-Louis, fête patronale des derniers rois de France, que la noblesse, qui tenait à la cour par ses titres et par ses liaisons de famille, et la classe bourgeoise devaient chômer du temps des Français. La supposition en est plus certaine que douteuse.¹⁴ Quant au peuple, sa fête nationale restait la Saint-Jean-Baptiste, bien qu'elle n'eut pas encore été "nationalisée" par Duvernay.

Notons que, dans le comté de Terrebonne, il y a cent ans, et jusque vers 1860, la date de la Saint-Louis donnait lieu à une importante foire aux chevaux. C'était là l'occasion d'une série de fêtes qui duraient trois ou quatre jours.

Les foires où l'on amenait les chevaux pour les vendre, les montrer, car les Canadiens en é-

14. La Saint-Louis fut observée obligatoirement dans la Nouvelle-France dès 1685 comme fête officielle et il y a des ordonnances à ce sujet. On continua de l'observer en certains endroits même sous le régime anglais. E.-Z. Massicotte, *Répertoire des arrêts, édits, mandements, etc.*, p. 127; B.R.H., 1912, p. 94; 1921, p. 208; *Mandements des évêques de Québec*, I, p. 141, 335, 488; *ML*, D. 41.

taient fiers, étaient partout populaires durant l'été. Il y a deux cents ans, le P. Charlevoix parlait des chevaux canadiens comme de bêtes de luxe dont tous les habitants se faisaient gloire. Ces réunions fournissaient l'occasion d'organiser des agapes, des bals, des soirées joyeuses, sans compter les résultats de tant de rencontres durant le jour entre personnes qui ne faisaient pas "la petite bouche." Il y aurait une longue étude à faire sur nos fêtes publiques en général. Nous ne sommes pas français pour rien. Les démonstrations et les appels à la gaieté étaient toujours les bienvenus parmi nos ancêtres.

Un fait assez curieux, c'est que, vers 1825, quelques citoyens de Québec conçurent le projet de créer une fête nationale et d'adopter dans ce but le 15 août, la Saint-Louis tout bonnement, mais l'organisation ne s'étendit pas en dehors d'un certain milieu appartenant à la classe commerciale et parmi ceux qui étaient ouvertement hostiles au régime politique du temps. On cite, cependant, la participation des entrepreneurs et des ouvriers du faubourg Saint-Roch, qui entrèrent dans le cercle en bon nombre. Après 1834 on n'en voit plus rien.¹⁵

LA SAINT-JEAN AU DEBUT DU REGIME ANGLAIS

M. de Gaspé a consacré la majeure partie d'un chapitre des *Anciens Canadiens* à nous parler de

15. N'est-ce pas vers 1820 que se forma à Québec une sorte de club bonapartiste dont l'existence fut de courte durée?

la Saint-Jean-Baptiste au dix-huitième siècle, dans les paroisses du bas du fleuve, et il revient sur ce sujet dans ses *Mémoires*, chapitre III.

“La fête, dit-il, ne manquait pas d’attirer un grand concours de pèlerins, non seulement des endroits voisins, mais des lieux les plus éloignés... Il se faisait de grands préparatifs dans chaque famille pour cette occasion solennelle. On faisait partout le grand ménage, on blanchissait à la chaux, on lavait les planchers qu’on recouvrait de branches d’épinettes, on tuait le veau gras, et le marchand avait bon débit de ses boissons... Le seigneur offrait le pain bénit... Ce n’était pas petite besogne que la confection de ce pain bénit et de ses accessoires de *cousins* pour la multitude qui se pressait, non seulement dans l’église, mais aussi en dehors du temple.

“Il était entendu que le seigneur et ses amis dînaient, ce jour-là, au presbytère, et que le curé et les siens soupaient au manoir seigneurial. De tous côtés s’élevaient des abris, couverts de branches d’érable et de bois résineux où l’on débitait des rafraîchissements. Les traiteurs criaient sans cesse, d’une voix monotone, en accentuant fortement le premier et dernier mot : “A la bonne bière! Au bon raisin! A la bonne *pinprenelle!*” — et les papas et les jeunes amoureux stimulés pour l’occasion, tiraient avec lenteur, du fond de leur gousset, de quoi régaler les enfants et la *créature.*”

Le pain bénit, le curé: ceci fait voir qu’il se disait une grand’messe, mais depuis quand la coutume en était-elle établie? C’est à nous de faire des conjectures.

Le docteur Hubert La Rue nous raconte de quelle façon cette fête était célébrée à l'île d'Orléans au commencement du dix-neuvième siècle: "C'était le soir du 23 juin qu'avait lieu le feu de joie. Sur l'ordre du seigneur (paroisse Saint-Jean) un des habitants transportait sur la grève, en face de l'église, le bois nécessaire au feu—du cèdre invariablement. Après avoir chanté un salut, le curé, revêtu de l'étole, se rendait au bûcher, le bénissait et, ensuite, faisait du feu frappant le briquet avec un caillou. L'amadou ainsi enflammé, il mettait le feu au bûcher et quelque compagnie de miliciens faisant une décharge de fusils, au milieu des cris de la foule. Presque toute la population de l'île se donnait rendez-vous à Saint-Jean pour cette solennité. La coutume était de s'y rendre à cheval, les femmes en croupe derrière leurs maris."

Je n'ai rien d'aussi pompeux à rapporter touchant les paroisses situées au-dessus de Québec, mais à Saint-Jean-Deschaillons, aux Trois-Rivières, autour de cette ville, j'ai vu vers 1850 bien des feux de la Saint-Jean qui ne devaient rien à l'inspiration de Duvernay car ils étaient de tradition ancienne.¹⁶ Ces feux, sur le bord du fleuve, se regardaient les uns les autres. Tout le pays était en fête. Au collège de Nicolet, grand congé, pique-nique, promenade sur l'eau. Partout la première baignade de la saison, dans le fleuve, en

16. N'étaient-ils pas le résultat de la résurrection de la fête de la Saint-Jean-Baptiste par Duvernay?

bandes, aux éclats des chansons et de la gaieté générale.¹⁷

ETAT POLITIQUE DU PAYS EN 1834

L'agitation politique de 1834, dans la Nouvelle-Ecosse, le Bas-Canada, le Haut-Canada, fit naître bien des projets parmi lesquels se distingue l'idée d'une organisation de la Saint-Jean-Baptiste comme centre de ralliement des patriotes. Etaient patriotes ceux qui demandaient des réformes dans la gouvernement de la province, à l'encontre du parti tout-puissant des bureaucrates qui ne voulaient rien céder de leurs privilèges. En d'autres termes, on réclamait des droits, tandis que ceux qui exerçaient le pouvoir par faveur spéciale se cramponnaient à leurs places et ne voulaient rien changer au mode d'administration qui s'était continué le même depuis 1763. Par les bureaux dont les membres dépendaient du ministère de Londres, toutes les affaires se trouvaient entre les mains de quelques familles qui n'étaient en aucune façon responsables au peuple. Nous avons une chambre législative à la nomination des comtés, mais ses fonctions ne s'étendaient pas loin, d'ailleurs, tout comme la chambre des communes d'Angleterre. Comme en Angleterre aussi le pouvoir exécutif et le contrôle des finances étaient refusés à la chambre populaire. Des deux côtés de l'océan, le cri de réforme se faisait entendre depuis

17. Les bains de la Saint-Jean sont restés en vogue dans les paroisses du Saint-Laurent. Ils n'ont rien de commun, comme origine du moins, avec la fête de la Saint-Jean. Voir **B.R.H.**, 1924, p. 166.

des années, sans résultat, et si l'on voyait la couronne s'obstiner à ne rien concéder, il n'en est pas moins étrange de dire, en toute exactitude, que les réformateurs des Trois-Royaumes, de la Nouvelle-Ecosse, du Haut-Canada, se plaignant bien fort avec plein droit en vérité, n'ont jamais indiqué aucun remède à l'état de choses qui régnait depuis si longtemps, si ce n'est le parti du Bas-Canada. Les rois du temps passé, la reine Victoria, leurs conseillers, auraient pu comprendre la justice des réclamations, mais, en admettant cela, ils ne savaient vraiment de quelle manière s'y prendre pour donner satisfaction aux mécontents, puisque ceux-ci se bornaient à vouloir un changement de régime sans indiquer un plan efficace de transformation. Beaucoup de réformes à faire et, à mesure que le temps marchait, beaucoup de partisans de cette idée, sans savoir par quel procédé on parviendrait à tout mettre sur un pied acceptable. On en était à ce point embarrassant, on piétinait sur place en 1834 et, faute de conceptions admissibles, les hommes de là-bas, ceux d'ici, tous se regardaient d'un air rogue, éternisant les disputes, noyant les débats dans un déluge de mots, se faisant de la bile tous les jours, enfin tournant dans un cercle vicieux.

T.-Frédéric Elliott, qui a été un jour assistant-secrétaire d'Etat pour les colonies, écrivait, de Québec, en 1835: "S'il est au monde un corps que l'on puisse traiter, sans crainte de faire erreur, selon ce qu'il mérite de blâme—et qui est-ce qui demanderait mieux?—c'est bien l'arrogant parti officiel du Canada. Dans la province (de Québec)

même, il est très difficile de dire laquelle des grandes divisions du peuple (anglaise ou française) a le plus d'éloignement pour ce parti. Le côté anglais a autant d'ambition pour dominer que le côté français et, selon moi, il est prêt à employer dans ce but des moyens moins scrupuleux... , mais, ajoute-t-il, il ne marche pas avec les bureaucrates, il opère pour lui seul, à l'encontre des Canadiens. Si jamais ces effervescences allaient jusqu'à rompre le lien avec la mère-patrie, les Anglais seraient les premiers à le trancher."

Depuis longtemps, personne ne songe à exonérer le genre d'administration qui déplaisait aux patriotes d'il y a soixante-dix ans. La cause pour laquelle combattait Duvernay a fini par avoir l'adhésion de tout le monde et brille de la double gloire du mérite et du triomphe.

Il s'agissait de libertés fondamentales à établir, de droits à faire consacrer, de rendre le Canada aux Canadiens. Parmi ces derniers, il y avait bon nombre d'Écossais, d'Anglais, d'Irlandais.

Du côté du pouvoir se tenaient les gens qui voulaient tout mener à leur guise et pour leur profit. Avec eux marchaient les bureaucrates, successeurs des Chouayens, sans grande vaillance il est vrai, mais incommodes vu les positions officielles qu'ils occupaient et que l'opinion publique ne pouvait contrôler.

Les Canadiens formaient la majorité de la Chambre législative, mais les portefeuilles de ministres, la banque, la grande navigation, le commerce en gros étaient entre les mains d'un groupe

d'hommes qui ne voulaient rien lâcher.¹⁸ A Londres, on ne voyait que par eux.

Les Canadiens demandaient¹⁹ la gestion des finances, tout en acceptant le système administratif de l'Angleterre, que personne parmi nous n'a jamais décrié, ou plutôt que nous avons toujours invoqué.

Quelques-uns—le petit nombre—tendaient à l'indépendance ou à l'annexion aux Etats-Unis, mais ils suivaient le parti de la réforme, sans avouer leur arrière-pensée. Les annexionnistes se recrutaient principalement dans les centres de langue anglaise qui ne parlaient que tout bas, par prudence. Ceux-là ont pu croire que, une fois la lutte engagée à coups de fusils, nous nous tirerions d'affaire par le secours des Etats-Unis; si telle était leur espérance, ils se sont trompés en tout et partout.

Un fort courant existait, certes, dans la classe commerciale anglaise en faveur de l'annexion aux Etats-Unis, mais, répétons-le, un silence prudent couvrait ce désir. Elliott continue: "Les Canadiens (français) ne manqueront pas de s'apercevoir que les Anglais se sont emparés de toutes les richesses ainsi que du pouvoir, dans tous les pays où ils ont pu prendre pied."

Il fallait dire de plus que les Anglais, formés

18. Ils se disaient chez eux et voulaient se gouverner à leur guise, tout en acceptant le système dit anglais, que personne parmi eux n'avait jamais décrié. Le commerce anglais était de beaucoup le plus redoutable de nos adversaires et le plus écouté en haut lieu. Voir *Mélanges historiques, Papineau et son temps*, vol. 13.

19. Ce n'était pas encore la responsabilité ministérielle, mais un acheminement vers elle.

à l'art du gouvernement et à la conduite des affaires, devaient nécessairement dominer dans les pays nouveaux où personne ne semblait s'être préparé à la pratique et à l'administration de la chose publique.

A Londres, l'esprit des temps nouveaux était encore inconnu. La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Bas-Canada, le Haut-Canada, qui se plaignaient, n'étaient pas compris. D'après l'ancien système, les colonies se trouvant en tutelle ne pouvaient pas se trouver mal.

La conception qui devait finir par débrouiller ce chaos n'apparaît que vers 1840 et encore sous une forme nébuleuse qui se dégagea petit à petit et devint, autour de 1850, la responsabilité ministérielle. Son auteur n'est personne. Tout le monde y a plus ou moins contribué. Il n'y eut pas de découverte au vrai sens du mot.

Le nouvel édifice s'éleva-t-il dans l'ombre et le mystère? Oh! non, chacun le voyait grandir, mais nul n'y comprenait rien. Une fois fini, on lui donna un nom et ce nom disait que les vœux des réformateurs étaient accomplis par un procédé qu'eux-mêmes n'avaient point deviné au temps de leur plus grande ferveur dans les combats. Quand la reine, ou plutôt lord Melbourne, admit comme ministre un homme des Communes, à cause de sa popularité, aucun prophète n'annonça que ce moment était l'aurore des temps nouveaux, et pourtant c'était le lever du soleil.

Mais en 1834 nous étions dans les ténèbres, à Londres comme à Québec. Réunissant dans un factum connu sous le titre des Quatre-vingt-douze

Résolutions, tous les griefs que la colonie et les Canadiens-français avaient formulés contre l'Angleterre au cours des dernières années, Papineau enleva la chambre par de nouveaux discours—alors le parti de Québec et celui des Trois-Rivières se séparèrent de lui, pensant qu'il allait trop loin,²⁰ non dans la voie des réclamations mais de l'agitation, à cause des démarches périlleuses qu'il semblait conseiller. Le district de Montréal resta seul et fit les prises d'armes de 1837-1838.²¹

PREMIERS BANQUETS, 1834-1836

Aux yeux de Ludger Duvernay, il était urgent de grouper les Canadiens pour leur donner plus de force en les inspirant d'une même pensée, qui se matérialiserait à la fois en organisation nationale et en instrument politique. Les fêtes de métier, de la Saint-Louis, celles de la paroisse n'existaient plus. On avait fait table rase, sauf pour la Saint-Jean-Baptiste qui jouissait toujours d'une signification plus générale que toute autre. Il lui manquait un cadre, une organisation permanente, et c'est ce que Duvernay sut lui procurer.²² Sans rien dire dans *la Minerve* il prépara un banquet qui eut lieu à Montréal, le 24 juin 1834, rue

20. De fait, depuis lors, le mouvement insurrectionnel alla toujours en s'accroissant.

21. Montréal même resta assez calme, mais cinq comtés se soulevèrent, comme on sait.

22. Avant Duvernay et le Dr Bardy, dans le numéro du *Canadien*, de Québec, le 4 juin 1831, Etienne Parent conseillait à nos compatriotes de former une organisation politique pour grouper les Canadiens et en faire une force d'ensemble. C'est la première idée émise de la Saint-Jean-Baptiste. *Mélanges historiques*, vol. 14, p. 38.

Saint-Antoine, dans le jardin de John McDonell, avocat,²³ et y réunit plus de soixante personnes. Le restaurateur était Jehlen. Il y avait des lumières aux arbres, beaucoup de fleurs répandues partout et de la musique.

Les orateurs furent Jacques Viger, maire de la ville, président, John Turney, ancien conseiller de ville, vice-président, Louis-Hyppolite LaFontaine, le docteur Edmund-B. O'Callaghan, Thomas Starow Brown, Charles-Ovide Perreault, E.-E. Rodier, le capitaine de Bleury, le docteur Vallée et MM. Le Tourneur, Louis-Victor Sicotte, Laberge, Baker, Gosselin.

On fit un rapprochement entre les circonstances où l'on se trouvait et le choix de saint Jean-Baptiste comme patron "qui, il y a dix-huit siècles, est venu préparer la voie de la réforme morale." Le mot réforme tombait bien. Tous les convives étaient des admirateurs de Louis-Joseph Papineau qui venait de mettre devant l'Assemblée législative les Quatre-vingt-douze Résolutions, et partisans aussi de Joseph Howe qui soulevait la Nouvelle-Ecosse contre l'absolutisme du gouvernement; de William Lyon Mackenzie qui luttait dans le Haut-Canada contre les mêmes abus; de Daniel O'Connell, l'agitateur de l'Irlande, et, dans le parlement de Londres ils comptaient pour alliés les réformistes Labouchère, Joseph Hume, John-Arthur Roe-

23. Hubert La Rue (*la Revue canadienne*, 1870, p. 489) est celui qui, le premier, dit que McDonell était Irlandais de naissance. S'il faut en croire des papiers exhumés des archives par E.-Z. Massicotte, McDonell était Ecossais car, avant que de passer au pays, il fut lieutenant dans le 71e régiment d'Inverness (Ecosse). Voir Appendice, note III.

buck, sir James Mackenzie, sir Thomas Burditt et plusieurs autres membres de talent.

Vingt-cinq santés sont énumérées dans le compte-rendu que publia *la Minerve* le 26 juin :— 1. le peuple, source de toute autorité légitime; 2. la chambre d'assemblée; 3. Louis-Joseph Papineau; 4. Louis Bourdages; 5. Elzéar Bédard; 6. Daniel O'Connell; 7. Jocelyn Waller (en silence); 8. Daniel Tracey et les trois victimes du 31 mai (en silence); 9. Denis-Benjamin Viger; 10. Hume, Roebuck et les libéraux du parlement de Londres; 11. William Mackenzie et Marshall S. Bidwell; 12. Carson, Blanchard, Morris et les réformistes des colonies anglaises; 13. le gouvernement des Etats-Unis (il y avait des Américains présents); 14. La Fayette (en silence, il venait de mourir); 15. Joseph Papineau; 16. Jacques Viger et le conseil-de-ville; 17. Bonaventure Panet; 18. liberté de la presse; 19. *Le Canadien*, de Québec; 20. l'immigration; 21. le clergé; 22. la convention du district de Montréal; 23. les assemblées constitutionnelles des trois districts qui ont soutenu l'Assemblée législative; 24. Duvernay, président de la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, qui a donné l'idée de cette fête et en a surveillé les préparatifs, et à toute la jeunesse; 25. William Evans, agronome.

Le maire Jacques Viger chanta trois couplets assez bien écrits qu'un anonyme lui avait adressés. John Turney chanta à son tour, puis vint Georges-Etienne Cartier, alors étudiant en droit, avec trois couplets de sa composition; c'était *O Canada! mon pays, mes amours*. On décida que le banquet

serait annuel. La santé de Duvernay fut répétée en 1835. La politique menait tout dans cette réunion. Peu d'années après, elle s'effaça par suite des événements, surtout après l'introduction du gouvernement responsable.

Pour celui qui connaît l'intensité de la crise par laquelle passait l'empire britannique à cette époque, le banquet ci-dessus présente un double intérêt. Les voies étaient préparées. La Saint-Jean-Baptiste comptait une existence deux fois séculaire sur les bords du Saint-Laurent. Au lieu de créer, d'innover, d'improviser une célébration nationale à tout hasard, il suffisait de mettre en pratique avec plus de vigueur un usage ancien, lui donner du relief, du corps, le diriger vers un but. "Heureux," dit Sainte-Beuve, "ceux qui sont d'un pays, d'une province, qui en ont le cachet, qui en ont gardé l'accent, qui font partie de son caractère." Or, le caractère des Canadiens se prêtait à la chose proposée.

Les mots: "fête de Saint-Jean-Baptiste" réveillaient chez les Canadiens des souvenirs profonds. C'était l'un des beaux jours que nos ancêtres aimaient à célébrer, car, répétons-le, les éléments constitutifs d'une fête nationale existaient parmi nous depuis longtemps. En l'adoptant, Duvernay fit preuve d'instinct et d'un tact parfait, ce qui assura l'existence de son oeuvre. Si, d'une part, cette association arrivait juste à point pour nous fournir un moyen d'action efficace, il faut dire que le choix de la fête était un trait de génie.

A l'instar de quelques citoyens de Québec qui

avaient imaginé une fête de Saint-Louis inspirée de la politique de réforme, Duvernay offrait une fête nationale portant un nom vénéré, et son coup d'oeil était plus juste en cela que le choix de tout autre vocable ou souvenir qui ne disait rien au peuple. Lui et ses collègues agirent avec la même adresse à l'égard des emblèmes et de la devise qu'ils imposèrent à la société.

Personne ne soupçonna que le club en question allait faire école. Il ne produisit pas l'effet d'une traînée de poudre. Sans les secousses de 1837-1838, la vieille fête de la Saint-Jean-Baptiste restait incomprise. Duvernay, qui voyait venir les événements, comptait sur leur appoint. Aussi, une fois le calme,²⁴ ou les apparences du calme rendues à la province, vit-on se réveiller l'idée de l'association nationale jusqu'à Québec, boulevard de la prudence en ces temps agités.

Le banquet de 1835 eut lieu à l'hôtel Rasco, dans une salle décorée de fleurs et de branches de feuilles disposées en festons. Il y avait un bouquet ou faisceau de branches d'érable portant les plus belles feuilles. Le souper était présidé par

24. Les troubles sérieux que l'on pressentait en 1835 et 1836 empêchèrent la nouvelle société de se répandre, néanmoins quelques paroisses eurent leurs piques-niques en 1837. A Montréal, une scission entre les membres, les uns étant pour la politique d'action, les autres pour la politique d'atermoiement, il y eut en conséquence deux banquets, l'un sous la présidence de Denis-Benjamin Viger, l'autre sous celle de M. Audy. Après les troubles de 1837, la célébration arrêta. Elle ne fut reprise qu'en 1842-43, au lendemain de l'Acte d'Union destiné à nous perdre, après un vigoureux appel des Canadiens-français. Québec, cette fois, forma un comité avec le Dr Bardy comme président. Toronto, la même année, fêta la Saint-Jean-Baptiste et paraît y avoir jeté des germes de fondation (*La Gazette de Québec*, 25 juin 1842); tombée en désuétude, elle ne fut réorganisée qu'en 1878.

Denis-Benjamin Viger; il comporta des toasts patriotiques avec accompagnement de discours sur la situation du pays.

En 1836, on célébra dans plusieurs paroisses du district de Montréal, notamment à Saint-Denis, Saint-Benoit, Saint-Jacques-l'Achigan, Saint-Eustache, Saint-Athanase (aujourd'hui Iberville), Boucherville, au village Desbartzch (aujourd'hui Saint-Charles), à la manière de la ville: banquet, discours, chansons. A Saint-Ours et à Terrebonne il y eut grand'messe et banquet. C'était de beaucoup plus imposant que l'antique allumage du feu de joie par le prêtre, et la fête nationale se relevait en conséquence.

Quel moment plus solennel que l'heure de 1836, alors que le bouillonnement populaire était commencé et que tout lendemain pouvait devenir le jour suprême de la résistance!

PREMIERE CELEBRATION AUX TROIS-RIVIERES

Le premier banquet de la Saint-Jean-Baptiste qui eut lieu aux Trois-Rivières me paraît être celui de l'année 1837. Il suffit de mentionner cette date pour faire comprendre l'importance d'une telle réunion.

Un jour, en fouillant dans les papiers de son frère, J.-Napoléon Bureau, avocat des Trois-Rivières, a trouvé le brouillon d'une circulaire datée du mardi 20 juin 1837. Voici cette pièce: "Ayant pris en considération, dans une assemblée à cet effet, les désirs d'un grand nombre d'habitants de

ce district d'avoir une assemblée générale aux Trois-Rivières pour exprimer leurs sentiments au sujet des résolutions proposées par Lord John Russell dans le parlement impérial contre la province du Bas-Canada, les soussignés vous prient de vouloir bien assister à une assemblée préparatoire qui aura lieu lundi prochain (26 juin) à l'hôtel de M. Louis Plamondon de cette ville, à une heure après-midi, afin qu'on s'entende, sur les résolutions à adopter à l'assemblée générale qui aura lieu au jour qui sera alors fixé, et qu'après avoir consulté, dimanche prochain, vos co-paroissiens, vous puissiez nous donner les noms des personnes désirant convoquer dans les papiers publics la dite assemblée générale.

“Vous êtes aussi prévenu que, lundi prochain, il y aura au même lieu, à 5 heures de l'après-midi, un dîner de souscription en l'honneur de la St-Jean-Baptiste, fête patronale des Canadiens à laquelle vous êtes prié d'assister.

“Il est bien entendu que les soussignés ne connaissant point tous les notables de vos endroits, vous êtes aussi prié de leur communiquer la présente invitation, afin qu'ils aient l'occasion d'assister à l'assemblée et à la fête nationale, s'ils le jugent à propos.

“Dans le cas où vos occupations ne vous permettraient pas de venir à l'assemblée de lundi, vous aurez la complaisance de nous faire parvenir par lettre votre réponse à nos demandes, et vous obligerez, Vos très humbles serviteurs.”

Cette circulaire devait être signée non seulement des noms des secrétaires du comité, mais

encore de quelques citoyens des Trois-Rivières connus dans les localités où l'on adressait l'invitation.

EXTENSION DE LA SOCIÉTÉ APRÈS LES TROUBLES.

La célébration de la nouvelle fête fut interrompue par les événements de 1837-1838. Duvernay, et d'autres du même cercle, prirent le chemin de l'exil. Réfugié aux États-Unis durant les premières années qui suivirent le soulèvement, le fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste aurait pu croire que son oeuvre ne produirait aucun résultat, puisqu'elle était comme étouffée au berceau, mais, à l'automne de 1842, Duvernay étant de retour, il y eut réorganisation et propagande, cette fois avec le concours des principaux citoyens d'origine française. La première assemblée générale eut lieu le 9 juin 1843, dans une salle du marché Sainte-Anne (aujourd'hui carré d'Youville). On adopta certains règlements et on procéda à l'élection du conseil; l'honorable Denis-Benjamin Viger, le bras droit de Duvernay dès la première heure, fut de nouveau nommé président, et Georges-Etienne Cartier secrétaire. Le 24, une grand'messe fut célébrée à l'église Notre-Dame, suivie d'une procession à laquelle prirent part plus de mille membres. Un banquet avait été organisé à raison de \$3.00 par tête, mais le 20 juin précédent un désastreux incendie jeta la consternation dans le village de Boucherville et il fut résolu que l'argent souscrit soit versé aux infortunés.

Le service religieux du matin, avec sermon, ensuite la marche en procession, furent donc adoptés à partir de 1842 à Québec, de 1843 à Montréal, et cet ensemble de cérémonial se répandit par toute la province, sans négliger le pain bénit, les drapeaux, les discours, les banquets, les piques-niques, les jeux sur la pelouse, les promenades sur l'eau, la musique en plein air, les feux de joie, les concerts, etc.

Depuis 1842 la célébration annuelle s'est continuée. Elle a refleuré après la tempête et s'est répandue partout. Aujourd'hui, elle est fêtée dans maints endroits de la province d'Ontario, dans le Manitoba, les plaines de l'Ouest, la Colombie-Anglaise, la Californie, le Dakota, le Wisconsin, sur les bords du Mississipi et des Grands Lacs, dans tous les Etats de la Nouvelle-Angleterre où les nôtres font légion.

A mesure que nos gens se sont éparpillés, afin de laisser la province de Québec en minorité dans la Confédération, ils ont emporté avec eux le souvenir du 24 juin, non pas celui qui remonte aux druides, mais l'autre, le nouveau testament d'après Duvernay et le docteur Bardy. Il n'y a pas un compatriote de passage à l'étranger qui ne sente son coeur tressaillir le jour de la fête nationale, car les Canadiens-français ont le culte de la patrie.

En 1887, la colonie canadienne de Paris fêtait pour la première fois la Saint-Jean-Baptiste, par un banquet au restaurant Marguery auquel assistaient plusieurs Français éminents.

Montréal et Québec sont les boulevards de la Société Saint-Jean-Baptiste; aussi les plus belles

fêtes nationales ont lieu dans ces deux villes. Les Canadiens-français d'Ottawa méritent également une bonne mention car, depuis 1852, la plupart de leurs fêtes du 24 juin ont eu un caractère très relevé.

L'idée de représenter saint Jean-Baptiste, dans les processions du 24 juin, par un enfant vêtu d'une peau d'agneau et accompagné d'un petit mouton, vient de M. Chalifoux, décédé le 28 août 1887, âgé de soixante-quatorze ans. Cela date de 1866, si j'ai bonne mémoire. Pie IX récompensa M. Chalifoux en lui envoyant des reliques de saint Jean-Baptiste. Cette vieille coutume nous vient de Venise, où elle a été en honneur pendant des siècles. "Dans les tableaux de plusieurs artistes célèbres, m'écrit Gérard Malchelosse, on voit saint Jean-Baptiste vêtu d'une peau et portant une croix formée de deux roseaux; il est près d'une source jaillissant d'un rocher, et un agneau broute à ses pieds; tels: Le Dominiquin, Espinosa et Murillo. Ces peintres vivaient entre 1591 et 1682."

FONDATION A QUEBEC

Québec doit figurer dans ces notes parce qu'il n'a pas tardé à suivre le mouvement et à s'en emparer dans une grande proportion. Sir James LeMoine²⁵ raconte qu'il a assisté, en 1837, à la célébration du 24 juin, au Bois de Boulogne, boca-

25. LeMoine a traduit en anglais les premiers essais de M. Sulte sur les origines de la Saint-Jean-Baptiste; les récents articles de l'historien ont fourni de même au R. P. Alexandre Dugré, S.J., la substance d'une étude publiée sous la signature de ce dernier.

ge du capitaine Faucher, à Saint-Thomas-de-Montmagny. Louis-Joseph Papineau y était. Le docteur Étienne-Pascal Taché avait organisé la réunion. On y parla politique "pour propager les doctrines républicaines." *Le Canadien* publia un compte-rendu "sympathique."

Le docteur Hubert La Rue s'applique à nous faire connaître ce qui concerne son "pays" en fait d'origine de la Saint-Jean-Baptiste: "Le père, le fondateur de cette Société à Québec a été M. Narcisse Aubin. Le 16 juin 1842, huit jours avant la fête et un an avant la réorganisation de la Société à Montréal, M. Aubin, dans *le Fantasque*,²⁶ faisait un chaleureux appel au patriotisme des Canadiens-français de Québec, leur disant qu'à Montréal, deux jours avaient suffi à M. Ludger Duvernay pour organiser (1834?) un banquet somptueux. L'article du *Fantasque* se terminait par ces mots: "Ceux qui seraient disposés à célébrer la Saint-Jean-Baptiste sont priés de laisser leurs noms à ce bureau, d'ici à samedi prochain. Si, d'ici à ce temps, le nombre en était suffisant, une assemblée serait convoquée, afin de nommer un comité, prendre les souscriptions et s'occuper des autres arrangements nécessaires."

"Cet appel fut entendu et, trois jours plus tard, le 19, une assemblée préliminaire eut lieu à l'hôtel Maheux, rue du Parc, faubourg Saint-Roch. A cette assemblée, la Société Saint-Jean-

26. Voir H.-J.-J.-B. Chouinard, *Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec*, vol. IV, p. 297 et suivantes; le Dr Pierre-Martial Bardy, compilation par l'abbé F.-X. Burque, p. 5 et suivantes.

Baptiste de Québec fut fondée et organisée."²⁷

Il y avait à cette réunion J.-P. Plamondon, Olivier Fiset, P.-O. Guenet, Charles Châteauvert, Joseph Savard, S. Marmette, Joseph-Charles Taché, Ovide Paradis, Joseph Cauchon, Téléphore Fournier, P.-M. Derome, W.-H. Rowen, L. Mathieu, R.-T. Lévesque, J. Grenier, H. Gingras, P. Gingras, P. Corriveau, J. Bureau, P.-A. Gagnon, le docteur Tourangeau et autres. Le docteur Pierre-Martial Bardy démontra la nécessité de fonder une "grande association pour célébrer la Saint-Jean-Baptiste." La proposition fut acceptée avec enthousiasme et le docteur Bardy fut nommé président, Narcisse Aubin, vice-président, J.-P. Rhéaume et J. Huston, secrétaires, P.-O. Guenet, trésorier.

Le dimanche, 19, au prône de la cathédrale, on avait annoncé la fête en l'honneur de la tempérance, un sujet qui était alors en vogue comme il l'est redevenu en 1916. Le 20, *le Canadien* parle du banquet. D'abord, on avait conçu l'idée de choisir l'hôtel de la Cité, rue Sainte-Anne; un groupe se prononça pour l'hôtel Albion ce qui a-

27. Le signal du réveil partit, il est vrai, de M. Aubin. Ses nombreux articles dans le *Fantasque*, à ce sujet, sont à lire. Cependant, c'est le Dr Bardy qui forma véritablement la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec et c'est à celui-ci qu'elle doit son premier développement. La persistance avec laquelle Céline Bardy a défendu la mémoire de son père contre l'oubli de ses compatriotes est typique. Voir le *Dr Pierre-Martial Bardy*, compilation de l'abbé F.-X. Burque.

28. Les deux banquets avaient, au juste, été organisés à l'insu l'un de l'autre. Quelques citoyens de la haute ville, parmi lesquels était Etienne Parent, avaient résolu de fêter la Saint-Jean-Baptiste par un simple banquet, tandis que le Dr Bardy voulait une fête de la nation. Voir les textes des journaux du temps, H.-J.-J.-B. Chouinard, *Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste*

menait deux banquets simultanés.²⁸ On finit par s'entendre aisément en faveur du *City Hotel*.

Le 24 juin 1842, la Saint-Jean-Baptiste était donc célébrée pour la première fois dans les murs de Québec. À six heures du matin, on forma la procession devant l'hôtel de la Cité pour arriver à la messe au coup de sept heures. La musique *la Canadienne*, sous la direction de M. Charles Sauvageau, battait la marche. En tête se déployait une bannière aux couleurs verte, blanche, rouge, sur laquelle était représenté saint Jean-Baptiste et un castor peints par Joseph Légaré.^{28a} Au milieu du défilé on voyait une autre bannière blanche portant: "Nos Institutions, notre Langue et nos Lois." Puis, six drapeaux de milice de 1812.

La température était superbe. La vieille cité de Champlain, couronnée de fleurs et de drapeaux, présentait un aspect inaccoutumé. Chaque membre de la procession avait sur la poitrine une feuille d'érable et un castor avec ruban rouge, vert et blanc.

Le curé Charles-François Baillargeon célébra la grand'messe et l'abbé Charles-Pascal-Télesphore Chiniquy prononça un sermon éloquent²⁹ sur la tempérance dont il était l'apôtre reconnu. En réalité ce ne fut pas ce que nous appelons une

de Québec, vol. IV, p. 297 et suivantes; le Dr Pierre-Martial Bardy, compilation par l'abbé F.-X. Burque, p. 3 et suivantes; aussi les nombreux articles de N. Aubin dans le *Fantasque*, ceux d'Etienne Parent dans le *Canadien* et ceux de la *Gazette de Québec*.

28a. Sur Joseph Légaré, voir Bibaud, le *Panthéon canadien*, éd. 1891, p. 158.

29. On ne pouvait en effet choisir dans le temps une voix plus éloquente.

messe de la Saint-Jean-Baptiste mais une occasion de prêcher la tempérance, et à cela "honne soit qui mal y pense."

L'office terminé, la procession se remit en marche, parcourant plusieurs rues, et enfin on brisa les rangs aux cris de "Vive la Reine, vive la Saint-Jean-Baptiste," après une courte allocution du docteur Bardy.

Il se trouva que l'hôtel de la Cité ne pouvait accommoder tous les convives dans une même salle, ni même dans un seul étage. Alors, va pour deux étages et l'on fit contre fortune bon coeur.

Donc, le soir du même jour, il y eut avec éclat un premier banquet de deux cents personnes, parmi lesquelles l'honorable René-Edouard Caron, maire de la ville, les honorables John Neilson et Thomas-C. Aylwin, tous deux hommes politiques distingués. Le corps de musique *la Canadienne*³⁰ épuisa son répertoire de compositions patriotiques. Les toasts se succédèrent avec tous les honneurs. Il y eut "une véritable avalanche de discours" dont les principaux par le président, le maire, MM. Joseph Cauchon, G. Belleau, P.-J.-O. Chauveau, Thomas-C. Aylwin, député, Étienne Parent, Auguste Soulard et P.-M. Derome. Le tout se termina vers minuit.

C'était un vendredi. Le repas fut tout en maigre. On était sous le régime de la tempérance. En dépit des nombreuses "santés", tous les convives restèrent sobres. "Il n'y eut d'autre cha-

30. Sur la fanfare *la Canadienne* et M. Sauvageau, voir H.-J.-B. Chouinard, *Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec*, vol. IV, p. 516 et suivantes.

leur intérieure que celle qui pouvait provenir d'un patriotisme brûlant." De l'eau, des limonades, de la bière de gingembre, de la sapinette ou petite bière — liqueurs de tempérance. *Le Canadien* disait: "Nous nous sommes amusés aussi bien, peut-être mieux que si le vin eut ruisselé sur la table."³¹

Le lendemain, sir Charles Bagot arrivait à Québec comme gouverneur général. Dans le cortège qui alla à sa réception, la Société Saint-Jean-Baptiste figurait avec la Saint-Georges, la Saint-André, la Saint-Patrice, etc.³²

Désormais tout le Bas-Canada allait vibrer au 24 juin, tous les ans, et le castor, la feuille d'érable, "Avant tout soyons Canadiens," devaient se marier avec *Nos institutions, notre langue et nos lois*.

FONDATION A OTTAWA

La petite ville de Bytown, aujourd'hui Ottawa, jouissait alors (1840-1850) d'une renommée déplorable. Tout le Canada la regardait comme un coupe-gorge. Les *shiners* y règnaient en maî-

31. On trouvera des extraits substantiels des discours de ce banquet dans le livre de l'abbé F.-X. Burque sur le Dr Bardy. C'est après cet événement que la fête et la célébration devinrent générales sur les bords du Saint-Laurent; elles se répandirent dans les Etats américains à partir de 1850.

Le 31 août 1842, les membres de la Saint-Jean-Baptiste de Québec se réunirent à l'école des Glacis pour procéder à l'organisation définitive de l'association. On trouvera un rapport des élections dans H.-J.-J.-B. Chouinard, *Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec*, vol. IV, p. 338.

32. C'est en cette circonstance que sir Charles Bagot, cherchant en vain dans les rangs des citoyens de Québec ceux qui sont le peuple, s'écria: "C'est un peuple de gentilhommes." Ibid, vol. II, p. 309; vol. IV, p. 518, 519.

tres. Ces hommes dangereux étaient des nouveaux venus dans le pays; tous avaient la haine du français.³³ Ils traquaient les Canadiens dans les bois, sur les rivières, en pleine ville et les assassinaient sans merci. Irlandais catholiques et orangistes se liguèrent contre nous. Ces bandes de tueurs se donnaient le nom de *shiners*, ceux qui brillent par leurs exploits: "We are the shiners of the Ottawa," disaient-ils, nous sommes les radieux vainqueurs de ce pays. Nos gens prononçaient *chêneurs* pour *shiners*, ce qui n'a plus de sens.

On parlait sérieusement de placer à Bytown le siège du gouvernement de l'union des Canadas en 1840. Il va sans dire que l'idée de transporter le siège du gouvernement dans une pareille ville souleva de partout un cri de réprobation; néanmoins, sans la canaille qui l'infestait, il y a gros à parier que Bytown serait devenue capitale peu après l'union des deux Canadas.

Enfin, nous en étions rendus à inhumer nos morts en cachette, la nuit, parce que nos convois funèbres étaient attaqués et dispersés dès que les *shiners* en avaient connaissance. Les Canadiens-français formaient alors le tiers de ce petit peuple. En s'organisant ils pouvaient espérer de de-

33. Il était presque impossible à nos compatriotes de Bytown de se déclarer Canadiens-français; on leur en faisait un crime. On avait organisé une sorte de police secrète qui avait pour but de détruire le nom français dans la vallée de l'Ottawa. Ce système absurde était surtout dû au mauvais choix de l'immigration faite alors. *Mélanges historiques*, vol. 12, p. 46; N.-E. Dionne, *Fête nationale des Canadiens-français célébrée à Windsor, Ont., le 25 juin 1883*, p. 91, 122; Alexis, *Histoire de la Province ecclésiastique d'Ottawa*, vol. I, p. 164-169, 322; vol. II, p. 156.

venir le groupe le plus compact et le plus difficile à entamer, puisqu'il y a chez eux unité de religion, de langue et de coutumes, ce que ne possédaient guère les autres éléments réunis dans la ville.

La Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa naquit de cette situation en 1852. Isidore Champagne, aubergiste, l'*Hôtel du Castor*, en fut le principal fondateur,^{33a} secondé par son frère Antoine, J.-B. Turgeon, le docteur J.-C. Trottier de Beaubien, le docteur Pierre Saint-Jean, MM. Lazure, Berrichon, Marier et autres. La première célébration de la fête et la procession créèrent presque une révolution au milieu de ce peuple hostile. Les anciens *shiners* virent avec stupéfaction parader ce corps français, bannières au vent, musique en tête, dans ces mêmes rues qui avaient été le théâtre de tant de forfaits. Cette affirmation de nos nationaux eut un excellent effet, car depuis lors une entente de plus en plus cordiale s'établit entre les Canadiens-français et les nationalités étrangères, à venir jusqu'en ces dernières années où cependant tout ne va pas pour le mieux.³⁴

L'ERABLE

La devise adoptée par la Société Saint-Jean-Baptiste est: *Nos institutions, notre langue et nos*

33a. Les premières convocations de la Société Saint-Jean-Baptiste et de l'Institut eurent lieu chez Isidore Champagne. A minuit, le 23 juin, la fête commençait par le tir d'un canon de M. Champagne.

34. L'application du règlement XVII est la cause principale des nombreuses dissensions qui existent aujourd'hui au sein de la famille outaouaise.

lois,³⁵ empruntée au journal *le Canadien* ressuscitée par Étienne Parent en 1831.

La feuille d'érable, à titre d'emblème approprié aux Canadiens d'origine, c'est-à-dire français, doit avoir été ainsi considérée bien longtemps avant 1834 puisque *le Canadien* du 29 novembre 1806 en parle comme d'une chose admise partout. A cette époque, *le Mercury* de Québec portait le chardon d'Écosse et menait la guerre à l'élément français dans la politique. *Le Canadien* relève les attaques de son antagoniste et imprime le couplet ou épigramme dont il s'agit :

L'érable dit, un jour, à la ronce rampante:
 "Aux passants pourquoi t'accrocher?
 "Quel profit, pauvre sotte, en comptes-tu tirer?"
 —"Aucun, lui répondit la plante:
 "Je ne veux que les déchirer."

Visiblement dans ces lignes, l'érable représente l'élément canadien. Depuis quand en était-il ainsi? Le fait est à remarquer.

Aux agapes de 1836, à Montréal, Denis-Benjamin Viger, président, arrêta son attention sur l'érable et dit que cet arbre "qui croît dans les vallons, sur les rochers, d'abord frêle et battu par la tempête, languit en arrachant sa nourriture du sol qui l'a vu naître, mais ensuite il s'élançe et devient grand, robuste, superbe, brave les orages,

35. Cette devise, qu'on a parfois mise à tort au crédit du protonotaire Joseph-François Ferrault ou de Duvernay, est d'Étienne Parent. Elle résumait toute la politique que celui-ci avait adoptée. Les besoins du temps, en inspirant ce mot d'ordre, complétaient la bannière de la Saint-Jean-Baptiste. Voir **B.R.H.**, 1898, p. 120, 181, articles de P.-B. Casgrain; 1900, p. 214, article de Benjamin Sulte; *Mélanges historiques*, vol. 14, p. 38.

triomphe de l'aiglon qui ne peut plus l'ébranler. C'est le roi de nos forêts, c'est l'emblème du peuple canadien."

Quelques mois plus tard, *le Canadien*, de Québec, changeait sa vignette de tête (un laboureur près de sa charrue et de ses boeufs) adoptant le feuille d'érable avec le castor. "Ces emblèmes, écrivait Etienne Parent, n'ont guère besoin d'explication, car la feuille d'érable a été adoptée pour le Bas-Canada, de même que la rose pour l'Angleterre, le chardon pour l'Écosse, et le trèfle pour l'Irlande." Pas un mot du castor qui figure dans la vignette.

Jusqu'à cette époque l'élément français avait été presque seul à se partager le sol de la province. La situation changea plus tard et plusieurs fêtes nationales se trouvèrent voisines les unes des autres, mais sans se faire concurrence.^{35a} Les Anglais de la vieille Angleterre ont la Saint-Georges (23 avril), les Gallois la Saint-David (1 mars) en l'honneur de la principauté de Galles ou les Cornouailles, les Ecossais la Saint-André (30 novembre), les Irlandais la Saint-Patrice (17 mars) et tout cela, avec la Saint-Jean-Baptiste, marche d'accord comme les régiments d'une grande armée. Tous sont Canadiens, aujourd'hui, conservant avec respect le souvenir de leurs pays d'origine.

Il était donc convenu, dès 1806, et probable-

35a. L'organisation de la Saint-Patrice à Montréal date du mois de mars 1834 et celle de la Saint-André de novembre 1834; en 1835, on fonde la Société allemande et le 1 août de la même année se constitue la Nationale française; la Saint-Georges naît vers 1840. Aux Trois-Rivières, la Saint-Patrice était fêtée dès 1776 par les troupes du congrès de Philadelphie. Une congrégation juive existait à Montréal en 1768.

ment depuis des années, que l'érable nous personnifiait. En France ou ailleurs, cet arbre est assez rare et le plus souvent d'un aspect misérable comparé au nôtre.³⁶ Nos premiers colons devaient l'admirer car ces campagnards se connaissaient en essences forestières puisqu'ils venaient des régions de France où les boisées abondaient. Par la suite, vers 1685, il leur donna son fameux sucre et de cette manière il entra dans la famille. Sa feuille est de toute beauté. L'érable est le panache de la forêt canadienne, surtout en automne. Son éloge a été fait dans le livre de Pierre Boucher, paru en 1664.

Tous ceux qui ont écrit sur le Canada durant notre premier siècle parlent de la forme majestueuse de notre érable, de sa feuille si bien découpée, de la beauté de son bois et de l'eau sucrée ou sève qu'il contient. J'ai remarqué que, sur vingt mentions de ce genre, pas une n'emploie les termes sirop, sucre ou décoction avant l'année 1685, et toutes se bornent à dire qu'on en buvait l'eau qui coulait au printemps des entailles que les enfants y pratiquaient pour s'amuser. Les Sauvages en faisaient autant, et comme ils ne connaissaient pas l'art de faire bouillir le liquide pour obtenir l'évaporation, comme ils ne pouvaient non plus opérer sur le feu avec des casseaux d'écorce, ils n'ont jamais fait ni sucre ni trempette d'eau d'érable. Ceci est prouvé par tous les écrivains des premiers temps de la colonie. Mais le plus curieux c'est

36. Notre érable est plus grand, plus imposant que celui d'Europe; c'est, en effet, le plus beau du monde. Il remplace le chêne des Gaulois.

que les Français, arrivant ici avec des chaudières de métal et n'ignorant point ce que c'est que l'ébullition et ce qui s'en suit, sont restés quatre-vingts ans dans l'indifférence à cet égard. Une fois le procédé découvert, Canadiens et Sauvages l'ont adopté partout—les marmites de fer ne manquaient ni aux uns ni aux autres en ce temps-là.³⁷

Dans les fêtes de 1834 et 1835 plus haut mentionnées, il n'est fait aucune mention du castor, mais on y parle de l'érable. En 1836, on adoptait le castor et la feuille d'érable. A partir de ce moment, les deux emblèmes se répandirent dans toutes nos paroisses. Après 1867, la Confédération réclama le castor et la feuille d'érable. J'ai vu des Anglais crier avoir inventé ces emblèmes. Alors, pourquoi n'acceptent-ils pas aussi: *Nos institutions, notre langue et nos lois?* On n'est pas Canadiens sans cela, et tous les Anglais veulent maintenant être Canadiens.

LE CASTOR

Au sujet du castor, il s'est fait bien des commentaires dans la presse depuis 1880 pour savoir si c'était autrefois un insigne national et depuis quand nous l'employons ainsi.³⁸

37. Sur le sucre d'érable voir *Mélanges historiques*, vol. 7, p. 36.

38. Le castor a figuré de tout temps sur nos pièces officielles, à cause de la traite des pelleteries et, maintenant, il représente l'instinct industriel si particulier à notre peuple. Aucune loi, cependant, qui le reconnaisse pour emblème du Canada, non plus que la feuille d'érable. Libre à qui voudra, homme, société ou province, de s'en attribuer l'insigne. *The Star*, Montréal, 20 janv. 1883; *Histoire des Canadiens-français*, III, 132; IV, 128; VIII, 109, 110.

La première apparition de cette figure allégorique est du 4 septembre 1630, alors que le roi d'Angleterre Charles I l'accorda à sir William Alexander de Menstrie en le créant baronnet de la Nouvelle-Ecosse, où ce seigneur avait des établissements depuis 1621. La devise était : *Per mare, per terras*, applicable au genre amphibie de l'animal, de même qu'aux opérations du chevalier William Alexander par mer et par terre. Ce privilège du castor placé dans un écusson est personnel et n'a aucun caractère national. De plus, l'Acadie n'a jamais été considérée territoire canadien avant 1867. Dans la Grande-Bretagne, dix-huit familles ont aujourd'hui un castor mêlé à leurs armes. En Allemagne, les Ysebrant Beverwoorde, qui remontent à l'an 1300, portent le castor avec la devise *Per mare, per terras*. Une branche française de cette famille conserve encore le castor et la même devise. Tout cela n'est que souvenir du trafic des fourrures chez les nobles ancêtres de ces groupes d'individus (nullement Canadiens. Le sceau des Pays-Bas, en 1632, portait pour toute marque un castor : commerce de fourrures avec Moscou et l'Amérique.³⁹

Aucune trace de l'emblème depuis 1630 au 13 octobre 1673. C'est le comte de Frontenac qui s'en occupe en écrivant à Colbert : "Vous aviserez, s'il vous plaît, aux livrées et aux armes que le roi voudra donner à la ville de Québec. Je croirais que les fleurs de lys sans nombre, au chef d'or,

39. Les Hollandais faisaient un gros trafic de peaux de luxe dont une bonne partie sortait de New-Amsterdam, à présent New-York.

chargé d'un castor de sable (couleur noire) lui conviendrait assez bien, avec deux orignaux pour support, et le bleu et le blanc pour les livrées de la ville." Voilà bien du flafla pour une colonie de six mille âmes et une bourgade comme l'était Québec! Castor et orignaux n'étaient pas difficiles à imaginer dans une ville et une colonie qui ne vivaient que du commerce des pelleteries, mais le projet resta dans les bureaux de Versailles et, après tout, ce n'était qu'une application locale de l'idée du castor comme emblème et non pas une déclaration des autorités le faisant comme un signe distinctif du pays; le Canada ne pouvait en être affecté. J'ignore si Québec eut jamais sous le gouvernement français des armes particulières. En tout cas, le castor que le comte de Frontenac voulait lui donner est aujourd'hui dans l'écusson de *Concordia* (Montréal).

Les successeurs de Cartier ne sont venus sur le Saint-Laurent que pour se procurer des peaux de castor. Le sieur de Monts n'a fait un poste à Québec (1608) que pour ramasser du castor. Le comte de Soissons, le duc de Ventadour, le prince de Condé et les autres grands personnages qui se sont occupés du Canada jusqu'à 1634 n'avaient qu'un objet en vue: le castor et jamais une colonie agricole. Celle-ci a commencé en 1634 par l'initiative de quelques humbles cultivateurs et j'oserai dire contre la volonté des gens à plumets qu'on nous signale toujours comme les fondateurs de notre pays. Toute cette histoire est à refaire.

Je ne sais pas si les compagnies de 1608 à 1634 et plus tard se servaient de la figure d'un ori-

gnal ou d'un castor pour marquer leurs factures, comptes, papiers ou empaquetages, mais c'est possible. Les grands seigneurs et leurs associés les commerçants ordinaires, tant en France qu'en Angleterre et en Allemagne, exploitaient les fourrures. C'était la Californie de ce temps-là.

En 1670, il n'est pas fait mention d'emblème canadien sur la monnaie frappée pour cette colonie. La pièce est toute en l'honneur du pompeux Louis XIV; buste du roi avec devise: *Gloriam regni tui dicent*—on parlera de la gloire de ton règne. L'intendant Talon avait proposé la frappe de cette monnaie et non pas la Compagnie des Indes comme le dit le P. Charlevoix.

Sur la médaille qui rappelle le siège de Québec par Wm. Phips en 1690, un castor s'avance vers une femme assise sur des trophées opimes enlevés à l'ennemi: la France et le Canada.⁴⁰ Cela est-il suffisant pour affirmer que l'intention du souverain était d'imposer le castor comme signe héraldique de la colonie, mais alors pourquoi ne le retrouve-t-on nulle part sous le régime français? Louis XIV en 1690, comme Frontenac en 1673 ne songeaient qu'aux belles pelleteries, non pas à autre chose.

La monnaie destinée aux colonies françaises, ce qui comprend l'Acadie, la Louisiane et les Antilles avec le Canada, sous Louis XV, en 1721, ne répète pas la devise de 1670, cela se conçoit. Elle ne nous dit rien de nouveau avec ses trois fleurs

40. Phips aurait voulu procurer le monopole à ses compatriotes, mais il a manqué cette conquête devant Québec, de sorte que le castor s'avance du côté où siège la femme (la France) assise sur les drapeaux anglais.

de lis, et pas de castor.

Sur la page-titre de l'*Histoire de la Nouvelle-France* du P. Charlevoix, publiée en 1744, on voit une vignette représentant une ruche d'abeilles et deux castors sous des branches d'arbres. Il a plu à l'éditeur ou à l'auteur d'en agir ainsi. On aurait tort d'attribuer la moindre valeur à ce dessin.

Une petite médaille de 1754 qui a rapport à Québec montre deux castors qui se combattent sur un tronc d'arbre, symbolisant la lutte entre Anglais et Français au sujet du commerce des pelleteries. La guerre de Sept Ans commençait, comme celles qui l'avaient précédée, toujours à cause des peaux de castor, mais cela ne veut pas dire que le castor représentait officiellement le Canada, pas plus que, sur cette même médaille, il ne représentait les colonies anglaises d'après l'autorité.

La médaille frappée en Angleterre pour commémorer la conquête du Canada, année 1760, porte une femme éplorée (la France) et un castor bien en évidence, comme pour dire: "Voici la réponse à l'orgueilleuse médaille de 1690," ou encore: "Vous avez perdu le pays des fourrures," mais c'est une simple allégorie, privée de toute déclaration de la couronne disant que le castor appartient aux armes du Canada. L'écusson même de cette colonie n'existait pas.

On m'a parlé d'une médaille française de 1764 qui montre un castor sur l'une de ses faces. En 1764! cela ne vaut rien.

La médaille du Congrès de Philadelphie rappelant le souvenir de l'invasion de 1775 exhibe l'inévitable castor. Benjamin Franklin plaça aus-

si un castor sur la monnaie de carton de ce Congrès qui circula parmi nous en 1775, mais l'exemple n'a pas été suivie.

Dans le *Quebec Act*, de Gerald Hart, il y a, page 21, une mention du castor sous la date de 1776.

Le "Beaver Club" de Montréal fit graver une médaille, en 1785, et cette société de marchands de fourrures ne manqua point d'y mettre un castor.⁴¹

Dans une estampe fastueuse, en tête de *la Gazette de Montréal*, de Fleury Mesplet, en 1788, il y a un castor.

Le général sir Guy Carleton devenant lord Dorchester fut autorisé à peindre un castor dans ses armes, comme autrefois sir William Alexander. C'est encore une affaire toute personnelle.

Une institution financière qui s'appelait *Canada Bank* émettait en 1792 des billets dont l'un portait la figure d'un castor dessinée au pied d'un arbre qu'il rongait.⁴²

La *Loyal and Patriotic Society of Upper Canada*, formée durant la guerre de 1812, imprima, à Montréal, chez William Gray, en 1817, une brochure dans laquelle on proposait de donner des médailles à certaines personnes méritantes et de mettre sur le revers un castor emblématique de l'industrie.

Le sou de la Compagnie du Nord-Ouest, en 1820, porte un castor en signe de négoce. Cette

41. Sur le *Beaver Club*, voir *Mélanges historiques*, vol. 3, p. 76; *Canadian Antiquarian*, 1889, p. 90.

42. *Canadian Antiquarian*, 1890, p. 131, 157; 1875, p. 190; *B.R.H.*, 1905, p. 287.

compagnie n'existait que pour le trafic des pelleteries.

Vers 1815, Jacques Viger fit dessiner un castor dans un écusson de fantaisie et, en 1830, il le mit dans l'écusson de la ville de Montréal. La ville n'est pas la nation. Il est impossible de trouver une autorité royale ou législative qui proclame le castor emblème du Canada. Le grand sceau de notre Confédération n'a point de castor. Quant à la monnaie actuelle, aux billets de banque et aux timbres-postes qui portent le castor, cela est sans conséquence. Ces figures changent comme la mode. Au temps du commerce des pelleteries, le castor était une figure parlante. A présent nous le considérons comme symbole d'un peuple industriel, mais il n'est pas officiel.

Les Canadiens de 1834 ont été les premiers à choisir le castor comme signe de nationalité.⁴³ Ils avaient déjà la feuille d'érable. Trente ou quarante ans plus tard, les Anglais, les Ecossais, les Irlandais les ont imités sur ces deux points, et en même temps, ils ont commencé à se dire Canadiens. Jusque vers 1870 il n'y avait de Canadiens que les découvreurs et fondateurs du pays. Depuis cinquante ans, il a fallu créer pour ceux-ci le nom de Canadiens-français, ce qui m'a fort étonné dans les commencements. Je suis d'opinion, toutefois, qu'il importe de conserver le nom de Canadiens-français, et tant que les Anglais du Canada ne parleront pas le français, il est ridicule

43. Voir Appendice, notes I et II; *B.R.H.*, mai 1898; le *Pays Laurentien*, juillet 1917.

de s'appeler simplement Canadiens.

COULEURS NATIONALES

On a fait l'observation que la colonie ne possédait aucun autre signe distinctif que le drapeau français; cependant, il n'existait point de drapeau français au dix-septième siècle; celui du roi, l'étendard des Bourbons, était peut-être arboré sur la maison de Frontenac; et si pavillon il y avait ailleurs il devait représenter la compagnie de traite qui jouissait du monopole de tous les négoce ou à peu près.

Avant 1760, c'est-à-dire sous le régime français, le drapeau était bleu, semé de fleurs de lis d'or; anciennement elles étaient en nombre; plus tard elles furent réduites à trois posées au centre. En quelques circonstances les Canadiens-français ont arboré un drapeau formé de deux bandes de même grandeur; l'une blanche, l'autre verte, mais rien de tout cela n'est devenu populaire.⁴⁴

En 1854, nous n'avions pas encore de couleurs nationales lorsque les Anglais nous imposèrent le tricolore de la révolution française, parce que Napoléon III s'alliait à l'Angleterre contre la Russie. Jusqu'à 1870, les Anglais firent un grand déploiement de ces trois couleurs et les Canadiens-français prirent l'habitude de les étaler dans leurs fêtes. La guerre franco-prussienne décida les Anglais à supprimer tout ce qui rappelait Napo-

44. Le lieutenant-colonel Audet dit qu'à l'école des Frères de Montréal, en 1849, on portait trois drapeaux unicolores; 1o bleu, 2o blanc, 3o rouge. Cela ne semble pas avoir eu lieu ailleurs.

léon III qui les avait tiré d'affaire en Crimée, mais les Canadiens-français adoptèrent alors résolument l'enseigne proscrite.

Le tricolore représente la France à partir de 1789 jusqu'à nos jours et lorsque nous l'arborons c'est comme par un oubli du passé. En tout cas, lorsque nous aurons à exprimer les souvenirs antérieurs à 1760 ne manquons pas de reprendre les fleurs de lis avec fond blanc ou bleu.

La question du drapeau occupait nos pères dès 1807. On exprimait déjà d'un côté le voeu d'avoir un drapeau canadien, et, d'autre part, on prétendait que celui de l'Angleterre nous devait suffire, de même que celui de la mère-patrie nous avait suffi sous le gouvernement français. Un poète milicien s'écrie :

A notre brave milice,
Quoiqu'il manque des drapeaux,
On rendra bonne justice
En admirant ses travaux...
Yankees, Antrogoths, Vandales,
Ils braveront tous vos traits;
Vous sentirez, cannibales,
Si la mort a des attraits.

La pièce se termine par ces vers prophétiques :

Oui, fiers Anglais, n'en doutez pas:
Pour vaincre, vous aurez nos bras!

C'était prédire Châteauguay à six ans de distance. Pas mal pour un poète qui fait ses dents!

Au lendemain de la Saint-Jean-Baptiste, à Québec, en 1842, *la Gazette de Québec* signalait

en faisant la lippe les couleurs du principal drapeau de la procession : vert, blanc, rouge, qu'il déclare être un insigne révolutionnaire. *Le Canadien* (27 juin) lui répond dans les tons doux, qu'il a pris le vert pour le bleu et que le tricolore de Québec signifie : Foi, Espérance, Charité.

A ce propos, citons quelques lignes d'Adolphe de Puibusque, écrites en 1858 :

J'aime les oiseaux blancs qui charment vos hivers
 Le blanc, c'est la candeur, voile de l'innocence.
 De vos grandes forêts j'aime les arbres verts.
 Le vert, c'est le printemps, l'avenir, l'espérance.

La pièce est intitulée *les Couleurs du Canada*. C'est de la pure fantaisie. Le vert et le blanc n'ont pas été employés de cette manière. La Société Saint-Jean-Baptiste marche sous le drapeau britannique. Sa principale bannière est de couleurs blanche et verte, ayant sur un côté l'image de saint Jean-Baptiste, entourée d'une guirlande de feuilles d'érable avec un castor et la devise "Rendre le peuple meilleur". Sur le revers sont les armes de la cité avec l'inscription "Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal."

LUDGER DUVERNAY

C'est le moment de dire qui était Duvernay, d'où il venait et le but qu'il se proposait d'atteindre en créant la Société Saint-Jean-Baptiste.

C'est à Verchères que naquit Joseph-Ludger Crevier dit Duvernay, le 22 janvier 1799, fils de Joseph et de Marie-Anne-Julie Robbert de la Mo-

randière.⁴⁵ Cet enfant de cultivateur ne goûta point la perspective de s'adonner au travail des champs. Au mois de juin 1813, il se rendit à Montréal et entra comme apprenti typographe dans l'atelier de Charles-Bernard Pasteur qui imprimait une excellente feuille, *le Spectateur*, que j'ai lue avec admiration. Il y fit connaissance de nombre de personnes qui l'entourèrent plus tard et agirent de concert avec lui.

Aux Trois-Rivières, pays de ses ancêtres, de 1817 à 1825, le courageux jeune homme manifesta constamment des qualités d'organisateur au-dessus de l'ordinaire. En juin 1817, il entreprit la publication de *la Gazette des Trois-Rivières* qui subsista jusqu'à 1821 ou 1822.⁴⁶ Le nouveau *Canadien*, de Québec, avait pour agent aux Trois-Rivières Pierre Bureau, marchand, puis, au mois d'août 1820, c'est F.-X. Boivin qui a l'agence. *Le Canadien* reproduisait assez souvent des articles de *la Gazette des Trois-Rivières*. Le 17 mai 1820 il annonce l'apparition d'une feuille qui sera imprimée aux Trois-Rivières sous le titre de *l'Ami de la Religion et du Roi*, ecclésiastique, politique et littéraire. Il n'est pas question d'annonces, parce que cette coutume n'existait guère dans le

45. On trouvera les actes de baptême, de mariage et de sépulture de Duvernay dans la *Revue nationale*, sept. 1925. Marie-Anne-Julie Robbert de la Morandière était l'arrière-petite-fille d'Etienne, né en France en 1668, garde-magasin du roi à Montréal, qui épousa à Montréal, le 25 sept. 1695, Elizabeth Duverger.

II - Etienne, leur fils, b. à Montréal le 22 fév. 1701; marié le 15 janv. 1730 à Montréal avec Marguerite Puygibault, fille de Louis I.

III - Etienne-Abel, leur fils, b. à Montréal le 17 oct. 1735; marié le 25 mai 1766 à Varennes avec Louise-Charlotte Bailly, fille de Frs.-Augustin II.

pays. Les souscripteurs peuvent s'adresser au *Canadien* ou aux agents de la *Gazette des Trois-Rivières* à Québec. *L'Ami de la Religion et du Roi*, créé à Paris l'été de 1814, avait été suspendu au retour de Napoléon, mais après Waterloo, ce journal reprit vigueur et devint très répandu. Après la révolution de 1830 on le revoit comme *Ami de la Religion* tout court. Duvernay avait emprunté son titre à Paris—et c'est encore ce que font nos journalistes.

Aux Trois-Rivières, Duvernay imprima le *Constitutionnel* qui, bien que ne manquant pas de mérite, ne vécut que deux ans (1823-1825). Charles Mondelet et William Vondenvelden lui fournirent une analyse critique du *Paradis Perdu* de Milton et d'autres travaux littéraires, à part la collaboration politique qui ne chôma dans aucun numéro, car c'était le but de son existence et, comme le *Constitutionnel* de Paris, il ne se montrait que le sabre au poing. De quoi mourut-il? D'une échauffaison du sang, je suppose.

Son successeur, *l'Argus*, dura de 1825 à 1826, combattant avec la même ardeur et courant les mêmes risques. L'argus aux cent yeux voyait trop de choses et parlait trop franc pour ne pas se faire des ennemis.

Un journal paraît en ces lieux
 Dans nos intérêts les plus proches.
 L'auteur croit bien avoir cent yeux,
 Mais il n'en a que deux bien croches.

Marie-Anne-Julie, leur fille, épousa le 17 avril 1792 Joseph-Marie Crevier. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, 524; VII, 14, 15.

46. *Le Canadien*, de Québec, 26 sept. 1821, dit que la *Gazette des Trois-Rivières* n'est plus

Tout imprimeur qu'était Duvernay, on lui confia la voirie de la ville et, bientôt, il transforma les rues, les nivella, en ouvrit de nouvelles et déploya une énergie rare, jointe à une faculté d'initiative dont on tirait d'heureux présages pour son avenir. La tradition, ou plutôt le souvenir local que j'ai recueilli vers 1860, nous montre assez gaillardement de quelle manière il s'y prenait pour procurer à ses pompiers la prime offerte à l'activité, car il était chef d'une compagnie du feu.⁴⁷ Il faut savoir encore par quel procédé audacieux il supprima le vieil édifice du Marché, ce qui amena la construction d'un bâtiment plus spacieux, plus moderne et fit l'orgueil des citoyens. Comment il parvenait à faire vivre ses journaux des Trois-Rivières, cela nous reste à savoir, mais s'ils mouraient c'était pour renaître de leurs cendres au lendemain de l'enterrement, plus vigoureux que jamais. Il en était parlé au loin; ses collaborateurs maniaient les meilleures plumes de Montréal et de Québec.

Le 14 février 1825, il épousa Marie-Reine-Anne, fille du capitaine Augustin Harnois et de Joseph Desjarlais, de la Rivière-du-Loup (Louisville). On ne l'appelait plus Crevier, mais Duvernay. Son physique avantageux, aidé de son bon caractère, de sa politesse, de son amour du plaisir, en faisaient un homme charmant à qui la fortune seule refusait ses faveurs. Il exerçait de l'empire sur son entourage par sa manière de pré-

47. De 1819 à 1826, Duvernay fut inspecteur des incendies, ponts et chemins des Trois-Rivières tout en publiant des journaux dans une grande maison de bois qui faisait le coin sud des rues Royale et Plaisante.

senter un projet et aussi parce qu'il était toujours prêt à se mettre à la tête de l'action. Il visait à la réussite en premier lieu.⁴⁸

Il publiait *l'Argus*, aux Trois-Rivières, lorsque, sans attendre la mort de cette feuille, il retourne à Montréal au mois de janvier 1827, pour prendre la direction de *la Minerve*, fondée récemment.

J'observe, en passant, que son imprimerie des Trois-Rivières fonctionnait comme de coutume, mais sans journal. On y publiait des brochures portant le nom de Duvernay. Cet atelier passa probablement à George Stobbs qui publiait *The Christian Sentinel*, en 1830, et fonda, le 17 janvier 1832, *la Gazette des Trois-Rivières*. Le *Mercury*, de Québec, annonçait le 9 août suivant que les souscripteurs de cette gazette étant anglais en majorité, elle ne se publiera plus en langue française.

A vingt-huit ans, Duvernay était formé par l'expérience. Ses journaux auraient pu figurer dans Québec ou Montréal, à cause des questions qu'ils soulevaient. Dès le début, il avait porté son idée et son action au-delà du journal de la campagne, car il avait le goût des grands combats. Chez lui, l'imprimeur prenait la forme de l'homme politique.

Il était mûr à ce point lorsque, le 9 novembre 1826, *la Minerve* parut à Montréal, sous la plume d'Augustin-Norbert Morin, connu depuis cinq ou six ans par de bons écrits sagement rédi-

⁴⁸ La réorganisation de *la Minerve* et le plan de la *Saint-Jean-Baptiste* expliquent ce qu'il était.

gés. Le parti qui inspirait ce nouvel organe désirait néanmoins prendre un ton plus décisif et on s'apercevait, d'autre part, que l'administration était faible. En janvier 1827, on fit donc appel à Duvernay.⁴⁹

Il était enfin dans son milieu et il tailla la besogne en grand. Et, remarquons bien que ce qu'il en faisait n'était pas pour lui seul. D'abord, il était pétri de dévouement, et, ensuite, il voulait stimuler l'esprit de résistance contre les injustices du pouvoir d'alors par sa conduite.⁵⁰

Pour s'assurer l'aide des Irlandais et avoir sous la main un journal de langue anglaise, il devint propriétaire du *Spectator* qui prêchait dans le même sens que *la Minerve* et que rédigeait fort bien pour le temps Jocelyn Waller. Les deux hommes furent arrêtés, en 1828, sous accusation de libelle politique. Il s'en suivit un mouvement populaire. Les choses allaient au désir de Duvernay qui s'offrait aux coups et calculait que plus il y aurait de tapage plus on avancerait dans la voie de la liberté politique. Il devint le personnage le plus notoire, le plus en vue après Louis-Joseph Papineau, car les agitations, depuis 1827, lui avaient fourni l'occasion de percer, comme on

49. Il s'empressa d'acheter cette feuille, déjà existante mais non viable, le 18 janv. 1827, et lui communiqua son feu (B.R.H., 1920, p. 22). Sous M. Morin, *la Minerve* se tenait dans les bornes, craignant la censure des gouvernants; Duvernay la déchaîna; il avait été capitaine de pompes à incendie et savait mieux que tout autre se mettre en batterie; du reste, cette fois, il voulait allumer lui-même. Sa première incarcération eut lieu en 1828. En 1832, seconde prise de corps. Cela faisait aller les affaires. En 1836, pour la troisième fois, il connut l'écrasement de la prison.

50. C'était un genre d'administration que personne ne songerait plus à défendre aujourd'hui.

dit, au-dessus de la foule.

Ses moyens étaient singuliers. Ils consistaient à faire écrire des articles agressifs que le gouvernement ne laisserait jamais passer sans sévir.⁵¹ Dès que l'on recherchait l'auteur pour l'arrêter, Duvernay se présentait en victime, et on le plaçait sous les verrous. On le retrouvait toujours en pleine lumière tandis que les autres avaient ordre de rester dans l'ombre.⁵²

A l'occasion des troubles de 1832, à Montréal, il fut de nouveau emprisonné avec, cette fois, le docteur Daniel Tracey, rédacteur du *Vindicator*. Tant que dura la session de la législature, ils demeurèrent enfermés à Québec, puis on les relâcha.⁵³ Arrêter ces hommes qui défendaient la cause populaire, les retenir sous clé, les libérer sans procès, tout cela montrait un piètre gouvernement, aussi quelle marche triomphale que celle des deux journalistes, à travers les paroisses de la rive nord, de Québec à Montréal!

L'idée de s'offrir en holocauste pour les siens est un trait de l'esprit de calcul et de l'originalité du caractère vigoureux de Duvernay. Il entrait et sortait de prison entouré d'une auréole de dé-

51. Sa correspondance laisse clairement à entendre qu'il attirait volontairement sur sa tête les colères du gouvernement. Les autorités ne s'imaginaient point les calculs adroits de cette victime. A mesure que l'on s'en prenait à lui, il sentait que la colère du peuple grandissait, et son audace n'en était pas diminuée.

52. Ils n'en avaient probablement pas l'ordre, mais ils préféraient sans doute se tenir "dans la lisière de l'ombre."

53. Lorsque Duvernay était rendu à la liberté, sans qu'on eût osé instruire son procès, l'enthousiasme éclatait en effet de Québec à Montréal, l'esprit des patriotes devenait agissant, mauvais présage pour les autorités

fenseur du peuple, à l'état de grand homme déjà coulé en bronze dans l'imagination populaire. Son nom valait un drapeau, un signe de ralliement aux yeux des patriotes ou réformateurs des abus du passé et du présent. Chaque sortie de prison signifiait une défaite des autorités et l'on disait: "Vous voyez que le gouvernement n'ose aller plus loin." Papineau parlait. Sa parole débordante et chaude relevait l'agitation des foules et indiquait nettement la marche des esprits. Duvernay agissait.⁵⁴ A chacune de ses arrestations, le peuple se sentait ému, frappé de crainte, humilié dans ses sentiments, fier de lui, toutefois, et sentant plus que jamais le frein qui le maîtrisait. Cela inspirait le désir de se grouper et d'opposer force contre force. Le pouvoir s'entêtait à agir de rigueur, étant bien résolu à ne rien concéder de ce qu'on implorait de lui.

Sans écrire lui-même, répétons-le, Duvernay inspirait plutôt ceux qui voulaient bien tenir la plume et il se chargeait des conséquences. Il avait l'instinct d'un directeur de journal et s'employait dans ce sens. Jamais il n'a incriminé qui que ce fût: lui seul portait la responsabilité. Aussi, lorsqu'il proposa de réunir en faisceaux les éléments du parti canadien et de les grouper sous le nom de "Saint-Jean-Baptiste, société nationale," personne ne recula. L'heure était solennelle. Une crise politique, plus forte que jamais, agitait le pays et les Quatre-vingt-douze Résolutions tenaient la tête de notre mouvement.

54. Il complétait Papineau par la mimique et semblait dire encore à la foule: "L'on peut faire reculer le gouvernement."

En 1834, Duvernay n'espérait plus se faire mettre en prison. Une autre ressource se présenta à son esprit: il en fit tout de suite l'application; il fonda la Société Saint-Jean-Baptiste, ce qui ne le priva point du plaisir d'être arrêté en 1836, à la suite d'articles parus dans *la Minerve*. Encore libéré et applaudi, inaccessible à l'intimidation, plus populaire que jamais, il fut élu en 1837 par le comté de Lachesnaie (Leinster), mais les troubles commençaient dans le district de Montréal et cette page d'histoire est connue. Duvernay se réfugia à Burlington, Vt., et y fonda en 1839 *le Patriote Canadien*. Il revint à Montréal en 1842, continua de publier *la Minerve* avec succès et mourut à Montréal le 28 novembre 1852 toujours en évidence et respecté partout.⁵⁵ Nous avons enfin les réformes politiques qu'il avait si courageusement demandées.

Le cimetière de la Côte-des-Neiges de Montréal, ouvert en 1855, reçut son premier monument au mois de juin de cette année et l'inauguration de celui-ci eut lieu en octobre suivant. Le 21, on y transporta de l'ancien cimetière de la rue Saint-Antoine les restes mortels de Duvernay à cet endroit, sous une pyramide en pierre de taille de trente pieds de haut avec une base carrée de sept pieds. La translation donna lieu à une sortie de presque tous les citoyens de Montréal, avec une

55. Il laissait Ludger-Napoléon et Ludger-Denis, qui continuèrent la publication de *la Minerve* et que M. Sulte a fort bien connus; trois filles et deux soeurs: Julie, Mme Pierre Fortin, de Laprairie, et Hortense, Mme Etienne Gauvreau, de Verchères; sa belle-soeur, Mlle Harnois, qui tenait son ménage. On trouvera de copieuses notes sur Duvernay dans le *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec*, 1926-1927, p. 145 à 252.

pompe religieuse et civile extraordinaire. Georges-Étienne Cartier, alors président de la Saint-Jean-Baptiste,⁵⁶ prononça le discours principal devant la colonne commémorative.⁵⁷

C'était vingt-et-un ans après la première réunion de la Société Saint-Jean-Baptiste, et déjà toute la province était remplie de cette institution. La presse parla longuement de ces grandes funérailles, et disons aussi que, en 1852, la mort du fondateur avait inspiré de nombreux articles qui faisaient voir l'étendue des regrets du peuple et la situation de cette société nationale.

L'IDEE DE DUVERNAY

Réunissant toutes les nuances du parti canadien, Duvernay faisait appel en 1834 à l'enthousiasme qui est, après tout et avant tout, le grand ressort des actions patriotiques. Ne jamais laisser s'endormir nos esprits sur ce sujet, convoquer en un jour reconnu le ban et l'arrière-ban des enfants du sol, leur parler de nos intérêts, de nos gloires, de nos espérances, c'est là le levier que cherchait Archimède pour soulever le monde.

Si peu importantes que soient, en apparence, certaines branches de la Société Saint-Jean-Baptiste, elles retiennent dans la voie des traditions une foule de personnes trop disposées, par des cir-

56. Sir Georges-Etienne Cartier a été inhumé, en 1873, non loin de Duvernay.

57. Son discours publié dans les *M.S.R.C.*, 1916, est emprunté au journal *le Canadien* de 1855. Il a été reproduit dans *le Pays laurentien*, janvier 1916. On le trouve, avec quelques différences, dans le volume des *Discours* de sir Georges-Etienne Cartier publié en 1893 par Joseph Tassé.

constances fortuites, à s'attiédir et à pactiser avec l'indifférence en matière de patriotisme. Le grand jour du 24 juin les réveille de leur assoupissement.

Il fait bon d'être Canadien, de s'en souvenir, de le témoigner. Ce pays est à nous, mais il est convoité par bien d'autres. Restons sur la brèche, ravivons à point nommé notre courage et nous n'en serons que plus heureux. S'il existait un peuple au monde qui pût compter sur la sympathie des étrangers, ce peuple pourrait se passer d'institutions nationales, mais nous ne verrons jamais se produire ce fait extraordinaire.

Ce que Duvernay ambitionnait en 1834, en présence de l'union admirable des éléments de langue anglaise qui désiraient s'assurer à notre détriment la domination du Saint-Laurent, c'était une entente de nos meilleurs hommes pour la défense nationale commune. En admettant même que ceux-ci fussent partagés en deux camps, à cause des deux manières d'administrer le pays qui existaient alors, l'un voulant des progrès rapides à tous risques, l'autre, renfrogné et ne cédant que sous la pression de l'extérieur, Duvernay voulait les concentrer sur le point capital où notre élément est en danger de s'amoindrir et faire en sorte que, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, une trêve de Dieu, on déposât les armes pour voir si, tant d'un côté que de l'autre, il n'y avait pas eu excès.⁵⁸ Quelle pensée plus juste! Par crainte de voir s'éterniser les dissensions naissantes qui nous affai-

58. Si un parti prend un mauvais rhumb de vent, on peut ainsi lui faire voir son erreur.

blissaient, il demandait un banquet patriotique, une rencontre des gros bonnets une fois par année. Plus tard, en 1842, à Québec, le docteur Pierre-Martial Bardy demandait plus que cela : un bureau national où devaient aboutir tous les litiges, les disputes, les désaccords et, par le frottement, amener l'entente cordiale, vraiment patriotique. C'était la consécration du plan de Duvernay.

Cette union de Duvernay, si clairement développée par le docteur Bardy à Québec en 1842, est-elle impossible ? Elle ne l'était pas de leur temps. Admirez plutôt avec quelle persistance on a cherché à la rendre de plus en plus impraticable ! Ne pourrions-nous pas, en présence des difficultés de races présentes, nous ravigoter un peu et mettre l'action à la fondation des sections paroissiales de la Société Saint-Jean-Baptiste ? L'union est plus que jamais nécessaire, car nous sommes en péril tout comme en 1834.⁵⁹ Incarbons-nous bien du plan de Duvernay ; reprenons-le : il peut produire encore de grandes choses.

La Société Saint-Jean-Baptiste s'est répandue par toute la province de Québec ; c'est qu'elle disait quelque chose au cœur de notre population. Sous la présidence générale de M. Victor Morin,

59. Dans le temps où ces lignes furent écrites, M. Sulte fut blâmé d'avoir parlé des embarras de sections. Et cependant, qui était plus patriote que lui ? Le peuple ? Libéraux ou conservateurs ? Peut-être avons-nous plus à perdre, puisque le "vieux gagné" est dans le cas de disparaître. M. Sulte ajoutait : "Parvenons-nous au but du fondateur ? Pas que je sache. L'instrument n'est pas accordé. Il donne parfois la note fausse. Ah ! si nous étions riches comme les Anglais, et plus, si nous étions des Anglais, la Saint-Jean-Baptiste serait formidable. Nous ne sommes ni riches ni Anglais, et nous nous tenons séparés, comme en 1834."

on a employé son mécanisme à un sens pratique.⁶⁰ Avons-nous, cependant, des motifs de croire que l'ancienne célébration ne dit plus rien? Eh bien! non! La commotion annuelle n'est pas à dédaigner. Qu'on se garde bien de la faire disparaître:⁶¹ elle entretient les sentiments d'unité. Mais sa dominante serait inutile si nous n'y joignons pas le patriotisme éclairé à tout instant. Duvernay avait espéré cela!

LA FETE NATIONALE

La fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste doit être l'une de nos préoccupations premières. Sa célébration annuelle, le 24 juin, n'a pas fait que grandir depuis quatre-vingt-dix ans, elle a produit d'immenses résultats car les Canadiens y puisent de plus en plus l'amour de la patrie, la connaissance de leur histoire déjà ancienne et toujours honorable, souvent glorieuse. Les livres n'atteignent pas tous les rangs ou degrés d'un peuple, il faut, pour compléter l'enseignement, quelque chose qui parle aux yeux, qui retentisse aux oreilles, qui réchauffe les esprits. La parade du 24 juin c'est une secousse qui réveille les endormis, ranime les faibles, redouble le courage des forts et

60. On trouvera une liste des anciens présidents dans *Souvenir du 24 juin 1874*, p. 22; la *Revue Nationale*, juin 1924; H.-J.-J.-B. Chouinard, *Fête nationale des Canadiens-français célébrée à Québec en 1880*; et des biographies de chacun d'eux dans les *Processions de la Saint-Jean-Baptiste en 1924 et 1925*.

61. Depuis 1924 la grande procession annuelle se fait avec beaucoup plus d'éclat qu'autrefois. Les thèmes en sont préparés par E.-Z. Massicotte, dessinés par J.-B. Lagacé et mis à exécution par Elzéar Roy.

prend une large place dans l'éducation nationale. Pas de Saint-Jean-Baptiste, ce serait presque vivre dans l'oubli d'un noble passé et l'indifférence du présent: il s'ensuivrait l'abandon de ce qui nous caractérise en ce monde. Les nationalités proviennent d'une volonté divine, ne perdons pas de vue ce fait de toute importance. Une fête nationale nous est nécessaire. Il y a cent ans on le comprenait, on le désirait, sans trop savoir comment y arriver. Des tentatives étaient faites qui ne réussissaient guère; la politique en inspira le moyen; le projet nouveau, sitôt connu, fit le tour du pays comme une traînée de poudre. Pour peindre ce mouvement décisif, je dirai un peu comme Boileau: "Enfin, Malherbe vint!"

Enfin, Duvernay vint! Son instinct admirable
Enrôla la Saint-Jean sous la feuille d'érable.
L'industriel castor tressaillit dans les bois.
De clocher en clocher chanta le coq gaulois:
"Nos institutions, notre langue et nos lois."

On a dit: "Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire," ce qui plaît à première vue à cause de la forme poétique de cette phrase, mais je la traduis bien autrement! Elle signifie: "Heureux les indifférents, car ils n'ont rien dans la tête." Ceci n'est pas l'éloge d'un peuple.

L'histoire écrite du Canada, cette forêt touffue de belles et nobles actions consignées dans les livres, pourquoi existe-t-elle? Parce qu'elle raconte nos travaux, nos idées, nos revers, nos triomphes. Et vous diriez, après l'avoir lue: "Heureux le peuple qui n'a pas d'histoire?" Ah! non, jamais!

Cependant nos annales déroulent des événements parfois bien pénibles. Ne vaudrait-il pas mieux avoir eu un passé toujours égal, c'est-à-dire insignifiant ? Devrait-on préférer le terre-à-terre de la vie, à l'honneur d'occuper dans l'histoire une situation qui nous a coûté des larmes, des souffrances et du sang ?

L'homme, la famille, la tribu, la nation, le peuple ne sont ici-bas que des lutteurs. S'ils ne combattent pas, c'est un signe d'incapacité. Chaque individu, chaque groupe a sa mission à remplir, et cette mission ne consiste pas simplement à traîner le boulet de l'existence. Nous sommes destinés, tous, à de plus hautes fonctions. Honneur à ceux qui le comprennent. Posséder une histoire c'est n'être pas une personnalité vulgaire, et c'est encore mieux puisque c'est avoir fourni sa quote-part aux progrès de l'humanité.

Le récit des choses passées est sans intérêt dans le présent s'il ne repose sur le besoin qu'un peuple éprouve de s'éclairer et de marcher en avant. Tourner sans cesse dans le même cercle, refaire toujours une chose banale est insipide. Mais brasser à pleine main les idées et les souvenirs, c'est beau ! Créer par des efforts et des sacrifices une tradition héroïque dont l'admiration des lecteurs s'empare, c'est plus noble que la facile gloriole de ceux qui ont existé comme des enfants ou comme des marionnettes. Être sorti du grand nombre pour devenir quelqu'un ou quelque chose n'est pas à mépriser. Si le siècle avance et que ce soit en partie grâce à vous, soyez-en fier. Pour les nations vigoureuses, pour les âmes d'élite, la part en-

viée est celle des promoteurs et des combattants. Êtes-vous de ceux-là? Oui, votre rôle est superbe. Non, cachez-vous! Pas d'histoire pour les caractères mous.

“Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire.” Ah! que cela abaisse les hommes! nous retournons ainsi à l'état d'insectes. Vouloir le bonheur en renonçant à notre dignité!

Le bonheur n'est pas dans la tête:
On peut être heureux quoique bête.

Sans doute! Choisissez: tranquilles et stupides ou combattants et progressants. Tranquilles, parce que vous n'avez qu'un bonheur vide. Stupides, parce que vous vous immobilisez.

Nos ancêtres, qui ne songeaient certainement pas à nous demander d'écrire leur vie glorieuse ou à se faire élever des monuments, travaillaient avec courage à fonder la Nouvelle-France; leurs fils n'ont pas été moins actifs dans l'oeuvre du développement du Canada. Sous deux drapeaux différents, ils ont, les uns après les autres, manifesté la valeur de notre race par des travaux qui sont à la fois l'héritage et l'honneur de leurs descendants. Soupçonnaient-ils que nous serions peut-être trop faibles d'intelligence pour les comprendre et continuer la tradition nationale, comme cela arrive si souvent dans les fils de famille qui ne sont plus de la force du père? J'aime à croire plutôt qu'ils avaient confiance en nous. Puisque nous avons recueilli la succession, notre devoir est de la conserver intacte; plus que cela, de l'agrandir.

Tout annonce que les Canadiens-français d'aujourd'hui se tiennent à la hauteur de ce noble rôle, qu'ils sont fiers du passé, qu'ils agissent dans le présent et qu'il songent à l'avenir. Ils ont une histoire, ils en sont heureux, ils veulent la perpétuer par un patriotisme bien entendu et se montrer dignes des vaillants hommes qui tracèrent autrefois la route à l'élément français dans cette partie du monde. C'est le jour de la Saint-Jean-Baptiste que cette situation des esprits se manifeste le plus visiblement. La fête du 24 juin est une commotion nationale. C'est tout ce qu'elle produit, dira quelqu'un. Détrompez-vous ! Cet ébranlement répond à beaucoup de choses. Si nous avons oublié notre histoire, si parce que nous avons souffert nous ne voulions plus soutenir la position d'un peuple actif, la Saint-Jean-Baptiste n'existerait pas. Plus de célébration nationale pour les races avilies ! Plus de réunions de frères parmi les esclaves ! Plus de grands projets dans les populations qui cèdent devant les obstacles ! Si nous étions l'Inde, l'Égypte ou la Pologne nous n'aurions pas de Saint-Jean-Baptiste. Mais nous sommes nous-mêmes et nous voulons l'être, quoiqu'il en coûte, tout comme nos ancêtres. C'est donc une parole de félicitation que j'apporte en ce moment à mes compatriotes et je dis à leur intention :

“Heureux le peuple qui continue une belle histoire.”

(1920).

Les ancêtres de Ludger Duvernay¹

On aime généralement à connaître l'origine de ceux de nos compatriotes qui se sont distingués; c'est pourquoi j'ai voulu étudier la généalogie du fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste. Il m'a paru surtout utile de donner autant de détails que possible sur les deux premières générations de cette famille en Canada; c'est la partie la plus obscure de nos connaissances et partant celle que je trouve la plus intéressante.

Un Canadien, que je ne veux pas nommer, a publié la phrase suivante: "Ludger Duvernay, fondateur de *la Minerve*, descendait d'une famille française établie au Canada." C'est l'histoire de chacun de nous, toutefois ça manque de détail !

Un autre fait remonter les Duvernay jusqu'au temps de Champlain. Ce n'est pas cela non plus. En 1621, un gentilhomme du nom de Duvernay, qui avait voyagé au Brésil, arriva à Québec sur le navire du capitaine Dumay, se rendit à la traite des Trois-Rivières, puis retourna à Québec. L'hiver de 1622-1623, il était chez les Hurons, près de la baie Georgienne. L'été de 1623 il descendit à Québec et repartit presque aussitôt pour le pays des Hurons (lac Simcoe), d'où il revint en 1624. Ce Duvernay ne se retrouve plus en Canada après 1624; mais cinquante-et-un an plus tard (1675), le nom reparait dans la famille Crevier. Il semble

1. L'éloge de Duvernay a été fait à bien des reprises et son histoire est mieux connue que les origines de sa famille. Ces notes serviront à corriger des erreurs généralement répandues et à compléter le travail précédent.

de toute évidence que le Duvernay du temps de Champlain ne s'est pas fixé parmi nous.²

Un troisième chercheur exhume certains renseignements des archives publiques et nous présente le père de Ludger Duvernay habitant les Trois-Rivières. Il se trompe de famille. Vers l'époque où naquit Ludger Duvernay, il y avait aux Trois-Rivières un homme dont le nom ressemblait à celui de Duvernay et que plusieurs des Trifluviens actuels ont adopté comme étant le père de Ludger. Lors d'une visite à ma ville natale, en 1886, je réussis à éclaircir la question, avec l'aide de MM. J.-N. Bureau et P.-E. Vézina.

Au greffe de la municipalité des Trois-Rivières, à la date de 1798, on voit un nommé Alexandre Duvernay dit Saint-Germain, nouveau venu, qui possède un lot de terre. Au greffe de la Paix, même lieu, à la date du 18 janvier 1799, on peut lire la cause de Pierre Barbeau, sellier, habitant les Trois-Rivières, portant plainte contre son patron Alexandre Duvernay dit Saint-Germain.

L'acte suivant se trouve au registre de l'hôpital des Dames Ursulines des Trois-Rivières: "Alexandre Duvernay de St-Germain, sellier de profession, natif de Québec, domicilié aux Trois-Rivières, est mort âgé de quarante ans, à l'hôpital des D. D. religieuses, le douze février de l'an mil huit cent deux; son corps a été inhumé le quatorze du même mois et an que dessus, dans le cimetière du dit hôpital, avec les cérémonies ordinaires faites par nous prêtre soussigné, en présence de René Kimbert, étudiant, et de François Doucet, fils, qui ont

2. *Oeuvres de Champlain*, p. 1007, 1045, 1063.

signé avec nous. (Signatures) R. J. Kimbert, François Doucet, St. Marc, prêtre.”

Duvernay paraît être le nom au lieu de Duvernay. Le surnom de Saint-Germain ne rappelle rien de la famille Crevier. Le fait de la naissance à Québec nous éloigne encore davantage des Crevier. En 1802, il y avait des Crevier au Cap-de-la-Madeleine, aux Trois-Rivières et à Saint-François-du-Lac, tous gens à l'aise et qui eussent dû se présenter au décès d'un membre de leur famille. A leur place, nous voyons deux jeunes gens, Kimbert et Doucet, des meilleures maisons de la ville, il est vrai, mais absolument étrangers aux Crevier, aux Bellerive, aux Saint-François, aux Deschenaux, aux Duvernay. D'où je conclus que Duvernay Saint-Germain n'appartenait pas aux familles qui nous occupent ici.

“Die 7 Decembris 1639, ego Jacobus Buteux, baptizavi infantem annos circiter 8 natum nomine Christophorum Tetibisi, filium defuncti Piresi, patria insularis quem educat N8chak8. Patrinus fuit Christophorus Crevier. ³ pistor.” Cet acte, copié du registre de la paroisse des Trois-Rivières, montre que, le 7 décembre 1639, Christophe Crevier, boulanger de son état, fut parrain d'un petit Algonquin natif de l'île des Allumettes, rivière des Algonquins (l'Ottawa). Beaucoup de “Sauvages de l'Île”, comme on disait alors, fréquentaient le poste des Trois-Rivières et même y stationnaient durant des mois, ce qui explique

3. Il avait dû venir de France cette année. Les nouveaux arrivants étaient souvent choisis pour être parrains des Sauvages.

le texte du P. Buteux: *patria insularis*.

“*Die 6 januarii 1640, ego Jacobus Buteux, baptizavi, cum ceremoniis, Mariam Ikdesens, patria insularem natam circiter 28 annos, cujus patrinus fuit Joannes Nicolet et Joanna Lameslée, exum pistoris.*” Jeanne Enard, née en 1616 ou 1619, était la femme de Christophe Crevier dit Lamêlée.

“*14^a die maii 1640, ego Carolus Raymbault, baptizavi, cum ceremoniis, Franciscum, predie natum, filius Christophori Crevier, pistoris, et Joanna Enard, conjugum Rothomagensium,⁴ patrinus fuit Dominus Franciscus de Champflour, moderator; matrina Domina Margarita Couillard, conjux interpretis (est in Gallia).*” Ce troisième acte, du même registre, constate que le boulanger Crevier avait épousé Jeanne Enard à Rouen; que l’interprète Jean Nicolet était allé en France: deux petits faits qui montrent Crevier venant de la Normandie et non pas de la Rochelle,⁵ et Nicolet absent en France et non pas au Wisconsin.⁶ L’enfant ici mentionné, François Crevier dit Lamêlée, fut parrain d’un Sauvage, aux Trois-Rivières, le 21 septembre 1652: *Franciscus Crevier filius de la Meslée*. Il fut tué par les Iroquois, dans la commune des Trois-Rivières, à l’âge de treize ans. *Le*

4. Donc, Christophe Crevier était de Rouen et boulanger. Son parent, Charles Dizy dit Montplaisir, de Rouen, aussi boulanger, fut un des premiers colons du Cap-de-la-Madeleine. André Crevier, médecin aux Trois-Rivières en 1643, était-il parent de Christophe? Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I. p. 150.

5. Comme le dit Mgr Tanguay, mais sans indiquer la source du renseignement.

6. M. Sulte a écrit un assez long travail sur cette question, publié dans la *Revue canadienne*, 1910, p. 142, 331, 409.

Journal des Jésuites du 14 juin 1653 renferme les lignes suivantes : "Arrivée à Québec la barque des Trois-Rivières qui nous apporte la nouvelle de François La Meslée tué par les Iroquois le 28 du mois de mai, dans la Commune, par 20 ennemis."⁷ Ce n'est pas lui qui a donné son nom à Saint-François-du-Lac, comme on le dit généralement.

"2^a die Junii 1640, Ego Carolus Raymbault baptizavi cum ceremoniis Joannam, puellam quindecim circiter dies natam, filiam Arin8stig8an et Pit8chk8bis patrina (patria?) 8natchataronon. Patrinus fuit Petrus Letourneur dictus Latour, faber matrina Joanna Enard pistoris conjux."

D'après les recensements de 1666 et 1667, Nicolas, fils de Christophe Crevier, serait né en 1641 ou 1645, probablement aux Trois-Rivières; je n'en trouve aucune trace au registre, mais nous verrons que la famille demeurait encore aux Trois-Rivières à ces deux dernières dates. Marguerite serait née en 1643,⁸ selon le recensement de 1667, mais, de même que pour Nicolas, elle n'a pas d'acte de baptême au registre de la paroisse. Nicolas épousa Louise Leloutre en 1663; il fut cultivateur, commerçant et traiteur et vécut toujours au Cap-de-la-Madeleine où il laissa une nombreuse descendance sous le nom de Bellerive, sans avoir totalement oublié son nom de Crevier. Il y a une île Bellerive, près du Cap-de-la-Madeleine, dans l'embouchure du Saint-Maurice.

7. Dans les *Mélanges historiques*, vol. 7, p. 27, M. Sulte dit le 14 juin par erreur.

8. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I. p. 150, met 1645.

“3^a Aprilis anni 1642, Ego Josephus Poncet, Societatis Jesu, baptizavi in ecclesia immaculatae conceptionis B. V., ad Tria Flumina, infantem recens natum. Patre Christophoro Crevier; matre Joanna Enard ejus uxor. Nomen Joanni impositum est. Patrinus fuit Dominus Joannes Lambert. Matrinx Domina Maria Marguerie, uxor Domini Jacobi Ertel.” L’enfant en question se maria le 26 novembre 1663, aux Trois-Rivières, avec Marguerite Hertel, soeur du fameux François Hertel dit le Héros, à cause de ses exploits, et fut seigneur de Saint-François-du-Lac, un lieu qui portait ce nom depuis 1638, et où il se fixa en 1671. Il fut enlevé par les Iroquois, en 1693, et mourut à Albany. Ses descendants se sont appelés Saint-François et Crevier.

“Anno Domini 1642, die 1^a Septembris, Ego Josephus Dupéron. Societatis Jesu sacerdos, baptizavi solemniter in sacello nostro sancti Petri, ad Tria Flumina, infantem recens natum ex Simone Ketimagichichis et Maria Stisk8eiabik8k8e. Alexander dictus est a patrinis Claudio Valet et Joanna Enart.” Le père de l’enfant est connu dans l’histoire de cette époque sous le nom de Piescaret, chef de guerre algonquin.

Antoine, fils de Christophe Crevier, qui a dû naître vers 1647, Marie, vers 1649 ou 1650, et Jean-Baptiste, vers 1651 ou 1652, ne sont pas non plus inscrits aux registres des baptêmes, soit aux Trois-Rivières, soit à Québec.⁹ Antoine, pris par les Iro-

9. Les actes de baptêmes de cinq des enfants de Christophe Crevier ne se retrouvent en effet ni aux Trois-Rivières ni à Québec. La même omission existe à l’égard de nombre de familles

quois, fut tué à coups de couteau en 1661.¹⁰ Marie épousa en 1663 Nicolas Gatineau dit Duplessis.¹¹ Jean-Baptiste prit le surnom de Duvernay que sa descendance a transmis au fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Pierre Boucher, qui demeurait aux Trois-Rivières depuis 1645, se maria à Québec le 9 juillet 1652 avec Jeanne (d'après les recensements, elle serait née en 1636, en France probablement), fille de Christophe Crevier et de Jeanne Enard. Avant 1654, il n'y a pas un seul mariage inscrit aux Trois-Rivières; on en trouve plusieurs aux registres de Québec et dans les actes des notaires de ce dernier lieu qui appartiennent aux Trois-Rivières.¹² Pierre Boucher et sa femme vécutrent aux Trois-Rivières jusqu'en 1667.

Au cours des années 1643-1651, il n'y a aucune trace connue pour nous faire voir où demeurait Christophe Crevier. Je pense qu'il était toujours aux Trois-Rivières.

Le 9 août 1653, *le Journal des Jésuites* donne les noms des syndics adjoints élus ce jour-là pour Québec et les environs. Ils sont au nombre de huit: "Le sieur La Meslée" représente la côte de Notre-Dame-des-Anges. Ce La Meslée est-il

de cette époque. Nous constatons les âges de ces individus par des pièces notariées ou les recensements nominaux; et c'est ainsi qu'a procédé Mgr Tanguay chaque fois que les registres des paroisses étaient muets.

10. Il avait alors quatorze ans. *Mélanges historiques*, vol. 7, p. 32. Mgr Tanguay ne le mentionne pas.

11. Ce Duplessis donna son nom à la rivière Gatineau. *Mélanges historiques*, vol. 7, p. 67-75.

12. Le fait de ce mariage à Québec ne doit pas nous porter à croire que les Crevier demeuraient en cette ville ou dans le voisinage.

Christophe Crevier? Si oui, comment pouvait-il être syndic d'un faubourg de Québec et demeurer aux Trois-Rivières? M. l'abbé Ferland a cru que notre Crevier s'était d'abord établi dans le voisinage de Québec et que, vers 1660, il en était parti pour se fixer aux Trois-Rivières, mais nous avons vu ci-dessus que la famille résidait dans ce dernier endroit depuis 1639 au moins.

J'estime à 70 le nombre des chefs de familles établis au Canada (Québec, Trois-Rivières et leurs environs immédiats) jusqu'à 1639; par conséquent, Crevier compte comme très ancien Canadien, ce qui donne un titre de plus au fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste, appartenant à la sixième génération canadienne de cette famille.

Le 20 octobre 1654 Christophe Crevier se fait concéder l'île nommée aujourd'hui Saint-Christophe, la plus grande de celles qui sont dans l'embouchure du Saint-Maurice.

Le 22 janvier 1655, aux Trois-Rivières, "Christophorus Crevier dictus La Meslée" est parrain de Marie Lucas. Le 3 février suivant, "Domina de La meslée" est marraine d'un petit Algonquin. Le 8 mars, elle est marraine de Pierre Lafond. Le 4 mai, elle est marraine de Jacques Aubuchon.

Au mois de juin 1655, le premier registre connu des audiences de la justice des Trois-Rivières s'ouvre par l'affaire Crevier-Laframboise au sujet d'un veau que madame Crevier avait gardé, soigné, nourri et dont elle réclamait une part, laquelle lui fut accordée par sentence de Pierre Boucher,

qui était à la fois juge au tribunal et gendre de la plaignante.

Le 31 octobre 1655, madame Crevier est marraine de Marie Moral. Le 28 décembre, elle est marraine de Jean Bourgerie. Le 16 janvier 1656, "Dominus La Meslée" est au mariage de Jean Desmarest. Le 10 juillet, "Marguerita Crevier" est marraine de Pierre Saint-Amant. Le 10 janvier 1657, la même est marraine de Marguerite Dandonneau. Le 20 avril suivant, "Maria Lameslée" est marraine d'une petite Algonquine. Le 14 juillet, "Domina de La Meslée" est marraine de Jeanne Couc. Le 15 août, elle est marraine d'une petite Algonquine. Le 1er novembre, "Joanna Enar" est marraine d'une petite Algonquine.

Marguerite Crevier se maria quatre fois : d'abord, le 14 mai 1657, avec Jacques Fournier dit le sieur de la Ville, né en 1633 ;¹³ elle convola avec Michel Gamelin dit Lafontaine, maître-chirurgien, fils de Michel et de Françoise Bélanger, paroisse Saint-Aubin, évêché de Blois, en 1661 ;¹⁴ les deux mariages eurent lieu aux Trois-Rivières ; ensuite, le 21 août 1683, à Boucherville, à François Renou dit Lachapelle, et, en quatrième noces, en 1692, Pierre Groston ou Gratton dit Saint-Onge. Ce ménage vécut quelques années aux Trois-Rivières, puis se fixa à Boucherville.

Christophe Crevier est cité au *Journal des Jésuites*, le 3 novembre 1657, comme ayant conduit

13. *Mélanges historiques*, vol. 5, p. 16.

14. Non pas en 1663 comme le dit Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, p. 150 ; III, p. 199, bien qu'il se corrige à I, p. 250, article Gamelin. L'acte n'est pas au registre de l'église ; contrat de mariage devant Séverin Ameau, Trois-Rivières, le 10 oct. 1661.

des prisonniers iroquois des Trois-Rivières à Québec. C'était à la suite de diverses escarmouches dans lesquelles douze de ces Sauvages avaient été capturés.

Le 6 mars 1658, "Joannes Crevier" est parrain d'une petite Sakakie. Le 4 janvier 1659, "domina Crevier" est marraine d'une petite Algonquine. Le 27 septembre, "domina de La Meslée" est marraine de François Rivard. Le 29 mars 1660, "domina La Meslée" est marraine de Jeanne Berthault. Le 18 septembre suivant, "Marie Crevier" est marraine de Marie-Jeanne Pellerin dit Saint-Amant. Le 12 décembre, "Maria La Meslée" est marraine de Marie-Madeleine Marchand. Le 1er janvier 1661, "Joannes Crevier" est parrain de Marthe Moral. Le 14 février, "Dominus Lameslée" assiste au mariage de Jacques Vaudry. Le 6 avril 1661, "Joanna Enard" est marraine d'un Sauvage. Le 7 juin suivant, "Maria Crevier" est marraine d'Antoinette Chouart. Le 16 août, "Domina La Meslée" est marraine de Michel-Ignace Dizy. Le 30 septembre, "Joanna Enard" est marraine de Pierre Lefebvre. Le 10 novembre, "Maria Crevier" est marraine de Jacques Petit. Le 9 novembre 1662, "Joanna Enard uxor domini Crevier" est marraine de Louis Aneau.

Voilà bien, direz-vous, une multitude de petits faits que vous prenez plaisir à nous raconter, mais à quoi bon? Pardonnez-moi, lecteur, c'est en groupant des riens de ce genre que l'on parvient à débrouiller l'écheveau passablement enmêlé de l'histoire du Canada. Tout doit se prouver par faits et articles. Hors de là, nous sommes dans le vague.

Je procède comme un avocat qui veut établir sa cause devant le tribunal. Mon tribunal, c'est la science historique. Un jour ou l'autre elle me jugera.

Nous avons donc, de 1639 à 1662, toute la famille aux Trois-Rivières. C'est un point que je tenais à constater. Par la suite, une branche est allée au Cap-de-la-Madeleine, une autre à Saint-François-du-Lac, et une troisième à Montréal. Cette dernière est celle de Duvernay.

Christophe Crevier mourut avant le 3 novembre 1663.¹⁵ Cette année, sa fille Marie, alors âgée de treize ou quatorze ans, épousa Nicolas Gatineau; son fils Jean épousa Marguerite Hertel; et son autre fils Nicolas épousa Louise Leloutre. Jean-Baptiste dit Duvernay restait le seul non marié.

Jean Crevier est erronément désigné comme sieur de Bellerive à son acte de mariage, passé devant le notaire Sévérin Ameau, aux Trois-Rivières, le 20 novembre 1663. Mgr Tanguay lui donne le surnom de Bellerive et Duvernay, mais ceci me semble également être une erreur de transposition typographique, parce que je n'ai rien vu pour justifier cette assertion. Jean n'a porté ni le nom de Duvernay ni celui de Bellerive, avant ou après son mariage, mais plutôt celui de Saint-François, d'après la seigneurie de Saint-François-du-Lac que lui passa Pierre Boucher, le premier Canadien

15. *Conseil souverain*, I. p. 48. Les trois fils survivants se nommaient Nicolas, Jean et Jean-Baptiste. Chacun d'eux a fondé une famille sous un nom d'emprunt.

anobli, en 1671.¹⁶

Au recensement de 1666, aux Trois-Rivières¹⁷ on voit : "Jeanne Enard, veuve de Christophe Crevier, 50 ans; Jean-Baptiste Crevier, son fils, 18 ans." La même pièce donne : "Nicolas Crevier, 25 ans, habitant; Louise Leloutre, 18 ans, sa femme; Marie-Barbe, leur fille, 3 mois; Jacques Julien, 23 ans, domestique". Jean Crevier n'est pas mentionné. L'année suivante, un autre relevé de la population indique, au Cap-de-la-Madeleine : "Jeanne Enard, 45 ans (?), 9 bêtes à cornes, 50 arpents de terre en valeur; Jean-Baptiste, son fils, 16 ans; Jean-François... 22 ans, domestique". Et plus loin : "Jean Crevier, 25 ans, 6 bêtes-à-cornes, 13 arpents en valeur; Marguerite Hertel, 18 ans, sa femme; Michel (erreur, c'est Nicolas) Crevier, 22 ans; Louise Leloutre, 19 ans, sa femme, 5 arpents en valeur."

Le 2 mars 1669, chez Jean Crevier, au Cap-de-la-Madeleine, Benjamin Anseau, sieur de Berry, attaque M. de Montigny et le compagnon de ce dernier, messire Charles du Jay, chevalier, seigneur en partie du Grand-Rosoy et vicomte de Manereuille,¹⁸ et, là-dessus, un procès s'instruit devant Quentin Moral, sieur de Saint-Quentin, juge prévost de la sénéchaussée du Cap-de-la-Madeleine. Sont témoins : Marguerite Hertel, âgée de 20 ans, femme de Jean Crevier (il paraît absent) : Louise Leloutre, 21 ans, femme de Nicolas Cre-

16. *Mélanges historiques*, vol. I, p. 55, 82-84. Les *Paris Documents* indiquent que Jean Crevier a dû périr aux environs d'Albany.

17. C'est une erreur au recensement : il faut lire Cap-de-la-Madeleine.

18. *Mélanges historiques*, vol. 8, p. 87, 135; vol. 10, p. 15

vier; Marie Crevier, 21 ans, femme de Nicolas Gatineau, sieur Duplessis; Paul Hubert, 23 ans, natif de la paroisse Saint-Paul de Paris; Jean Jacquet dit Laverdure, 19 ans, de la paroisse Saint-Lin, de Nantes, domestique de Jean Crevier; Cécile Janot, 13 ans, servante de madame veuve Crevier; Mathieu Rouillard, 27 ans, habitant de Batiscan. Anseau, ayant reçu des coups dans la bagarre, a été soigné par Félix Thunaye, chirurgien au Cap-de-la-Madeleine. Jean Crevier demeurait en ce lieu et vendait de la boisson. Les signatures sont: Benjamin Anseau, Rosoy Manereuille, Moral, Marguerite Crevier, Louise Leloutre, Marie Crevier, F. Thunaye. Ne savent signer: Hubert, Jacquet, Cécile Janot et Rouillard. Les papiers¹⁹ concernant cette bagarre commencent ainsi: "Supplye humblement Benjamin anseau Sieur de berry demandeur et plaignif..." Ce plaignif était l'auteur de la brouille et avait reçu les coups. Manereuille, Montigny et Anseau se querellaient en langue anglaise, sans doute pour ne pas être compris des témoins de la scène. J'en conclus que tous trois appartenaient à la classe des chasseurs, voyageurs, traiteurs et coureurs de bois qui, depuis sept ou huit ans, trafiquaient clandestinement des pelleteries aux Anglais. Dans la maison de Jean Crevier, "ils buvaient par ensemble et le dit anseau demanda au sieur demanereuille s'il voulait jouer une pièce de quarante sols". Madame Crevier fut priée de dire si elle voulait que l'on mît Anseau à la porte. Enfin, il est clair que le lieu était un

19. Publiés dans l'Union libérale de Québec les 7, 14, 28 juin 1889.

rendez-vous de coureurs de bois.

La veuve de Christophe Crevier tenait commerce au Cap-de-la-Madeleine.²⁰ En 1666 elle fournit des marchandises à trois hommes qui partaient pour aller "faire la traite aux 8ta8ak" (Outaouas), c'est-à-dire au lac Supérieur. Deux autres hommes se joignirent à eux étant déjà équipés d'autre part. Le 10 août 1667, un nommé Dugast²¹, avec un commerçant de Québec, Thierry Deltre dit le Wallon, et Jean Péré, de la même ville, aussi trafiquants, signèrent un contrat pour fournir à Corneille Teclé, Mathurin Normandin, du Cap-de-la-Madeleine, et Jacques Cachelièvre, employé de Charles Bazire, marchand de Québec, les articles et effets nécessaires à la traite du pays des Outaouas "à moitié de profit". Un voyageur du nom de Lapointe se joignit à Teclé, Normandin et Cachelièvre. Tous quatre étant arrivés au lac Supérieur y rencontrèrent les cinq hommes mentionnés ci-dessus et, le 31 janvier 1668, ils amalgamèrent leurs compagnies en une seule pour faire la traite en commun, mais bientôt la maladie enleva les cinq hommes, ainsi que Lapointe, de sorte que Teclé, Normandin et Cachelièvre restèrent seuls, sur neuf, pour continuer la traite. Ces trois "voyageurs" réclament²², plus tard, le droit de s'approprier les bénéfices des six compagnons décédés.

20. Elle y était encore en 1675; plus tard (1680?), elle alla demeurer à Montréal, chez sa fille mariée à Michel Gamelin, où elle vivait en 1689. **Conseil souverain**, IV, p. 313.

21. Vincent Dugast, qui fut marchand à Montréal, n'avait pas plus de quatorze ans à la date en question. Ce ne peut être lui dont on parle ci-dessus.

22. **Conseil souverain**. 12 sept. 1670.

Les fournisseurs Dugast, Wallon et Péré, ayant reçu la moitié de toutes les fourrures rapportées par Teclé, Normandin et Cachelièvre, soit la moitié des bénéfices de trois parts sur neuf, se trouvaient satisfaits. Alors intervint la veuve Crevier qui demanda sa moitié dans trois parts des décédés. De son côté, le procureur fiscal de la Compagnie des Indes prétendit à la part des six décédés "par droit de déshérence comme seuls seigneurs hauts justiciers en ce pays". Le Conseil décida que les cent cinquante-six robes de castor restant la part des six décédés, seraient partagées comme suit : cinquante-deux à Teclé, Normandin et Cachelièvre ; cinquante-deux à la veuve Crevier ; sur le reste, deux-sixièmes entre les mains du sieur Michel Pelletier dit la Prade et un sixième entre celles de Wallon, "pour les représenter quand sera par le Conseil ordonné". La Compagnie des Indes est priée de faire plaider sa cause pour voir si elle a droit à ces trois-sixièmes de castor.

II

Le surnom de Duvernay apparaît pour la première fois le 28 avril 1675 dans un acte d'Antoine Adhémar passé au Cap-de-la-Madeleine, et par lequel Jacques Aubuchon, habitant du lieu, promet payer à François Chorel dit Saint-Romain, marchand, la somme de cent vingt-cinq livres tournois, en présence de "Benjamin Anseau sieur Berry et Jean-Baptiste Crevier sieur du Verné". La signature est "Duverné" et non pas Crevier.

Le 25 octobre 1677, aux Trois-Rivières, le Frè-

re de la Ribourde, Récollet, baptise une petite Algonquine dont le parrain est "Jean-Baptiste Crevier sieur Duvernet" et la marraine Marie-Gertrude Moral.

Le 12 mars 1686, aux Trois-Rivières, Charles Vacher dit Lacerte fait baptiser une fille dont la marraine est "Anne-Charlotte Chorel, femme de Jean-Baptiste Crevier dit Duverné, habitant de Champlain."

Le nom de Duverné, Duvernet ou Duvernay n'est pas rare en France, mais au Canada il n'appartient qu'à la famille Crevier, et aussi aux deux gentilhommes de passage que nous avons mentionnés au début de ce travail. Le seul fils de Christophe Crevier qui l'ait porté est, en toute certitude, Jean-Baptiste, le plus jeune de ses fils.

Si le lecteur voulait s'en donner la peine, il pourrait constater que les familles du gouvernement des Trois-Rivières, prises généralement, ont adopté trois ou quatre surnoms chacune. Cette coutume est moins répandue dans le gouvernement de Montréal, mais elle a conservé toute sa force dans la partie est de ce gouvernement ou district, peuplée par des colons trifluviens.

Jean-Baptiste²³ figure au recensement de Batiscan, l'année 1681, comme âgé de 30 ans; il a un fusil, deux boeufs, quarante arpents de terre en culture. Cette année, au baptême d'une petite Algonquine, il est appelé Crevier dans le corps de l'acte mais il signe "Duverné". Le 20 janvier

23. Le recensement met simplement "Jean" par erreur. Jean demeurait alors à Saint-François-du-Lac, comme le recensement de la même année le fait d'ailleurs voir.

1682, il épouse à Champlain Anne-Charlotte, fille de François Chorel dit Saint-Romain, marchand du lieu.

J'ai lu des milliers d'actes de ce genre. Souvent, très souvent même, les signatures placées au bas de ces pièces ne correspondent pas aux noms mentionnés dans le corps du texte. C'est que le notaire ou le prêtre, après avoir inscrit les noms des personnes, tels qu'ils les connaissaient ou selon la manière de parler des gens qu'ils consultaient, laissaient librement chacun signer son nom de fantaisie. A ma connaissance, il y a eu trente procès, depuis cinquante ans, pour des causes semblables. Lorsqu'il s'agit de les identifier, les Canadiens-français ne savent souvent pas quel nom leurs ancêtres portaient car, autrefois, ils signaient tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. L'usage n'était pas encore établi d'enseigner, dès l'enfance, la nécessité et l'à-propos d'adopter une signature personnifiant l'individu. Il n'y a pas que nous qui ayions à éclaircir ces mystères des sobriquets et des surnoms, car les pays d'Europe ont été les premiers à faire attirer le ridicule sur eux.

Le contingent de milice du gouvernement des Trois-Rivières qui accompagnait M. de la Barre, gouverneur, au lac Ontario, en 1684, pour intimider les Iroquois, comptait parmi ses officiers "le sieur du Verné, lieutenant; Godefroy de Saint-Paul, capitaine de milice des Trois-Rivières; La Bretonnière, ²⁴ lieutenant; un sergent, un tambour, vingt-quatre soldats et cinq soldats de convoi; M.

24. Sur Passard dit LaBretonnière, voir *Mélanges historiques*, vol. 10, p. 27, 29, 35, 37.

de Beauvais, capitaine de la côte à Batiscan; Montplaisir, ²⁵ lieutenant; deux sergents et trente-sept soldats. ²⁶ Le lieutenant du Verné qui figure en cette occasion ne peut-être que Jean-Baptiste Crevier dit Duvernay. Jean-Baptiste était marchand. Il s'occupait aussi de la traite des pelleteries car, dès 1667, je le vois avec son frère Nicolas compromis dans une affaire de vente de boisson aux Sauvages au sujet du troc des marchandises européennes. Il laissa sa famille à Batiscan et alla se fixer à Montréal vers 1705. Dans le registre pour recevoir les oppositions aux Décrets, déposé au greffe des Trois-Rivières, je lis, à la date du 10 juillet 1706, que "le sieur Jean-Baptiste Crevier Duvernay, demeurant à Montréal, proteste contre la vente de l'île Ronde située dans la rivière Saint-François, ²⁷ toutefois, la même année, son dernier enfant fut baptisé à Batiscan. Que la famille ait émigré à Montréal ou non, il est certain que Duvernay fut inhumé dans cette ville, le 15 mars 1708.

Un exploit de l'huissier Daniel Normandin en date du 26 juin 1709, que m'a fait voir le docteur Alphonse Dubord, des Trois-Rivières, constate que "Marie-(Anne?)-Charlotte Chorel, veuve de Jean-Baptiste Crevier sieur Duverné, demeurant à Montréal", avait une réclamation de

25. C'est Pierre Dizy dit Montplaisir, né vers 1635.

26. Les *Paris Documents*, IX, p. 235, donnent l'état des troupes, milices, etc., qui se trouvaient à Cataracouy (Kingston) le 14 août 1684; *Mélanges historiques*, vol. 7, p. 73, 74.

27. Comme la seigneurie de Saint-François-du-Lac appartenait alors à son neveu Joseph Crevier, on peut supposer qu'il avait des intérêts dans ces domaines.

trente francs contre son frère François Chorel dit d'Orvilliers, marchand à Champlain.

Ainsi, la branche des Crevier-Duvernay s'était transportée dans le gouvernement de Montréal et c'est là que nous devons la suivre pour arriver à Ludger Duvernay, fondateur du journal *la Minerve* et de la Société Saint-Jean-Baptiste.

La carte cadastrale de Gédéon de Catalogne, qui est de 1709 à peu près, porte le nom de "Duverné" sur la onzième terre située au bord du Saint-Laurent, en remontant à partir de la rivière Batiscan. Une terre marquée "Crevier" est dans le Cap-de-la-Madeleine; c'est celle de Nicolas Crevier dit Bellerive.

III

La veuve de Jean-Baptiste restait avec quatre ou cinq enfants, dont l'un, Pierre Duvernay, né à Batiscan le 8 juin 1699 et marié le 9 janvier 1724 à Thérèse Chevalier, fille de Joseph, à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, s'établit à Verchères où il mourut en 1754.²⁸

Un fils de celui-ci, Jacques, né à Montréal le 13 novembre 1724 et marié à Marie-Anne Tétreau, fille de Jacques, fut notaire à Verchères, Varennes et la rivière Chambly, du 26 juin 1748 à 1762, et mourut à Verchères le 17 mai 1762. Le fils de ce dernier, Pierre, fut aussi notaire à Verchères et à Varennes et continua le greffe de son

28. Ils ont dû périr tous deux ensemble dans une catastrophe quelconque, car ils furent inhumés le même jour, le 15 fév. 1754, à Verchères.

père, de 1762 à 1801. ²⁹ Du premier notaire Duvernay, Jacques, mort en 1762, était né à Verchères, le 13 décembre 1756, un fils, Joseph-Marie, qui épousa à Verchères Archange Lhuillier, le 27 novembre 1780, puis, en secondes noces, à Varennes, Marie-Anne-Julie Robert de la Morandière, le 17 avril 1792. Il fut cultivateur à Verchères: il se noya et fut inhumé à Lanoraie le 26 août 1820. Il eut au moins deux fils: Joseph-Marie Duvernay, notaire à Nicolet du 30 octobre 1805 à 1836, et Joseph-Ludger qui naquit à Verchères le 22 janvier 1799. ³⁰

Trois années avant l'arrivée de Christophe Crevier dit Lamêlée dans la colonie naissante, on avait célébré au Canada, pour la première fois, les feux de la Saint-Jean, et cette fête se continua jusqu'à 1834, époque où Ludger Duvernay lui donna son organisation avec un caractère national.

(1886).



29. T. de Montigny, *Histoire du droit canadien*, p. 586; *Tableau général des notaires*, 1915, p. 182; J.-E. Roy, *Histoire du notariat*, I, p. 214; II, 11, 12, 133, 235.

30. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, III, p. 199, 202.

APPENDICE — Note I

*The Canadian Beaver*¹

After reading the article in the *Fiery Cross* I take pleasure in stating here that the first beaver used as an emblematic sign, in connection with North America, was on the shield of a Scotsman, Sir William Alexander of Menstrie. The Alexander family had already a bear in their arms, from a long time before 1621, when Sir William Alexander began the Scotch settlement of Acadia, and succeeded remarkably well in so doing. Charles I was so much pleased with the enterprise that he granted him many favors, and in 1632 authorized him to put a beaver on his own coat of arms, with the device: *Per mare, per terras*.² The Alexanders have kept the bear or the beaver on each of their separate shields until now.

This of course relates only to Nova Scotia, and not Canada at large, but it is nevertheless a curious occurrence.

Mr. Douglas Brymner, archivist of Canada, has clearly explained that question of the origin of the beaver as an emblem.³

The family of Ysebrant Beverwoorde, whose genealogy dates from 1300, in Germany, has a beaver on their coat of arms, with the device: *Per mare, per terras*. Eighteen different families in Great Britain have also a beaver on their crests.

1. *The Fiery Cross*, Dec. 1895.

2. This is the MacDonal (Lord of the Isles) motto. Alexander, the founder of the Earl of Stirling's family, was a younger son of the Lord of the Isles of his day, hence, we suppose, the motto chosen.

3. See next chapter.

Then, in 1690, came the medal mentioned in the *Fiery Cross* for November, p. 16.

Father Charlevoix wrote a *History of New France* which was published in 1744. The frontispiece of the first volume has an elaborated *vignette* in which you can see a bee hive and two beavers; the beavers are placed under a bush.

A French medal struck in 1754 shows two beavers on its faces.

The *Montreal Gazette* of 1778 has a beaver in the flashy design which ornaments its heading.

Benjamin Franklin placed a beaver on Manitoba banknotes.

There was a financial institution styled *Canada Bank*, in 1792, that had a beaver gnawing the foot of a big tree in their circulating notes.

In 1831 the newspaper *le Canadien* was re-established at Quebec by Etienne Parent, with the emblem of a beaver and maple leaves. This became so popular amongst the French Canadians that the St. John Baptist Society adopted them both in 1836 and kept them ever since.

Benjamin SULTE.

Note II

The Beaver of the Canadian Arms¹

Some discussion has taken place respecting the original date of the adoption of the beaver in the arms of Canada. Mr. Benjamin Sulte, in his *Histoire des Canadiens-Français*, states that it was

1. *Canadian Illustrated News*, 28 avril 1883.

suggested by Frontenac, in 1673, when he desired that the beaver should be placed in the Arms of the city of Quebec. An anonymous writer in the *Montreal Star*, on the other hand, contends that it was granted to Sir William Alexander of Menstrie, on his being created Earl of Stirling and Viscount of Canada. The date is left undetermined, the only one given being 1621, when Sir William received the grant of Nova Scotia. As the point is one in which some interest is felt, I may be permitted to occupy a little space in its elucidation.

The claims to the Stirling Peerage and to the rights acquired under the grants of 1621 and subsequent years by Alexander of Menstrie, were revived during this century by Alexander Humphrys, son of a minister in the North of Ireland, who took the name of Alexander, on the ground that it was his mother's name, assumed the title of Earl of Stirling, voted at the election of Scotch representative Peers, etc., and was tried for forgery in 1839. In 1836, he published a "Narrative of the oppressive law proceedings and other measures resorted to by the British Government and numerous private individuals to overpower the Earl of Stirling and subvert his lawful rights." An appendix to this work contains: "A Genealogical Account of the Noble Family of Alexander in Scotland," with a description and drawing of the arms. One of Alexander's ancestors, it states, founded the tribes or clans of Macalister of Loup, in Argyllshire, and of Alexander of Menstrie. The names are the same, Allister being the Gælic for Alexander.

In the arms given by the claimant Humphrys, the crest is not a beaver but a bear, thus described: On a wreath a bear sejant, erect, proper. The fact that the claimant to the titles and rights of the Stirling Peerage, writing at so late a date as 1836, when it might be supposed he had fortified his claims by the most minute inquiries and by the most painful correctness, has given the bear as the crest, is strong *prima facie* evidence that the gentleman who asserts that the beaver was the crest, granted some time after 1621, has been led into error. But all the statements of Mr. Humphrys cannot be accepted without examination.

Further investigation has been made since the date at which the claimant wrote. In 1877, the Rev. Charles Rogers, LL. D., published "Memoirs of the Earl of Stirling," which contains an immense amount of valuable material badly arranged, resembling the Scotchman's description of a sheep's head, in having a great deal of valuable confused feeding. Alexander of Menstrie belonged to the clan Allaster, or Allister, of which Alexander of Tarbert was the chief, and his immediate progenitors were feudatories of the House of Argyll. Alexander of Menstrie was created Earl of Stirling in 1631, and in that year the chief of the clan McAlexander, McAllister, or Allaster, surrendered to him his birthright, accepting Lord Stirling as the chief of the clan. The arms of the McAllisters or Alexanders had a bear for a crest, hence the statement in the "Narrative, etc.," as that crest would be the one naturally assumed, were it not already borne.

But this did not happen, however natural it might be. By a royal letter, dated Newmarket, 15th March, 1632, Sir James Balfour, Lyon King of Arms, was instructed "to marshall his (Stirling's) coate armour, allowing it to him quartered with the arms of the clan Allaster, who both acknowledged him for chief of their familie." The royal letter, Dr. Rogers says, was accompanied with a draught of the proposed grant, while the Lyon King was charged to embody in the escutcheon the Arms of New Scotland. To all but students of heraldry the description of the arms would be unintelligible; that of the crest is sufficient: "For his creist, on a wreath arg, sable, a beaver proper," which is shown in the engraving of the arms, surmounted by the motto "*Per mare, per terras.*"

In addition to this, I obtained from the Lyon Office in Edinburgh, a *fac simile* of the arms, certified by the Lyon Depute to be a copy taken from an original MS. of the time of Charles I., deposited in the Lyon Office. In this *fac simile* the beaver is indisputable; there can be no doubt of its identity, nor of the fact that in 1632, the bear of the Allasters had to yield to the beaver of the Lord of Canada.

As the earliest date at which Frontenac *desired* to place the beaver in the Arms of Quebec was 1673, the assumption of it by Lord Stirling as Viscount of Canada in 1632, shows that to a Scotchman belongs the honor of giving to Canada its national crest, 42 years before Frontenac wished to

bestow it on the city of Quebec.

Corroborative evidence scarcely seems necessary, but can do no harm. Lord Stirling died in February 1639-40. On his death a bitter attack was made on his memory, the original of which, among the MSS. of Sir James Balfour in the Advocate's Library, Edinburgh, has been attributed to his pen. In this attack the following lines occur :

“Yet Victrie, when ye Spring begins,
He's vowed to mourn in Beaver skins,
Because his pattron, as ye know,
Become **Knigh**t **Beaver** longe agoe.”

Further, Dr. Fraser, of Edinburgh, the learned Deputy Keeper of the Records of Scotland, in writing to me on the subject, says: “I have had much correspondence with Sir James Alexander of Westerton, who always uses the beaver for a crest.”

Douglas BRYMNER.

Note III

Où a été fondée la Société Saint-Jean-Baptiste en 1834 ?

Notre société nationale, on l'a répété maintes fois, fut fondée le soir du 24 juin 1834, au cours d'un banquet dont *la Minerve* d'alors parle en termes copieux. Citons un extrait de ce compte-rendu presque centenaire :

“La plus grande gaieté régna pendant la soirée. Le dîner, préparé par M. Jehlen, était splen-

dide. Les tables étaient placées dans le jardin de M. McDonell, avocat, qui avait eu la politesse de l'offrir pour cette fête champêtre. Les lumières suspendues aux arbres, la musique et l'odeur embaumée que répandaient les fleurs, la beauté du site, tout tendait à ajouter aux charmes du spectacle. . . .”

Mais ce jardin coquet, admiré par nos pères et chargé de souvenirs patriotiques, où pouvait-il être, se sont demandés des curieux ? Même une fois, le notaire Victor Morin me déclara : “Si jamais vous trouviez l'endroit où la Société Saint-Jean-Baptiste a été fondée, je m'engagerais à y faire poser une jolie plaque commémorative.”

Ce bel enthousiasme m'a déterminé à entreprendre une tâche ardue quoique intéressante.

On a remarqué que *la Minerve* de 1834 se contentait de donner le nom de famille et la profession du courtois citoyen qui accueillit les fondateurs de notre société. Sur la localité où se trouvait sa demeure, aucune indication ; cela était inutile, tout le monde connaissait l'immeuble. Mais avec le recul des ans, on jugea qu'il fallait préciser, et dans *l'Historique de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal*, publié au début du minuscule petit livre qui s'intitule *Souvenir du 24 juin 1874*, l'auteur,¹ qui devait avoir rencontré plusieurs des survivants de l'inoubliable fête initiale²

1. Cet opuscule est attribué à L.-O. David.

2. Lors de la célébration des noces d'or de la Société en 1884, on s'occupa de rechercher les survivants du banquet de 1834. Il y en avait encore neuf et P.-P. Charette les nomme dans son ouvrage *Noces d'or de la Saint-Jean-Baptiste*. Evidemment, en 1874, ils devaient être encore plus nombreux. Voici les noms des

écrivit : "Le premier banquet fut tenu dans le jardin de *M. John McDonnell, rue Saint-Antoine...*"

Il fallait donc rechercher un *John McDonnell, avocat, en 1834, et propriétaire ou locataire d'un jardin rue Saint-Antoine.*³

Après avoir compulsé les archives du barreau, les actes de l'état civil, les minutes de notaires, les plans d'arpentage et les procédures judiciaires conservés dans la riche collection des archives du palais de justice de Montréal, je crois avoir tout ce qu'il faut pour situer le coin de Montréal où s'est accompli un des événements qui comptent dans les annales franco-canadiennes. Et je vais essayer de le démontrer tout en ne prenant que la substance des notes volumineuses qu'il a fallu rassembler pour arriver à bonne fin.

Le 20 juin 1791, en l'église Notre-Dame de Montréal, Eneas-Joannes McDonell,⁴ lieutenant réformé du 71ème régiment d'Inverness (Ecosse),

fondateurs qui vivaient en 1884: Hon. juge Sicotte, de Saint-Hyacinthe; Hon. J.-L. Beaudry, C. L. et maire de Montréal; Hon. Henry Starnes, C. L.; R. P. Trudeau, O. M. I.; Thomas Brown; Dr E.-P. Picault; G.-B. de Boucherville et Hardouin Lionnais.
—E.-Z.-M.

3. Fâcheusement les premières fouilles ont été vaines, car je fus égaré par une assertion qui avait cours, il y a quelques années, à savoir que la propriété McDonell se trouvait aux environs de la rue Sainte-Geneviève et de la rue Latour. Sur cette donnée, je constatai qu'en 1816 un Duncan Cameron McDonnell, capitaine de bateau à vapeur, épousa Henriette Huguet-Latour, laquelle possédait un emplacement rue Latour. Ce McDonnell, ami de l'avocat Charles-Bernard Pasteur et de l'historien Michel Bibaud, décéda en 1824, âgé de 36 ans. A sa mort il laissa trois filles et un fils, qui n'avait que treize ans en 1834.
—E.-Z.-M.

4. Les prénoms du lieutenant McDonell subissent suivant les actes des transformations bizarres: ici l'on voit Eneas, ailleurs Ignace et le plus souvent Angus.
—E.-Z.-M.

épousait Marie-Anne, fille de l'honorable Picotté de Belestre, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel et membre du Conseil législatif.

De ce mariage naquirent trois enfants, mais lorsque le lieutenant McDonell mourut en 1812, il ne lui survivait que Marguerite-Cécile, âgé de dix-sept ans et François-Marie-John, âgé de douze ans.⁵ Celui-ci fut admis au barreau le 3 août 1821, sous le prénom de John, qu'il conserva par la suite.

Dame veuve McDonell (née Belestre) s'éteignit le 1er mai 1826. Un mois auparavant, elle avait dicté son testament au notaire Doucet. Par cet acte elle légua l'usufruit d'un immeuble au faubourg Saint-Antoine, moitié à sa fille et moitié à son fils, et elle en substituait la propriété à leurs enfants.

L'immeuble décrit a pour bornes au sud, la rue Saint-Antoine; à l'ouest, la propriété de John Donegani; au nord, une rue (Saint-Janvier) et, à l'est, "la rue Saint-François de Sales qui conduit à la grande rue du Faubourg Saint-Antoine." Presqu'au milieu de l'emplacement est une maison qu'habite la testatrice et qui sera dans la moitié attribuée à son fils John.

A cette époque, l'on apercevait nettement ce contrefort du mont Royal que surmonte aujourd'hui la rue Dorchester et dont le profil se prolonge depuis la rue Bleury jusqu'aux confins de Notre-Dame-de-Grâce.

Non loin, dans la campagne, sur le versant de

5. Cet enfant à son baptême (1799) reçut les prénoms de F.-M.-Joseph; dans l'acte de tutelle de 1812, il est appelé John. —E.-Z.-M.

ce contrefort, toute une suite de villas s'étagaient à diverses hauteurs. Protégés contre les rafales de l'ouest ou du nord, ces cottages s'entouraient de jardins "souriant au soleil" et qui produisaient des pommes extraordinaires comme la Fameuse, la Saint-Laurent, la Grise et autres.

C'est dans ce cadre pittoresque que se dessinait la propriété de Belestre-McDonell, laquelle avait environ un arpent et demi de largeur par trois arpents de profondeur. De cet endroit, on avait vue sur les faubourgs qui surgissaient autour du carré Chaboillez, aux environs du collège de Montréal (maintenant place du marché à foin) et dans le Griffintown.

L'avocat McDonell avait son bureau rue Saint-Vincent, à quelques pas de l'atelier où s'imprimait *la Minerve*. Voisin et ami de Ludger Duvernay, il fut mis au courant du projet de fondation d'une société nationale, et de bon coeur, il offrit son superbe emplacement pour le banquet qui allait réunir les notabilités canadiennes-françaises, ainsi qu'un groupe d'intellectuels irlandais, écossais et américains.

L'année suivante, l'hôte de la Société Saint-Jean-Baptiste, que l'on appelait fréquemment de Belestre-McDonell ou McDonell-Belestre, épousa une demoiselle Elizabeth Pickell, soeur de l'avocat John Pickell, qui fut député de Sorel.

Ensuite, se produisent les prodromes de l'insurrection qui éclate en 1837. John McDonell, chez qui se réunissaient les rebelles, est arrêté et

subit un procès en 1839.⁶ Relâché après quelques mois de détention, il est présent au baptême de son quatrième enfant, le 27 février 1841. Par ailleurs, l'on sait, au moyen de *Directory* de Montréal que de 1843 à 1847 il habite encore sa maison du faubourg Saint-Antoine.

Après cette date, il part demeurer à Saint-Anicet,⁷ et il y avait son domicile, lorsqu'à l'été de 1851, il fut dans la pénible obligation de demander au tribunal de Montréal d'interdire sa soeur Marguerite-Cécile, atteinte d'aliénation mentale. Pour la protection des biens de la malade, il demandait la nomination d'un curateur. L'interdiction fut prononcée le 28 août, et John McDonnell devint l'administrateur de la succession. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1866.

Au moment où le Canada s'apprête à adopter le régime fédératif, Montréal a grandi considérablement; les faubourgs débordent; les maisons s'échelonnent dans toutes les directions le long des routes carrossables. Des usines se construisent chaque côté du chemin de fer du Grand-Tronc, en opération depuis 1847, et qui traverse les anciens fiefs Saint-Joseph et Saint-Augustin. Sans tarder les grands propriétaires terriens ont divisé leurs fer-

6. L.-O. David, *Les Patriotes de 1837-38*; E.-Z. Massicotte, *Faits curieux de l'histoire de Montréal*, chapitre des sociétés politiques secrètes canadiennes-françaises: les Chasseurs; J.-G. Barthe, *Souvenirs d'un demi-siècle*, p. 271, 379.

7. John McDonnell cessa de figurer au tableau du barreau en 1850. Durant son séjour à Montréal, il avait fait baptiser six enfants à Notre-Dame: Georgianna-Elisabeth-Alexina, en 1836; Stewart-Angus-Sandhaig, en 1837; John-François, en 1839; Jean-François Picotté de Belestre, en 1841; Guillaume-Théophile-Benjamin, en 1843, et Marie-Louise-Higginson, en 1845. —E.-Z.-M.

mes en emplacements pour satisfaire les flots de la population que la métropole attire. Voulant profiter du *boom*, le sieur McDonell songea à disposer de l'héritage maternel avantageusement, et, le 24 avril 1866, l'arpenteur J.-V. Regnaud lui remet le plan d'une subdivision de la propriété Belestre-McDonell en vingt-quatre lots. Ce plan, que nous possédons, laisse voir que le terrain formait un quadrilatère ayant 159 pieds rue Saint-Antoine, 504 rue Saint-François de Sales, 159 rue Saint-Janvier et 408 à l'ouest.

Le 3 mai 1866, le shérif Tancrède Bouthillier était nommé tuteur à la substitution créée par feu dame McDonell, et il obtenait l'autorisation de vendre l'emplacement substitué. Les lots trouvèrent preneurs assez rapidement entre le 16 novembre 1866 et le 18 janvier 1867.⁸ Par la suite ces lots changèrent de maîtres plusieurs fois et toutes les rues qui bordaient ou qui traversaient le terrain, sauf une, furent rebaptisées. La petite rue tracée au centre de l'emplacement devait s'appeler Belestre, elle devint la rue Donegani, du nom du propriétaire voisin; au nord, la rue Saint-Janvier prit le nom d'Osborne et la rue Saint-François de Sales se transforma en Windsor.

Lorsque vers 1887, le C. P. R., décida d'accrocher son terminus de l'ouest au flanc du coteau Saint-Antoine, ses ingénieurs firent choix, pour

8. John McDonell mourut la même année et il fut inhumé à Saint-Anicet le 13 décembre 1867, trois jours après son décès. Son acte de sépulture, que nous devons à l'obligeance de M. le notaire S.-A. Brodeur, est signé par Stuart McDonell, fils du défunt, Antoine Marion, marchand, P. Adhémar et l'abbé R. Rochette.

ériger la gare terminale, de l'ancienne propriété McDonell, près du Square Dominion. La partie nord de l'emplacement seule, fut d'abord acquise; plus tard (1910) quand la Compagnie voulut doubler l'étendue de son édifice elle engloba également la partie sud, en sorte que de nos jours la gare Windsor occupe tout le terrain que Marie-Anne Picotté de Bellestre légua à ses descendants.

Ajoutons maintenant une série de questions.

Le site cher aux patriotes étant retrouvé, y posera-t-on une plaque pour rappeler aux passants la page d'histoire qui fut vécue en cet endroit, il y a quatre-vingt-douze ans ?

Est-ce que le notaire Victor Morin, dont je parlais au début, et qui fut pendant dix ans président général de la Société Saint-Jean-Baptiste, est prêt à exécuter son engagement ?

Enfin est-ce que les autorités du C. P. R., le permettront ?⁹

(Mai 1926).

E.-Z. MASSICOTTE.

9. L'exécutif du C.P.R. ayant acquiescé au projet, M. le notaire Victor Morin, le 24 juin 1926, en face d'une foule de plusieurs milliers de personnes qui bloquaient complètement toute circulation, et comme les dernières notes de l'hymne national mouraient, dévoila la plaque commémorative qu'il s'était engagé à faire poser sur le flanc de la gare Windsor, sur la rue du même nom. Cette plaque porte le texte suivant:

Je Me Souviens
Site du Jardin de
John de Bellestre MacDonell
Où la Société Saint-Jean-Baptiste fut fondée
par Ludger Duvernay
le 24 juin 1834.
Hommage de Victor Morin
Ancien président général
le 24 juin 1926.

*Note IV**La Saint-Joseph*

Dans le cours du mois de juin 1615, trois Frères Récollets arrivèrent de France à Québec. Leurs noms étaient Joseph Le Caron, Denis Jamay et Jean Dolbeau; ce furent les premiers prêtres du Canada. Avec eux était le Frère lai Pacifique, qui mourut dans la colonie.

Neuf années plus tard, en 1624, le Frère Le Caron écrivait dans un mémoire adressé au provincial de son ordre, à Paris: "Nous avons fait une grande solennité où tous les habitants se sont trouvés et plusieurs Sauvages, par un voeu que nous avons fait à saint Joseph, que nous avons choisi pour le patron de ce pays et le protecteur de cette église naissante."

Je note le mot "habitant" qui se rencontre déjà en 1621 pour désigner non pas les Français allant et venant mais les individus fixés en permanence dans la colonie.

On doit croire que, d'année en année, à partir de 1624, la fête de saint Joseph a dû être célébrée avec tous les honneurs, cependant il n'en est fait mention de nouveau qu'en 1637.

En 1637, les Récollets n'y étaient plus, mais les Jésuites se montraient fidèles à l'usage établi. Le P. Paul Le Jeune s'exprime comme suit: "La fête du glorieux patriarche saint Joseph, patron et protecteur de la Nouvelle-France, est l'une des grandes solennités de ce pays. La veille de ce jour, qui nous est si cher, on arbora le drapeau et

fit jouer le canon. Monsieur le Gouverneur fit faire des feux de réjouissance aussi pleins d'artifices que j'en aie guère vus en France. L'on avait dressé un pan sur lequel paraissait le nom de saint Joseph en lumière. Au dessus de ce nom sacré brillaient quantité de chandelles à feu, d'où partirent dix-huit ou vingt petits serpentaux qui firent merveille."

Il y eut des fusées, un petit château flanqué de quatre tourelles, quatre roues tournantes, une croix à feu qui scintillait comme un diamant. Enfin, il y eut tant de choses ravissantes que les Sauvages et aussi les Français ne pouvaient en croire leurs yeux. Le dessin qui représente les formes de l'action de l'appareil de ces feux est fort nettement tracé. C'était l'oeuvre des sieurs Jean Bourdon et Gourdeau de Beaulieu. Outre M. de Montmagny, toutes les notabilités de Québec et du voisinage assistaient au spectacle. Après 1637, tous les ans, jusqu'à 1651, même célébration, avec certaines variantes inmanquablement. ¹

On a dit que les Pères Jésuites se montraient hostiles aux feux de la Saint-Joseph et de la Saint-Jean par suite de malentendus entre eux et le gouverneur. Cela aurait été possible vers 1663, du temps de M. de Mézy, mais pas avec de Montmagny et d'Ailleboust, de 1636 à 1651.

De 1651 à 1660 nous n'avons rien sur la fête, mais l'on suppose que la démonstration populaire ou feu de joie n'a point continué; il ne devrait pas en être de même à l'église où les choses devaient

1. Voir les *Relations des Jésuites*, le *Journal des Jésuites* et *B. R. H.*, 1916, p. 77 et suivantes.

se passer comme à l'ordinaire. En 1660 les mentions écrites recommencent. A partir de 1664 la fête, selon toute apparence, cesse d'avoir des allures populaires, mais nous savons qu'elle a continué à être observée à l'église comme à présent. Les feux de joie, vieille coutume française, ont été en vogue parmi les Canadiens pour célébrer la Saint-Jean-Baptiste depuis 1636 jusqu'à nos jours. Les origines des deux fêtes nous sont donc clairement indiquées. La Saint-Joseph a gardé son caractère religieux, l'autre ses allures populaires sans se séparer de la religion; elle réunissait les deux qualités voulues pour devenir notre fête nationale lorsque Duvernay lui donna une constitution.

Vers 1690, le P. Chrétien Leclercq² observe que la dévotion à saint Joseph s'était conservée vive et efficace parmi les habitants de la colonie, et nous pouvons en dire autant au vingtième siècle, car chaque année, à l'anniversaire, on annonce au prône de nos églises qu'une grand'messe sera chantée en l'honneur de saint Joseph.

Le rituel du diocèse de Québec promulgué en 1703 par Mgr de Saint-Vallier, prescrit la célébration de la Saint-Joseph comme premier patron du pays, le 19 mars, et celle de la Saint-François-Xavier, second patron, le 3 novembre. La Saint-Louis y est notée comme fête ordinaire. Le nouveau rituel de 1830 conserve le même ordre de chose à cet égard.

Benjamin SULTE.

(1870).

2. *L'Etablissement de la foi dans le Nouveau-Monde*, publié en 1691; B. R. H., 1921, p. 234; 1916, p. 80.

Table des Matières

| | Pages |
|---|-------|
| Préface de M. Victor Morin, | 7 |
| LA SAINT-JEAN-BAPTISTE, 1636-1852, | 13 |
| Culte du soleil, | 13 |
| La Saint-Jean en Europe, | 16 |
| La Saint-Jean sous le régime français, | 22 |
| Autres fêtes populaires, | 27 |
| La Saint-Jean au début du régime anglais, | 31 |
| Etat politique du pays en 1834, | 34 |
| Premiers banquets, 1834-1836, | 39 |
| Première célébration aux Trois-Rivières, | 44 |
| Extension de la Société après les troubles, | 46 |
| Fondation à Québec, | 48 |
| Fondation à Ottawa, | 53 |
| L'érable, | 55 |
| Le castor, | 59 |
| Couleurs nationales, | 66 |
| Ludger Duvernay, | 68 |
| L'idée de Duvernay, | 77 |
| La fête nationale, | 80 |
| LES ANCETRES DE LUDGER DUVERNAY, | 85 |
| APPENDICE : | |
| 1. The Canadian Beaver, | 105 |
| 2. The Beaver of the Canadian Arms, | 106 |
| 3. Où a été fondée la Société Saint-Jean-Baptiste en 1834 ?, | 110 |
| 4. La Saint-Joseph, | 118 |



Index Général

| | Page |
|--|---------------------------|
| Acadie, | 60, 105, 107 |
| Aide-toi, le Ciel t'aidera , société, | 41 |
| Ailleboust, Louis d', gouverneur général, | 24, 25, 119 |
| Alexander de Menstrie, sir Wm., | 60, 64, 105, 107-110 |
| Ami de la Religion et du Roi , l', | 69, 70 |
| Aneau, Louis, | 94 |
| Anseau de Berry et des Essarts, Benjamin, | 96, 97, 98 |
| Argent monnayé, voir Monnaie. | |
| Argus , l', | 70, 72 |
| Aubin, Narcisse, | 49, 50, 51 |
| Aubuchon, Jacques, | 92, 99 |
| Audet, lieutenant-colonel, | 66 |
| Audy, M., | 43 |
| Aylwin, Thomas-C. | 52 |
| Bagot, sir Charles, gouverneur général, | 53 |
| Baillargé, abbé F.-A. | 8 |
| Baillargeon, Mgr Charles-François, | 51 |
| Bailly, Louise-Charlotte, | 69 |
| Bains de la Saint-Jean, | 33, 34 |
| Baker, | 40 |
| Balfour, sir James, | 109, 110 |
| Banques, | 64, 106 |
| Barbeau, Pierre, sellier, | 86 |
| Bardy, Céline, | 50 |
| Bardy, Pierre-Martial, médecin, | 21, 39, 43, 47, 50, 52 79 |
| Bazire, Charles, | 98 |
| Beaudry, Hon. J.-L. | 112 |
| Beauvais, capitaine de la côte à Batiscan, | 102 |
| Beauport, fête de, condamnée, | 29 |
| Beaver Club , | 64 |
| Bédard, Elzéar, | 41 |
| Belleau, G., | 52 |
| Bellerive, île, | 89 |
| Berthault, Jeanne, | 94 |
| Beverwoorde, Ysebrant, famille allemande, | 60, 105 |
| Bidwell, Marshall S. | 41 |
| Bière d'épinette, | 32, 53 |
| Billets de banque, | 64, 106 |
| Blanchard, réformiste anglais, | 41 |
| Bleuzy, capitaine de, | 40 |
| Boivin, F.-X., | 69 |
| Boucher, Pierre | 58, 91-93, 95 |
| Boucherville, village, | 44, 46 |
| Boucherville, G.-B. de, | 112 |

| | |
|---|------------------------|
| Kimbert, René-J., | 86, 87 |
| Laberge, | 40 |
| Labouchère, | 40 |
| La Fayette, | 41 |
| Lafond, Pierre, | 92 |
| La Fontaine, sir Louis-Hyppolite, | 8, 40 |
| Lagacé, J.-B., | 11, 80 |
| Lallemant, Père Jérôme, | 22-24 |
| La Rue, Hubert, médecin, | 25, 27, 28, 33, 40, 49 |
| Lauzon, Jean de, grand sénéchal, | 25 |
| Laval, Mgr de, | 25, 119 |
| Le Caron, Père Joseph, | 118 |
| Lefebvre, Pierre, | 94 |
| Le Gardeur de Repentigny, Pierre, | 22 |
| Légaré, Joseph, peintre, | 51 |
| Le Jeune, Père Paul, | 22-24, 119 |
| Leloutre, Louise | 89, 95, 96 |
| Le Mercier, Père François, | 25 |
| Le Moine, sir James-M., | 48 |
| Le Tourneur, | 40 |
| Lévesque, R.-T., | 50 |
| Lhuillier, Archange, | 104 |
| Lionnais, Hardouin, | 112 |
| Louis XIV, | 19, 62 |
| Lucas, Marie, | 92 |
| Mackenzie, sir James, | 41 |
| Mackenzie, William Lyon, | 40, 41 |
| Manereuille, Charles du Jay de, | 96, 97 |
| Marchand, Marie-Madeleine, | 94 |
| Marier, Pierre, | 55 |
| Marmette, S. | 50 |
| Massicotte, E.-Z. | 11, 40, 80, 117 |
| Mathieu, L. | 50 |
| McDonell, Eneas-Joannes, | 112, 113 |
| McDonell, John, avocat, | 40, 111-117 |
| McDonell, Marguerite-Cécile, | 113, 115 |
| McDonnell, Duncan Cameron, capitaine, | 112 |
| Médailles, | 62-64, 106 |
| Melbourne, lord, | 38 |
| Mercury, le, | 56, 72 |
| Mesplet, Fleury, | 64 |
| Métiers, corporations de, | 28, 29, 39 |
| Minerve, la, | 72, 73, 76 |
| Mondelet, Charles, | 70 |
| Monnaie, | 62, 64, 65, 106 |
| Monnaie de carton du Congrès américain, | 64 |
| Montigny, | 96, 97 |
| Montmagny, M. de, gouverneur général, | 22-24, 119 |
| Montréal, cimetières, | 76 |

| | |
|---|------------------------------|
| Montréal, collège de, | 114 |
| Montréal, écusson de, | 61, 65 |
| Monts, M. de, | 61 |
| Moral, Marie et Marthe, | 93, 94 |
| Moral, Marie-Gertrude, | 100 |
| Moral, Quentin, voir Saint-Quentin. | |
| Morandière, Etienne et Etienne-Abel, de la, | 69 |
| Morandière, Marie-Anne-Julie de la, | 63-70, 104 |
| Morin, Hon. A.-N. | 8, 72, 73 |
| Morin, Victor, | 79, 111, 117 |
| Morris, réformiste anglais, | 41 |
| Napoléon III, | 66, 67 |
| Nationale française, société, fondation, | 57 |
| Neilson, Hon. John, | 52 |
| Nicolet, collège de, | 33 |
| Nicolet, Jean, | 88 |
| Nord-Ouest, Compagnie du, | 64, 65 |
| Normandin, Daniel, huissier, | 102 |
| Normandin, Mathurin, | 98, 99 |
| Nos Institutions, notre langue et nos lois, | 8, 51, 53, 55, 56, 59 |
| Nouvelle-Ecosse, | 34, 35, 38, 40, 60, 105, 107 |
| O'Callaghan, Edmund-B., médecin, | 40 |
| O'Connell, Daniel, | 40, 41 |
| Orléans, île d', | 25, 33 |
| Ottawa, ville, | 48, 53-55 |
| Pacifique, Frère lai, | 118 |
| Pain bénit, | 32, 47 |
| Pains de sainte Geneviève, fête des, | 29 |
| Panet, Bonaventure, | 41 |
| Papineau, Joseph, | 41 |
| Papineau, Louis-Joseph, | 8, 39-41, 49, 73, 75 |
| Paradis, Ovide, | 50 |
| Parent, Etienne, | 8, 39, 50-52, 56, 57, 106 |
| Paroisse, fête de la, | 28, 39 |
| Passard dit La Bretonnière, Jacques, | 101 |
| Pasteur, Charles-Bernard, | 69, 112 |
| Pellerin dit Saint-Amant, Marie-Jeanne et Pierre, | 93, 94 |
| Pelletier dit la Prade, Michel, | 99 |
| Perrault, Joseph-François, protonotaire, | 56 |
| Perreault, Charles-Ovide, | 40 |
| Péré, Jean, | 98, 99 |
| Petit, Jacques, | 94 |
| Phips, sir William, amiral, | 62 |
| Picault, E.-P., médecin, | 112 |
| Pickell, Elizabeth et John, | 114 |
| Picotté de Belestre, Marie-Anne, | 113, 117 |
| Piescaret, chef algonquin, | 90 |
| Plamondon, J.-P. | 50 |
| Plamondon, Louis, hôtelier, | 45 |

| | |
|---|----------------------------|
| Pontbriand, Mgr Henri-Marie Dubreuil de, | 26, 28 |
| Population, | 22, 61, 92 |
| Puygibault, Marguerite, | 69 |
| Quatre-vingt-douze Résolutions, | 8, 38-40, 75 |
| Québec, ville, | 31, 43, 48-53, 60, 61, 107 |
| Ragueneau, Père François | 24 |
| Récollets, les, | 118 |
| Regnaud, J.-V., arpenteur, | 116 |
| Rendre le peuple meilleur, cette devise, | 8, 68 |
| Renou dit Lachapelle, François, | 93 |
| Rhéaume, J.-P., avocat, | 50 |
| Rivard, François, | 94 |
| Rodier, E.-E. | 40 |
| Roebuck, John-Arthur, | 40, 41 |
| Rogers, Rev, Charles, | 108, 109 |
| Rouillard, Mathieu, | 97 |
| Rowen, W.-H. | 50 |
| Roy, Elzéar, | 11, 80 |
| Russell John, lord, | 45 |
| Saint-André, société, | 53, 57 |
| Saint-Athanase, voir Iberville. | .. |
| Saint-Benoit, village, | 44 |
| Saint-Charles, village, | 44 |
| Saint-Crépin, fête populaire, | 29 |
| Saint-Christophe, île, | 92 |
| Saint-David, société, | 57 |
| Saint-Denis, village, | 44 |
| Saint-Eloi, fête populaire, | 28, 29 |
| Saint-Eustache, village, | 44 |
| Saint-François-du-Lac, | 23, 89, 90, 95, 102 |
| Saint-Georges, société, | 53, 57 |
| Saint-Jacques-l'Achigan, village, | 44 |
| Saint-Jean, Pierre, médecin, | 55 |
| Saint-Jean, île d'Orléans, | 33 |
| Saint-Jean-Baptiste, agneau, | 9, 48 |
| Saint-Jean-Baptiste, fondation, | 39-44 |
| Saint-Jean-Baptiste, première idée émise de la, | 39 |
| Saint-Jean-Baptiste, bannière, | 51, 68 |
| Saint-Joseph, fête de, | 24, 27, 28, 118-120 |
| Saint-Louis, fête populaire | 30, 31, 39, 43, 120 |
| Saint-Nicolas, fête des enfants, | 29 |
| Saint-Ours, village, | 44 |
| Saint-Patrice, société, | 53, 57 |
| Saint-Quentin, Quentin Moral de, | 96 |
| Saint-Sauveur, faubourg à Québec, ce nom, | 23 |
| Saint-Sauveur, abbé Jean Lesueur de, | 23 |
| Saint-Thibault, fête populaire, | 28, 29 |
| Saint-Thomas-de-Montmagny, village, | 49 |
| Saint-Vallier, Mgr J.-B., de | 26, 120 |

| | |
|---|----------------------------------|
| Sauvageau, Charles, chef de fanfare, | 51, 52 |
| Savard, Joseph | 50 |
| Shiners , ce mot, | 53-55 |
| Sicotte, Louis-Victor, | 40, 112 |
| Signaï, Mgr Joseph, | 30 |
| Société allemande, fondation, | 57 |
| Soissons, comte de, | 61 |
| Solstice d'été et d'hiver, | 14, 17 |
| Soulard, Auguste, | 52 |
| Spectateur , le, | 69, 73 |
| Starnes, Hon. Henry, | 112 |
| Stobbs, George, | 72 |
| Sucre d'érable, | 58, 59 |
| Taché, Etienne-Pascal, médecin, | 49 |
| Taché, Joseph-Charles, | 50 |
| Talon, Jean, intendant, | 62 |
| Teclé, Corneille, | 98, 99 |
| Tempérance, la, | 50-52 |
| Terrebonne, village, | 30, 44 |
| Tétreau, Jacques et Marie-Anne, | 103 |
| Thunaye, Félix, chirurgien, | 97 |
| Toronto, ville, | 43 |
| Tourangeau, médecin, | 50 |
| Tracey, Daniel, | 41, 74 |
| Tracy, marquis de, | 25 |
| Traite des pelletteries, | 24, 60-63, 98, 99 |
| Tricolore au Canada, le drapeau, | 66, 67 |
| Trois-Rivières, | 8, 23, 24, 33, 39, 69-71, 85, 87 |
| Trois-Rivières, incendies, marchés, voirie, | 71 |
| Trois-Rivières, registres, | 91 |
| Trois-Rivières, premier banquet, | 44, 45 |
| Trois-Rivières, la Saint-Patrice en 1776, | 57 |
| Tronquet, Guillaume, | 22 |
| Trottier de Beaubien, J.-C., médecin, | 55 |
| Troubles de 1837-1838, | 39, 43, 46, 73, 74, 76 |
| Trudeau, Père A.-J.-O., o. m. i., | 112 |
| Turgeon, J.-B., | 55 |
| Turney, John, | 40, 41 |
| Vacher dit Lacerte, Charles, | 100 |
| Vallée, médecin, | 40 |
| Vaudry, Jacques, | 94 |
| Ventadour, duc de, | 61 |
| Vézina, P.-E. | 86 |
| Viger, Denis-Benjamin, | 8, 41, 43, 44, 46, 56 |
| Viger, Jacques, | 40, 41, 65 |
| Vimont, Père Barthélémy, | 22, 24 |
| Vindicator , le, | 74 |
| Vondenvelden, William, arpenteur, | 70 |
| Waller, Jocelyn, rédacteur, | 41, 73 |

